
252
7 F
3



OEUVRES

DE

NAPOLÉON III

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

ŒUVRES

DE

NAPOLÉON III

TOME DEUXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

8, rue de la Paix

MDCCCLIV

MÉLANGES

(SUITE)

NOS COLONIES DANS L'OCÉAN PACIFIQUE.

Si la France était dans un état normal, le gouvernement pourrait se borner à répéter à ses administrés ces paroles du Seigneur : *Croissez et multipliez.* Il pourrait leur dire : « Parcourez les mers, et partout où vous trouverez un rivage, continent, île ou rocher, implantez-y, comme germe d'une nouvelle civilisation, votre race intelligente et laborieuse. »

Malheureusement, dans l'état actuel de l'Europe, la France ne peut pas étendre, sans inconvénient, sa domination sur des points isolés, situés au bout du monde. Au lieu d'éparpiller ses forces, il faut qu'elle les concentre; au lieu de prodiguer ses trésors, il faut qu'elle les ménage, car le jour peut arriver où elle ait besoin de tous ses enfants et de toutes ses ressources; or, ces possessions lointai-

nes, onéreuses en temps de paix, désastreuses en temps de guerre, sont une cause d'affaiblissement au lieu d'être un germe de prospérité.

Deux seuls motifs ont toujours présidé à l'établissement des colonies : l'intérêt commercial ou l'intérêt *guerrier*. Lorsque les gouvernements européens s'emparèrent de vastes continents en Asie, en Afrique, en Amérique, ce fut pour y fonder de nouveaux royaumes *satellites*, producteurs et consommateurs de la métropole ; ou lorsqu'ils étendirent leur domination sur des terres improductives et de peu d'étendue, ce fut pour occuper militairement des points stratégiques qui, par leur position, dominaient les grands chemins maritimes par lesquels se fait le commerce du monde, et qui par conséquent, en cas de guerre, assuraient l'influence du pays qui les possédait. C'est ainsi que l'Angleterre s'est emparée de Gibraltar, de Malte, de Sainte-Hélène, du cap de Bonne-Espérance, d'Aden, de Helgoland. Or, ni les îles Marquises ni les îles de la Société ne peuvent être comprises dans les catégories précédentes. Ces rochers n'ont aucune valeur par eux-mêmes ; ils ne sont situés sur aucune grande route maritime, ils ne dominent ni détroit ni embouchure de fleuve ; ils n'ont donc aucune importance, soit comme colonie, soit

comme poste militaire; et ce qui prouve infailliblement leur nullité, c'est que, si ces îles eussent offert de grands avantages, les Anglais ou les Américains s'en seraient déjà rendus maîtres depuis longtemps, et ils ne verraient pas avec indifférence notre prise de possession. Écoutons d'ailleurs les organes ministériels.

Le *Journal des Débats* du 27 mars disait que l'île de Taïti a une circonférence totale d'environ trente-cinq à quarante lieues, ce qui est juste la moitié de la Guadeloupe. Elle est composée de deux pics élevés, réunis par un isthme marécageux, et cette colonie, ajoute le correspondant de la feuille ministérielle, *vaut à elle seule toutes les Marquises*. Jugez après cela de l'importance de ces dernières! Le gouvernement français va dépenser des millions pour établir des colonies onéreuses, à quatre mille lieues de Brest, lorsqu'il a déjà trop de ces points imperceptibles sur la carte, et qu'il devrait réserver ses ressources pour coloniser l'Algérie et la Guyane, qui sont les seules et uniques possessions d'outre-mer qui puissent réellement devenir d'un grand profit pour la France.

M. Noyer, qui a répandu beaucoup de lumières sur ce dernier pays, qu'il a exploré avec le plus grand soin, et dont le territoire est aussi grand

que la moitié de la France, dit que le problème de l'acclimatation des cultivateurs européens, y a été en partie résolu par la colonie agricole, fondée en 1821, par le gouvernement, sur les bords de la Mana. Il ajoute que, si l'on défrichait ces forêts vierges peuplées de colosses végétaux, la France en retirerait d'immenses bénéfices.

Les seuls approvisionnements des arsenaux de la Guadeloupe et de la Martinique, qui tirent leur bois de construction maritime et civile de l'île de Porto-Rico, offriraient un débouché utile à l'exploitation des bois sur une grande échelle. La prospérité de quelques-unes des colonies de l'Amérique du Nord est due, en grande partie, à l'exploitation de leurs forêts. Mais au lieu de s'appliquer à développer la prospérité des pays où le sol est aussi étendu que fertile, le gouvernement met sa gloire à s'emparer de tous les rochers stériles que les autres puissances ont dédaignés.

Si nous avions une guerre, il faudrait pour défendre nos possessions d'outre-mer environ les forces suivantes : pour l'Algérie, soixante mille hommes; pour la Guadeloupe et la Martinique, dix mille hommes; pour la Guyane, cinq mille hommes; pour Bourbon, trois mille hommes; pour les comptoirs d'Afrique, deux mille hommes;

pour les îles Marquises et de la Société, dix mille hommes. Quant à Pondichéry et Chandernagor, on conçoit qu'il serait difficile d'évaluer ce qu'il faudrait pour résister aux forces imposantes des Anglais dans l'Inde. Cela ferait un total d'environ cent mille hommes, sans compter les vaisseaux, le matériel et par conséquent l'argent que coûteraient ces divers armements. Aussi, on a dit une grande vérité à propos des débats qui depuis trois jours se continuent à la Chambre : « que le gouvernement britannique voit avec plaisir le gouvernement français étendre ses possessions coloniales. » En effet, plus il les étend, au lieu de fertiliser celles qu'il possède déjà, plus la puissance française s'affaiblit.

En résumé, il n'existe que deux territoires importants au delà des mers : ce sont l'Algérie et la Guyane. On perd l'Algérie par une guerre sans but; on perd la Guyane par l'inaction. Quel peut donc être le but de nos ministres, en faisant un usage peu judicieux du pouvoir qu'ils possèdent? C'est de tromper l'opinion publique et de trouver l'occasion de créer de nouvelles places. Quand, devant les électeurs, les hommes indépendants reprocheront au système sa couardise et sa faiblesse, les partisans de la paix à tout prix répondront,

en levant la tête : « N'accusez plus notre politique, nous avons pris, *malgré l'Angleterre*, les îles Mandana et de la Société. » Malheureusement, bien des niais le croiront, jusqu'au jour où la France, recouvrant toute son énergie dans l'épuisement et la misère, prouvera au monde qu'on ne se joue pas impunément des destinées d'une grande nation.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 14 juin 1841.)

LA PAIX OU LA GUERRE.

Dans les débats ouverts à la Chambre, à propos du budget du ministre de la guerre, les mots de guerre ou de paix ont souvent retenti du haut de la tribune nationale.

Tous les hommes de bonne foi, tous les esprits positifs et droits conviendront qu'après 1830 il n'y avait que deux politiques à suivre. L'une hautaine et fière, dont le résultat pouvait être la guerre; l'autre humble, mais qui aurait pu racheter son humilité en dotant la France de tous les bienfaits que la paix enfante et développe.

Notre opinion a toujours été que, malgré ses dangers, une politique grande et généreuse convenait seule à notre patrie, car l'honneur est toujours le meilleur guide, et en 1830 la force morale étant toute en notre faveur, il eût été facile à la

France de reprendre en Europe le rang qui lui appartenait; mais aussi nous avouons que la politique de la paix avait son beau, même son glorieux côté. L'histoire nous eût pardonné de baisser momentanément la tête devant les étrangers, à condition de développer toutes les ressources de la France, de moraliser, d'instruire, d'enrichir le peuple. C'était un but immense d'habituer la nation à la véritable liberté en créant une administration loyale, probe et juste, qui eût rejeté loin d'elle les errements des gouvernements passés, qui croyaient ne pouvoir contre-balancer les institutions libérales qu'en dominant les masses par l'intimidation et en gagnant les chefs par la corruption.

C'était un but immense, de discipliner la démocratie et d'accélérer son règne paisible, en marquant à chacun sa place, en fixant ses devoirs, en lui donnant des droits, ce qui lui créait un intérêt dans la communauté et une propriété dans l'État.

C'était un but immense, d'assurer la tranquillité du foyer domestique et de retremper les caractères en élargissant les garanties qui protégent la liberté individuelle; en réunissant les hommes par l'association, en leur apprenant que la véritable indépendance est la soumission à une loi consentie par tous.

C'était un but immense, de chercher, par tous les moyens, d'extirper le paupérisme, de diminuer les charges accablantes du pauvre, de réveiller partout l'activité bienfaisante des citoyens, en récompensant le mérite et la vertu, en repoussant et châtiant le vice.

C'était enfin un but immense, de rendre toute nouvelle révolution impossible, en satisfaisant les intérêts généraux; de ménager les ressources du pays, et d'organiser ses forces de manière qu'au jour du danger, la France eût montré au monde le spectacle imposant d'une nation indomptable par l'union de ses enfants, par l'accumulation de ses richesses, par la vigueur de ses institutions.

Au lieu de cela, nous n'avons, depuis treize ans, ni la paix ni la guerre, c'est-à-dire nous avons: d'une paix honteuse, tous les déboires; d'une guerre malheureuse, toutes les charges. *Le National* démontrait dernièrement par des chiffres, que les budgets, depuis 1830, dépassaient les budgets de l'Empire; de telle sorte que, en ajoutant même les deux milliards payés par la Restauration aux étrangers pour les frais d'invasion, les dépenses de l'Empire sont encore, de plus d'un milliard, au-dessous de celles opérées par le gouvernement actuel. Et ce qui est d'autant plus grave, c'est que

même les ressources accumulées pendant la Restauration ont été dévorées. Les quinze cents millions de la Caisse d'amortissement, les fonds des Caisses d'épargne, une grande partie des bois de l'État, tout a disparu pour payer des entreprises sans utilité, et la dette publique s'est accrue d'une somme con-idérable! Aussi notre nation, naguère si glorieuse et si respectée, est devenue la risée de l'Europe.

« Eh quoi! s'écrient les peuples étrangers, les Français, malgré toutes leurs révolutions, n'ont pu encore fonder chez eux ni la liberté, ni l'ordre, ni la prospérité! Les priviléges et les abus n'ont fait que changer de mains! Ils n'ont pas le droit de nommer leurs représentants, car que sont deux cent mille électeurs sur trente-cinq millions d'âmes! Ils ne sont point maîtres de leurs personnes, car le dernier agent du pouvoir a le droit de les jeter dans une prison, et de les y laisser des mois entiers en détention préventive. Ils sont enlevés à leurs juges naturels; ils ne peuvent se réunir plus de vingt personnes pour causer de leurs propres intérêts; la misère fait tous les jours plus de progrès en France; toutes les industries y sont en souffrance; le nombre des crimes augmente sans cesse, et dans aucun grand pays les routes ne sont

si mauvaises, ni les chemins de fer et les canaux en si petit nombre. Qu'ont donc gagné les Français à leurs révolutions ? »

Nous y avons gagné une seule chose, *l'expérience;* cette expérience, triste et terrible, mais vraie, qui nous apprend à ne point mettre notre confiance dans les individus, mais dans les institutions seules; à ne point ajouter foi aux promesses des hommes, mais à leurs antécédents; à ne jamais applaudir les paroles, mais les faits; à ne pas désirer tel ou tel ministère, mais à demander une chose positive, un principe, un système; à réclamer enfin pour notre patrie, ou la guerre avec toutes ses chances, ou la paix avec tous ses bienfaits !

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 26 juin 1843.)

LES CONSERVATEURS ET ESPARTERO.

Les hommes qui s'intitulent conservateurs, parce qu'ils ont des places, des honneurs, des sinécures à conserver, professent un souverain mépris pour le régent d'Espagne. C'est en effet se donner un vernis d'aristocratie que de blâmer le chef, librement élu, d'un grand État. Mais ils ne prennent pas garde qu'en agissant ainsi ils font leur propre critique; car c'est voir la paille qui est dans l'œil de leur voisin et ne point apercevoir la poutre qui est dans le leur, que de hausser les épaules à la vue d'un gouvernement qui, né d'une révolution, est sans cesse occupé à réprimer les insurrections; qui, né d'un mouvement libéral, ne peut supporter la liberté; qui, élevé par le pouvoir civil et parlementaire, ne s'appuie que sur la force armée! Nous ne nous constituons pas les défenseurs

d'Espartero, parce qu'à nos yeux il manque au régent d'Espagne les deux premières qualités pour le chef d'un grand peuple, savoir devancer l'opinion publique et pardonner. Cependant, malgré ses défauts, nous soutenons que le pouvoir d'Espartero est encore plus solide et plus national que le pouvoir des conservateurs. Il nous sera facile de le prouver. Supposons qu'un mouvement quelconque, comme ceux de Lyon, de Toulouse, de Lille, forçât le gouvernement d'envoyer hors de Paris toutes les troupes de ligne, le système actuel, nous le demandons, se maintiendrait-il, comme celui de Madrid, par le seul appui de la garde nationale? Non, certainement, non. Si le ministère n'avait pas soixante mille hommes dans Paris, les défenseurs des traités de 1815, du droit de visite et du recensement, ne resteraient pas un seul jour au pouvoir. Ils sont donc encore moins forts que le faible Espartero. Et si l'un tombe, comme il est facile de le prévoir, les autres, nous l'espérons, ne pèseront plus longtemps sur nous. En effet, si leur règne se prolongeait, il faudrait désespérer de l'avenir du pays, car ils tarissent tous les germes de vie qui rendaient la France la première des nations, et, tous les jours, ils nous enlèvent une croyance et un espoir. Cependant, malgré de tris-

tes exemples et malgré le marasme universel, nous ne saurions nous laisser aller au découragement, car la pensée nous fortifie : que tous ceux qui ont fondé leur autorité sur l'égoïsme et les mauvaises passions ont bâti sur le sable. Il est inutile de conspirer pour les renverser; leurs propres armes, leurs propres actions se retournent contre eux. Un jour aussi, les patriotes de l'Angleterre commencèrent à désespérer du salut de la patrie, et, attirés par le respect du nouveau monde, où les esprits ardents se trouveraient à l'aise, ils dirent adieu à la terre de leurs ancêtres et s'embarquèrent; mais la Providence les retint. Charles I[er], irrité de voir le nombre de ses sujets diminuer, envoya l'ordre d'arrêter sur la Tamise tous les vaisseaux en partance pour l'Amérique. Sur un de ces vaisseaux qui rentrèrent au port, se trouvaient Ludlow, Hampden et Cromwell!

Nul ne peut échapper à sa destinée. Tout gouvernement, condamné à périr, périt par les moyens mêmes qu'il emploie pour se sauver. Espartero crut, par le bombardement de Barcelone, affermir son pouvoir, il en sapa les fondements. Les conservateurs croient asseoir à jamais, avec les fortifications de Paris, leur système de la paix à tout prix, ils ne font qu'imiter ces rois d'Égypte qui,

de leur vivant, s'élevaient d'immenses tombeaux, monuments si colossaux pour des hommes si petits, qu'ils ensevelirent dans leurs flancs immenses, avec le corps, le nom même de leurs fondateurs.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 6 juillet 1843)

AMELIORATIONS

A INTRODUIRE

DANS NOS MOEURS ET DANS NOS HABITUDES

PARLEMENTAIRES.

On a introduit en France les institutions politiques de la Grande-Bretagne, en laissant de côté tous les usages qui, en Angleterre, perfectionnent et fécondent ces institutions. Appelons donc l'attention des hommes d'État sur les dissemblances qui existent entre les mœurs parlementaires des deux pays.

En Angleterre, la plupart des questions importantes, avant d'être portées au Parlement, ont été préalablement approfondies et discutées dans une foule de réunions publiques ou privées, qui sont comme autant de rouages qui épluchent, broient

et pétrissent la matière politique, avant qu'elle ne passe sous le grand laminoir parlementaire. Lorsque le membre de la Chambre des Communes arrive à Westminster, il a déjà une entière connaissance de tous les sujets qui doivent se présenter pendant la session, car il a déjà pris, mainte fois, la parole dans un grand nombre de *meetings* et de *dîners*, il a soutenu de fréquentes discussions dans les *clubs* dont il fait partie. Il n'est pas inutile de remarquer que l'habitude, où sont nos voisins, de se priver de la société des femmes dans leurs clubs et à la fin de leurs repas, n'est pas sans influence sur le développement de l'opinion publique, car c'est l'absence des femmes qui permet aux hommes d'aborder journellement les questions sérieuses.

En France, au contraire, le député qui arrive à la Chambre n'a entendu de controverses politiques que dans son journal, et les occasions lui manquent pour approfondir l'opinion et pour s'exercer dans des luttes préparatoires à la grande lutte de la tribune.

Le droit d'association est donc la base fondamentale d'un gouvernement représentatif.

Examinons maintenant les usages du Parlement lorsqu'il est assemblé.

Quoique les Anglais se montrent très-scrupuleux à observer toutes les formes du cérémonial, ils ne perdent cependant pas un temps précieux à organiser les préliminaires de la session, et le vote de l'adresse n'est pas une lutte interminable, où chaque orateur lance contre son adversaire toutes les subtilités ingénieuses renfermées dans le dictionnaire des synonymes. En effet, la politique d'un grand peuple doit être nette et tranchée, et le parti qui ne sait triompher que par des équivoques est bien impuissant!

Si les Anglais sont prompts quand il le faut, ils savent aussi mettre de la lenteur dans leurs actions quand l'intérêt général l'exige. Pour empêcher que le ministère ou l'opposition ne surprenne l'opinion de l'assemblée par un vote prononcé dans un moment d'entraînement, l'usage veut, en Angleterre, que chaque proposition, pour avoir force de loi, soit lue trois fois devant la Chambre, et qu'ainsi trois votes solennels aient sanctionné aux yeux du pays les actes du Parlement. Cette obligation est de la plus haute importance, car non-seulement elle est une garantie réelle pour toutes les opinions, mais elle augmente aussi considérablement l'influence de l'assemblée législative. Supposons, par exemple, qu'une loi qui blesse de



nombreux intérêts privés soit votée en une séance, et qu'elle ne passe qu'à une très-faible majorité, comme il arrive souvent en France; quelle influence voulez-vous qu'ait une telle loi, quand les individus que cette loi lèse peuvent se dire : si un hasard tel qu'un dîner ou une indisposition n'eût pas éloigné de la Chambre un ou deux députés, au lieu d'être ruiné, je serais millionnaire; au lieu d'être sans droits politiques, je serais électeur; au lieu d'être grevé d'impôts, je serais affranchi d'une taxe onéreuse?

Si, au contraire, il existait l'obligation de lire trois fois le projet de loi, les intérêts lésés se soumettraient sans murmure, car ils n'attribueraient pas la mesure qui les blesse au hasard, mais à la volonté clairement manifestée des représentants de la nation.

Un autre usage, non moins important, garantit encore contre toute espèce de fraude parlementaire : c'est l'habitude qu'ont les Anglais de conserver dans toutes les séances le même rapport numérique entre le ministère et l'opposition. Une fois la session ouverte et la majorité constatée, un membre ne peut s'absenter qu'autant qu'un autre membre de l'opinion opposée consent à s'absenter aussi; de cette manière, plusieurs députés

peuvent manquer sans rien changer à l'état des partis.

Cet arrangement s'appelle s'accoupler *(paired of)*.

En France, plusieurs députés de la même opinion peuvent s'absenter, avec la permission du président, et changer, par leur départ, la majorité en minorité.

Enfin, il y a dans le Parlement anglais une disposition qui entraîne de très-graves conséquences, quoiqu'en apparence elle semble très-insignifiante, c'est l'absence totale de tribune, c'est-à-dire de chaire où se tiennent les orateurs. Chacun parle de sa place. Or, cette coutume permet aux plus modestes talents de se faire entendre, sans les obliger à faire de discours.

Le grand désavantage de la tribune, c'est de ne permettre qu'aux orateurs consommés de parler, et souvent les grands orateurs ne sont pas les hommes les plus logiques, ni ceux qui approfondissent le mieux les questions. Il y a beaucoup de députés, nous en sommes persuadé, qui, donés de vastes connaissances, prendraient souvent la parole, s'ils pouvaient le faire de leur place, sans être forcés de monter à la tribune, ce qui effraye tous ceux qui n'ont pas une grande habitude de parler en public. Lorsqu'en France un député veut

faire de sa place quelques observations, on lui crie sans cesse : « Montez à la tribune ! » ce qui veut dire : « Nous ne voulons pas entendre quelques mots sensés qui éclaircissent la question : nous voulons un discours en trois points, avec exorde et péroraison. »

Avec une tribune, une Chambre ressemble trop à un théâtre, où les grands acteurs seuls peuvent réussir. Sans tribune, au contraire, les Chambres prennent le caractère de réunions d'hommes graves, qui discutent leurs intérêts sans emphase et sans apparat.

Avec une tribune, les avocats seuls remportent, en général, tous les triomphes. Sans tribune, tout homme de bon sens peut exercer l'influence que donne, sur ses semblables, l'expression d'un sentiment vrai, d'une idée juste, dépouillée de toute ostentation et de tout luxe de paroles.

On sait que nous voudrions un changement complet des lois qui règlent la représentation nationale; mais enfin le désir d'un plus grand bien ne doit pas empêcher de formuler le désir de simples améliorations; c'est pourquoi nous soumettons aux partisans de la Charte de 1830 les propositions suivantes :

« 1° Réclamer le droit d'association;

« 2° Mettre plus de promptitude dans l'installation du Parlement et dans la discussion de l'adresse ;

« 3° Exiger qu'un projet de loi ne soit valable qu'autant qu'il a été lu trois fois devant les Chambres ;

« 4° Obliger un député qui veut s'absenter à s'arranger avec un député de l'opinion opposée, afin que les absences n'influent pas sur la force des partis ;

« 5° Enfin abolir la tribune et obliger chaque député à parler de sa place. »

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 18 septembre 1843.)

LES SPÉCIALITÉS.

Les hommes qui se destinent aux emplois publics sont tenus à un apprentissage pénible. Ainsi, pour apprendre l'art de la guerre, l'art de guérir, pour être jurisconsulte, théologien, il faut sacrifier des années entières à l'étude, subir des examens minutieux, prouver, en un mot, qu'on est digne de remplir les fonctions que la société vous confie; mais, pour apprendre l'art de gouverner, qui est, sans contredit, l'art le plus difficile de tous, on n'exige aucun apprentissage. Est-ce logique? Nous ne le croyons pas. Sous l'ancien régime, il suffisait de faire partie de la classe dirigeante, c'est-à-dire d'être noble, pour être apte à tous les emplois; mais aujourd'hui, quoiqu'il n'y ait plus de castes, il suffit encore d'appartenir à la nuance politique qui constitue la majorité de la Chambre

pour être réputé capable de remplir tous les ministères.

C'est là un grand vice de notre organisation constitutionnelle ; l'opinion politique de l'homme est tout ; la valeur intrinsèque, ses connaissances spéciales ne sont rien.

Ainsi, nous voyons un avocat à la tête des travaux publics, un industriel régler les intérêts de l'agriculture et du commerce, un écrivain illustre diriger les affaires diplomatiques, etc., etc. ; et puis, au premier coup de sifflet que pousseront les Chambres, la décoration change, les rôles sont intervertis, le ministre du commerce passe à l'intérieur, le ministre de la guerre aux affaires étrangères, et ainsi de suite.

Il résulte de cette anarchie que les bureaux seuls décident les questions importantes ; ce sont eux qui réellement administrent le pays, et les directeurs en sous-ordre exercent sur les ministres l'influence naturelle qu'ont les hommes spéciaux sur ceux qui ne le sont pas ; les hommes qui restent en place sur ceux qui changent.

Le gouvernement constitutionnel eût été, suivant nous, bien mieux établi si le ministère, composé des spécialités les plus éminentes du pays, eût eu à sa tête un seul chef responsable devant les Chambres.

Ce véritable président du conseil, contre-signant tous les actes du pouvoir, eût été la personnification de la politique générale; sa seule préoccupation eût été d'expliquer, devant les Chambres, le système et la marche du gouvernement; les discussions n'eussent rien entravé; la politique du gouvernement eût été expliquée avec plus d'ensemble et de franchise, elle eût été attaquée et modifiée avec plus d'avantages par tous. Si les Chambres eussent blâmé la politique dirigeante, le président eût cédé la place à un autre; mais son renvoi n'eût pas eu l'effet désastreux des changements actuels de ministères, qui mettent la confusion dans l'administration, la stagnation dans toutes les affaires, l'irrégularité dans toutes les entreprises.

Il faut bien le reconnaître, le ministère représente des intérêts immuables et une influence passagère; les intérêts immuables doivent être représentés par des hommes immuables en présence des Chambres; l'influence passagère, au contraire, doit obéir à la manifestation légale du pays.

En effet, quelle que soit la politique du gouvernement, il faut à la France une armée, une administration, une agriculture, une industrie, un commerce, des rapports avec les nations étran-

gères; tous ces différents intérêts ne seront bien réglés dans leurs détails que par des hommes spéciaux; d'un autre côté, l'impulsion politique donnée à tous les intérêts est éminemment changeable de sa nature; c'est la Chambre qui doit la lui donner : que cette impulsion soit donc représentée par un homme amovible.

En un mot, la politique doit avoir son orateur; mais les affaires doivent avoir leur ministre.

Aujourd'hui, au contraire, tout est subordonné à la politique; le meilleur organisateur de l'armée, par exemple, donnera sa démission parce qu'une loi sur les sucres n'aura pas été adoptée, ou bien l'homme, qui aura conçu un vaste projet pour l'amélioration de l'agriculture et de l'industrie, se retirera devant une loi de recrutement que les Chambres auront rejetée.

Ce système est non-seulement illogique et absurde, mais il mine profondément la prospérité de la France.

C'est ce que nous prouverons dans un prochain article.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 17 novembre 1843)

LE CLERGÉ ET L'ÉTAT.

Le clergé réclame, sous le nom de liberté d'enseignement, le droit d'instruire la jeunesse. L'État, de son côté, réclame pour son propre intérêt le droit de diriger seul l'instruction publique. Cette lutte vient nécessairement d'une divergence d'opinions, d'idées, de sentiments entre le gouvernement et l'Église. Chacun voudrait, à son profit, influencer en sens contraire les générations qui naissent. Nous ne croyons pas, comme un illustre orateur, que, pour faire cesser cet état de diversion, il faille briser tous les liens qui rattachent le clergé au pouvoir civil. Malheureusement les ministres de la religion en France sont en général opposés aux intérêts démocratiques; leur permettre d'élever sans contrôle des écoles, c'est leur permettre d'enseigner au peuple la haine de la révolution et

de la liberté. D'un autre côté, leur retirer leur salaire, c'est les laisser retomber de tout leur poids sur le peuple, c'est les forcer à exiger de nouveau la dîme pour leur entretien, à faire trafic des choses saintes, et à laisser le pauvre sans cette assistance religieuse qui le console de sa misère. Oter au clergé sa rétribution de l'État, c'est exclure le pauvre de l'Église. « On n'a pas le droit, a dit l'empereur Napoléon, de priver le pauvre, parce qu'il est pauvre, de ce qui le console de sa pauvreté. » Toutes les cérémonies du culte doivent être gratuites pour le peuple.

Le but de l'homme d'État doit être de détruire autant que faire se peut l'esprit de caste, et d'unir tous les citoyens, dans une même pensée comme dans un même intérêt.

Pour faire disparaître les ferments de discorde, qui vont aujourd'hui en augmentant, entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, il faut deux choses : « Que l'Université cesse d'être *athée* et que le clergé cesse d'être *ultramontain.* »

L'Université ne sera plus athée, du jour, où le gouvernement aura le courage d'être quelque chose, et que, donnant l'impulsion à la vraie philosophie, il choisira pour présider à l'enseignement les hommes les plus capables, les plus ver-

tueux, sans chercher à plaire tout à la fois aux disciples de Loyola et aux disciples de Voltaire.

Le clergé cessera d'être ultramontain dès qu'on le forcera à s'élever, comme jadis, dans les sciences, et à se confondre avec le peuple, *en puisant sa propre éducation aux mêmes sources que la généralité des citoyens.*

L'Allemagne méridionale est sans contredit le pays où le clergé catholique est le plus instruit, le plus tolérant, le plus libéral; et pourquoi en est-il ainsi? C'est parce que les jeunes gens qui se destinent en Allemagne au sacerdoce, apprennent la théologie aux universités, en commun avec tous les candidats aux autres professions.

Au lieu d'être, dès l'enfance, séquestrés du monde, et de puiser dans les séminaires un esprit hostile à la société au milieu de laquelle ils doivent vivre, ils apprennent de bonne heure à être citoyens avant d'être prêtres. Aussi, le clergé catholique allemand se distingue-t-il par ses hautes lumières et son ardent patriotisme. Il n'est pas de sacrifices qu'il ne soit prêt à faire pour le triomphe de la liberté, pour l'indépendance de la patrie allemande. A ses yeux, être prêtre, c'est enseigner la morale, la charité; c'est faire cause commune avec tous les opprimés, c'est prêcher la justice et

la tolérance, c'est prédire le règne de l'égalité, c'est apprendre aux hommes que la rédemption politique doit suivre la rédemption religieuse.

Que l'éducation du clergé se fasse donc en France comme en Allemagne, et les mêmes principes évangéliques produiront les mêmes heureux résultats. De l'union des prêtres et des laïques réagira une double action également favorable à la société. Les prêtres deviendront citoyens et les citoyens deviendront plus religieux.

Alors, mais alors seulement, nous serons heureux de voir, comme en Allemagne, les ministres de la religion à la tête de l'éducation, enseignant à la jeunesse la morale du Christ, morale sublime qui détruisit l'esclavage, apprit aux hommes qu'ils étaient égaux, et que Dieu leur avait mis au fond du cœur une foi et un amour pour croire au bien et pour s'aimer.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 13 décembre 1843.)

VIEILLE HISTOIRE TOUJOURS NOUVELLE.

Par un jour d'été, l'empereur Napoléon, s'étant levé de plus grand matin qu'à l'ordinaire, traversa un des grands salons de réception des Tuileries, et fut très-étonné de trouver, en entrant, un immense feu allumé dans la cheminée et un enfant occupé à accumuler sur le foyer de grandes bûches de hêtre. L'Empereur s'arrêta, interpella l'enfant sur le motif qui le portait à faire un si grand feu, au milieu de l'été, dans une salle qui n'était occupée que dans les jours de réception; mais celui-ci lui répondit avec une grande naïveté sans le reconnaître : ***Monsieur, je fais des cendres pour mon père dont c'est le profit.*** Eh bien! la conduite de nos gouvernants, depuis 1830, est en tout point semblable à celle de cet employé du

palais des Tuileries, qui, pour augmenter ses bénéfices, faisait brûler inutilement le bois confié à sa garde : eux aussi dilapident toutes les ressources de la France, dans toutes leurs entreprises; un intérêt sordide dominant toujours les intérêts généraux, il ne reste de leur politique de quatorze ans que feu et fumée.

Comme dans l'exemple que nous venons de présenter, la conduite de nos hommes d'État n'est pas une trahison flagrante, mais une trahison déguisée. L'habileté, pour certaines gens, consiste à présenter comme légitimes des actions coupables. Si l'employé des Tuileries eût simplement emporté chez lui le bois de chauffage du palais, ses bénéfices eussent été plus considérables, mais le vol eût été trop visible, l'entreprise trop dangereuse; au bout de quelques jours il eût été découvert. En s'y prenant de la manière que nous venons de dire, il se donnait au contraire toute l'apparence d'un homme qui remplit fidèlement ses devoirs. Sa charge consistait à faire les feux, il en faisait; son profit consistait à recueillir les cendres, il les recueillait. Qu'avait-on donc à lui reprocher? Une *consommation inutile*. Eh bien! si l'on passe en revue les actes du gouvernement depuis 1830, on verra que ces actes peuvent tous

être compris sous ce titre : Dilapidation des revenus publics et de l'honneur de la France.

Nous ne parlerons pas des centaines de millions engouffrés depuis quatorze ans au ministère de la guerre, car tout le monde sait que, malgré toutes ces dépenses, notre armée manque de réserve organisée, de matériel suffisant, de chevaux et de cadres. Nous ne parlerons pas de tout ce qu'a coûté le budget de la marine, puisque le gouvernement s'est fait accuser publiquement par un des siens, ce qui nous a singulièrement diverti. Mais nous dirons que toutes les expéditions militaires entreprises depuis quatorze ans n'ont été faites que pour tromper l'opinion publique, que pour enrichir quelques entrepreneurs, que pour satisfaire quelques ambitieux, que pour donner enfin aux étrangers les preuves de plus en plus éclatantes de la soumission du gouvernement français à leurs exigences, de sa crainte devant leurs menaces.

On se souvient qu'en 1832 le brave amiral Roussin força l'entrée du Tage ; mais n'ayant point de troupes de débarquement, le résultat de l'expédition se borna à permettre au gouvernement de dire avec emphase : « Le drapeau tricolore flotte *sous* les murs de Lisbonne. » En 1837,

l'opinion publique en France s'étant émue de voir la péninsule italienne entièrement livrée à l'influence de l'Autriche, le gouvernement arme une flotte qu'il envoie à Ancône. Nos soldats, qui montrent partout le même désir de maintenir notre vieille réputation militaire, s'emparent en une heure de la ville. Mais à quoi pouvaient servir deux mille hommes renfermés dans une place démantelée, à trois cents lieues de la France, en présence d'une armée autrichienne de cent mille hommes? L'on était peu d'accord sur ce que ce petit corps de troupes *pouvait* exécuter; on vit bientôt ce qu'il *devait* exécuter. Le général Cubières, commandant les troupes françaises, ne tarda pas à se faire l'espion du gouvernement papal, et lui livra les Italiens qui se confiaient dans l'homme qui représentait le gouvernement français. Enfin, bientôt ces troupes furent rappelées, et le fruit de cette expédition fut la déconsidération de notre drapeau aux yeux de nos amis et de nos ennemis, et la perte de l'influence qu'il exerçait sur les imaginations des peuples de l'Italie.

En 1838, les insolences du gouvernement mexicain forcent le ministère à envoyer une escadre en Amérique pour demander une réparation écla-

tante. On arrive devant Véra-Cruz, on bombarde le fort de Saint-Jean d'Ulloa; mais une fois la forteresse réduite, les Français ne peuvent pas profiter de leur victoire, car ils n'ont pas assez de troupes de débarquement. Aussi les Mexicains décrètent-ils l'expulsiou de tous les Français, et envoient de nouvelles troupes à la Véra-Cruz. Le prince de Joinville débarque avec ses soldats de marine et quelques canonniers, ils se conduisent en braves; mais que peuvent quelques centaines d'hommes éparpillés dans une grande ville? Ils sont obligés de se réembarquer, serrés de près par les troupes mexicaines, et cette retraite permet à Sanna-Anna de se déclarer pompeusement vainqueur des Français. De cette expédition résulta un nouvel affaiblissement de notre influence dans ce pays, et la preuve, c'est que peu de temps après, le Mexique persécuta de nouveau nos compatriotes et expulsa de ses marchés les produits français.

Enfin des difficultés graves surviennent à Montevideo. Le gouvernement choisit l'amiral Baudin, qui doit partir avec une escadre et trois mille hommes de débarquement : trois mille hommes c'est peu, mais c'est quelque chose; c'est encore trop aux yeux de l'Angleterre; sur ses représen-

tations, on les retranche de l'expédition. L'amiral Baudin est remplacé par l'amiral Mackau, qui paraît plus accommodant, et les vaisseaux font voile vers les rives de la Plata, pour y donner le spectacle désastreux d'un représentant de la France, foulant aux pieds tous les intérêts français, abandonnant aux fureurs d'un tyran quinze mille de ses compatriotes, et recevant, à son retour, pour récompense de ses services, le ministère de la marine.

D'après ce qui précède, avons-nous besoin de prédire quels seront les résultats de l'expédition de Maroc? que fera le prince de Joinville avec les dix-huit cents hommes de débarquement qu'il a sur ses vaisseaux, lorsque le maréchal Bugeaud, qui, en Algérie, est à la tête de quatre-vingt mille hommes, n'a livré, depuis quatre ans, que des combats d'escarmouche? Il a, en effet, si bien éparpillé toutes ses forces sur ce vaste territoire, qu'il lui faut des mois entiers et des renforts venus de France pour réunir sept à huit mille hommes et les opposer, soit à Abd-el-Kader, soit aux Marocains. Eh quoi! le général Bonaparte, avec trente mille hommes, a défait trois armées autrichiennes et conquis l'Italie en une année; avec trente mille hommes il a défait l'armée des

Turcs, l'armée des mamelouks, et conquis l'Égypte en quatorze mois ; et vous, avec quatre-vingt mille hommes, vous ne venez pas même à bout d'un chef de brigands, lorsque le continent est en paix, que la mer est libre, et que vous avez eu quatorze ans pour organiser vos ressources !

Avons-nous donc tort de dire que, lorsque votre inhabile politique a allumé quelques feux sur un point du globe, il n'y a qu'une seule chose qui brûle : l'honneur de la France ! et de toutes vos expéditions, si pompeusement annoncées et si piteusement terminées, il ne reste pour le pays que fumée, et pour vous que cendres, que vous vendez au poids.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 3 août 1844.)

LA PAIX.

On nous répète sans cesse que la paix est un bienfait et la guerre un fléau; personne ne doute de cette vérité. Mais ce qu'on ne dit pas assez, c'est que, si la guerre est souvent une nécessité, lorsqu'on a une grande cause à défendre, c'est au contraire un crime de la faire par caprice, sans avoir un grand résultat pour but, un immense avantage pour raison.

Or, le gouvernement assure-t-il la paix et la rend-il profitable au pays; ne la compromet-il pas au contraire journellement? Voilà ce qu'il est important d'examiner.

Le pouvoir se vante du repos qui existe; mais tuer un peuple en le plongeant dans un sommeil léthargique, l'envelopper dans sa gloire passée comme dans un linceul, le désorganiser par la cor-

ruption, et encore rendre ce sommeil si factice, cette désorganisation si hideuse que tous entrevoient avec crainte, mais avec certitude, le moment du réveil, ce n'est pas fonder la paix, c'est établir momentanément dans le pays la tranquillité du cimetière!

A nos yeux, la paix c'est l'accord résultant de difficultés aplanies, d'intérêts opposés satisfaits, c'est la sécurité la plus complète régnant dans la société.

Rien de semblable n'existe aujourd'hui. Le gouvernement n'a pas vaincu les difficultés lorsqu'elles se présentaient : il les a mises de côté, les amoncelant sans cesse les unes sur les autres; de sorte qu'aucune question n'étant résolue, il arrivera un jour où toute cette réserve d'embarras et d'obstacles, rompant les digues qui la retiennent, inondera la politique inhabile du cabinet français. Aussi, tous les esprits sont-ils inquiets de l'avenir.

Pour asseoir solidement la paix, il faut avoir un système équitable et élevé, oser l'avouer franchement et le défendre avec vigueur; il faut donner à l'étranger une grande idée de la bonne foi et de la force de la France, tout en prouvant par les faits qu'elle n'a aucune velléité de conquêtes.

Or, le gouvernement, depuis quatorze ans, a suivi une marche tout à fait opposée. Au lieu de se montrer inflexible et inébranlable dans le maintien de ses droits, il les a abandonnés toutes les fois qu'ils ont été mis en question; au lieu de rassurer l'Europe par sa conduite, il l'a sans cesse inquiétée en entreprenant quelques conquêtes ou quelques expéditions qui troublaient l'harmonie générale sans augmenter l'influence de notre patrie.

Par cette fausse politique, le cabinet français s'est attiré, à juste titre, la méfiance de la France et celle des étrangers, il a réveillé des jalousies et des haines qui étaient éteintes.

A l'extérieur on accusait la bonne foi d'un gouvernement qui, malgré ses promesses, canonnait Lisbonne, prenait Ancône, bombardait les ports du Mexique, excitait le pacha d'Égypte à la révolte, fomentait les troubles d'Espagne, s'emparait enfin des îles Marquises et de Taïti, et bombardait sans nécessité Tanger et Mogador.

Les hommes d'État étrangers s'écriaient: «Voyez ces Français! ils sont toujours tourmentés par la même ambition; le seul moyen de les gouverner est de leur fasciner les yeux par la gloire militaire. N'en avons-nous pas la preuve, en voyant que leurs gouvernants d'aujourd'hui, hommes émi-

nemment pacifiques, sont obligés eux-mêmes, pour se soutenir, de chercher sur tous les continents comme sur toutes les mers, quelques petits succès militaires? »

A l'intérieur, on reprochait au gouvernement sa faiblesse et sa lâcheté; car en le voyant toujours reculer devant ses propres actions, céder à la première menace de l'étranger et compromettre, par ces expéditions inutiles, notre dignité, notre honneur, nos intérêts, les vieilles rancunes alors reparaissaient, et on se disait en France : « Voyez ces étrangers! ils sont toujours animés du même esprit qui a dirigé toutes les coalitions contre la patrie. Jamais nous n'avons eu à notre tête d'hommes plus humbles et plus accommodants, et cependant dès qu'ils montrent la moindre velléité de faire valoir notre influence dans le monde, à l'instant même ils sont forcés par la haine qu'on nous porte, à abandonner leurs prétentions et à abaisser notre drapeau! »

Rien ne contribue davantage à envenimer les questions, à aggraver les situations, à fausser les esprits, qu'une politique bâtarde, sans dignité et sans suite, qui ne sait pas ce qu'elle veut, parce qu'elle n'ose jamais vouloir.

Asseoir la paix, ce n'est pas maintenir pendant

quelques années une tranquillité factice ; c'est travailler à faire disparaître des haines entre nations, en favorisant les intérêts, les tendances de chaque peuple ; c'est créer un équilibre équitable parmi les grandes puissances ; c'est, en un mot, suivre la politique de Henri IV et non la marche désastreuse des Stuarts et de Louis XV.

Ouvrez les mémoires de Sully, et voyez quelles étaient les grandes pensées de l'homme qui avait pacifié la France et fondé la liberté religieuse ! Pour établir solidement l'équilibre européen, Henri IV prévoyait qu'il fallait que toutes les nations fussent égales en puissance, et qu'aucune ne dominât les autres par sa prépondérance ; il prévoyait que, pour les peuples comme pour les individus, l'égalité seule est la source de toute justice. Henri IV avait amené la plus grande partie de l'Europe à le seconder dans ses vues humanitaires ; et, lorsque le fer d'un lâche assassin vint trancher des jours si précieux, il rassemblait une immense armée composée de contingents européens, se proposant pour but, non une conquête stérile, mais la paix universelle. Il allait forcer l'Espagne à reconnaître l'égalité et l'indépendance des nations, et il eût établi une espèce d'aréopage destiné à vider, par la raison et non par la force brutale, les querelles de

peuple à peuple. Henri IV, s'il eût vécu, eût pu être surnommé, avec raison, le héros de la paix.

A ce grand projet, comparons la politique mesquine des derniers Stuarts. Ceux-ci, plongeant l'Angleterre, qui était lasse des révolutions, dans un engourdissement ignoble, livrent à l'étranger les intérêts et l'honneur de leur pays; ils règnent par la paix; mais leur conduite, si antinationale, amena, comme cela devait être, une réaction qui enfanta une guerre de vingt-cinq ans.

L'histoire nous offre cent exemples d'une paix sans dignité, amenant toujours une guerre acharnée. Sous Louis XV, une paix fut conclue en 1763, à laquelle on donna le nom de paix honteuse; cette trêve dura vingt-huit ans, mais elle enfanta cette magnanime réaction qu'on nomme la révolution française, et qui ensanglanta l'Europe pendant vingt-quatre ans.

Eh bien! le gouvernement actuel nous prépare les mêmes malheurs; son amour pour la paix est un sentiment égoïste et aveugle, qui compromet tous ceux dont il recherche l'alliance. Les faits sont patents. Il y a quelques années, il n'existait plus de rivalité entre la France et l'Angleterre; ces deux peuples semblaient devoir marcher côte à côte dans la voie du progrès; aujourd'hui le

gouvernement s'y est si bien pris qu'il a su, d'un côté par ses attaques, et de l'autre par ses concessions, réveiller tous les sentiments de jalousie entre les deux pays; il a fait revivre toûs les anciens griefs; et si jamais l'incendie s'allume, c'est lui qui en sera la cause première; car c'est lui qui aura rassemblé toutes les matières combustibles.

Disons donc, en terminant, à ceux qui nous gouvernent : Vous n'êtes pas des hommes de paix; car vous n'êtes pas capables de concevoir ni d'exécuter un de ces grands projets qui assurent la tranquillité du monde. Vous avez compromis l'avenir de la France, en la laissant isolée en Europe, et en épuisant le pays par des travaux de guerre, qui n'ont pas même la guerre pour objet; à l'intérieur, vous nous avez divisés; à l'extérieur, vous avez réuni tous nos ennemis dans un même sentiment de défiance et de haine. Vous avez laissé en litige toutes les grandes questions, et cependant, vous le savez, il y a des questions d'indépendance et d'honneur qu'il faut résoudre tôt ou tard, et qu'on ne supprime pas. Vous n'êtes pas des hommes de pâix; car, sans cesse, vous recherchez les occasions de répandre inutilement le sang français. Un jour le pays vous demandera compte des cent

mille hommes morts depuis quatorze ans en Algérie, sans que ces sacrifices aient assuré notre domination. Abd-el-Kader est le véritable phénix de la Fable qui renaît sans cesse de ses cendres ; et dès qu'on tirera un coup de canon en Europe, il faudra abandonner une conquête qui nous a coûté si cher. La France vous demandera compte, ne fussent-ils qu'en petit nombre, des hommes morts glorieusement, mais sans nécessité, dans toutes vos expéditions stériles ; car si l'humanité permet qu'on hasarde la vie de millions d'hommes sur les champs de bataille pour défendre sa nationalité et son indépendance, elle flétrit et condamne ces guerres immorales qui font tuer des hommes dans le seul but d'influencer l'opinion publique, et de soutenir, par quelque expédient, un pouvoir toujours dans l'embarras.

Non! vous n'êtes pas des hommes de paix ; et si un jour la guerre éclate, c'est vous qui en serez responsables ; car c'est vous qui l'aurez rendue inévitable. Le véritable auteur de la guerre, a dit un écrivain célèbre, n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui l'a rendue nécessaire par une politique sans grandeur, sans dignité, sans bonne foi.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 5 novembre 1844.)

LES NOBLES.

Combien de temps les hommes courront-ils après le reflet d'une chose qui a disparu? Voilà une question philosophique intéressante à examiner.

Les astronomes nous apprennent qu'il y a des étoiles si éloignées de notre globe, que, si elles s'anéantissaient subitement, nous les verrions encore pendant vingt ans.

Il en est de même de la noblesse : nous voyons encore sa lueur, quoiqu'elle ait disparu réellement depuis longtemps. Il n'y a plus, depuis 89, de principautés, de duchés, de comtés, de marquisats, de baronnies, et cependant nous avons encore des princes, des ducs, des comtes, des marquis et des barons.

De tout temps, l'autorité, la richesse, et un nom

rappelant des souvenirs héroïques, ont joui d'une légitime influence, et le titre qui représentait ces diverses attributions donnait naturellement à celui qui le portait une grande considération; mais lorsque, avec le temps, l'autorité, les richesses, les souvenirs même ont disparu, le titre à lui tout seul ne devait plus jouir d'aucun prestige, car il ne représentait plus rien.

Ainsi, il y a quelques centaines d'années, les titres nobiliaires indiquaient une véritable puissance et de véritables grades. Être duc de Bourgogne, de Bretagne ou de Normandie; être comte, baron ou chevalier banneret, c'était être roi au petit pied, c'était commander à des vassaux, c'était compter parmi les oppresseurs au lieu de compter parmi les opprimés. Une telle position devait donc être enviée et honorée. D'ailleurs, les nobles n'avaient pas seulement des priviléges, ils avaient aussi des charges : c'étaient eux qui soutenaient tout le fardeau des guerres; leur sang et leur or roulaient sans cesse sur tous les champs de bataille. Il n'y avait pas seulement de la puissance, il y avait aussi de la gloire derrière leurs créneaux.

Mais peu à peu le pouvoir royal centralisa dans ses mains toutes ces souverainetés éparses sur le

sol français. La noblesse se corrompit ; au lieu de conserver son ancienne devise : *noblesse oblige*, elle eut l'air de dire : *noblesse exempte ;* et dès lors commença sa décadence. La forme monarchique survécut, mais l'armée nobiliaire fut licenciée, détruite, et cependant le souverain s'est encore conservé le droit inoffensif de donner des grades dans cette armée imaginaire.

Or, nous trouvons aussi illogique de créer des ducs sans duchés, que de nommer des colonels sans régiments. Car si la noblesse avec privilége est opposée à nos idées, sans priviléges elle devient ridicule. Au XIVe siècle, les écrivains, en parlant des généraux de l'antiquité, disaient le prince Annibal et le duc Scipion ; ils avaient raison, car, comme nous l'avons dit, les titres de prince et de duc indiquaient non-seulement une dignité, mais un grade ; or, aujourd'hui, si on excepte la famille royale, les titres ne représentent plus rien.

Et cependant, comme le caractère humain est bizarre ! si le ministère avait nommé M. Pasquier général *in partibus*, celui-ci se serait récrié ; il aurait prétendu qu'on voulait se moquer de lui en lui donnant un titre, emblème d'une autorité qu'il ne pouvait exercer ; on le nomme duc comme

Annibal, comme Charles le Téméraire, et il est content! Soit.

En fait de politique nous ne comprenons que les systèmes clairs et nets. Si le gouvernement veut reconstruire l'édifice que les rois et le peuple ont mis cinq cents ans à abattre, qu'il adopte les mesures les plus propres à amener ce résultat; qu'il donne à tous ces nobles en premier lieu le baptême de la gloire, car, sans prestige, point de noblesse; qu'il leur donne de vastes propriétés territoriales, car sans richesse point de noblesse; qu'il rétablisse le droit d'aînesse, et que l'aîné seul, comme en Angleterre, hérite du titre, car sans cette disposition qui isole le chef de la famille et confond ses frères avec le reste du peuple, l'influence se divise et la noblesse s'éloigne trop des plébéiens; qu'il exécute tout cela, nous le combattrons, mais nous avouerons néanmoins qu'il est logique, et nous reconnaîtrons que l'édifice qu'il veut bâtir aura un corps et une tête. Mais faire à la sourdine quelques petits ducs, quelques petits comtes qui seront sans autorité et sans prestige! c'est froisser sans but et sans résultat les sentiments démocratiques de la majorité des Français; c'est condamner des vieillards à jouer à la poupée.

Quant à nous, nous voudrions qu'au lieu de faire quelques nobles, le gouvernement prît la grande résolution d'en faire des milliers et millions. Nous voudrions qu'il prît à tâche d'anoblir les trente-cinq millions de Français en leur donnant l'instruction, la morale, l'aisance, biens, qui jusqu'ici n'ont été l'apanage que d'un petit nombre, et qui devraient être l'apanage de tous.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, **23 décembre 1844.**)

DES GOUVERNEMENTS

ET DE LEURS SOUTIENS.

Il y a quelques années, il existait aux États-Unis un homme nommé Sampatck, qui faisait le métier suivant : il construisait, avec beaucoup d'art, un échafaudage au-dessus de la chute du Niagara, et après avoir prélevé une forte contribution sur la foule immense accourue pour le voir de tous les environs, il montait majestueusement au haut de son tréteau, et, de là, se précipitait dans les flots bouillonnants au pied de la cataracte. Il recommença plusieurs fois cette expérience périlleuse, jusqu'à ce qu'enfin il fut englouti par un tourbillon. Eh bien ! il y a des gouvernements dont l'apparition sur la scène du monde est en tout point semblable à celle du jongleur américain; leur histoire se résume en ces mots : *échafaudage pénible, chute effroyable.*

Sur quelques pieux plantés en terre, ils élèvent une bâtisse informe, composée de pièces et de morceaux enlevés aux ruines du passé; et lorsque leur tâche est terminée, leur construction bâtarde, sans utilité comme sans fondements, n'a servi qu'à les précipiter de plus haut dans l'abîme.

C'est qu'en effet, *échafauder* n'est point *bâtir*. Faire appel aux passions vulgaires de la foule n'est pas gouverner. On ne fonde solidement que sur le roc. Or, bâtir sur le roc aujourd'hui, c'est asseoir le gouvernement sur une organisation démocratique, « sur des établissements définis et gradués, suivant l'expression de M. Cormenin, relevant les uns des autres, anneaux variés de la même chaîne, bases étagées du même sommet. »

L'ancien régime fut inébranlable tant que ses deux soutiens, le clergé et la noblesse, résumèrent en eux tous les éléments vitaux de la nation. Le clergé donnait au pouvoir toutes les consciences; car, alors, conscience était synonyme d'opinion; et la noblesse, ordre civil et militaire, lui donnait tous les bras. Mais aujourd'hui que la noblesse n'existe plus, et que la foi politique est complétement indépendante de la foi religieuse, s'appuyer sur ces deux ordres serait bâtir sur le sable.

Dire que le gouvernement doit obéir à l'esprit

des masses et favoriser les intérêts généraux, est une maxime vraie, mais trop vague. Quelle est l'opinion de la masse? quels sont les intérêts généraux? Chacun, suivant son opinion, répondra différemment à ces questions.

Nous dirons donc qu'un gouvernement doit aujourd'hui puiser sa force morale dans *un principe*, et sa force physique dans *une organisation*. Alors le nouveau régime aura une base aussi solide que l'ancien, car l'adoption d'un principe reconnu par tous lui donnera l'opinion; l'établissement d'une vaste organisation lui donnera tous les bras. Supposons, par exemple, qu'un gouvernement accepte franchement le principe de la souveraineté du peuple, c'est-à-dire de l'élection, il aura pour lui tous les esprits; car quel est l'individu, la caste, le parti qui oserait attaquer le droit, produit légal de la volonté de tout un peuple? Supposons encore qu'il organise la nation en donnant à chacun des droits et des devoirs fixes, c'est-à-dire une place dans la communauté, un degré sur l'échelle sociale, il aura enrégimenté tout le peuple et assuré cet ordre véritable qui a pour base l'égalité des droits et pour règle la hiérarchie du mérite.

« Mettez un poltron, a dit Voltaire, dans le ré-

giment des mousquetaires gris, et, à l'instant, vous en faites un brave. » Il en est de même en politique. Donnez au prolétaire le plus anarchique des droits, une place légale dans la société, vous en faites à l'instant un homme d'ordre, dévoué à la chose publique, car vous lui donnez des intérêts à défendre.

« Les hommes sont ce que les institutions les font : et, d'un autre côté, les institutions doivent être en rapport avec ce que la civilisation exige que les hommes soient. »

La révolution de 89 a détruit tout l'ancien système féodal. Organisation sociale, politique, administration industrielle, commerciale, tout a été renversé; mais on n'a rien mis de stable à la place. Voilà pourquoi, malgré tant de changements, l'ancien régime reparaît toujours dès le lendemain de la victoire du peuple. « On ne détruit, a dit l'Empereur, que ce que l'on remplace. » Là où la féodalité a été *remplacée*, elle est à jamais vaincue. Là où il y a *lacune*, elle reparaît toujours.

En France, il n'y a qu'un seul ordre où l'aristocratie ne renaîtra jamais, c'est l'armée; et cela, parce qu'on a avantageusement *remplacé* l'ancienne *organisation nobiliaire* par une nouvelle

organisation démocratique, qui, sauf les imperfections inhérentes à tout système humain, a l'égalité pour base et le mérite pour raison.

Le Premier Consul disait un jour au conseil d'État : « Je vois bien un pouvoir législatif et administratif; mais le reste de la nation, qu'est-ce? des grains de sable.... Il faut jeter dans le sol des blocs de granit sur lesquels nous élèverons un nouveau système. »

Le temps lui a manqué pour achever son œuvre; mais toujours est-il que son génie transcendant reconnaissait qu'un peuple comme le nôtre, sorti tout entier d'une révolution, ne pouvait défendre et conserver ses nouveaux droits, ses nouveaux intérêts, ses nouvelles idées même, qu'au moyen d'une organisation précise et régulière. Il prévoyait que, si l'ancien régime avait péri par l'excès des *corporations*, le nouveau pouvait périr à son tour par l'excès de l'*individualisme*, c'est-à-dire l'isolement de l'individu.

Il y a donc urgence aujourd'hui à constituer, d'une manière inébranlable, le nouveau système; et, comme chaque pays a son caractère particulier, son allure distincte, il faut que toutes les lois aussi portent gravées sur leur front le cachet national. Les institutions, en France, doivent être marquées

au coin démocratique, de même qu'en Angleterre toutes les institutions, grandes ou petites, sont marquées au coin aristocratique. Il faut que l'étranger, en touchant le sol de notre patrie, ne puisse pas se méprendre sur la nature du peuple chez lequel il se trouve. Il faut qu'il reconnaisse qu'il est dans le pays le plus civilisé de l'Europe, en voyant trente-cinq millions d'hommes que la loi enrôle, que l'égalité ennoblit, que le mérite seul distingue, marcher d'un même pas vers la liberté; en voyant un gouvernement, fort de l'assentiment des masses, s'élancer hardiment vers l'avenir, et, loin de s'acharner à déblayer une mine épuisée par le temps, mettre tous ses soins à exploiter les couches les plus fécondes de la nature morale et physique, les nobles instincts d'un grand peuple, et les immenses ressources d'un grand empire.

Au contraire, aujourd'hui, l'étranger en foulant le sol français peut encore se croire chez lui; s'il considère les institutions qui ont rapport à la liberté individuelle et au droit d'association, il peut se croire en Autriche ou en Russie; s'il considère la constitution politique, il peut se croire en Angleterre, car il entendra les deux Chambres employer le jargon aristocratique du Parlement

britannique. Il verra les ministres, imitant les présomptions de la noblesse, dédaigner les spécialités, et se croyant aptes à tout, passer de l'intérieur au commerce, du commerce à la guerre, de la guerre aux relations extérieures. Il les verra confier aux bureaux les intérêts les plus importants du pays, et se croire déchargés de toute responsabilité, lorsqu'ils auront fait aux Chambres un bon ou un mauvais discours, sans songer qu'en Angleterre, pays municipal, les affaires ne souffrent pas comme en France, pays centralisé, du manque de connaissances spéciales d'un ministre ou de son incurie pour les affaires. Enfin, l'étranger voit en France toutes les copies bâtardes des constitutions étrangères, toutes, excepté celles qui tendraient à naturaliser chez nous les grandes et belles garanties de la liberté. Ne devons-nous pas, en effet, rougir, nous, peuple libre, ou qui du moins nous croyons tel, puisque nous avons fait plusieurs révolutions pour le devenir; ne devons-nous pas rougir, disons-nous, en songeant que même l'Irlande, la malheureuse Irlande, jouit, sous certains rapports, d'une plus grande liberté que la France de Juillet? Ici, par exemple, vingt personnes ne peuvent se réunir sans l'autorisation de la police; tandis que, dans la patrie d'O'Connell, des

milliers d'hommes se rassemblent, discutent leurs intérêts, menacent les fondements de l'empire britannique, sans qu'un ministre ose violer la loi qui protége, en Angleterre, le droit d'association.

Répétons-le donc en terminant : la France n'est point organisée selon ses mœurs, ses intérêts, ses besoins; ni le pouvoir ni la liberté ne sont solidement constitués; hors le petit nombre d'hommes qui composent ce qu'on appelle le pays légal, nous ne voyons que grains de sable, suivant l'expression du Premier Consul, *grains de sable qui, réunis, formeraient un roc inébranlable, et qui, dispersés, ne sont que poussière!*

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 4 octobre 1843.)

LETTRE

DE LOUIS-NAPOLÉON-BONAPARTE

A SA MÈRE.

Ma Mère,

Vous donner un récit détaillé de mes malheurs, c'est renouveler vos peines et les miennes, et cependant c'est en même temps une consolation pour vous et pour moi que de vous mettre au fait de toutes les impressions que j'ai ressenties, de toutes les émotions qui m'ont agité depuis la fin d'octobre. Vous savez quel est le prétexte que je donnai à mon départ d'Arenemberg; mais ce que vous ne savez pas, c'est ce qui se passait alors dans mon cœur. Fort de ma conviction qui me faisait envisager la cause napoléonienne comme la

seule cause nationale en France, comme la seule cause civilisatrice en Europe, fier de la noblesse et de la pureté de mes intentions, j'étais bien décidé à relever l'aigle impériale ou à tomber victime de ma foi politique.

Je partis, faisant dans ma voiture le même chemin que j'avais suivi il y a trois mois, pour me rendre à Unkirch et à Baden; tout était de même autour de moi; mais quelle différence dans les impressions qui m'animaient! J'étais alors gai et serein comme le jour qui m'éclairait; aujourd'hui, triste et rêveur, mon esprit avait pris la teinte de l'air brumeux et froid qui m'entourait. On me demandera ce qui me forçait d'abandonner une existence heureuse pour courir tous les risques d'une entreprise hasardeuse. Je répondrai qu'une voix secrète m'entraînait, et que, pour rien au monde, je n'aurais voulu remettre à une autre époque une tentative qui me semblait présenter tant de chances de succès.

Et ce qu'il y a de plus pénible à penser pour moi, c'est qu'actuellement que la réalité est venue remplacer mes suppositions, et qu'au lieu de ne faire qu'imaginer, j'ai vu; je puis juger, et je reste dans mes croyances, d'autant plus convaincu que si j'avais pu suivre le plan que je m'étais d'abord

tracé, au lieu d'être maintenant sous l'équateur, je serais dans ma patrie. Que m'importent les cris du vulgaire qui m'appellera insensé parce que je n'aurai pas réussi, et qui aurait exagéré mon mérite si j'avais triomphé! Je prends sur moi toute la responsabilité de l'événement, car j'ai agi par conviction et non par entraînement. Hélas! si j'étais la seule victime je n'aurais rien à déplorer; j'ai trouvé dans mes amis un dévouement sans bornes, et je n'ai de reproche à faire à qui que ce soit.

Le 27, j'arrivai à Lahr, petite ville du grand-duché de Baden, où j'attendis des nouvelles; près de cet endroit l'essieu de ma calèche, s'étant cassé, me força de rester un jour dans la ville. Le 28, matin, je partis de Lahr, je retournai sur mes pas, je passai par Fribourg, Neubrisach, Colmar, et j'arrivai le soir à onze heures à Strasbourg, sans le moindre embarras. Ma voiture alla à l'hôtel de la *Fleur*, tandis que j'allais loger dans une petite chambre qu'on m'avait retenue, *rue de la Fontaine*.

Là je vis, le 29, le colonel Vaudrey, et je lui soumis le plan d'opération que j'avais arrêté; mais le colonel, dont les sentiments nobles et généreux méritaient un meilleur sort, me dit : « Il

ne s'agit pas ici d'un conflit en armes; votre cause est trop française et trop pure pour la souiller en répandant du sang français; il n'y a qu'un seul moyen d'agir qui soit digne de vous, parce qu'il évitera toute collision. Lorsque vous serez à la tête de mon régiment, nous marcherons ensemble chez le général Voirol; un ancien militaire ne résistera pas à votre vue et à celle de l'aigle impériale, lorsqu'il saura que la garnison vous suit. »
J'approuvai ses raisons, et tout fut décidé pour le lendemain matin; on avait retenu une maison dans une rue voisine du quartier d'Austerlitz, où nous devions nous retirer tous pour nous porter de là à cette caserne dès que le régiment d'artillerie serait rassemblé.

Le 29, à onze heures du soir, un de mes amis vint me chercher, *rue de la Fontaine*, pour me conduire au rendez-vous général : nous traversâmes ensemble toute la ville; un beau clair de lune éclairait les rues; je prenais ce beau temps pour un favorable augure pour le lendemain; je regardais avec attention les endroits par où je passais; le silence qui y régnait faisait impression sur moi; par quoi ce calme sera-t-il remplacé demain! « Cependant, dis-je à mon compagnon, il n'y aura pas de désordre si je réussis : car

c'est surtout pour empêcher les troubles qui accompagnent souvent les mouvements populaires, que j'ai voulu faire la révolution par l'armée. Mais, ajoutai-je, quelle confiance, quelle profonde conviction il faut avoir de la noblesse d'une cause, pour affronter, non les dangers que nous allons courir, mais l'opinion publique qui nous déchirera, qui nous accablera de reproches si nous ne réussissons pas! Et cependant je prends Dieu à témoin que ce n'est pas pour satisfaire à une ambition personnelle, mais parce que je crois avoir une mission à remplir, que je risque ce qui m'est plus cher que la vie, l'estime de mes concitoyens. »

Arrivé à la maison, *rue des Orphelins*, je trouvai mes amis réunis dans deux chambres au rez-de-chaussée. Je les remerciai du dévouement qu'ils montraient à ma cause, et je leur dis que dès ce moment nous partagerions ensemble la bonne comme la mauvaise fortune. Un des officiers apporta une aigle : c'était celle qui avait appartenu au septième régiment de ligne; l'aigle de Labédoyère, s'écria-t-on, et chacun de nous la pressa sur son cœur avec une vive émotion..... Tous les officiers étaient en grand uniforme; j'avais mis un uniforme d'artillerie, et sur ma tête un chapeau d'état-major.

La nuit nous parut bien longue, je la passai à écrire mes proclamations que je n'avais pas voulu faire imprimer d'avance, de peur d'indiscrétion. Il était convenu que nous resterions dans cette maison jusqu'à ce que le colonel me fît prévenir de me rendre à la caserne. Nous comptions les heures, les minutes, les secondes; six heures du matin était le moment indiqué. Qu'il est difficile d'exprimer ce qu'on éprouve dans de semblables circonstances; dans une seconde on vit plus que dans dix années; car vivre c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-même, qui nous donnent le sentiment de notre existence; et, dans ces moments critiques, nos facultés, nos organes, nos sens, exaltés au plus haut degré, sont concentrés sur un seul point; c'est l'heure qui doit décider de toute notre destinée; on est fort quand on peut se dire : demain je serai le libérateur de ma patrie ou je serai mort; on est bien à plaindre lorsque les circonstances ont été telles qu'on n'a pu être ni l'un ni l'autre.

Malgré mes précautions, le bruit que devait faire un certain nombre de personnes réunies, éveilla les propriétaires du premier étage; nous les entendîmes se lever et ouvrir les fenêtres; il

était cinq heures; nous redoublâmes de prudence, et ils se rendormirent.

Enfin six heures sonnèrent! Jamais les sons d'une horloge ne retentirent si violemment dans mon cœur; mais un instant après la trompette du quartier d'Austerlitz vint encore en accélérer les battements. Le grand moment approchait; un tumulte assez fort se fit aussitôt entendre dans la rue; des soldats passaient en criant, des cavaliers couraient au grand galop devant nos fenêtres; j'envoyai un officier s'informer de la cause de ce bruit : était-ce l'état-major de la place qui était déjà informé de nos projets? avions-nous été découverts? il revint bientôt me dire que le bruit provenait des soldats que le colonel envoyait prendre leurs chevaux qui étaient hors du quartier.

Quelques minutes s'écoulèrent encore, et l'on vint me prévenir que le colonel m'attendait; plein d'espoir, je me précipite dans la rue; M. Parquin, en uniforme de général de brigade, un chef de bataillon, portant l'aigle en main, sont à mes côtés; douze officiers environ me suivent.

Le trajet est court; il fut bientôt franchi. Le régiment était rangé en bataille dans la cour du quartier, en dedans des grilles; sur la pelouse, stationnaient quarante canonniers à cheval.

Ma mère! jugez du bonheur que j'éprouvais dans ce moment-là; après vingt ans d'exil, je touchais enfin le sol sacré de la patrie, je me trouvais avec des Français que le souvenir de l'Empereur allait encore électriser!

Le colonel Vaudrey était seul au milieu de la cour. Je me dirigeai vers lui; aussitôt le colonel, dont la belle figure et la taille avaient, dans le moment, quelque chose de sublime, tira son sabre et s'écria : « Soldats du 4e régiment d'artillerie! une grande révolution s'accomplit en ce moment; vous voyez ici, devant vous, le neveu de l'empereur Napoléon, il vient pour reconquérir les droits du peuple, le peuple et l'armée peuvent compter sur lui. C'est autour de lui que doit venir se grouper tout ce qui aime la gloire et la liberté de la France. Soldats! vous sentirez, comme votre chef, toute la grandeur de l'entreprise que vous allez tenter, toute la sainteté de la cause que vous allez défendre : Soldats! le neveu de l'empereur Napoléon peut-il compter sur vous? » Sa voix fut couverte à l'instant par des cris unanimes de : « Vive Napoléon! vive l'Empereur! » Je pris alors la parole en ces termes : « Résolu à vaincre ou à mourir pour la cause du peuple français, c'est à vous les premiers que j'ai voulu me présenter, parce qu'en-

tre vous et moi il existe de grands souvenirs; c'est dans votre régiment que l'empereur Napoléon, mon oncle, servit comme capitaine; c'est avec vous qu'il s'est illustré au siége de Toulon : et c'est encore votre brave régiment qui lui ouvrit les portes de Grenoble au retour de l'île d'Elbe. Soldats! de nouvelles destinées vous sont réservées. A vous la gloire de commencer une grande entreprise; à vous l'honneur de saluer les premiers l'aigle d'Austerlitz et de Wagram. » Je saisis alors l'aigle que portait un de mes officiers, M. de Querelles, et, la leur présentant . « Soldats! continuai-je, voici le symbole de la gloire française, destiné à devenir aussi l'emblème de la liberté! Pendant quinze ans, il a conduit nos pères à la victoire; il a brillé sur tous les champs de bataille, il a traversé toutes les capitales de l'Europe. Soldats! ne vous rallierez-vous pas à ce noble étendard, que je confie à votre honneur et à votre courage? Ne marcherez-vous pas avec moi contre les traîtres et les oppresseurs de la patrie, au cri de : Vive la France! vive la liberté! » Mille cris affirmatifs me répondirent : nous nous mîmes alors en marche, musique en tête; la joie et l'espérance brillaient sur tous les visages. Le plan était de courir chez le général, de lui mettre, non le pis-

tolet sur la gorge, mais l'aigle devant les yeux, pour l'entraîner. Il fallait, pour se rendre chez lui, traverser toute la ville. Chemin faisant, je dus envoyer un officier, avec un peloton, chez l'imprimeur, pour publier mes proclamations, un autre chez le préfet, pour l'arrêter; enfin, six reçurent des missions particulières, de sorte que, arrivé chez le général, je m'étais ainsi défait volontairement d'une partie de mes forces. Mais avais-je donc besoin de m'entourer de tant de soldats! Ne comptais-je pas sur la participation du peuple? Et en effet, quoi qu'on en dît, sur toute la route que j'ai parcourue, je reçus les témoignages les moins équivoques de la sympathie de la population; je n'avais qu'à me débattre contre la véhémence des marques d'intérêt qui m'étaient prodiguées, et la variété des cris qui m'accueillaient me montrait qu'il n'y avait pas un parti qui ne sympathisât avec mon cœur!

Arrivé à la cour de l'hôtel du général, je monte suivi de MM. Vaudrey, Parquin, et de deux officiers. Le général n'était pas encore habillé; je lui dis : « Général, je viens vers vous en ami; je serais désolé de relever notre vieux drapeau tricolore sans un brave militaire comme vous : la garnison est pour moi, décidez-vous, et suivez-moi. » On

lui montra l'aigle : il la repoussa en disant : « Prince, on vous a trompé ; l'armée connaît ses devoirs, et je vais à l'instant vous le prouver. » Alors je m'éloignai, et donnai l'ordre de laisser un piquet pour le garder. Le général se présenta plus tard à ses soldats, pour les faire rentrer dans l'obéissance ; les artilleurs, sous les ordres de M. Parquin, méconnurent son autorité, et ne lui répondirent que par les cris réitérés de : « Vive l'Empereur ! » Plus tard, le général parvint à s'échapper de son hôtel par une porte dérobée.

Lorsque je sortis de chez le général, je fus accueilli par les mêmes acclamations de . « Vive l'Empereur !!! » mais déjà ce premier échec m'avait vivement affecté : je n'y étais pas préparé, convaincu que la seule vue de l'aigle devait réveiller chez le général de vieux souvenirs de gloire, et l'entraîner.

Nous nous remîmes en marche : nous quittâmes la grande rue et entrâmes dans la caserne Finkematt, par la petite ruelle qui y conduit du faubourg de Pierre. Cette caserne est un grand bâtiment, construit dans une espèce d'impasse ; le terrain en avant est trop étroit pour qu'un régiment puisse s'y ranger en bataille. En me voyant ainsi resserré entre le rempart et le quartier, je

m'aperçus que le plan convenu n'avait pas été suivi. A notre arrivée, les soldats s'empressent autour de nous, je les harangue : la plupart vont chercher leurs armes et reviennent se rallier à moi, en me témoignant leurs sympathies par leurs acclamations. Cependant, voyant se manifester parmi eux une hésitation soudaine, causée par les bruits répandus parmi eux par quelques officiers qui s'efforçaient de leur inspirer des doutes sur mon identité; et comme d'ailleurs nous perdions un temps précieux dans une position défavorable, au lieu de courir sur-le-champ aux autres régiments, qui nous attendaient, je dis au colonel de partir : il m'engage à rester encore : je me range à son avis; quelques minutes plus tard il n'était plus temps. Des officiers d'infanterie arrivent, font fermer les grilles, et tancent fortement leurs soldats : ceux-ci hésitent encore; je veux faire arrêter les officiers : leurs soldats les délivrent. Alors la confusion se met partout; l'espace était tellement resserré que chacun de nous fut perdu dans la foule. Le peuple, qui était monté sur le mur, lançait des pierres sur l'infanterie; les canonniers voulaient faire usage de leurs armes, mais nous les en empêchâmes; nous vîmes tout de suite que nous aurions fait tuer beaucoup de monde. Je vis

le colonel tour à tour arrêté par l'infanterie et délivré par ses soldats; moi-même j'allais succomber au milieu d'une multitude d'hommes qui, me reconnaissant, croisaient sur moi leurs baïonnettes. Je parais leurs coups avec mon sabre, en tâchant de les apaiser, lorsque les canonniers vinrent me tirer d'entre leurs fusils, et me placer au milieu d'eux. Je m'élançai alors, avec quelques sous-officiers, vers les canonniers montés, pour me saisir d'un cheval; toute l'infanterie me suivit; je me trouvai acculé entre les chevaux et le mur, sans pouvoir bouger. Alors les soldats arrivèrent de toutes parts, se saisirent de moi et me conduisirent dans le corps de garde. En entrant, j'y trouvai M. Parquin; je lui tendis la main; il me dit, en m'abordant d'un air calme et résigné : « Prince, nous serons fusillés, mais nous mourrons bien. — Oui, lui répondis-je; nous avons échoué dans une belle et noble entreprise. »

Bientôt après le général Voirol arrive. Il me dit, en entrant : « Prince, vous n'avez trouvé qu'un traître dans l'armée française. — Dites plutôt, général, que j'avais trouvé un Labédoyère. » Des voitures furent amenées et nous transportèrent dans la prison neuve. Me voilà donc entre quatre murs, avec des fenêtres à barreaux, dans le séjour des

criminels ! Ah ! ceux qui savent ce que c'est que de passer tout à coup de l'excès du bonheur, que procurent les plus nobles illusions, à l'excès de la misère qui ne laisse plus d'espoir, et de franchir cet immense intervalle sans avoir un moment pour s'y préparer, comprendront ce qui se passait dans mon cœur.

Au greffe, nous nous revîmes tous. M. de Querelles, en me serrant la main, me dit à haute voix : « Prince, malgré notre défaite, je suis encore fier de ce que j'ai fait. » On me fit subir un interrogatoire ; j'étais calme et résigné ; mon parti était pris. On me fit les questions suivantes : « Qu'est-ce qui vous a poussé à agir comme vous l'avez fait ? — Mes opinions politiques, répondis-je, et mon désir de revoir ma patrie, dont l'invasion étrangère m'avait privé. En 1830, j'ai demandé à être traité en simple citoyen ; on m'a traité en prétendant, eh bien ! je me suis conduit en prétendant ! — Vous vouliez établir un gouvernement militaire ? — Je voulais établir un gouvernement fondé sur l'élection populaire. — Qu'auriez-vous fait, vainqueur ? — J'aurais assemblé un congrès national. »

Je déclarai ensuite que moi seul ayant tout organisé, moi seul ayant entraîné les autres, moi seul aussi je devais assumer sur ma tête toute la

responsabilité. Reconduit en prison, je me jetai sur un lit qu'on m'avait préparé, et malgré mes tourments, le sommeil, qui adoucit les peines en donnant du relâche aux douleurs de l'âme, vint calmer mes sens; le repos ne fuit pas le malheur, il n'y a que le remords qui n'en laisse pas. Mais comme le réveil fut affreux! Je croyais avoir eu un horrible cauchemar : le sort des personnes compromises était ce qui me donnait le plus de douleur et d'inquiétude. J'écrivis au général Voirol pour lui dire que son honneur l'obligeait à s'intéresser au colonel Vaudrey, car c'était peut-être l'attachement du colonel pour lui, et les égards avec lesquels il l'avait traité qui étaient cause de la non réussite de mon entreprise; je terminais en priant que toute la rigueur des lois s'appesantit sur moi, disant que j'étais le plus coupable et le seul à craindre.

Le général vint me voir et fut très-affectueux. Il me dit en entrant : « Prince, quand j'étais votre prisonnier, je n'ai trouvé que des paroles dures à vous dire, maintenant que vous êtes le mien, je n'ai plus que des paroles de consolation à vous adresser. » Le colonel Vaudrey et moi nous fûmes conduits à la citadelle, où (moi, du moins) j'étais beaucoup mieux qu'en prison; mais le pouvoir civil

nous réclama, et au bout de vingt-quatre heures on nous réintégra dans notre première demeure.

Le geôlier et le directeur de la prison de Strasbourg faisaient leur devoir, mais tâchaient d'adoucir autant que possible ma situation, tandis qu'un certain M. Lebel, qu'on envoya de Paris, voulant montrer son autorité, m'empêcha d'ouvrir mes fenêtres pour respirer l'air, me retira ma montre qu'il ne me rendit qu'à mon départ, et enfin avait même commandé des abat-jour pour intercepter la lumière.

Le 9 au soir, on vint me prévenir que j'allais être transféré dans une autre prison; je sors et je trouve le général et le préfet qui m'emmènent dans leur voiture sans me dire où on me conduisait. J'insiste pour qu'on me laisse avec mes compagnons d'infortune; mais le gouvernement en avait décidé autrement. Arrivé dans l'hôtel de la préfecture, je trouvai deux chaises de poste; on me fit monter dans l'une avec M. Cuynat, commandant de la gendarmerie de la Seine, et le lieutenant Thiboutot; dans l'autre il y avait quatre sous-officiers.

Lorsque je vis qu'il fallait quitter Strasbourg, et que mon sort allait être séparé de celui des autres accusés, j'éprouvai une douleur difficile à

peindre. Me voilà donc forcé d'abandonner des hommes qui se sont dévoués pour moi; me voilà donc privé des moyens de faire connaître, dans ma défense, mes idées et mes intentions; me voilà donc recevant un soi-disant bienfait de celui auquel je voulais faire le plus de mal! je m'exhalai en plaintes et en regrets, je ne pouvais que protester....

Les deux officiers qui me conduisaient étaient deux officiers de l'Empire, amis intimes de M. Parquin; aussi eurent-ils pour moi toutes sortes d'égards; j'aurais pu me croire voyageant avec des amis. Le 11, à deux heures du matin, j'arrivai à Paris, à l'hôtel de la préfecture de police. M. Delessert fut très-convenable pour moi; il m'apprit que vous étiez venue en France réclamer en ma faveur la clémence du roi, que j'allais repartir dans deux heures pour Lorient, et que de là je repasserais aux États-Unis, sur une frégate française.

Je dis au préfet que j'étais au désespoir de ne pas partager le sort de mes compagnons d'infortune; que, retiré ainsi de prison avant d'avoir subi un interrogatoire général (le premier n'avait été que sommaire), on m'ôtait les moyens de déposer de plusieurs faits qui étaient en faveur des

accusés; mais mes protestations étant restées infructueuses, je pris le parti d'écrire au roi, et je lui dis que, jeté en prison après avoir pris les armes contre son gouvernement, je ne redoutais qu'une chose, sa générosité, puisqu'elle devait me priver de la plus douce consolation, la possibilité de partager le sort de mes compagnons d'infortune. J'ajoutai que la vie était peu de chose pour moi, mais que ma reconnaissance envers lui serait grande s'il épargnait la vie d'anciens soldats, débris de notre vieille armée, entraînés par moi et séduits par de glorieux souvenirs.

En même temps j'écrivis à M. Odilon Barrot la lettre que je joins ici, en le priant de se charger de la défense du colonel Vaudrey. A quatre heures je me remis en route avec la même escorte, et, le 14, nous arrivâmes à la citadelle de Port-Louis, près Lorient. J'y restai jusqu'au 21 novembre, jour, où la frégate appareilla.

Après avoir prié M. Odilon Barrot de prendre la défense des accusés, et en particulier du colonel Vaudrey, j'ajoutai : « Monsieur, malgré mon désir de rester avec mes compagnons d'infortune et de partager leur sort, malgré mes réclamations à ce sujet, le roi, dans sa clémence, a ordonné que je fusse conduit à Lorient, pour de là passer en

Amérique. Touché, comme je le dois, de la générosité du roi, je suis profondément affligé de quitter mes coaccusés, dans l'idée que, moi présent à la barre, mes dépositions en leur faveur auraient pu influer sur le jury et l'éclairer sur leur compte. Privé de la consolation d'être utile à des hommes que j'ai entraînés à leur perte, je suis obligé de confier à un avocat ce que je ne puis pas dire moi-même devant le jury.

« De la part de mes coaccusés, il n'y a pas eu complot : il n'y a eu que l'entraînement du moment; moi seul ai tout combiné; moi seul ai fait les préparatifs nécessaires. J'avais déjà vu le colonel Vaudrey, avant le 30 octobre, mais il n'avait pas conspiré avec moi. Le 29, à huit heures du soir, personne, excepté moi, ne savait que le mouvement aurait lieu le lendemain; je ne vis le colonel Vaudrey que plus tard. M. Parquin était venu à Strasbourg pour ses affaires; le 29 au soir, seulement, je le fis appeler; les autres personnes connaissaient ma présence en France, mais en ignoraient le motif. Je ne réunis que le 29 au soir, les personnes actuellement accusées, et ne leur fis part de mes intentions que dans ce moment. Le colonel Vaudrey n'y était pas; les officiers de pontonniers sont venus se joindre à nous, ignorant

d'abord de quoi il s'agissait. Certes, nous sommes tous coupables, aux yeux du gouvernement établi, d'avoir pris les armes contre lui ; mais le plus coupable c'est moi ; c'est celui qui, méditant depuis longtemps une révolution, est venu tout à coup arracher ces hommes à une position sociale honorable, pour les livrer à tous les hasards d'un mouvement populaire. Devant les lois, mes compagnons d'infortune sont coupables de s'être laissé entraîner ; mais jamais, plus qu'en leur faveur, il n'y eut des circonstances atténuantes aux yeux du pays. Je tins au colonel Vaudrey, lorsque je le vis, et aux autres personnes, le 29 au soir, le langage suivant : « Messieurs, vous connaissez « tous les griefs de la nation envers le gouverne- « ment du 9 août; mais vous savez aussi qu'aucun « parti, existant aujourd'hui, n'est assez fort pour « le renverser, aucun assez puissant pour réunir « tous les Français, si l'un d'eux parvenait à s'em- « parer du pouvoir. Cette faiblesse du gouverne- « ment, comme cette faiblesse des partis, vient de « ce que chacun ne représente que les intérêts « d'une seule classe de la société. Les uns s'ap- « puient sur le clergé et la noblesse, les autres sur « l'aristocratie bourgeoise, d'autres enfin sur les « prolétaires seuls.

« Dans cet état des choses, il n'y a qu'un seul
« drapeau qui puisse rallier tous les partis, parce
« qu'il est le drapeau de la France et non celui
« d'une faction : c'est l'aigle de l'Empire. Sous
« cette bannière, qui rappelle tant de souvenirs
« glorieux, il n'y a aucune classe expulsée : elle
« représente les intérêts et les droits de tous.
« L'empereur Napoléon tenait son pouvoir du
« peuple français ; quatre fois son autorité reçut la
« sanction populaire : en 1804, l'hérédité dans la
« famille de l'Empereur fut reconnue par quatre
« millions de votes ; depuis, le peuple n'a plus
« été consulté. . . . . Comme l'aîné des neveux de
« Napoléon, je puis donc me considérer comme le
« représentant de l'élection populaire, je ne dirai
« pas de l'Empire, parce que, depuis vingt ans, les
« idées et les besoins de la France ont dû changer.
« Mais un principe ne peut être annulé par des
« faits ; il ne peut l'être que par un autre principe ;
« or, ce ne sont pas les douze cent mille étrangers
« de 1815, ce n'est pas la Chambre des 221 de
« 1830 qui peuvent rendre nul le principe de l'élec-
« tion de 1804. Le système napoléonien consiste
« à faire marcher la civilisation sans discorde et
« sans excès, à donner l'élan aux idées, tout en
« développant les intérêts matériels, à raffermir le

« pouvoir en le rendant respectable, à discipliner « les masses d'après leurs facultés intellectuelles, « enfin à réunir, autour de l'autel de la patrie, les « Français de tous les partis en leur donnant pour « mobiles l'honneur et la gloire. Remettons, leur « dis-je, le peuple dans ses droits, l'aigle sur nos « drapeaux, et la stabilité dans nos institutions. « Eh quoi! m'écriai-je enfin, les princes de droit « divin trouvent bien des hommes qui meurent « pour eux dans le but de rétablir les abus et les « priviléges; et moi, dont le nom représente la « gloire, l'honneur et les droits du peuple, mour- « rai-je donc seul dans l'exil! — Non! » m'ont répondu mes braves compagnons d'infortune . « vous ne mourrez pas seul; nous mourrons avec « vous, ou nous vaincrons ensemble pour la cause « du peuple français! »

« Vous voyez donc, monsieur, que c'est moi qui les ai entraînés, en leur parlant de tout ce qui pouvait le plus émouvoir des cœurs français. Ils me parlèrent de leurs serments; mais je leur rappelai, qu'en 1815, ils avaient prêté serment à Napoléon II et à sa dynastie. « L'invasion seule, « leur dis-je, vous a déliés de ce serment. Eh bien! « la force peut rétablir ce que la force seule a pu « détruire. » J'allai même jusqu'à leur dire qu'on

parlait de la mort du roi (j'ai mis cela, ma mère, comme vous le comprendrez, pour leur être utile), vous voyez combien j'étais coupable aux yeux du gouvernement. Eh bien ! le gouvernement a été généreux envers moi ; il a compris que ma position d'exilé, que mon amour pour mon pays, que ma parenté avec le grand homme étaient des causes atténuantes ; le jury restera-t-il en arrière de la marche indiquée par le gouvernement ? Ne trouvera-t-il pas des causes atténuantes bien plus fortes en faveur de mes complices, dans les souvenirs de l'Empire, dans les relations intimes de plusieurs d'entre eux à mon égard ; dans l'entraînement du moment, dans l'exemple de Labédoyère, enfin dans ce sentiment de générosité qui fit que, soldats de l'Empire, ils n'ont pu voir l'aigle sans émotion, que, soldats de l'Empire, ils ont préféré sacrifier leur existence plutôt que d'abandonner le neveu de l'empereur Napoléon, que de le livrer à ses bourreaux, car nous étions loin de penser à une grâce en cas de non réussite? »

En vue de Madère, le 12 décembre.

Je suis resté dix jours à la citadelle du Port-Louis. Tous les matins je recevais la visite du sous-préfet de Lorient, du commandant de la place et de l'officier de gendarmerie; ils étaient tous très-bien pour moi, et ne cessaient de me parler de leur attachement à la mémoire de l'Empereur. Le commandant Cuynat et le lieutenant Thiboutot étaient remplis de procédés et d'égards pour moi; je me croyais toujours au milieu de mes amis; et la pensée qu'ils étaient dans une position hostile à la mienne me faisait beaucoup de peine. Les vents étaient toujours contraires et empêchaient la frégate de sortir du port. Enfin, le 21, un bateau à vapeur remorqua la frégate; le sous-préfet vint me dire que j'allais partir. Les ponts-levis de la citadelle se baissèrent : je sortis, accompagné du sous-préfet, du commandant de la place et de l'officier de gendarmerie de Lorient, enfin, des deux officiers et des sous-officiers qui m'avaient amené; je traversai deux files de soldats qui contenaient la foule des curieux accourus pour me voir.

Nous montâmes tous dans des canots pour aller rejoindre la frégate qui nous attendait hors du port; je saluai ces messieurs avec cordialité, je montai sur le vaisseau et je vis avec un serrement de cœur les rivages de la France disparaître devant moi.

Je dois maintenant vous donner des détails sur la frégate. Le commandant m'a cédé la chambre sur l'arrière du bâtiment où je couche; je dîne avec lui, son fils, le second du bâtiment et l'aide de camp. Le commandant, capitaine de vaisseau, Henri de Villeneuve, est un excellent homme, franc et loyal comme un vieux marin; il a pour moi toutes sortes d'attentions. Vous voyez que je suis bien moins à plaindre que mes amis. Les autres officiers de la frégate sont aussi très-bien à mon égard. Il y a en outre deux passagers qui sont deux types : l'un, M. D..., est un savant de vingt-six ans, qui a beaucoup d'esprit et d'imagination mêlés d'originalité et même d'un peu de singularité; par exemple, il croit aux prédictions, et il se mêle de prédire lui-même à chacun son sort. Il ajoute une grande foi au magnétisme et m'a dit qu'une somnambule lui avait prédit, il y avait deux ans, qu'un membre de la famille de l'Empereur viendrait en France, et détrônerait

Louis-Philippe. Il va au Brésil pour faire des expériences sur l'électricité. L'autre passager est un ancien bibliothécaire de don Pedro, qui a conservé toutes les manières de l'ancienne cour; maltraité au Brésil à cause de son attachement à l'empereur, il y retourne pour faire des réclamations.

Les quinze premiers jours de la traversée furent bien pénibles, nous fûmes toujours ballottés par la tempête et les vents contraires, qui nous jetèrent jusqu'au commencement de la Manche : impossible, pendant tout ce temps-là, de faire un pas sans s'accrocher à tout ce qui vous tombe sous la main.

Nous ne savons que depuis quelques jours que notre destination est changée. Le commandant avait des ordres cachetés, qu'il a ouverts et qui lui disent d'aller à Rio, d'y rester le temps qu'il faut pour renouveler ses provisions, de me retenir à bord pendant tout le temps qu'il restera en rade, et ensuite de me conduire à New-York. Or, vous saurez que cette frégate est destinée à aller dans les mers du sud, où elle restera en station pendant deux ans; on lui fait faire ainsi trois mille lieues de plus; car, de New-York, elle sera obligée de revenir à Rio, en longeant beaucoup à l'est pour attraper les vents alizés.

En vue des Canaries, le 14.

Chaque homme porte en lui un monde, composé de tout ce qu'il a vu et aimé, et où il rentre sans cesse, alors même qu'il parcourt un monde étranger; j'ignore alors ce qui est le plus douloureux de se souvenir des malheurs qui vous ont frappé ou du temps heureux qui n'est plus. Nous avons traversé l'hiver et nous sommes de nouveau en été; les vents alizés ont succédé aux tempêtes, ce qui me permet de rester la plupart du temps sur le pont. Assis sur la dunette, je réfléchis à ce qui m'est arrivé et je pense à vous et à Arenemberg. Les situations dépendent des affections qu'on y porte; il y a deux mois, je ne demandais qu'à ne plus revenir en Suisse; actuellement, si je me laissais aller à mes impressions, je n'aurais d'autre désir que de me retrouver dans ma petite chambre, dans ce beau pays où il me semble que je devais être si heureux! Hélas! quand on a une âme qui sent fortement, on est destiné à passer ses jours dans l'accablement de son inaction ou dans les convulsions des situations douloureuses.

Lorsque je revenais, il y a quelques mois, de reconduire Mathilde, en rentrant dans le parc, j'ai trouvé un arbre rompu par l'orage, et je me suis dit à moi-même, notre mariage sera rompu par le sort.... Ce que je supposais vaguement s'est réalisé; ai-je donc épuisé, en 1836, toute la part de bonheur qui m'était échue!

Ne m'accusez pas de faiblesse, si je me laisse aller à vous rendre compte de toutes mes impressions. On peut regretter ce que l'on a perdu, sans se repentir de ce qu'on a fait. Nos sensations ne sont pas, d'ailleurs, assez indépendantes des causes intérieures, pour que nos idées ne se modifient pas toujours un peu, suivant les objets qui nous environnent; la clarté du soleil ou la direction du vent ont une grande influence sur notre état moral. Quand il fait beau, comme aujourd'hui; que la mer est calme comme le lac de Constance, quand nous nous y promenions le soir; que la lune, la même lune, nous éclaire de la même lueur bleuâtre; que l'atmosphère, enfin, est aussi douce qu'au mois d'août en Europe, alors je suis plus triste qu'à l'ordinaire; tous les souvenirs, gais ou pénibles, viennent tomber avec le même poids sur ma poitrine; le beau temps dilate le cœur et le rend plus impressionnable, tandis que le mauvais

temps le resserre : il n'y a que les passions qui soient au-dessus des intempéries des saisons. Lorsque nous quittâmes la caserne d'Austerlitz, un tourbillon de neige vint fondre sur nous ; le colonel Vaudrey, auquel je le fis remarquer, me dit : « Malgré cette bourrasque, ce jour-ci sera un beau jour. »

Le 29 décembre.

Nous avons passé la ligne hier ; on a fait la cérémonie d'usage, le commandant, qui est toujours parfait pour moi, m'a exempté du baptême. C'est un usage bien ancien, mais qui n'en est pas plus spirituel pour cela, de fêter le passage de la ligne en se jetant de l'eau et en singeant un office divin. Il fait une chaleur très-forte. J'ai trouvé à bord assez de livres pour ne pas m'ennuyer ; j'ai relu les ouvrages de M. de Chateaubriand et de J. J. Rousseau. Cependant les mouvements du navire rendent toute occupation fatigante.

Le 1er janvier 1837.

Ma chère maman, c'est aujourd'hui le premier jour de l'an ; je suis à quinze cents lieues de vous, dans un autre hémisphère ; heureusement la pensée parcourt tout cet espace en moins d'une seconde. Je suis près de vous, je vous exprime tous mes regrets de tous les tourments que je vous ai occasionnés ; je vous renouvelle l'expression de ma tendresse et de ma reconnaissance.

Le matin, les officiers sont venus en corps me souhaiter la bonne année, j'ai été sensible à cette attention de leur part. A quatre heures et demie, nous étions à table ; comme nous sommes à 17 degrés de longitude plus ouest que Constance, il était en même temps sept heures à Arenemberg ; vous étiez probablement à dîner ; j'ai bu en pensée à votre santé ; vous en avez peut-être fait autant pour moi ; du moins je me suis plu à le croire dans ce moment-là. J'ai songé aussi à mes compagnons d'infortune ; hélas ! je songe toujours à eux ! J'ai pensé qu'ils étaient plus malheureux que moi, et cette idée m'a rendu bien plus malheureux qu'eux.

Présentez mes compliments bien tendres à cette

bonne Mme Salvage, à ces demoiselles, à cette pauvre petite Claire, à M. Cottrau et à Arsène.

Le 5 janvier.

Nous avons eu hier un grain qui est venu fondre sur nous avec une violence extrême. Si les voiles n'eussent pas été déchirées par le vent, la frégate aurait pu être en danger; il y a eu un mât cassé; la pluie tombait si impétueusement que la mer en était toute blanche. Aujourd'hui, le ciel est aussi beau qu'à l'ordinaire, les avaries sont réparées, le mauvais temps est déjà oublié; que n'en est-il de même des orages de la vie! —A propos de frégate, le commandant m'a dit que la frégate qui portait votre nom est actuellement dans la mer du sud, et s'appelle *la Flore.*

Le 10 janvier.

Nous venons d'arriver à Rio-Janeiro; le coup d'œil de la rade est superbe; demain j'en ferai un dessin. J'espère que cette lettre pourra vous parvenir bientôt. Ne pensez pas à venir me rejoindre,

je ne sais pas encore où je me fixerai ; peut-être trouverai-je plus de chances à habiter l'Amérique du sud ; le travail auquel l'incertitude de mon sort m'obligera à me livrer pour me créer une position, sera la seule consolation que je puisse goûter. Adieu, ma mère, un souvenir à nos vieux serviteurs et à nos amis de la Thurgovie et de Constance.

Je me porte bien.

Votre tendre et respectueux fils.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

L'IDÉAL.

TRADUCTION DE SCHILLER.

A la Conciergerie, le 18 août 1840.

O temps heureux de ma jeunesse, veux-tu donc me quitter sans retour? Veux-tu t'enfuir sans pitié, avec tes joies et tes douleurs, avec tes sublimes illusions? Rien ne peut-il donc t'arrêter dans ta fuite? tes flots vont-ils irrévocablement se perdre dans la nuit de l'éternité?

Les astres brillants, qui éclairaient mon entrée dans la vie, ont perdu leur éclat; l'idéal, qui gonflait mon cœur ivre d'espérance, s'est enfui. Elle est anéantie, cette douce croyance en des êtres créés par mon imagination; ces rêves jadis si beaux, si divins, ils sont tombés en proie à la triste réalité!

De même qu'un jour Pygmalion étreignait la

pierre de ses ardents transports, jusqu'à ce que le sentiment ait coulé brûlant dans la fibre glacée du marbre; de même j'enlaçais la nature de mes bras amoureux avec une ardeur juvénile, jusqu'à ce qu'elle eût commencé à respirer et à se réchauffer sur mon cœur de poëte.

Et, partageant mes brûlants transports, elle s'animait à ma voix, me rendait le baiser d'amour et comprenait les battements de mon cœur. La fleur, l'arbre, tout vivait pour moi; le murmure du ruisseau chantait à mon oreille; même les objets inanimés paraissaient sensibles au retentissement de ma vie.

Mon étroite poitrine se dilatait par un effort tout-puissant dans un cercle immense, et je voulais entrer dans la vie en paroles et en actions, par les illusions comme par le bruit. Comme il était grand, ce monde, tant qu'il ne fut pas éclos à mes yeux! mais comme j'ai vu peu de choses s'épanouir; et ce peu, comme il était petit et mesquin!

Avec quelle audace il s'élançait dans la vie, transporté par une noble ardeur, le jeune homme, que le délire de ses rêves rendait heureux et dont aucun souci n'avait encore arrêté la fougue! Le vol altier des projets l'emportait jusqu'au sommet

du firmament; rien n'était trop loin, pour que dans son ivresse il ne crût pouvoir l'atteindre.

Avec quelle facilité il y était transporté! Qu'y avait-il de trop difficile à son bonheur! Comme sur le chemin fleuri de la vie, il était joyeusement accompagné! l'Amour avec son doux retour, la Fortune avec son brillant diadème, la Gloire avec sa couronne étincelante, la Vérité avec l'éclat du soleil!

Mais, hélas! à peine au milieu de sa route, ses compagnons infidèles l'avaient déjà abandonné, et l'un après l'autre ils s'étaient enfuis précipitamment. Le bonheur aux pieds légers avait déjà disparu, la soif de la science n'était pas apaisée, et les sombres nuages du doute obscurcissaient l'image brillante de la vérité.

J'ai vu la couronne sacrée de la gloire flétrie sur des fronts vulgaires! hélas! le temps heureux de l'amour n'a eu qu'un trop court printemps, et ma route devint bientôt de plus en plus déserte. Le silence s'accrut, et c'est à peine si l'espoir jette encore une faible lueur sur mon obscur sentier.

. . . .

A QUOI TIENNENT

LES

DESTINÉES DES EMPIRES !

Napoléon était revenu en 1815, en vingt jours, de Cannes à Paris. La France se relevait, imposante encore, sous le drapeau tricolore; les hommes du peuple reprenaient courage, les traîtres tremblaient, et le cri de *vive l'Empereur!* retentissait de nouveau du Rhin à l'Océan, de la Meuse à la Méditerranée. Le 25 mars 1815, Napoléon était aux Tuileries dans son cabinet, seul avec son frère, l'ancien roi d'Espagne. Joseph était celui de ses frères qu'il affectionnait le plus, et dans le jugement duquel il mettait la plus grande confiance. Aussi l'entretien, quoique d'une haute gravité, avait cet abandon naturel qui existe entre deux amis qui parlent de leurs intérêts communs. « Pour-

quoi, disait le roi Joseph à son frère, n'avez-vous pas attendu, pour revenir en France, que le congrès de Vienne fût dissous? — Les circonstances, répondait l'Empereur, ont précipité mon retour. Les Bourbons s'étaient conduits si impolitiquement que j'étais sûr d'être reçu à bras ouverts par le peuple et l'armée. Je ne pouvais plus rester à l'île d'Elbe; on interceptait mes ressources, des assassins étaient journellement envoyés dans l'île pour me tuer, et il avait été question à Vienne de me reléguer dans une île de l'Océan. Aujourd'hui il s'agit de faire tous nos efforts pour diviser la coalition. Quelques négociations ont déjà été entamées à l'île d'Elbe avec Koller, le commissaire autrichien; mais je ne peux pas me fier à Metternich; quant à la Russie, c'est différent. — Je suis de votre avis, dit Joseph, et l'homme dont l'influence vous serait, je crois, le plus profitable, c'est Pozzo di Borgo. J'ai été autrefois très-lié avec lui; nous avons même encore un ami commun, L***, qui se chargerait, j'en suis sûr, d'un message pour lui. — Mais, répliqua l'Empereur, qu'offrir à Pozzo pour sa médiation? — Je connais les Corses mieux que vous, et quelque ambition qu'ils aient, rien ne vaut, aux yeux des hommes des pays de montagnes, une grande position dans les lieux

où ils sont nés. Offrez-lui la première place en Corse et cinq millions comptant, je ne doute pas du succès. Je lui écrirai, je lui rappellerai des souvenirs d'enfance, c'est une corde toujours facile à faire vibrer. — Mais tu crois donc, ajouta l'Empereur (qui dans l'intimité tutoyait son frère), qu'aujourd'hui où j'ai à organiser la défense de la France, ce qui m'oblige même à diminuer de moitié vos apanages comme princes français, j'ai cinq millions à donner à un diplomate? — Eh bien! moi, dit Joseph, je m'en charge, et, si vous approuvez cette négociation, je saurai me les procurer. — Ce projet fut donc arrêté. M. L*** consentit à se charger de cette mission, et il partit avec les cinq millions dans sa voiture. Des difficultés dont notre mémoire ne saurait nous retracer la nature retardèrent plusieurs fois le voyage de M. L***, qui n'arriva à Vienne que le 12 mai. Il se fit conduire sur-le-champ au logement du comte Pozzo di Borgo. Celui-ci n'étant pas chez lui, M. L*** se fit connaître, insista pour être admis et fut introduit dans un salon d'attente. Il y resta quelques heures. Vers le soir, Pozzo di Borgo rentra; il était pâle, défait, et paraissait exténué de fatigue, comme un homme qui vient d'avoir une longue lutte à soutenir. Étonné de rencontrer M. L***, il

lui demanda le but de son voyage; celui-ci le lui ayant appris, Pozzo di Borgo relut à deux fois la lettre du roi Joseph, parut en proie à la plus vive agitation, se laissa tomber dans un fauteuil et s'écria : « Ah! mon cher L***, que n'êtes-vous arrivé quelques heures plus tôt! je sors à l'instant du congrès, les avis étaient très-partagés, et si vous me voyez si fatigué, c'est qu'il m'a fallu employer tout ce que Dieu m'a donné de force, de persuasion et d'intelligence pour décider la Russie et l'Autriche à ne point se retirer de la coalition, à ne point désavouer le manifeste du 25 mars. Si vous étiez venu hier, ce matin même, je vous jure que j'aurais pris le parti de Napoléon et que je l'aurais emporté.... » Et puis il se leva, se promena à grands pas dans la chambre, parut en butte à plusieurs sentiments contraires, et ajouta : « Si je pouvais revenir sur ce que j'ai dit...; mais quelle raison donner à un changement si subit?... Ce n'est pas possible; que penserait-on de moi? Je viens d'épuiser toutes les ressources de mon éloquence pour prouver qu'avec Bonaparte il ne peut y avoir ni paix ni trêve. Enfin, je verrai, revenez demain; aujourd'hui je suis anéanti et par la discussion et par votre proposition. » Le lendemain, à huit heures du matin, M. L*** était rendu dans

la chambre du comte Pozzo di Borgo. » Eh bien! lui dit-il en entrant, vous êtes-vous décidé? — Ah! mon cher, c'est impossible, je me perdrais sans sauver l'Empereur; je n'avais qu'un dard, je l'ai employé contre lui. Tenez, lisez; voilà l'extrait du procès-verbal des conférences du congrès qui confirme la déclaration du 25 mars, et réunit l'Europe contre Bonaparte. »

(*Revue de l'Empire*, avril 1843.)

EXTINCTION

DU

PAUPÉRISME

AVANT-PROPOS.

Je dois dire un mot pour expliquer le titre de cette brochure.

On trouvera peut-être, comme un littérateur plein de mérite me l'a déjà fait remarquer, que les mots ***Extinction du Paupérisme*** ne se rapportent pas directement à un écrit qui a pour unique but le bien-être de la classe ouvrière.

Il est vrai qu'il y a une grande différence entre la misère qui provient de la stagnation forcée du travail, et le paupérisme, qui souvent est le résultat du vice. Cependant on peut soutenir que l'un est la conséquence immédiate de l'autre; car, répandre dans les classes ouvrières, qui sont les plus

nombreuses, l'aisance, l'instruction, la morale, c'est extirper le paupérisme, sinon en entier, du moins en grande partie.

Ainsi, proposer un moyen capable d'initier les masses à tous les bienfaits de la civilisation, c'est tarir les sources de l'ignorance, du vice, de la misère. Je crois donc pouvoir, sans trop de hardiesse, conserver à mon travail le titre d'***Extinction du Paupérisme.***

Je livre mes réflexions au public dans l'espoir que, développées et mises en pratique, elles pourront être utiles au soulagement de l'humanité. Il est naturel dans le malheur de songer à ceux qui souffrent.

Fort de Ham, mai 1844.

CHAPITRE PREMIER.

La richesse d'un pays dépend de la prospérité de l'agriculture et de l'industrie, du développement du commerce intérieur et extérieur, de la juste et équitable répartition des revenus publics.

Il n'y a pas un seul de ces éléments divers du bien-être matériel qui ne soit miné en France par un vice organique. Tous les esprits indépendants le reconnaissent. Ils diffèrent seulement sur les remèdes à apporter.

Agriculture.

Il est avéré que l'extrême division des propriétés tend à la ruine de l'agriculture, et cependant le rétablissement de la loi d'aînesse, qui maintenait les grandes propriétés et favorisait la grande cul-

ture, est une impossibilité. Il faut même nous féliciter, sous le point de vue politique, qu'il en soit ainsi.

Industrie.

L'industrie, cette source de richesse, n'a aujourd'hui ni règle, ni organisation, ni but. C'est une machine qui fonctionne sans régulateur; peu lui importe la force motrice qu'elle emploie. Broyant également dans ses rouages les hommes comme la matière, elle dépeuple les campagnes, agglomère la population dans des espaces sans air, affaiblit l'esprit comme le corps, et jette ensuite sur le pavé, quand elle n'en sait plus que faire, les hommes qui ont sacrifié, pour l'enrichir, leur force, leur jeunesse, leur existence. Véritable Saturne du travail, l'industrie dévore ses enfants et ne vit que de leur mort.

Faut-il cependant, pour parer à ses défauts, la placer sous un joug de fer, lui ôter cette liberté qui seule fait sa vie; la tuer, en un mot, parce qu'elle tue, sans lui tenir compte de ses immenses bienfaits? Nous croyons qu'il suffit de guérir ses blessés, de prévenir ses blessures.

Mais il est urgent de le faire; car la société

n'est pas un être fictif : c'est un corps en chair et en os, qui ne saurait prospérer qu'autant que toutes les parties qui le composent sont dans un état de santé parfaite.

Il faut un remède efficace aux maux de l'industrie : le bien général du pays, la voix de l'humanité, l'intérêt même des gouvernements, tout l'exige impérieusement.

Commerce intérieur.

Le commerce intérieur souffre, parce que l'industrie, produisant trop en comparaison de la faible rétribution qu'elle donne au travail, et l'agriculture ne produisant pas assez, la nation se trouve composée de producteurs, qui ne peuvent pas vendre, et de consommateurs, qui ne peuvent pas acheter; et le manque d'équilibre de la situation contraint le gouvernement, ici comme en Angleterre, d'aller chercher jusqu'en Chine quelques *milliers* de consommateurs, en présence de *millions* de Français ou d'Anglais qui sont dénués de tout, et qui, s'ils pouvaient acheter de quoi se nourrir et se vêtir convenablement, créeraient un mouvement commercial bien plus considérable que les traités les plus avantageux.

Commerce extérieur.

Les causes qui paralysent nos exportations hors de France touchent de trop près à la politique pour que nous voulions en parler ici. Qu'il nous suffise de dire que la quantité de marchandises qu'un pays exporte est toujours en raison directe du nombre de *boulets* qu'il peut envoyer à ses ennemis quand son honneur et sa dignité le commandent. Les événements qui se sont passés récemment en Chine sont une preuve de cette vérité.

Parlons maintenant de l'impôt.

Impôt.

La France est un des pays les plus imposés de l'Europe. Elle serait peut-être le pays le plus riche, si la fortune publique était répartie de la manière la plus équitable.

Le prélèvement de l'impôt peut se comparer à l'action du soleil, qui absorbe les vapeurs de la terre, pour les répartir ensuite, à l'état de pluie, sur tous les lieux qui ont besoin d'eau pour être fécondés et pour produire. Lorsque cette restitu-

tion s'opère régulièrement, la fertilité s'ensuit; mais lorsque le ciel, dans sa colère, déverse partiellement en orages, en trombes et en tempêtes, les vapeurs absorbées, les germes de production sont détruits, et il en résulte la stérilité; car il donne aux uns beaucoup trop, et aux autres pas assez. Cependant, quelle qu'ait été l'action bienfaisante ou malfaisante de l'atmosphère, c'est presque toujours, au bout de l'année, ***la même quantité d'eau*** qui a été prise et rendue. La ***répartition*** seule fait donc la différence. Équitable et régulière, elle crée l'abondance; prodigue et partielle, elle amène la disette.

Il en est de même des effets d'une bonne ou mauvaise administration. Si les sommes prélevées chaque année sur la généralité des habitants sont employées à des usages improductifs, comme à créer des places inutiles, à élever des monuments stériles, à entretenir, au milieu d'une paix profonde, une armée plus dispendieuse que celle qui vainquit à Austerlitz, l'impôt, dans ce cas, devient un fardeau écrasant; il épuise le pays, il prend sans rendre; mais si, au contraire, ces ressources sont employées à créer de nouveaux éléments de production, à rétablir l'équilibre des richesses, à détruire la misère en activant et organisant le tra-

vail, à guérir enfin les maux que notre civilisation entraîne avec elle, alors certainement l'impôt devient pour les citoyens, comme l'a dit un jour un ministre à la tribune, le *meilleur des placements*.

C'est donc dans le budget qu'il faut trouver le premier point d'appui de tout système qui a pour but le soulagement de la classe ouvrière. Le chercher ailleurs est une chimère.

Les caisses d'épargne sont utiles sans doute pour la classe aisée des ouvriers ; elles lui fournissent le moyen de faire un usage avantageux de ses économies et de son superflu ; mais, pour la classe la plus nombreuse, qui n'a aucun superflu et par conséquent aucun moyen de faire des économies, ce système est complétement insuffisant. Vouloir, en effet, soulager la misère des hommes qui n'ont pas de quoi vivre, en leur proposant de mettre tous les ans de côté *un quelque chose* qu'ils n'ont pas, est une dérision ou une absurdité.

Qu'y a-t-il donc à faire? Le voici ! Notre loi égalitaire de la division des propriétés ruine l'agriculture; il faut remédier à cet inconvénient par une association qui, employant tous les bras inoccupés, recrée la grande propriété et la grande culture sans aucun désavantage pour nos principes politiques.

L'industrie appelle, tous les jours, les hommes dans les villes et les énerve. Il faut rappeler dans les campagnes ceux qui sont de trop dans les villes, et retremper en plein air leur esprit et leur corps.

La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple d'ilotes au milieu d'un peuple de sybarites. Il faut lui donner une place dans la société, et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin elle est sans organisation et sans liens, sans droits et sans avenir, il faut lui donner des droits et un avenir, et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline.

CHAPITRE II.

PROPOSITION.

Pour accomplir un projet si digne de l'esprit démocratique et philanthropique du siècle, si nécessaire au bien-être général, si utile au repos de la société, il faut trois choses : 1° une loi; 2° une première mise de fonds prise sur le budget; 3° une organisation.

1° La loi.

Il y a en France, d'après la statistique agricole officielle, 9 190 000 hectares de terres incultes qui appartiennent soit au gouvernement, soit aux communes, soit à des particuliers. Ces landes, bruyères, communaux, pâtis, ne donnent qu'un revenu extrêmement faible, 8 francs par hectare. C'est un capital mort qui ne profite à per-

sonne. Que les Chambres décrètent que toutes ces terres incultes appartiennent de droit à l'association ouvrière, sauf à payer annuellement aux propriétaires actuels ce que ceux-ci en retirent aujourd'hui; qu'elles donnent, à ces bras qui chômeut, ces terres qui chôment également, et ces deux capitaux improductifs renaîtront à la vie l'un par l'autre. On aura trouvé moyen de soulager la misère, tout en enrichissant le pays. Afin d'éviter le reproche d'exagération, nous supposerons que les deux tiers de ces 9 millions d'hectares puissent être livrés à l'association, et que l'autre tiers soit ou indéfrichable ou occupé par les bâtiments, les ruisseaux, canaux, etc. Il resterait 6 127 000 hectares à défricher. Ce travail serait rendu possible par la création de colonies agricoles, qui, répandues sur toute la France, formeraient les bases d'une seule et vaste organisation dont tous les ouvriers pauvres seraient membres sans être personnellement propriétaires.

2° La mise de fonds.

Les avances nécessaires à la création de ces établissements doivent être fournies par l'État. D'après nos estimations, ce sacrifice s'élèverait à une

somme d'environ 300 millions payée en quatre ans ; car, à la fin de ce laps de temps, ces colonies, tout en faisant vivre un grand nombre d'ouvriers, seraient déjà en bénéfice. Au bout de dix ans, le gouvernement pourrait y prélever un impôt foncier d'environ 8 millions, sans compter l'augmentation naturelle des impôts indirects dont les recettes augmentent toujours en raison de la consommation, qui s'accroît elle-même avec l'aisance générale.

Cette avance de 300 millions ne serait donc pas un sacrifice, mais un *magnifique placement.* Et l'État, en songeant à la grandeur du but, pourrait-il se refuser à cette avance, lui, qui dépense annuellement 46 millions [1] pour prévenir ou punir les attaques dirigées contre la propriété, qui sacrifie tous les ans 300 millions pour façonner le pays au métier des armes, qui propose aujourd'hui

1. BUDGET DE 1843.

Frais de justice criminelle ou correctionnelle	4 149 400 fr.
Gendarmerie et sergents de ville	19 703 782
Commissaires et agents	1 032 000
Administration supérieure de la police de sûreté	97 800
Maisons de détention, transports de condamnés	6 280 000
Bagnes	5 728 550
Gardes champêtres payés par les communes	9 000 000
Total.	45 991 532 fr.

120 millions pour construire de nouvelles prisons? Enfin le pays qui, sans périr, a donné 2 milliards aux étrangers qui ont envahi la France; qui, sans murmurer, a payé 1 milliard aux émigrés; qui, sans s'effrayer, dépense 200 ou 300 millions aux fortifications de Paris, ce pays-là, dis-je, hésiterait-il à payer 300 millions en quatre ans pour détruire le paupérisme, pour affranchir les communes de l'immense fardeau que leur impose la misère, pour augmenter enfin la richesse territoriale de plus d'un milliard?

3° L'organisation.

Les masses sans organisation ne sont rien; disciplinées, elles sont tout. Sans organisation, elles ne peuvent ni parler ni se faire comprendre; elles ne peuvent même ni écouter ni recevoir une impulsion commune.

D'un côté, la voix de 20 millions d'hommes éparpillés sur un vaste territoire se perd sans écho; et, de l'autre, il n'y a pas de parole assez forte et assez persuasive pour aller d'un point central porter dans 20 millions de consciences, *sans intermédiaires reconnus*, les doctrines toujours sévères du pouvoir.

Aujourd'hui, le règne des castes est fini : on ne peut gouverner qu'avec les masses; il faut donc les organiser pour qu'elles puissent formuler leurs volontés, et les discipliner pour qu'elles puissent être dirigées et éclairées sur leurs propres intérêts.

Gouverner, ce n'est plus dominer les peuples par la force et la violence; c'est les conduire vers un meilleur avenir, en faisant appel à leur raison et à leur cœur.

Mais, comme les masses ont besoin d'être instruites et moralisées, et qu'à son tour l'autorité a besoin d'être contenue et même éclairée sur les intérêts du plus grand nombre, il est de toute nécessité qu'il y ait dans la société deux mouvements également puissants : une action du pouvoir sur la masse et une réaction de la masse sur le pouvoir. Or, ces deux influences ne peuvent fonctionner sans choc, qu'au moyen d'intermédiaires qui possèdent à la fois la confiance de ceux qu'ils représentent, et la confiance de ceux qui gouvernent. Ces intermédiaires auront la confiance des premiers dès qu'ils seront librement élus par eux; ils mériteront la confiance des seconds dès qu'ils rempliront dans la société une place importante, car on peut dire, en général, que l'homme est ce que la fonction qu'il remplit l'oblige d'être.

Guidé par ces considérations, nous voudrions qu'on créât, entre les ouvriers et ceux qui les emploient, une classe intermédiaire jouissant de droits légalement reconnus et élue par la totalité des ouvriers. Cette classe intermédiaire serait le corps des prud'hommes.

Nous voudrions qu'annuellement tous les travailleurs ou prolétaires s'assemblassent dans les communes, pour procéder à l'élection de leurs représentants ou prud'hommes, à raison d'un prud'homme pour dix ouvriers. La bonne conduite serait la seule condition d'éligibilité. Tout chef de fabrique ou de ferme, tout entrepreneur quelconque, serait obligé par une loi, dès qu'il emploierait plus de dix ouvriers, d'avoir un prud'homme pour les diriger, et de lui donner un salaire double de celui des simples ouvriers.

Ces prud'hommes rempliraient, dans la classe ouvrière, le même rôle que les sous-officiers remplissent dans l'armée. Ils formeraient le premier degré de la hiérarchie sociale, stimulant la louable ambition de tous, en leur montrant une récompense facile à obtenir. Relevés à leurs propres yeux par les devoirs mêmes qu'ils auraient à remplir, ils seraient forcés de donner l'exemple d'une bonne conduite. Par ce moyen, chaque dizaine

d'ouvriers renfermerait en elle un germe de perfectionnement. Ce qui améliore les hommes, c'est de leur offrir toujours devant les yeux un but à atteindre, qui soit honorable et honoré !

Pour l'impulsion à donner à la masse pour l'éclairer, lui parler, la faire agir, la question se trouve simplifiée dans le rapport de 1 à 10 ; en supposant qu'il y ait 25 millions d'hommes qui vivent au jour le jour de leur travail, on aura 2 millions et demi d'intermédiaires auxquels on pourra s'adresser avec d'autant plus de confiance qu'ils participent à la fois des intérêts de ceux qui obéissent et des idées de ceux qui commandent.

Ces prud'hommes seraient divisés en deux parties : les uns resteraient dans l'industrie privée, les autres seraient employés aux établissements agricoles. Et, nous le répétons, cette différente mission serait le résultat du droit de l'élection directe attribuée à tous les travailleurs.

CHAPITRE III.

COLONIES AGRICOLES.

Supposons que les trois mesures précédentes soient adoptées :

Les 25 millions de prolétaires actuels ont des représentants, et le quart de l'étendue du domaine agricole de la France est leur propriété [1].

Dans chaque département, et d'abord là où les terres incultes sont en plus grand nombre, s'élèvent des colonies agricoles offrant du pain, de l'instruction, de la religion, du travail, à tous ceux qui en manquent, et Dieu sait si le nombre en est grand en France !

1. Nous avons supposé que l'association ouvrière ne ferait d'abord qu'affermer la terre, puis qu'elle payerait aux propriétaires actuels le faible revenu qu'ils tirent des terres incultes et des communaux ; mais au fur et à mesure elle les rachèterait afin d'être seule propriétaire.

Ces institutions charitables, au milieu d'un monde égoïste livré à la féodalité de l'argent, doivent produire le même effet bienfaisant que ces monastères qui vinrent, au moyen âge, planter au milieu des forêts, des gens de guerre et des serfs, des germes de lumière, de paix, de civilisation.

L'association étant une pour toute la France, l'inégale répartition des terrains incultes, et même le petit nombre de ces terrains dans certains départements ne seraient point un obstacle. Les familles pauvres d'un département qui ne posséderait point dans le principe de colonie agricole[1] se rendraient dans l'établissement le plus voisin, le grand bienfait de la solidarité étant surtout de répartir également les secours, de soulager toutes les misères, sans être arrêté par cette considération qui aujourd'hui excuse toutes les inhumanités : *Il n'est point de ma commune.*

Les colonies agricoles auraient deux buts à remplir : le premier, de nourrir un grand nombre de

1. Nous disons *dans le principe*, parce que, dès que l'association serait en voie de prospérité, il serait de son intérêt d'établir des colonies agricoles dans chaque département, soit en défrichant les terres incultes, soit en achetant des terrains dont l'industrie privée ne tire pas un grand profit, mais qu'une association pourrait faire valoir à son avantage.

familles pauvres, en leur faisant cultiver la terre, soigner les bestiaux, etc.; le second, d'offrir un refuge momentané à cette masse flottante d'ouvriers auxquels la prospérité de l'industrie donne une activité fébrile, et que la stagnation des affaires ou l'établissement de nouvelles machines plonge dans la misère la plus profonde.

Tous les pauvres, tous les individus sans ouvrage, trouveraient dans ces lieux à utiliser leur force et leur intelligence au profit de toute la communauté.

Ainsi il y aurait dans ces colonies, au delà du nombre strictement nécessaire d'hommes, de femmes et d'enfants pour faire les ouvrages de ferme, un grand nombre d'ouvriers sans cesse employés, soit à défricher de nouvelles terres, soit à bâtir de nouveaux établissements pour les infirmes et les vieillards; les avances faites à l'association, ou ses bénéfices ultérieurs, lui permettraient d'employer tous les ans des capitaux considérables à ces dépenses productives.

Lorsque l'industrie privée aura besoin de bras, elle viendra les demander à ces dépôts centraux qui, par le fait, maintiendront toujours les salaires à un taux rémunérateur; car il est clair que l'ouvrier, certain de trouver dans les colonies agri-

coles une existence assurée, n'acceptera de travail dans l'industrie privée, qu'autant que celle-ci lui offrira des bénéfices au delà de ce *strict nécessaire* que lui fournira toujours l'association générale.

Pour stimuler ces échanges comme pour exciter l'émulation des travailleurs, on prélèvera sur les bénéfices de chaque établissement une somme destinée à créer pour chaque ouvrier une masse individuelle. Ce fonds constituera une véritable caisse d'épargne, qui délivrera à chaque ouvrier, au moment de son départ, en sus de sa solde, une action dont le montant sera réglé d'après ses jours de travail, son zèle et sa bonne conduite; de sorte que l'ouvrier laborieux pourra, au moyen de sa masse individuelle, s'amasser, au bout de quelques années, une somme capable d'assurer son existence pour le reste de ses jours, même hors de la colonie.

Pour mieux définir notre système, nous aurons recours à une comparaison. Lorsqu'au milieu d'un pays coule un large fleuve, ce fleuve est une cause générale de prospérité; mais quelquefois la trop grande abondance de ses eaux ou leur excessive rareté, amène ou l'inondation ou la sécheresse. Que fait-on pour remédier à ces deux

fléaux? On creuse, le Nil en fournit l'exemple, de vastes bassins où le fleuve déverse le surplus de ses eaux quand il en a trop, et en reprend au contraire quand il n'en a pas assez; et de cette manière on assure aux flots cette égalité constante de niveau d'où naît l'abondance. Eh bien! voilà ce que nous proposons pour la classe ouvrière, cet autre fleuve, qui peut être à la fois une source de ruine ou de fertilité, suivant la manière dont on tracera son cours. Nous demandons pour la masse flottante des travailleurs de grands refuges, où l'on s'applique à développer leurs forces comme leur esprit, refuges qui, lorsque l'activité générale du pays se ralentira, conserveront le surplus des forces non employées pour les rendre ensuite au fur et à mesure au mouvement général. Nous demandons en un mot de véritables ***déversoirs*** de la population, ***réservoirs*** utiles du travail, qui maintiennent toujours à la même hauteur cet autre niveau de la justice divine, qui veut que la sueur du pauvre reçoive sa juste rétribution.

Les prud'hommes, c'est-à-dire, les représentants des ouvriers, seront les régulateurs de cet échange continuel. Les prud'hommes de l'industrie privée, au fait de tous les besoins de leurs subordonnés, partageront avec les maires des

communes le droit d'envoyer aux colonies agricoles ceux qu'ils ne pourront pas employer. Les prud'hommes des colonies, au fait de la capacité de chacun, chercheront à placer avantageusement dans l'industrie privée tous ceux dont celle-ci aurait besoin. On trouvera peut-être quelques inconvénients pratiques à cet échange; mais quelle est l'institution qui n'en offre pas dans ses commencements? Celle-ci aura l'immense avantage de multiplier l'instruction du peuple, de lui donner un travail salubre et de lui apprendre l'agriculture; elle rendra générale cette habitude que l'industrie du sucre de betteraves et même l'industrie de la soie ont déjà introduite, de faire passer alternativement les ouvriers du travail des champs à celui des ateliers.

Les prud'hommes seront au nombre de un sur dix, comme dans l'industrie privée.

Au-dessus des prud'hommes, il y aura des directeurs chargés d'enseigner l'art de la culture des terres.

Ces directeurs seront élus par les ouvriers et les prud'hommes réunis. Pour qu'ils soient éligibles, on exigera d'eux des preuves de connaissances spéciales en agriculture. Enfin, au-dessus de ces directeurs, de ces prud'hommes, de ces ou-

vriers, il y aura un gouverneur par chaque colonie. Ce gouverneur sera nommé par les prud'hommes et les directeurs réunis.

L'administration se composera du gouverneur et d'un comité formé d'un tiers de directeurs et de deux tiers de prud'hommes.

Chaque année les comptes seront imprimés, communiqués à l'assemblée générale des travailleurs, et soumis au conseil général du département, qui devra les approuver et aura le droit de casser les prud'hommes ou directeurs qui auraient montré leur incapacité. Tous les ans les gouverneurs des colonies se rendront à Paris, et là, sous la présidence du ministre de l'intérieur, ils discuteront le meilleur emploi à faire des bénéfices dans l'intérêt de l'association générale.

Tout commencement est pénible; ainsi nous n'avons pas trouvé les moyens de créer ces colonies agricoles économiquement, sans établir des espèces de camps où les ouvriers soient baraqués comme nos troupes, pendant les premières périodes. Il va sans dire que dès que les recettes surpasseront les dépenses, on remplacera ces baraques par des maisons saines, bâties d'après un plan mûrement médité. On construira alors des bâtiments accessoires pour donner aux membres

de la colonie et aux enfants l'instruction civile et religieuse. Enfin on formera de vastes hôpitaux pour les infirmes, pour ceux que l'âge aurait mis dans l'impossibilité de travailler.

Une discipline sévère régnera dans ces colonies; la vie y sera salutaire, mais rude; car leur but n'est pas de nourrir des fainéants, mais d'ennoblir l'homme par un travail sain et rémunérateur et par une éducation morale. Les ouvriers et les familles occupés dans ces colonies y seront entretenus le plus simplement possible. Le logement, la solde, la nourriture, l'habillement, seront réglés d'après le tarif de l'armée, car l'organisation militaire est la seule qui soit basée à la fois sur le bien-être de tous ses membres et sur la plus stricte économie.

Cependant ces établissements n'auraient rien de militaire, ils emprunteraient à l'armée son ordre admirable, et voilà tout.

L'armée est simplement une *organisation*, la classe ouvrière formerait une *association*. Ces deux corps auraient donc un principe et un but tout différents.

L'armée est une organisation qui, devant exécuter aveuglément et avec promptitude l'ordre du chef, doit avoir pour base une hiérarchie qui parte d'en haut.

La classe des travailleurs formant une association, dont les chefs n'auraient d'autres devoirs que de régulariser et exécuter la volonté générale, sa hiérarchie doit être le produit de l'élection. Ce que nous proposons n'a donc aucun rapport avec les colonies militaires.

Afin de rendre notre système plus palpable, nous allons présenter un aperçu des recettes et dépenses probables d'une colonie agricole. Ces calculs sont basés sur des chiffres officiels. Cependant tout le monde comprendra la difficulté d'établir un semblable budget. Il n'y a rien de moins exact que l'appréciation détaillée des revenus de la terre. Nous ne prétendons pas avoir tout prévu. La meilleure prévision, dit Montesquieu, est de songer qu'on ne peut tout prévoir. Mais si nos chiffres peuvent prêter à diverses interprétations, nous ne saurions admettre qu'il en soit ainsi du système en lui-même. Il est possible que malgré le soin que nous avons apporté dans nos évaluations, nous ayons omis quelques dépenses ou même quelques recettes, ou bien compté à un taux trop élevé les rendements de la terre; mais ces omissions ne nuisent en rien à l'idée fondamentale que nous croyons juste, vraie, féconde en bons résultats : le simple raisonnement qui suit le prouvera.

Ordinairement les revenus du sol sont partagés en trois parties, sans compter celle du fisc. La première fait vivre les ouvriers qui travaillent la terre, la deuxième est l'apanage du fermier, la troisième enrichit le propriétaire.

Dans nos fermes-modèles, la classe ouvrière aura pour elle seule ces trois produits : elle sera à la fois travailleur, fermier, propriétaire; ses bénéfices seront donc immenses, et cela d'autant plus que, dans une association bien établie, les dépenses sont toujours moindres que dans les exploitations particulières. La première partie fera vivre dans une modeste aisance un grand nombre de familles pauvres; la seconde partie servira à établir les masses individuelles dont nous avons parlé; la troisième partie donnera les moyens, non-seulement de bâtir des maisons de bienfaisance, mais d'accroître sans cesse le capital de la société en *achetant de nouvelles terres*.

C'est là un des plus grands avantages de notre projet; car, tout système qui ne renferme pas en lui un moyen d'accroissement continuel est défectueux. Il peut bien momentanément amener quelques bons résultats; mais, lorsque l'effet qu'il devait produire est réalisé, le malaise qu'il a voulu détruire se renouvelle : c'est comme si on n'avait

rien fait. La loi des pauvres, en Angleterre, les workhouses, en fournissent des exemples frappants.

Ici, au contraire, lorsque les colonies agricoles seront en plein rapport, elles auront toujours la facilité d'étendre leur domaine, de multiplier leurs établissements, afin d'y placer de nouveaux travailleurs. Le seul cas, qui viendra arrêter momentanément cet accroissement, sera celui où l'industrie privée aura besoin de bras et pourra les employer plus avantageusement. Alors les terres cultivées ne seront pas abandonnées pour cela; le nombre excédant d'ouvriers, dont nous avons parlé, rentrera dans le domaine public jusqu'à ce qu'une nouvelle stagnation les renvoie de nouveau à la colonie agricole.

Ainsi, tandis que d'un côté, par notre loi égalitaire, les propriétés se divisent de plus en plus, l'association ouvrière reconstruira la grande propriété et la grande culture.

Tandis que l'industrie attire sans cesse la population dans les villes, les colonies la rappelleront dans les campagnes.

Quand il n'y aura plus assez de terre à assez bas prix en France, l'association établira des succursales en Algérie, en Amérique même; elle peut un

jour envahir le monde! car partout où il y aura un hectare à défricher et un pauvre à nourrir, elle sera là avec ses capitaux, son armée de travailleurs, son incessante activité.

Et qu'on ne nous accuse pas de rêver un bien impossible; nous n'aurions qu'à rappeler l'exemple de la fameuse compagnie anglaise des Indes orientales. Qu'était-ce? sinon une association comme celle que nous proposons, mais dont les résultats, quoique surprenants, ne furent pas aussi favorables à l'humanité que celle que nous appelons de tous nos vœux.

Avant de pénétrer si loin dans l'avenir, calculons les recettes et les dépenses probables de ces établissements.

CHAPITRE IV.

RECETTES ET DÉPENSES.

D'après notre supposition, l'association ouvrière aurait à défricher les deux tiers de 9 190 000 hectares de terre, aujourd'hui inculte, c'est-à-dire 6 127 000 hectares.

Pour savoir combien ces hectares rapporteraient s'ils étaient soumis à une culture habile, sans jachères, nous avons fait le calcul suivant :

Le nombre d'hectares des cultures dans la France entière est de	19 314 741
Celui des prairies tant naturelles qu'artificielles.	5 774 745
Étendue en hectares. Total	25 089 486
La valeur du produit brut de ces terrains est :	
Pour les cultures	3 479 583 005
Pour les prairies	666 363 412
Produit total, francs	4 145 946 417

Le produit moyen par hectare de terres ensemencées ou mises en prairies s'élève donc à 165 fr.

D'un autre côté, il y a en France 51 568 845 animaux domestiques de toute espèce, qui donnent un produit brut de 767 251 851 francs[1]. L'une dans l'autre, chaque tête de bétail rapporte donc 15 fr., et comme ces bestiaux sont nourris sur environ 26 millions d'hectares, cela fait environ deux têtes de bétail par hectare. En moyenne, on peut dire que chaque hectare produit 195 fr. dont 165 fr. pour le revenu de la terre et 30 fr. pour le revenu des bestiaux.

Nos 6 127 000 hectares mis en culture et en prairies rapporteront donc :

Pour le produit brut de la terre.........	1 010 955 000
Et pour le produit des animaux.........	183 810 000
Total en francs.........	1 194 765 000
Retranchant de ce nombre ce que ces hectares produisent aujourd'hui d'après la statistique, c'est-à-dire les deux tiers de 82 664 046 francs, on a..........	54 709 363
La richesse territoriale se sera accrue de.	1 140 055 637

Voyons maintenant quelle serait la dépense. Pour faciliter nos calculs, supposons que les terres

1. Nous dirons plus tard pourquoi nous ne comprenons pas dans le produit brut des bestiaux la valeur de la viande consommée.

à défricher soient également réparties par chaque division politique de la France. Nous aurons 6 127 000 hectares à diviser par 86, ce qui nous donnera par département 71 241 hectares. En fixant un terme de vingt ans au bout duquel toutes les terres devront être mises en culture, il y aura par an, par département, 3562 hectares à défricher.

Le nombre de bras nécessaires pour ce travail peut se fixer ainsi : un ouvrier défriche en terme moyen[1] trois hectares par an. Mais, comme il faut compter les malades, et qu'ensuite, dès la seconde année, ces ouvriers sont obligés de donner une partie de leurs soins à la culture des terres déjà défrichées, et d'aider les familles agricoles qui seront appelées annuellement en surcroît, nous ne supposerons qu'un travail de deux hectares par an. Il faudra donc 1781 ouvriers pour accomplir cette tâche en vingt ans, et comme chaque année

1. D'après les renseignements qu'on nous a fournis, un homme défriche 2 hectares de bois par an, ou bien 4 hectares de bruyères. La moyenne est donc de 3 hectares, en supposant un nombre égal de bois ou de bruyères, ce qui est évidemment bien au delà de la réalité, puisque les terres incultes qui sont à défricher ne sont pas comprises dans le sol forestier. On pourrait donc prendre comme moyenne 4 hectares au lieu de 3.

il y aura 3 562 hectares annuellement défrichés, la colonie accueillera tous les ans 120 familles pour aider à la culture des terres défrichées[1] et pour soigner les bestiaux, puisque nous avons aussi compté d'après le relevé général de la France deux bestiaux par hectare. La colonie achèterait donc tous les ans, à partir de la fin de la première année, deux fois autant de bestiaux qu'elle aurait défriché d'hectares dans l'année précédente. Ainsi, pendant vingt ans, la colonie aurait des recettes et des dépenses qui suivraient une progression croissante.

Les recettes, sans compter les premières avances du gouvernement, se composent de l'augmentation périodique de 3 562 hectares défrichés et de

1. Un grand propriétaire, très-versé dans ce qui a rapport à l'agriculture, a eu la bonté de nous fournir le renseignement suivant :

Pour cultiver une ferme de 150 hectares suivant l'ancien système, blé, avoine, jachères, il faut :

7 domestiques et une servante toute l'année.

6 batteurs employés pendant six mois.

4 parcours employés pendant trois mois.

20 moissonneurs occupés pendant six semaines.

Avec le nouveau système, où l'on remplace la jachère par des plantes sarclées, il faut un homme de plus par an.

Dans nos calculs, nous avons donc mis un nombre de bras bien suffisant.

l'augmentation annuelle de la valeur de ces hectares; car en admettant que chaque hectare donne un produit de 195 fr., les terres ne rapporteront cette somme qu'au bout de trois ans de culture et quatre années de travail. C'est-à-dire que la première année après son défrichement, chaque hectare rapportera 65 fr., la seconde année 130 fr., et les années suivantes 195 fr.

Quant *aux dépenses*, à part les premiers frais d'établissement, il y aura chaque année des dépenses qui se renouvelleront sans cesse, telles que la solde de 1781 ouvriers et de 120 familles, l'intérêt des terrains appartenant aux communes ou aux particuliers, la dépense des ensemencements, des écuries, des frais d'administration, de 7124 nouveaux bestiaux à acheter; de plus, il y aura chaque année un accroissement régulier qui consistera dans l'entretien de 120 nouvelles familles, plus la construction des baraques pour les loger.

Chaque ouvrier recevra la solde du soldat, chaque famille la solde de trois ouvriers. L'habillement doit être bien meilleur marché pour des ouvriers que pour des soldats; nous le calculerons cependant au même taux, afin de ne rien changer aux prix établis.

Chaque homme coûtera donc par an, tout compris, 318 francs [1].

Les prud'hommes recevront la solde des sous-officiers, les directeurs recevront la solde d'officier, le gouverneur la solde de colonel.

Jusqu'à ce que la colonie ait donné des bénéfices, tous les ouvriers seront logés dans des baraques construites comme celles de nos camps militaires. Ces baraques, vastes et saines [2], con-

1. DÉPENSE D'UN SOLDAT D'INFANTERIE PAR AN.

Solde à 30 centimes par jour	109 50
Masses personnelles	86 45
Valeur des rations	64 67 80
Habillement	34 40
Dépense d'hôpital	24 43
Francs	318 85 80

2. DIMENSION DES BARAQUES.

Profondeur	3m 90
Longueur	4 60
Hauteur aux pieds droits	1 00
Hauteur sous les arbalétriers aux faîtes	3 30
Les murs, en torchis et en clayonnage ont d'épaisseur	0 10

Pour camper une division d'infanterie de 10 904 hommes. il faut 1160 baraques du modèle dont il s'agit. On peut évaluer à 150 000 fr. la dépense de construction, et à 12 000 fr. les dépenses nécessaires pour leur entretien pendant huit années qu'elles pourront durer. (*Aide-mémoire du génie*, par le capitaine Laisné, p. 516.)

tiennent ordinairement douze hommes. Nous ne voudrions y mettre qu'une escouade de dix hommes avec leur prud'homme lorsqu'ils ne seraient pas mariés. Dans le cas contraire, il y aurait une famille par baraque, et ces baraques seraient construites sur une plus petite échelle.

Dans plusieurs départements il y a des baraques semblables près des fabriques de sucre.

En faisant les calculs que nous avons mis à la fin de la brochure, on trouve qu'avec une avance de 311 millions, les recettes et dépenses des colonies seraient, au bout de vingt-trois ans, de :

Recettes annuelles....................	1 194 694 800
Dépenses............................	378 622 278
Le profit pour l'association serait de...	816 072 522 fr.

206 400 familles, 153 166 ouvriers de la classe pauvre seraient entretenus. La France serait enrichie de 12 millions de nouveaux bestiaux. Enfin le gouvernement prélèverait sur le revenu brut, d'après le taux actuel, près de 37 millions de francs.

CHAPITRE V.

RÉSUMÉ.

Dans l'aperçu sommaire que nous avons présenté des bénéfices, nous sommes resté bien en deçà de la vérité, car l'exploitation du *quart* du domaine agricole, aujourd'hui stérile, non-seulement augmenterait d'*un quart* la valeur du revenu brut de la France, mais cet accroissement de richesse donnerait à toutes les branches du travail national une activité immense, qu'il est plus facile de comprendre que d'expliquer dans tous ses détails. Non-seulement ces colonies empêcheraient au bout de vingt ans plus d'un million d'êtres de languir dans la misère, non-seulement elles feraient vivre une foule d'industries annexes à l'agriculture, mais ce bénéfice annuel de 800 millions échangé dans le pays contre d'autres produits augmenterait dans le même rapport la consommation

et le commerce intérieur. Ce bénéfice offrirait à tous les fruits du travail un *débouché* plus considérable que ne pourraient le faire les traités de commerce les plus avantageux, puisque cette valeur de 800 millions dépasse de 156 millions la valeur de toutes nos exportations hors de France, qui s'est élevée, en 1842, à 644 millions. (Voy. *Documents de douanes*, Commerce spécial, Résumé analytique, nº 6.)

Pour rendre ce raisonnement plus saisissant, et pour montrer toute l'importance du commerce intérieur, supposons que ces colonies agricoles fussent non enclavées dans le territoire, mais séparées du continent par un bras de mer et une ligne de douane, et que cependant elles fussent obligées à n'avoir de rapports commerciaux qu'avec la France! Il est clair que si leur production agricole leur donnait un bénéfice de 800 millions, cette somme serait échangée contre des produits continentaux, soit manufacturés, soit du sol même, mais de différentes natures.

Nous croyons donc que l'accroissement de la consommation intérieure, favorisée par cet accroissement de richesse et d'aisance, remédierait plus que toute autre chose au malaise dont se plaignent certaines industries, et surtout qu'il ferait cesser

en partie les maux dont souffrent les cultivateurs de la vigne, tout en rendant le pain et la viande meilleur marché.

En effet, il est présumable que, par la nature de leur sol, ces colonies produiraient des céréales et des bestiaux, mais pas de vin. Or, en augmentant par leur production la quantité de blé et de viande, elles diminueraient le prix de ces denrées de première nécessité, ce qui tendrait à en augmenter la consommation en permettant à la classe pauvre d'en manger : et, d'un autre côté, l'accroissement d'aisance augmenterait le nombre de ceux qui peuvent boire du vin, et par conséquent la consommation générale.

Il est facile d'expliquer par les chiffres officiels le malaise de nos viticoles. La France produit 36 783 223 hectolitres de vin sans compter les eaux-de-vie.

Elle en consomme	23 578 248
Elle en exporte	1 351 677
Total de la consommation intérieure et extérieure	24 929 925

Retranchant cette somme de la production, il reste 11 853 298 hectolitres *sans emploi*.

Ces chiffres montrent et la cause du malaise et les moyens d'y remédier; ils prouvent la supé-

riorité du marché national sur l'exportation; car si, par les moyens que nous avons indiqués, l'activité donnée au commerce intérieur augmentait seulement la consommation d'un dixième, ce qui n'est pas hors des probabilités, l'augmentation serait donc de 2 357 824 hectolitres, ce qui est près du double de toutes nos exportations.

D'un autre côté, si la politique de nos gouvernants parvenait, ce que nous sommes loin de prévoir, à augmenter nos exportations d'un cinquième, ce qui serait un résultat immense, cet accroissement ne serait que de 270 334 hectolitres.

Le travail qui crée l'aisance, et l'aisance qui consomme, voilà les véritables bases de la prospérité d'un pays. Le premier devoir d'un administrateur sage et habile est donc de s'efforcer, par l'amélioration de l'agriculture et du sort du plus grand nombre, d'augmenter la consommation intérieure, qui est loin d'être arrivée à son apogée; car, *statistiquement* parlant, en France, chaque habitant consomme par an, en moyenne : de froment, méteil, seigle, 271 litres, ce qui fait 328 rations de pain par individu par an; de viande, 20 kilogr.; de vin, 70 litres; de sucre, 3^{kil},40. Ce qui veut dire, *humainement* parlant, qu'il y a

en France plusieurs millions d'individus qui ne mangent ni pain, ni viande, ni sucre, et qui ne boivent point de vin. Car tous les gens riches consomment bien au delà de cette moyenne, c'est-à-dire 365 rations de pain au lieu de 328, 180 kilogr. de viande au lieu de 20 kilogr., 365 litres de vin au lieu de 70, et 50 kilogr. de sucre au lieu de 3 et deux cinquièmes.

Nous ne produisons pas trop, mais nous ne consommons pas assez.

Au lieu d'aller chercher des consommateurs en Chine, qu'on augmente donc la richesse territoriale; qu'on emploie tous les bras oisifs au profit de toutes les misères et de toutes les industries; ou plutôt qu'on fasse l'un et l'autre si l'on peut, mais surtout qu'on n'oublie pas qu'un pays comme la France, qui a été si richement doté du ciel, renferme en lui-même tous les éléments de sa prospérité, et que c'est une honte pour notre civilisation de penser, qu'au XIX[e] siècle, le dixième au moins de la population est en haillons et meurt de faim en présence de millions de produits manufacturés qu'on ne peut vendre, et de millions de produits du sol qu'on ne peut consommer!

En résumé, le système que nous proposons est la résultante de toutes les idées, de tous les vœux

émis par les économistes les plus compétents depuis un demi-siècle.

Dans le rapport au roi de M. Gouin, qui se trouve en tête de la statistique officielle agricole (page XXVIII), le ministre déclare qu'un des plus grands progrès à obtenir est le défrichement de ces terres qui ne rapportent que 8 francs par hectare. Notre projet réalise cette pensée.

Tous les hommes qui se sentent animés de l'amour de leurs semblables réclament pour qu'on rende enfin justice à la classe ouvrière, qui semble déshéritée de tous les biens que procure la civilisation; notre projet lui donne tout ce qui relève la condition de l'homme, l'aisance, l'instruction, l'ordre, et à chacun la possibilité de s'élever par son mérite et son travail. Notre organisation ne tend à rien moins qu'à rendre, au bout de quelques années, la classe la plus pauvre aujourd'hui, l'association la plus riche de toute la France.

Aujourd'hui la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. Par notre système les salaires sont fixés comme les choses humaines doivent être réglées, non par la force, mais par un juste équilibre entre les besoins de

ceux qui travaillent et les nécessités de ceux qui font travailler.

Aujourd'hui tout afflue à Paris, le centre absorbe à lui seul toute l'activité du pays; notre système, sans nuire au centre, reporte la vie vers les extrémités, en faisant agir quatre-vingt-six nouvelles individualités travaillant, sous la haute direction du gouvernement, dans un but continuel de perfectionnement.

Et que faut-il pour réaliser un semblable projet? une année de solde de l'armée, quinze fois la somme qu'on a donnée à l'Amérique, une dépense égale à celle qu'on emploie aux fortifications de Paris.

Et cette avance rapportera, au bout de vingt ans, à la France 1 milliard, à la classe ouvrière 800 millions, au fisc 37 millions!

Que le gouvernement mette à exécution notre idée, en la modifiant de tout ce que l'expérience des hommes versés dans ces matières compliquées peut lui fournir de renseignements utiles, de lumières nouvelles; qu'il prenne à cœur tous les grands intérêts nationaux, qu'il établisse le bien-être des masses sur des bases inébranlables, et il sera inébranlable lui-même. La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus

oppressive, les oppositions disparaîtront et les prétentions surannées qu'on attribue à tort ou à raison à quelques hommes, s'évanouiront comme les *folles brises* qui rident la surface des eaux sous l'équateur, et s'évanouissent en présence du *vent réel* qui vient enfler les voiles et faire marcher le navire.

C'est une grande et sainte mission, bien digne d'exciter l'ambition des hommes, que celle qui consiste à apaiser les haines, à guérir les blessures, à calmer les souffrances de l'humanité en réunissant les citoyens d'un même pays dans un intérêt commun, et en accélérant un avenir que la civilisation doit amener tôt ou tard.

Dans l'avant-dernier siècle, La Fontaine émettait cette sentence, trop souvent vraie et cependant si triste, si destructive de toute société, de tout ordre, de toute hiérarchie : « Je vous le dis en bon français, notre ennemi, c'est notre maître! »

Aujourd'hui, le but de tout gouvernement habile doit être de tendre par des efforts à ce qu'on puisse dire bientôt : « Le triomphe du christianisme a détruit l'esclavage; le triomphe de la révolution française a détruit le servage, le triomphe des idées démocratiques a détruit le paupérisme! »



TABLEAUX JUSTIFICATIFS



CALCUL

DES DÉPENSES ET RECETTES

D'UNE COLONIE AGRICOLE.

FIN DE LA PREMIÈRE ANNÉE.

DÉPENSES.			RECETTES.	
1781 ouvriers à 318 fr..	566 358	1 210 212	Don du gouvernement..	1,293,272
120 familles. Une famille comptée comme 3 ouvriers.............	114 480			
Surcroît de solde de 190 prud'hommes à 36 fr..	6 840			
19 directeurs agricoles à 1 800 fr..........	34 200			
1 gouverneur.........	6 000			
La valeur moyenne des ensemencements étant de 23 fr. 20 c. par hectare...............	82 638			
Prix de 7124 têtes de bétail à 36 fr. 20 c....	257 889*			
Écuries et granges.....	100 000			
Frais d'administration..	10 000			
Intérêt du prix du terrain 3562 hectares...	31 807			

* Nous n'avons pas compris dans les dépenses la nourriture des bestiaux, parce que le fumier qu'ils donnent et la valeur des abattages pour la viande de boucherie, qui s'élèvent tous les ans à 516 180 518 francs, compensent et au delà le prix de leur entretien.

FIN DE LA PREMIÈRE ANNÉE (Suite).

DÉPENSES.			RECETTES.	
Report.........	1 210 212		Report.........	1 293 272
162 baraques à 11 hommes, à 130 fr.......	21 060	83060		
120 hommes pour une famille, à 100 fr.....	12 000			
Outils...............	50 000			
	1 293 272			1 293 272

FIN DE LA SECONDE ANNÉE.

DÉPENSES.			RECETTES.	
Mêmes dépenses que l'année précédente...	1 210 212		Don du gouvernement..	1 146 701
Augmentation progressive chaque année :		168 019	Revenu de 3562 hect. à 65 fr..............	231 530
120 nouvelles familles, 1 directeur, 12 prud'hommes	116 712			
120 baraques.........	12 000			
Intérêts des nouvelles terres...............	31 807			
Outils................	5 000			
Nouveaux frais d'administration et entretien.	2 500			
	1 378 231			1 378 231

FIN DE LA TROISIÈME ANNÉE.

DÉPENSES.		RECETTES.	
Dépenses égales à l'année précédente..........	1 378 231	Don du gouvernement..	851 660
Plus.................	168 019	Revenu de 3562 hectares à 130 fr.............	463 060
		Revenu de 3562 hectares à 65 fr.............	231 530
	1 546 250		1 546 250

FIN DE LA QUATRIÈME ANNÉE.

DÉPENSES.		RECETTES.	
Dépenses...........	1 546 250	Don du gouvernement..	325 089
Plus...............	168 019	Revenu de 3562 hectares à 195 fr.......	694 590
		Revenu de 3562 hectares à 130 fr.......	463 060
		Revenu de 3562 hectares à 65 fr	231 530
	1 714 269		1 714 269

FIN DE LA CINQUIÈME ANNÉE.

DÉPENSES.		RECETTES.	
Dépenses.............	1 714 269	Revenu de l'année précédente............	1 714 269
Plus.................	168 019	Plus l'accroissement régulier de...........	694 590
	1 882 288		2 408 859

Profit.............. 526 571

On voit que les dépenses augmentent tous les ans de..	168 019
Et les revenus de.................................	694 590
Au bout de dix ans les revenus seraient de.............	5 881 309
Les dépenses, de..................................	2 722 383
Le profit..	3 158 926

Toutes les terres seraient défrichées au bout de vingt ans, mais elles ne seraient en plein rapport qu'au bout de la vingt-troisième année. A cette époque, les dépenses qui, depuis la vingtième année seraient restées stationnaires, seraient de..................... 4 402 573

Les revenus seraient de............................ 13 894 800

Le bénéfice net de............................... 9 489 227

Comme nous avons, pour la facilité des calculs, compté les dépenses et les recettes par département, si on multipliait ces résultats par 86, on aura pour toute la France, au bout de vingt ans, les résultats suivants :

Le gouvernement aurait donc donné 311 038 092 en quatre années, savoir :

La première année	111 221 392
La deuxième année	98 616 286
La troisième année	73 242 760
La quatrième année	27 957 654
Total	311 038 092

Les recettes annuelles seraient de	1 194 694 800
La dépense annuelle de ces 86 colonies	378 622 278
Le profit de l'association	816 072 522

206 400 familles, 153 166 ouvriers de la classe pauvre seraient entretenus. La France serait enrichie de 12 millions de nouveaux bestiaux. Enfin le gouvernement prélèverait sur le revenu brut, d'après le taux actuel, près de 37 millions de francs d'impôt foncier seulement ; sans compter l'impôt sur les maisons, les centimes additionnels et les impôts indirects.

CHIFFRES EMPRUNTÉS A LA STATISTIQUE AGRICOLE OFFICIELLE

ÉTENDUE, VALEUR ET PRODUIT DU DOMAINE AGRICOLE.

DÉSIGNATION.	ÉTENDUE des CULTURES en hectares.		VALEUR des PRODUITS en francs.		VALEUR des SEMENCES annuelles en francs.
Froment.	4 586 786	13 900 262	1 102 768 062	3 479 583 005	182 185 337
Épeautre.	4 733		806 723		93 203
Méteil.	010 932		144 176 351		00 925
Seigle	2 577 253		296 292 740		55 270 842
Orge.	1 188 189		137 622 411		21 368 838
Avoine.	3 000 834		302 011 470		43 605 437
Maïs.	631 731		71 796 084		2 282 097
Vignes.	1 962 340	Vins.	419 028 152		»
		Eau-de-vie.	59 059 150		»
Pommes de terre.	921 870	3 412 132	202 10 866		21 696 578
Sarrasin	551 241		61 388 841		3 995 854
Legumes secs.	296 925		52 007 840		8 107 418
Jardins	360 606		157 093 888		»
Betteraves.	57 663		28 979 449		754 687
Colza.	173 506		51 126 744		602 813
Chanvre.	178 148		86 287 341		7 487 617
Lin.	98 241		57 507 216		5 217 350
Tabac.	7 955		5 483 558		»
Garance.	14 674		9 343 349		»
Houblon.	826		851 559		»
Châtaigneraies.	455 386		13 526 190		»
Mûriers.	41 277		42 779 088		»
Oliviers.	121 228		22 776 398		»
Autres cultures.	84 307		12 209 868		»
		Bière.	58 035 735		»
		Cidre.	84 422 137		»
Prairies naturelles.	4 198 108		462 598 243		»
Prairies artificielles.	1 578 547		203 765 169		
Jachères.	6 763 281		92 285 902	Total fr.	414 878 744
Pâtures, landes, pâtis et communaux.	9 191 076	17 995 625	82 064 046		
Bois de la couronne.	52 972		1 047 404		
Bois de l'État.	1 648 907		32 871 969		
Bois des communes et des particuliers.	7 333 965		172 861 152		
Sol forestier.	368 705				
Vergers, pépinières et oseraies	766 578	Total fr	4 526 898 890		
Surfaces des routes, rivières, villes, etc.	2 158 846				
Étendue totale du territoire en hectares.	52 768 617				

L'étendue totale des cultures. = 18 314 741 hect.
L'étendue des cultures et des prairies. = 25 059 486 hect.
L'étendue des terres ensemencées. = 17 652 499 hect.
L'étendus des terrains qui nourrissent les bestiaux est environ. = 26 000 000 hect.

NOMBRE, VALEUR ET PRODUIT DES BESTIAUX.

DÉSIGNATION.	NOMBRE ou QUANTITÉ.		VALEUR en FRANCS.		REVENU total EN FRANCS.	
Taureaux	899 026	9 936 538	33 813 990	876 245 753	9 885 877	312 215 607
Bœufs	1 968 838		301 819 337		62 878 690	
Vaches	3 501 825		487 875 663		214 790 094	
Veaux	2 068 849		52 936 768		25 153 287	
Béliers	875 715	32 151 430	9 248 405	314 383 287	2 607 700	120 050 413
Moutons	9 462 180		127 862 305		42 238 316	
Brebis	14 804 948		135 938 491		89 925 119	
Agneaux	7 308 589		41 839 056		15 284 217	
Porcs	4 910 721		172 856 008		78 427 016	
Chèvres	964 800		8 851 481		5 448 301	
Chevaux	1 271 630	2 818 496	218 498 584	417 884 283	120 852 951	221 095 036
Juments	1 194 281		174 709 881		91 883 036	
Poulains	352 658		24 628 018		8 650 029	
Mules et Mulets	573 841		64 284 248		21 244 148	
Anes et Anesses	418 819		18 217 371		7 771 306	
	51 568 845		1 870 572 369		767 251 851	

Le prix moyen de chaque tête de bétail $= \frac{4\,870\,572\,369}{51\,568\,845} = 36{,}2$ francs.

Le revenu moyen par tête............ $= \frac{767\,254\,854}{51\,568\,845} = 14{,}87$ francs.

Le nombre de bestiaux par hectare..... $= \frac{26\,000\,000}{45\,568\,845} = 1{,}98$ bestiaux.

Le produit moyen des terres par hectare. $= \frac{25\,089\,486}{4\,145\,946\,447} = 465$ francs.

La valeur moyenne des semences par hect. $= \frac{17\,852\,499}{414\,679\,744} = 23{,}2$ francs.

PRINCIPALES CONSOMMATIONS DIVISÉES PAR LE NOMBRE D'HABITANTS.

	hectol.	
Froment	1,72	2,71
Méteil	0,33	
Seigle	0,66	
Orge, avoine, maïs, sarrasin, châtaignes	0,29	
Pommes de terre	2,34	
Légumes secs	0,09	
	kil.	
Viande	20,00	
	hectol.	
Vins	0,70	
Bière	0,12	
Cidre	0,50	

Valeur totale de la viande consommée 543 180 518

ANALYSE

DE LA

QUESTION DES SUCRES

PRÉFACE.

Fort de Ham, août 1842.

On a déjà tant dit et tant écrit sur les avantages et les inconvénients de la fabrication du sucre indigène, qu'au premier abord la discussion semble épuisée. Cependant, comme la plupart des hommes qui ont élevé la voix pour ou contre cette industrie étaient directement intéressés dans la question, on peut leur reprocher d'avoir mis trop de partialité dans l'exposé de leur sujet, trop de feu dans la défense de leur cause, et Montesquieu l'a dit : *La passion fait sentir, mais jamais voir.*

Néanmoins deux ouvrages remarquables m'ont servi de guides : l'un, intitulé *des Colonies sucrières et des sucreries indigènes*, est un véritable traité sur la matière dû au talent et au patriotisme de M. Lestiboudois, député du département du Nord; l'autre est l'*Examen de la question des sucres*, par M. Molroguier, l'un des chefs distingués de l'administration des contributions indirectes, où tout ce qui a rapport aux impôts et à leur perception est traité avec une grande supériorité.

Je ne me vante donc point d'avoir marché sans devanciers vers l'issue d'un labyrinthe, où tant d'intérêts se croisent en tous sens; mais j'espère avoir analysé et présenté sous son véritable jour une question, que les partisans de la liberté du commerce se plaisent à déplacer et à obscurcir. Je crois avoir été impartial; la prospérité des colonies ne m'est pas moins à cœur que le développement de l'industrie indigène, et si d'un côté la fabrication du sucre a droit à toutes mes sympathies comme création impériale, d'un autre côté je ne puis oublier que ma grand'mère, l'Impératrice Joséphine, est née dans ces îles où retentis-

sent aujourd'hui les plaintes contre la concurrence des produits de la métropole. D'ailleurs, quelque gloire que je mette à défendre les fondations de l'Empereur, ma vénération pour le chef de ma famille n'irait jamais jusqu'à me faire préconiser ce que ma raison repousserait comme nuisible à l'intérêt général de ma patrie.

Si je croyais l'invention d'Achard contraire au bien-être du plus grand nombre, je l'attaquerais malgré son origine impériale; je suis citoyen avant d'être Bonaparte.

Je me suis efforcé avant tout d'appuyer mes raisonnements sur des chiffres officiels; et quoique ma position particulière ait dû nuire à un travail qui exige des recherches étendues et des communications fréquentes avec les hommes versés dans les questions industrielles, j'ai pu me procurer tous les documents publiés par le gouvernement; on peut donc attaquer mes raisonnements, mais non l'authenticité de mes chiffres. Au reste, quelque imparfait que soit cet écrit, s'il contribue à éclaircir la discussion, et à gagner quelques voix à la cause d'une industrie que je regarde comme une source féconde de prospérité pour la France, je

remercierai le ciel de m'avoir permis, même dans la captivité, d'être utile à mon pays, comme je le remercie tous les jours de me laisser sur ce sol français, objet de mon amour, et que je ne veux quitter à aucun prix, pas même pour la liberté.

Louis-Napoléon Bonaparte.

CHAPITRE PREMIER.

HISTORIQUE, ÉTAT DE LA QUESTION.

La lutte de l'Angleterre contre la révolution française avait eu pour résultat la perte de nos colonies et la ruine de notre commerce maritime. Notre gêne était d'autant plus sensible que la guerre nous interceptait des denrées devenues de première nécessité, comme le sucre et le café, et des produits importants pour l'industrie, comme le coton, l'indigo et la cochenille.

Il fallait combattre et sur terre et sur mer. Aboukir, Trafalgar fermèrent la mer à notre valeur et à notre commerce. Alors le chef du gouvernement français prit une de ces résolutions, qu'un grand homme seul peut concevoir et accomplir. il voulut transporter les colonies en Europe, en chargeant la science de trouver dans nos climats les équivalents des produits de l'équateur.

L'entreprise paraissait impossible. Elle réussit complétement. La denrée la plus importante des Indes occidentales, le sucre, est devenue un produit français.

Par le décret du 25 mars 1811, l'Empereur ordonna que 32 000 hectares seraient consacrés à la culture de la betterave, et il mit un million de francs à la disposition du ministre de l'intérieur pour encourager cette industrie, ainsi que la culture du pastel, qui devait remplacer l'indigo. Non-seulement il reconnut les efforts des industriels par des récompenses pécuniaires, mais il les paya encore d'une autre monnaie toute française, l'honneur. Le 2 janvier 1812, M. Benjamin Delessert, notamment, reçut la croix de la Légion d'honneur, comme prix des succès qu'il avait obtenus dans la fabrication du sucre.

Cependant les sarcasmes parisiens accueillaient la précieuse découverte, et les hommes qui doutent toujours de l'inconnu se riaient de cette nouvelle conception du génie.

Mais tandis qu'à Paris on tournait en ridicule la betterave, les Anglais la prenaient au sérieux et cherchaient tous les moyens d'en étouffer les résultats à leur naissance. On lit dans le ***Journal de l'Empire***, du 11 avril 1811, l'article suivant :

« Un fait important que publie le célèbre chimiste prussien, M. Achard, prouve combien les Anglais sont inquiets des mesures prises par l'empereur Napoléon pour remplacer le sucre de canne. Sous le voile de l'anonyme, il a été proposé à M. Achard, d'abord en 1800, une somme de 50 000 écus; puis, en 1802, une autre de 200 000, s'il voulait publier un ouvrage dans lequel il avouerait que son enthousiasme l'a égaré, que ses expériences en grand lui ont démontré la futilité de ses premiers essais, et qu'il a enfin acquis la conviction très-désagréable que le sucre de la betterave ne pourrait suppléer à celui de la canne. L'honneur et le désintéressement qui caractérisent M. Achard lui firent, comme de raison, repousser ces offres insultantes. »

Cette tentative n'ayant pas réussi, les Anglais eurent recours à un autre expédient. Ils firent écrire par le célèbre chimiste sir Humphrey Davy[1], qui ne devait rien ignorer de ce qui avait rapport à la science (*Traité de chimie agricole*, publié en 1815), que la betterave donnait un *sucre amer*, le forçant ainsi à sacrifier sa conscience de savant à son patriotisme de citoyen. .

1. Le fait est rapporté dans la brochure de M. Matthieu de Dombasle, sur le sucre de betterave, page 9.

En effet, l'intérêt de l'Angleterre s'opposait à ce que le sucre devînt un produit continental. Assise entre l'Europe et l'Amérique, la Grande-Bretagne veut être l'entrepôt des marchandises du monde. Ses innombrables bâtiments se chargeant de la plus grande partie des transports, elle cherche à favoriser l'échange des ***produits naturels*** de chaque pays, à condition de leur donner en retour ses ***produits manufacturés***.

Ainsi, en général, toute nouvelle industrie continentale lui fait éprouver une double perte. Elle remplace sa fabrication et diminue ses transports maritimes.

En 1815, l'édifice napoléonien semblait devoir tout entier tomber avec l'Empereur; mais la base descendait trop avant dans les profondeurs du sol français. Les grandes créations demeurèrent debout : le Code Napoléon, l'organisation de la justice, des finances, de l'armée, de l'administration, de l'instruction publique, résistèrent au choc. La découverte du sucre de betterave survécut aussi.

Reléguée d'abord dans un coin de la France, la fabrication indigène y vécut inoffensive et inconnue, ayant presque l'air de se dérober aux regards pour faire oublier son origine, et subissant le sort du drapeau d'Austerlitz, qui, comme

elle, obligé de se cacher, conservait cependant aussi tout un avenir de gloire.

La restauration, il faut le reconnaître, plus intelligente des intérêts de la France que le gouvernement qui lui succéda, sut protéger à la fois et les colonies et l'industrie sucrière, fille de l'Empire. Elle seconda la fabrication indigène en l'exemptant d'impôts, en mettant des droits sur les sucres coloniaux. Elle favorisa la production d'outre-mer comme celle de la métropole, en facilitant l'exportation et en élevant à des taux prohibitifs le tarif des sucres étrangers.

Mais, depuis 1830, la destruction de la fabrication indigène, aussi bien que la ruine des colonies, semble un système arrêté, conçu avec machiavélisme, poursuivi avec persévérance. Il est facile de s'en convaincre.

En 1830, les fabriques ne livraient à la consommation que 7 millions de kilogrammes de sucre de betterave; la science aidant, les procédés se perfectionnèrent avec rapidité, et les récoltes doublèrent presque d'année en année.

Les colonies, de leur côté, qui, en 1816, n'avaient importé en France que 17 677 000 kilogrammes de sucre, avaient tellement accru leur fertilité, qu'en 1831 elles envoyèrent dans nos

ports près de 88 millions de kilogrammes. (Voyez tableau A à la fin du livre.)

Or, que fit le gouvernement à la vue de cette production toujours croissante des colonies et des fabriques? il sembla mettre tous ses efforts à encombrer davantage le marché, en fermant les débouchés et en introduisant au milieu des deux productions rivales un troisième concurrent, le sucre étranger qu'il favorisa : 1° en baissant la surtaxe; 2° en abolissant les primes d'exportation; 3° en fixant le rendement des sucres raffinés étrangers au même taux que le rendement des sucres français.

ANNÉE DE LA LOI.	DROITS		SURTAXE.
	SUR LES SUCRES COLONIAUX.	SUR LES SUCRES ÉTRANGERS.	
27 juillet 1822	45	95	50
26 avril 1833	45	85	40
1840	45	60	20

Les résultats sont faciles à constater.

En 1832, il était entré dans les ports de France 3 439 624 kilogrammes de sucre étranger, et les exportations de sucres raffinés s'étaient élevées à 22 111 600. En 1841, il est entré 21 511 816 kilogrammes de sucre étranger, et les exportations de

sucres raffinés se sont réduites à 10 808 500 kilogrammes (Voyez le tableau A.)

Avant de passer à l'examen des diverses modifications qu'a subies la législation des sucres, établissons un fait. Le mauvais état de la richesse coloniale remonte à une époque antérieure au développement de la fabrication indigène. Cette position a toujours forcé les colonies à livrer les sucres plus cher que les Antilles anglaises, et elles n'ont joui de quelques bénéfices, sous la restauration, qu'en obtenant la proscription presque entière du sucre étranger. On lit dans le rapport de l'enquête, faite en 1829 par ordre du gouvernement, la phrase suivante. « Lorsque la restauration nous rendit nos colonies, les cultures s'y trouvaient ruinées et les planteurs écrasés de dettes. L'Angleterre avait garanti leur tranquillité, mais s'était peu inquiétée de leur fortune. Ses tarifs avaient soumis les produits de la Martinique et de la Guadeloupe à des droits plus forts que celui des provenances des Antilles anglaises. Cette longue dépression est une des causes qui influent encore aujourd'hui sur la cherté de la production. »

C'est cette cherté de production qui obligea les colonies, en 1820, à se plaindre de la baisse qui

avait eu lieu, et à exiger une augmentation de la surtaxe sur les sucres étrangers. Quoique cette surtaxe fût alors de 27 fr. 50 cent. par cent kilogr. (elle est aujourd'hui de 20 fr.), elles déclarèrent ne pouvoir supporter la concurrence ni lutter contre les sucres de l'Inde [1]. En 1822, leurs réclamations devinrent encore plus véhémentes, et cependant, à cette époque, leur production venait de surpasser de 11 millions de kilogr. les récoltes de 1820; les importations des sucres étrangers s'étaient réduites de 8 millions à 3. « Que manquait-il donc aux colons? » s'écrie M. le comte d'Argout, rapporteur de l'enquête de 1829; et il ajoute : « *Des prix de vente semblables à ceux de* 1816 *et* 1818. » Là, en effet, gît la difficulté. Le prix du sucre était tombé de 93 fr. à 74 par 50 kilogr. en 1820, et à 63 fr. en 1822; les plaintes des planteurs des Antilles décidèrent le gouvernement à porter la surtaxe à 50 fr. Les colons, se croyant sûrs de rester maîtres absolus du marché français, donnèrent un développement exagéré à leurs forces productives, et remplacèrent dans beaucoup d'endroits leurs plantes à café par les cannes à sucre; mais cette

1 Rapport de l'enquête faite en 1829.

substitution se faisant dans des lieux les moins favorables à cette culture et à l'aide d'emprunts onéreux, leur prix de revient dut nécessairement rester toujours à un taux élevé. L'enquête de 1829 prouve clairement cette substitution, que les chiffres officiels suivants attestent également.

ÉTAT COMPARÉ DES CULTURES DES COLONIES[1].

DÉSIGNATION DES CULTURES.		NOMBRE D'HECTARES EN CULTURE.		
		1826.	1836.	1839.
MARTINIQUE.	Sucre	17 621	23 777	19 814
	Café	3 861	2 917	2 464
	Coton	720	249	165
	Cacao	491	464	389
	Vivres et autres cultures	9 403	12 710	14 382
	Totaux des terres cultivées	32 096	40 117	37 214
GUADELOUPE.	Sucre	22 909	24 573	20 984
	Café	6 964	5 838	6 914
	Coton	2 208	1 027	1 076
	Cacao	68	179	124
	Girofle	»	»	2
	Tabacs	»	»	23
	Vivres	1 0202	13 141	16 060
	Totaux des terres cultivées	42 351	44 758	45 183
GUYANE.	Sucre	797	1 571	1 305
	Café	473	188	156
	Coton	1 877	2 746	2 389
	Cacao	373	197	167
	Girofle	1 294	829	1 179
	Poivre et muscade	»	»	124
	Rocou	»	»	2 657
	Vivres	7 713	6 235	4 154
	Totaux des terres cultivées	12 524	11 766	12 131
BOURBON.	Sucre	8 241	14 530	22 405
	Café	8 909	4,479	5 733
	Coton	66	»	»
	Cacao	59	28	74
	Girofle	3 500	2 980	2 761
	Tabacs	»	»	640
	Vivres	44 800	43 985	38 403
	Totaux des terres cultivées	65 575	65 702	69 986

1. Ces renseignements sont extraits des *Annales maritimes*

En 1826, quoiqu'il n'y eût plus alors de concurrence étrangère, et qu'il n'y eût pas encore de concurrence intérieure, ce fut contre la surabondance de leur propre production qu'il fallut protéger les colonies. L'excédant de nos entrepôts avait amené la baisse des prix (*Rapport Ducos*, page 5, 1839). Le gouvernement accorda, par la loi du 17 mai, une prime de 130 francs d'exportation par 100 kilogr. de sucre raffiné, ce qui eut pour effet de créer aux sucres coloniaux raffinés en France un débouché à l'étranger, et de protéger à la fois les colonies, les raffineurs et l'industrie naissante de la betterave. Ainsi donc, à trois époques différentes, et ***avant l'intervention réelle de la betterave,*** il y a eu trois crises ou baisses de prix qui avaient eu pour cause : deux

et coloniales. — M. le baron Charles Dupin, dans sa brochure intitulée : *La vérité des faits*, page 44, dit que, loin de pouvoir accuser Bourbon d'avoir détruit les plantations de café pour y substituer la canne à sucre, ses cafiéries se sont augmentées d'un quart en superficie. Ce résultat ressort en effet de la comparaison de l'année 1819 avec l'année 1838; mais, si l'on compare entre elles les années qui ont suivi 1827, on acquiert la conviction que les cafiéries ont diminué à Bourbon de près d'un tiers dans l'espace d'environ dix ans, et que la canne à sucre a envahi un grand nombre d'hectares, autrefois consacrés à d'autres cultures.

fois la concurrence étrangère, et une troisième fois l'excès de production des colonies; mais il importe de le bien signaler, l'exclusion des produits étrangers ou la surexcitation de nos exportations remédia promptement au mal.

Depuis 1830, une seule préoccupation a dominé toutes les autres, l'intérêt du trésor; et, dans ce but, on a refoulé sur le marché français la production indigène et coloniale, afin de tuer l'une par l'autre, et toutes les deux par le sucre des Indes.

Dès 1832 cette intention se manifesta.

Quoique la production indigène fût encore très-limitée, puisqu'elle ne livrait que 12 millions de kilogr. de sucre, M. le comte d'Argout, ministre du roi, proposa de mettre un impôt de 5 francs par 100 kilogr. sur le sucre de betterave. Ce projet fut repoussé par les Chambres. En 1833, on supprima les primes d'exportation, et cette mesure eut des effets qu'il est nécessaire d'examiner.

En substituant purement et simplement, à la sortie des sucres raffinés, les droits qu'ils ont payés en entrant à l'état brut, sans différence d'origine, on favorise les produits étrangers.

En effet, 100 kilogr. de sucre brut produisent ou *rendent* de 70 à 75 kilogr. de sucre raffiné. Cette différence ou déchet s'appelle le

rendement. Si on soumet les sucres étrangers au même rendement que les sucres coloniaux, en leur accordant à la sortie des droits payés d'après ***le tarif de leur provenance,*** comme ils sont meilleur marché, les raffineurs préfèrent leur emploi à tout autre, et l'écoulement de nos produits se trouve restreint. C'est ce qui arriva, parce qu'on mit les produits étrangers sur le même pied que les nôtres, au lieu de suivre l'exemple de l'Angleterre, où le sucre étranger n'obtient jamais, à la sortie après raffinage, la restitution entière du droit qu'il a payé, mais le droit équivalent au sucre colonial anglais.

Il y a encore une autre considération.

Si le chiffre du rendement est fixé trop haut, les raffineurs reçoivent moins qu'ils n'ont payé, et l'exportation leur est interdite; si au contraire on le fixe un peu plus bas que le déchet réel, on encourage les exportations par une espèce de prime déguisée. Or, si les sucres français jouissent seuls de ce bénéfice, il y aurait avantage pour le pays à diminuer le taux du rendement; mais si les sucres étrangers sont appelés à en profiter, il arrive que sur 100 kilogrammes il en reste chez les raffineurs une certaine quantité qui a échappé à tout impôt.

Pour ceux qui croiraient que ce changement a été introduit sans préméditation des résultats qu'il devait amener, nous rapportons le passage suivant du rapport de M. Passy, le 4 mars 1833 :

« La substitution du ***drawback*** à la prime changera toutes les situations respectives. Dès qu'on ne restituera plus aux sucres exportés que le montant intégral des droits acquittés à l'entrée, les sucres étrangers, à cause de l'infériorité des prix auxquels ils arrivent aux entrepôts, offriront seuls des chances de bénéfice aux exportateurs, et pour les sucres de nos colonies se fermeront complétement les débouchés extérieurs qui jusqu'à présent en ont soutenu la valeur. Que deviendront, ajoute le député de l'Eure, les 20 millions de kilogrammes que nos colonies produisent en sus des besoins de la consommation nationale? Dans l'état d'esclavage où vit la population noire, les colons ne pourront ni la laisser un moment sans ouvrage, ni lui trouver immédiatement un nouvel emploi. Tout leur commandera de persister dans leurs travaux, et ce ne sera qu'en se résignant à livrer ***à très-bas prix*** leurs récoltes qu'ils en trouveront l'écoulement. A quel taux descendront les sucres coloniaux? Il serait hasardeux de le prédire; mais, à coup sûr, la baisse sera énorme

et le contre-coup s'en fera ressentir aux sucres de betterave. »

Nous pouvons encore citer les paroles de M. Ducos; quoiqu'elles aient été prononcées quelques années plus tard, la question est la même. Il s'exprime ainsi dans son rapport, page 63, en 1839 : « La nouvelle combinaison de nos tarifs ne réservera pas beaucoup de chances d'exportation aux sucres coloniaux. Ils ne produiront pas aux raffineurs français le même avantage que les sucres étrangers, dont le prix devra être proportionnellement plus bas, et qui jouissent d'ailleurs à la sortie d'un drawback beaucoup plus élevé. »

Continuons à analyser les actes du gouvernement. En 1833, on mit un droit plus élevé sur le sucre brut ***blanc*** des colonies, c'est-à-dire qu'on empêcha le perfectionnement du sucre colonial, pour lui conserver plus de ***pesanteur transportable***. A ce sujet, M. Molroguier remarque très-bien, dans son examen sur la question des sucres, que ce fut une mesure plus digne d'un siècle de barbarie que des lumières de notre époque. « Autant vaudrait, dit-il, forcer les colons d'introduire des pierres ou des métaux dans le sucre, pour en augmenter le poids. »

Enfin pour clore la liste de toutes ces mesures,

aussi hostiles aux colonies qu'au sucre de betterave, on baissa de dix francs la surtaxe sur le sucre étranger. Concluons! Les crises qui ont affligé les deux industries françaises n'avaient rien d'extraordinaire; elles étaient prévues par le gouvernement et par les commissions des Chambres.

L'encombrement est donc venu, en grande partie, du sucre étranger, et le calcul suivant en fournit la preuve évidente; ajoutez, d'une part, les deux productions coloniale et indigène, d'une autre la consommation intérieure et les exportations de sucres coloniaux, tant bruts que raffinés; faites la soustraction : vous trouverez que depuis 1834, époque de la suppression des primes, une faible quantité de sucre serait restée sans écoulement, si le sucre étranger ne fût pas venu prendre la place de nos produits dans les entrepôts, dans les exportations, et même dans la consommation.

Total, pendant sept ans (de 1834 à 1840), des importations des sucres des colonies et de la récolte des sucres indigènes.........................	**820 445 171 kil.**
Total, pendant la même période, de la consommation intérieure et des exportations de sucres coloniaux, tant bruts que raffinés.........................	**777 543 427 kil.**
Reste, au delà de la consommation.....	**42 901 744 kil.**

Report...............	42 901 744 kil.
Quantité peu considérable et qui n'eût pas créé un grand encombrement, puisqu'elle ne s'élève qu'à environ 6 millions de kilogrammes par an.	
Mais si on ajoute à ce chiffre la quantité de sucre étranger arrivé pendant la même période, et qui se monte à..........	78 736 586 kil.
On a pour la quantité de sucre qui n'a pas pu trouver d'écoulement......... ou plus de 17 millions de kilogr. par an.	121 638 330 kil.

Si la question avait été présentée de cette manière, on aurait sans doute évité bien des chocs d'intérêts; mais cela n'aurait pas fait l'affaire des hommes qui veulent à tout prix la suppression de la betterave. Pour donner le change aux esprits, on la rendit seule responsable du malaise et des perturbations. Au lieu d'éclaircir la question, on a donc fait tout au monde pour l'obscurcir; au lieu de concilier les intérêts opposés, on s'est plu à les exciter les uns contre les autres. Suivons la marche des faits.

En 1835, la demande d'un droit sur le sucre indigène fut encore reproduite aux Chambres, et écartée; ce ne fut qu'à la troisième tentative, le 18 juillet 1837, que le droit de fabrication de onze francs par cent kilogrammes, fut adopté définiti-

vement, pour être mis en pratique le 1er juillet 1838.

Puis enfin, le 1er juillet 1839, on mit le complément d'impôt de cinq francs cinquante centimes.

C'était un grand pas de fait. D'un côté on avait coupé les ailes à la fabrication indigène, et de l'autre on était parvenu à persuader aux colonies et aux ports de mer que leur prospérité dépendait de la ruine de la betterave.

Ce qui prouve combien les colonies se trompaient, c'est que cet impôt, qui restreignit de moitié la production du sucre indigène, qui fit fermer cent soixante-six fabriques, n'apporta aucun avantage aux colonies. La baisse des prix continua, et amena la crise de 1839, qui nécessita les arrêtés des 15 et 27 mai des gouverneurs de la Martinique et de la Guadeloupe, permettant d'exporter les sucres par tout navire et à toute destination. Cette mesure fut suivie en France par l'ordonnance de dégrèvement du 21 août 1839, ordonnance qui, par parenthèse, était illégale[1],

1. L'article 34 de la loi du 17 décembre 1814 dit formellement que les ordonnances du roi pourront, en cas d'urgence, diminuer les droits sur les matières premières et nécessaires aux manufactures. Or, le sucre des colonies n'est, certes, pas une matière première nécessaire aux manufacturiers.

et qui dégrevait le sucre colonial de 13 fr. 20 c. Or, ces mesures ne produisirent qu'une perturbation plus grande, car les arrêtés des gouverneurs déterminèrent une hausse sur les lieux de production, tandis que l'attente du dégrèvement, et le dégrèvement lui-même, continuèrent la baisse sur les marchés français [1].

Ainsi donc, sans diminuer l'état de malaise des colonies, on avait accumulé dans l'espace de treize mois les charges suivantes sur la fabrication indigène :

	En principal et décime et par 100 kilogrammes.
Impôt établi le 1er juillet 1838..............	11fr. c.
Complément d'impôt du 1er juillet 1839.......	5 50
Dégrèvement du sucre colonial par l'ordonnance du 21 août 1839........................	13 20
Différence totale au préjudice de la production indigène................................	29 70

Le résultat de ces mesures fiscales et des lois anticoloniales, dont nous avons parlé, devait être

1. M. Ducos, dans son rapport du 2 juillet 1836, dit qu'à cette époque les prix du sucre étaient plus élevés sur les marchés étrangers que sur les nôtres, ce qui ne s'était jamais vu depuis vingt-cinq ans. Cette hausse provenait de la mauvaise récolte de la Louisiane et de l'émancipation des nègres aux Antilles anglaises.

une ruine presque complète des deux industries ; mais par un de ces hasards favorables aux choses humaines, les sucres des colonies, qui depuis 1834 n'étaient plus exportés à l'état raffiné qu'en très-petite quantité, commencèrent depuis cette époque à être exportés des entrepôts à l'état brut (voy. p. 114). Cette circonstance diminua un peu l'encombrement ; et le sucre indigène de son côté soutint avec une fermeté extraordinaire le fardeau dont on le greva.

En 1840 on rétablit l'ancien tarif sur le sucre colonial, et on exhaussa de dix francs en principal l'impôt sur le sucre indigène. Le droit fut donc porté à 27 fr. 50 c., décime compris, par cent kilogrammes. On diminua encore la surtaxe sur les sucres étrangers de 20 francs, et on abaissa leur rendement, qu'en 1839 on avait élevé à 75 pour 100, à 70 pour 100, taux du rendement français. N'était-ce pas protéger leur importation et leur exportation au détriment des produits nationaux ?

On espérait que tous ces changements si brusques ruineraient les fabricants français, ou du moins feraient désirer la suppression avec indemnité à la plupart d'entre eux. L'habileté du gouvernement avait été d'amener deux

adversaires à formuler tous les deux les mêmes vœux.

En effet, en 1841, les pétitions affluaient de toutes parts. Les colonistes disaient : « Tuez-les, » et les betteravistes répétaient avec une humilité toute chrétienne : « Tuez-nous. » Il n'y avait plus qu'à prononcer la sentence et à payer les frais d'enterrement; mais souvent le dernier obstacle à franchir est le plus difficile. Au moment où la loi sur la suppression avec indemnité allait être portée aux Chambres, l'opinion publique s'émut, et des rapports alarmants parvinrent sans doute aux oreilles des ministres. On dut leur dire : « Quelques grands fabricants enrichis ou quelques petits fabricants endettés attendent l'indemnité avec impatience; mais les véritables fabricants, ceux qui ont surmonté par leurs efforts et par les secours de la science tous les obstacles que la nature et le gouvernement mettaient au développement de leur industrie; mais les cent mille bras intéressés à la fabrication qui leur donne du pain, mais les huit départements principaux pour lesquels cette industrie est une source féconde de prospérité, ne verront pas avec calme votre vandalisme s'accomplir, et si vous persistez dans votre projet, craignez le mécontentement populaire. » Ces mots touchè-

rent bien des cœurs : il y en a tant que la peur seule rend sensibles! et la loi des sucres fut ajournée à la prochaine session.

Telles sont les péripéties que l'industrie du sucre de betterave a subies depuis trente ans. Repoussée dans le principe parce qu'elle n'avait, disait-on, aucune chance de vie, on l'attaqua avec fureur dès qu'elle parut puissante et promit trop de chances de développement.

Avant d'analyser ses avantages et ses inconvénients, constatons plusieurs faits :

1° Le gouvernement a toujours manifesté les mêmes intentions hostiles à son égard en lui adressant les mêmes reproches, soit qu'en 1832 elle ne produisît que 12 millions de kilogrammes de sucre, soit qu'en 1837 elle en produisît 50 millions, soit qu'en 1841 elle n'en produisît plus que 26 millions.

2° Malgré la répugnance des Chambres, l'action incessante du gouvernement l'a emporté, et, contre toute espèce de justice, les fabricants de sucre ont passé brusquement, et sans transition, d'un régime de liberté et d'encouragement au régime le plus dur, l'impôt sur la fabrication.

3° La restriction imposée à l'industrie indigène n'a profité qu'au sucre étranger, qui est venu rem-

placer sur nos marchés ce que nos fabriques ont produit de moins. C'est donc en sa faveur, et non dans l'intérêt de nos colonies, que se poursuit l'anéantissement de la betterave.

4° Quant aux colonies, leur position est identiquement la même depuis 1820. Pour assurer leur prospérité, il faudrait élever très-haut le prix des sucres sur le marché français, condition opposée à l'intérêt général, et impraticable tant qu'il existera concurrence intérieure ou étrangère, tant que les colonies ne seront pas seules à approvisionner la France. La cause de leur ruine n'est donc pas la betterave. En 1820 et 1822, lorsque l'industrie sucrière était encore dans l'enfance, ne faisaient-elles pas entendre les mêmes plaintes contre le sucre étranger? Le mal qui les ruine remonte donc à nos guerres maritimes, aux mesures fiscales du gouvernement; il tient à la nature du sol et au monopole maintenu avec obstination. Il y a donc urgence à relâcher les liens qui les attachent à la mère patrie.

La question réduite à sa plus simple expression est celle-ci : La France, en comptant les 10 millions de kilogrammes qu'elle exporte, consomme 120 millions de sucre, nos colonies nous en fournissent 80 millions; il reste donc 40 millions pour com-

pléter l'approvisionnement total. Si l'on supprime la fabrication indigène, ces 40 millions nous viendront de l'étranger. La hausse de prix qu'on espère ne sera que momentanée, les sucres exotiques, qui entrent déjà en immense quantité, entreront bien davantage, surtout si on baisse encore la surtaxe[1]; les prix fléchiront, les plaintes des colonies éclateront, comme avant 1830, contre la concurrence des produits de l'Inde, et nous aurons détruit une industrie française au seul profit de l'étranger. La maintenir est donc une question de nationalité.

Envisagée sous ce point de vue, une plus ample discussion nous paraît oiseuse; mais comme il faut prendre le problème tel qu'il a été posé, nous sommes conduits à considérer sous le point de vue de la prospérité générale de la France :

L'intérêt de l'industrie indigène;

L'intérêt des colonies;

L'intérêt des consommateurs.

1. La pétition des négociants du Havre en fait déjà mention

CHAPITRE II.

INTÉRÊTS.

Toute question doit être envisagée sous le triple rapport des intérêts, du droit et de la justice.

Les intérêts soulevés par cette discussion se rattachent « à l'agriculture, à l'industrie, aux colonies, à la marine, au trésor, et enfin aux consommateurs. » Avant de passer à l'analyse de ces différents sujets, examinons l'importance réelle de la fabrication indigène.

NOMBRE DE FABRIQUES ET CULTURE DE LA BETTERAVE EN 1840.

NOMS des DÉPARTEMENTS.	NOMBRE de FABRIQUES en activité.	NOMBRE d'hectares ensemencés en BETTERAVES.	PRODUCTION annuelle DE BETTERAVES en quintaux métriques (100 kilogr.)	VALEUR de la PRODUCTION annuelle en francs.
Nord	156	12 241 03	5 145 596	8 391 456
Pas-de-Calais	74	7 102 76	2 316 123	3 635 302
Aisne	36	3 358 86	659 742	1 547 726
Somme	36	5 106 37	1 084 734	2 102 343
Puy-de-Dôme	12	1 029 18	286 927	378 257
Oise	7	1 101 72	274 275	405 546
Moselle	0	501 63	135 441	249 475
Côte-d'Or	6	461 92	76 264	152 628
Isère	5	754 00	155 540	309 115
Meurthe	6	400 40	96 003	190 006
Haute-Saône	4	229 37	37 105	74 210
Seine-et-Oise	4	1 028 66	381 761	1 427 363
Loiret	3	457 10	63 925	204 396
Seine	3	1 326 82	421 981	643 962
Seine-et-Marne	2	050 91	146 047	249 056
Charente-Inférieure	2	193 00	24 955	76 985
Drôme	2	1 177 39	270 408	540 818
Jura	2	La statistique agricole n'indique rien p^r ce dép^t.		
Saône-et-Loire	2	335 21	97 004	147 783
Allier	2	129 50	19 860	39 720
Loir-et-Cher	2	211 69	34 018	65 046
Ardennes	1	141 84	42 066	63 099
Ariége	1	La statistique agricole n'indique rien p^r ce dép^t.		
Bouches-du-Rhône	1	307 00	67 230	134 460
Calvados	1	193 77	136 624	248 317
Côtes-du-Nord	1	89 00	10 000	32 000
Eure-et-Loir	1	248 80	46 154	92 308
Haute-Garonne	1	66 04	11 665	29 082
Indre	1	257 48	33 807	130 776
Loire	1	50 00	5 746	11 496
Meuse	1	164 24	34 460	06 920
Orne	1	83 66	10 117	21 629
Bas-Rhin	1	1 942 50	440 186	751 086
Sarthe	1	340 92	38 380	130 050
Vosges	1	73 74	20 031	50 185
Yonne	1	204 18	39 504	87 303
Indre-et-Loire	1	206 35	48 443	88 164
Seine-Inférieure	1	010 06	134 958	256 656
Tarn-et-Garonne	1	104 00	17 230	26 654
Vaucluse	1	730 80	119 778	239 550
40 DÉPARTEMENTS.	388	44 347 03	13 222 316	23 717 643

Les nombres ci-dessus[1] sont extraits de la statistique agricole de la France, ouvrage officiel publié en 1840. Il est probable que le recensement des hectares mis en culture de betterave, ainsi que

1. Le nombre de fabriques dans chaque département est pris du rapport de M. Dumont, député de Lot-et-Garonne, séance du 29 avril 1842.

Voici d'autres données sur le nombre de fabriques et leur production :

De 1837 à 1838, il y avait	600 fab. produisant en sucre	49,226,091 k.
De 1838 à 1839	555	39 199 408
De 1839 à 1840	422	22 748 957
De 1840 à 1841	389	26 925 562
De 1841 à 1842	398	30 493 624

A l'exception du premier, ces chiffres sont pris des états publiés par l'administration des contributions indirectes. (Voyez Documents sur les sucres, session de 1841, annexe 7, p. 26.)

Les adversaires de la betterave, qui font flèche de tout bois, s'écrient avec leur bonne foi ordinaire, en voyant la production de 1842 surpasser la récolte précédente, que l'impôt sur la fabrication n'est pas assez élevé, puisque le nombre de fabriques et leur rendement augmentent encore! Il est facile de calmer leurs craintes. L'appât offert aux fabricants, par l'interdiction de leur industrie avec indemnité, a eu deux effets faciles à concevoir : 1° de faire reprendre les travaux, dans l'espoir d'un rachat avantageux, à plusieurs fabriques qui n'étaient plus en activité ; et 2° d'augmenter le rendement de ces fabriques, puisqu'il était à présumer que la quotité de l'indemnité serait en raison de la quantité officielle de sucre livrée par chaque établissement. (Voyez Rapport de M. Dumont, page 5, et le chapitre IV de cette brochure.)

leur rendement, a été fait avant l'impôt qui a réduit de beaucoup la fabrication et les ensemencements. Et d'ailleurs la disproportion qu'on remarquera dans certains départements entre le nombre des fabriques et la production des betteraves prouve que beaucoup d'hectares ainsi cultivés sont destinés à nourrir des bestiaux. Nous prendrons donc 26 000 à 30 000 hectares comme le chiffre approchant le plus de la situation actuelle, 8 800 000 quintaux métriques pour la production annuelle de betteraves dont la valeur se monte pour les cultivateurs à 14 millions de francs, et enfin le chiffre de 40 millions de kilogrammes comme moyenne de la quantité de sucre brut livrée ou pouvant être livrée par les fabriques. Celle-ci ne se monte, il est vrai, d'après les investigations officielles, qu'à 30 millions pour la campagne de 1841 à 1842; mais il faut aussi compter qu'une certaine portion échappait encore au fisc avant la dernière ordonnance.

La quantité de mélasses livrées à la distillerie ou à d'autres industries est environ de 9 millions de kilogrammes.

La mise en activité de ces 389 fabriques exige un fonds de roulement d'environ 24 millions de francs.

Elles alimentent annuellement une multitude d'industries annexes, comme celles du noir animal, acides, chaux, vannerie, toiles, cuivre, zinc, ferblanterie, serrurerie, menuiserie, charronnage, construction de machines, etc., et elles y versent la somme d'environ 7 500 000 francs.

Elles consomment, seulement en houille, 2 500 000 hectolitres, qui font, à 85 kilogrammes l'hectolitre, 212 000 tonneaux à transporter sur les canaux ou autrement.

La récolte de 8 800 000 quintaux métriques de betteraves donne environ 1 800 000 quintaux métriques ou 180 millions de kilogrammes de pulpes, qui peuvent servir à engraisser environ 24 000 bœufs ou 400 000 moutons[1].

Le fumier qu'on retire de ces animaux sert à l'engrais d'un grand nombre d'hectares, et le résidu provenant de la défécation est employé au même usage ainsi que les feuilles de la betterave, lorsqu'on ne les donne pas comme nourriture.

Ces 389 fabriques occupent directement 50 000

1. A raison de 50 kil. par jour pour un bœuf pendant cinq mois, et 5 kil. par jour pour un mouton pendant trois ou quatre mois.

Un bœuf de 250 kil. pèse gras 325 à 350 kil.; un mouton de 15 kil. pèse gras 21 kil.

ouvriers, à raison de 125 ouvriers agricoles et manufacturiers pour produire 100000 kilogrammes de sucre. Et comme un des avantages de ces établissements est d'occuper les femmes et les enfants, ce n'est pas exagérer la réalité que de considérer le nombre des employés comme étant le double de celui des ouvriers; et en ajoutant à ce nombre celui des fabricants et de leurs familles, on a au moins 102000 individus intéressés directement à la fabrication indigène.

Pour prix de main-d'œuvre ces fabriques versent dans les classes pauvres plus de 7 millions de francs par an pendant les six mois de l'année où l'agriculture les laisse sans occupation.

Enfin, il est clair qu'une production annuelle de 40 millions de kilogrammes de sucre, qui valent 48 millions de francs, crée un mouvement d'argent de 96 millions, sans compter le raffinage.

Intérêts agricoles.

L'agriculture en France est loin d'avoir atteint tous les perfectionnements désirables. Sur 24118944 hectares de terres labourables, il y a annuellement 6763281 hectares livrés aux jachères, c'est-à-dire qui restent incultes ou qui sont

abandonnés à des cultures très-secondaires, car ils ne produisent, d'après la statistique agricole de la France, que 92 285 902 francs (moyenne du produit par hectare 13 fr. 25 cent.). Si ce nombre d'hectares [1] étaient cultivés, ils rapporteraient 1 075 361 679 francs en comptant 159 francs par hectare la valeur moyenne du produit des terres ensemencées. L'augmentation annuelle des revenus agricoles serait de 983 millions de francs.

Le principal progrès de l'agriculture réside donc dans la suppression des jachères; mais on ne peut obtenir ce résultat qu'en introduisant dans les assolements la culture des plantes sarclées. Or, la betterave exigeant des sarclages rigoureux faits à la main et des engrais considérables, elle améliore la terre non-seulement par elle-même, mais par

	Étendue en hectares.
1. Terres labourables..........................	17 355 663
Jachères.............	6 763 281
Vignes..	1 972 340
Châtaigneraies................................	455 386
Oliviers......................................	121 228
Mûriers.......................................	14 276
Vergers, pépinières, etc......................	766 577
Prés, pâturages, pâtis, landes................	14 331 671
Bois de toutes sortes.........................	8 804 550
Terrains non compris dans le domaine agricole..	2 153 646
Total général de la surface de la France.....	52 738 618

Ces chiffres sont extraits de la statistique agricole de la France.

les plantes analogues dont elle répand l'usage. C'est un fait constant que le blé ensemencé après une récolte de betteraves produit un dixième de plus qu'après toute autre culture. Il pèse davantage; aussi est-il acheté ordinairement un vingt-cinquième en sus. Enfin, partout où la betterave est en usage, la valeur vénale des terres a augmenté considérablement, le salaire des ouvriers a suivi la même marche ascensionnelle, et l'aisance générale s'est accrue d'une manière prodigieuse.

Il est vrai que les adversaires ont nié jusqu'aux avantages les plus évidents qu'elle procure, lui reprochant dans leur aveugle ardeur tantôt ***d'épuiser la terre en exigeant une trop grande quantité d'engrais*** (page 8, ***Vérité des faits***, par M. le baron Charles Dupin), tantôt de vivre là ***où l'agriculture est admirablement perfectionnée*** (le même, page 5), tantôt prétendant que cette culture n'apportera pas de grands avantages, parce qu'elle se borne à 15 ***ou 20 mille misérables hectares*** (page 13), tantôt enfin manifestant la crainte de voir la betterave envahir toutes les terres labourables et forcer la France d'avoir recours aux blés étrangers[1].

1. Rapport de M. Ducos, 14 mai 1837.

On voit que toutes ces objections s'annulent réciproquement, car si la betterave épuise la terre, l'agriculture des contrées où elle existe depuis trente ans ne devrait pas être ***admirablement perfectionnée***, comme l'avance l'auteur de la ***Vérité des faits***. Il est singulier de lui reprocher de ne pas se développer, lorsqu'on emploie tout son génie à faire adopter les mesures qui doivent en arrêter le développement et l'empêcher de s'introduire dans les endroits où l'agriculture est encore arriérée; et après cela il n'est pas moins surprenant de prétendre que si on lui laissait l'essor qu'elle réclame, elle envahirait tout le territoire.

D'ailleurs il n'est point exact de dire que 20 000 ou 30 000 hectares seuls sont améliorés par cette culture. Les chiffres suivants, extraits de la statistique officielle, prouvent, comme nous l'avons dit, que, parmi les terres ensemencées en betteraves, il y en a une grande partie qui est destinée, non à la fabrication du sucre, mais à la nourriture des bestiaux; c'est ce qui élève à 57 661 le nombre d'hectares affectés à cette production; et comme cette racine est intercalée dans les assolements au moins triennaux, et que la pratique de la cultiver continuellement sur le même terrain n'est qu'un fait exceptionnel, il faut au moins tripler le nombre

ci-dessus, et l'on a au moins 172 983 hectares qui profitent de la culture perfectionnée de la betterave.

Il n'est pas inutile de le remarquer, beaucoup d'autres productions importantes du sol français n'ont qu'une étendue limitée.

DÉSIGNATION des CULTURES.	NOMBRE D'HECTARES affectés à chaque culture.	VALEUR TOTALE de la PRODUCTION annuelle.	VALEUR par HECTARE.
	hect.	fr.	fr.
Pommes de terre	921 970	202 105 866	219
Chanvre	176 148	86 287 341	489
Oliviers	121 228	22 776 398	187
Lin	98 241	57 507 216	585
Betteraves	57 661	28 979 449	502
Mûriers (cocons)	41 276	42 779 088	1 038
Garance	14 676	9 343 349	636
Tabac	7 955	5 483 558	689

Il résulte de l'examen de ces documents, que si on détruisait la fabrication, il faudrait défendre tout ensemencement quelconque de la betterave, comme on l'a fait pour le tabac, ce qui priverait le sol français d'un revenu annuel de 29 millions de francs. Mais comme il se fabrique déjà une quantité assez notable de sucre de pomme de terre, il faudrait aussi proscrire cette racine si utile pour les classes pauvres, ce qui est impossible.

Il est donc peu judicieux de parler avec mépris

d'une semblable culture, surtout lorsqu'on pense aux immenses avantages que produirait son développement. En effet, sans diminuer en rien le produit annuel des céréales, l'extension de la culture de la betterave ferait disparaître une grande partie des jachères. Cette racine prendrait peut-être dans quelques départements, comme cela est déjà arrivé dans le département du Nord, la place des colzas, des tabacs, etc.; mais cette substitution rejetterait la culture de ces plantes sarclées dans d'autres lieux où elles iraient remplacer les jachères. L'illustre député de Bordeaux dont nous nous faisons à regret l'adversaire, M. Ducos, considère cette substitution comme pernicieuse; et dans son rapport à la Chambre des députés, en 1839, il regrette que la betterave ait remplacé dans le département du Nord le tabac, cette plante, dit-il, « si précieuse et si enviée par la presque totalité de nos provinces. » Or, M. Molroguier, dans son intéressant ouvrage intitulé : ***Examen de la question des sucres***, fait très-bien observer que le plus bel éloge de la betterave est de montrer sa culture préférée à une plante aussi précieuse et aussi enviée que le tabac.

Examinons quel serait pour la France l'avantage d'étendre la fabrication indigène dans le cas où

elle serait seule appelée dans l'avenir à fournir à la consommation intérieure.

La France consomme 110 millions de kilogrammes de sucre, ce qui fait par tête 3 kilogrammes et un tiers; mais il est clair que notre consommation augmentera encore dans des proportions immenses. Deux causes tendent à le prouver : l'une, c'est la marche croissante de la consommation; elle est aujourd'hui sept fois plus grande qu'en 1816, elle a presque doublé seulement depuis 1830. L'autre est l'exemple de l'Angleterre, qui consomme 200 millions de kilogrammes de sucre, ce qui fait 8 kilogrammes par individu. Nous n'arriverons jamais, prétend-on, à ce taux énorme, parce que le thé ou les boissons chaudes ne sont pas d'un usage aussi général en France qu'en Angleterre. Mais l'usage plus répandu du thé n'est pas, nous le croyons, la cause principale de la grande consommation du sucre en Angleterre; c'est l'aisance dont le progrès amène toujours pour toute espèce de produits une immense absorption. Comparez les habitudes individuelles de chaque peuple : en France, on consomme, sinon du thé, au moins une quantité d'autres boissons et mets sucrés dont les Anglais ne font jamais usage. Il est donc probable que si l'état de la France devenait de plus

en plus prospère, et si le prix des sucres diminuait graduellement, nous arriverions dans peu d'années à consommer la même quantité de sucre que les Anglais, c'est-à-dire pour 33 millions de Français, 264 millions de kilogrammes.

Il faudrait près de 200 000 hectares pour produire cette quantité de sucre. Ces 200 000 hectares donneraient à l'agriculture un revenu annuel de 100 millions de francs ; et en supposant les assolements quadriennaux, 800 000 hectares profiteraient de la culture perfectionnée des plantes sarclées, et dans cette étendue de terrain les jachères auraient disparu. Cette production occuperait en outre 660 000 ouvriers, qui jouiraient de l'aisance que procurent les travaux de l'agriculture, unis à ceux de l'industrie. Le gain serait donc immense, sans compter encore l'augmentation de la valeur des terres.

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, a avancé à la Chambre des députés, le 23 mai 1837, « qu'il ne considérait pas comme un avantage pour l'industrie agricole la plus-value du loyer des terres, qui avait doublé, et quelquefois quadruplé, là où la betterave était cultivée. »

Or, quelle est la cause de cette plus-value du sol? c'est évidemment un accroissement de fertilité

ou un accroissement d'activité commerciale, qui permet l'emploi avantageux des produits de l'agriculture. Cet accroissement de valeur est donc un vrai bénéfice, quoique, dans ce cas comme dans tous les perfectionnements qui changent les positions respectives des individus, il y ait des souffrances particulières et des inconvénients partiels.

M. le baron Charles Dupin, de son côté, nie un autre fait tout aussi patent : c'est l'avantage qu'on retire du résidu de la betterave pour engraisser les bestiaux; et pour le prouver il rappelle que les importations de bétail sont de plus en plus grandes dans le département du Nord (page 12, ***Observations au Conseil d'agriculture***). Mais ce fait est très-naturel à expliquer : la pulpe de la betterave est employée avantageusement, non pour ***élever*** les bestiaux, mais pour les ***engraisser***, et cela surtout pendant l'hiver, où manque le fourrage. Son action est semblable à celle de la drèche. Or, plus un pays se livre à la spéculation d'engraisser les bestiaux, plus naturellement les importations deviennent considérables. Mais il y a encore une autre considération qui peut expliquer aussi cet accroissement d'importation de bétail; c'est que la population du département du Nord, qui est le siége principal de la fabrication indigène, s'est ac-

crue depuis dix ans d'un quinzième [1]; l'aisance a dû augmenter, et par conséquent aussi la consommation de la viande.

Le savant statisticien remarque avec raison que plus les procédés d'extraction du jus se perfectionnent, moins il reste dans le marc appauvri de quantité nutritive, et qu'ainsi, moins la pulpe est profitable pour engraisser les bestiaux; mais, il faut bien le remarquer, ce qu'on perd d'un côté est regagné cent fois d'un autre. Si on parvenait à retirer mécaniquement et chimiquement tout le sucre qui se trouve dans la betterave, on aurait résolu le problème, et le sucre indigène pourrait supporter le même impôt que le sucre des colonies.

Enfin, pour diminuer l'importance de la culture de la betterave et pour relever celle des colonies, leur célèbre soutien s'écrie, dans ses ***Observations exposées au Conseil général d'agriculture*** (p. 9) : « On a parlé du sol exigu de nos quatre colonies. Ce sol surpasse pourtant 12 millions d'hectares, c'est-à-dire près du ***quart*** de la France, et ***vingt et une fois*** le département du Nord. » Jugeons de la valeur de ces chiffres.

1. Recensement de 1827........................	962 648
Id. de 1837........................	1 026 417
Différence.............	63 769

Sur ces 12 millions d'hectares, nos quatre colonies sucrières n'ont que 164 513 hectares cultivés [1]. Elles nourrissent 376 000 individus, dont 31 000 blancs seulement. (*Notes statistiques de la marine.*) La France a, sur 52 millions d'hectares, 27 millions d'hectares cultivés. Donc, en retranchant des deux pays les terrains non cultivés, l'importance des colonies sous le rapport agricole, au lieu d'être le quart de la France, est seulement de un cent-soixante-quatrième, et un peu moins de la *moitié* du département du Nord. Sous le rapport de la population, l'importance des colonies est de un quatre-vingt-huitième de la population de la France, et environ le tiers du département du Nord, et cela en comptant sur le même rang que la population libre du sol français les 261 300 esclaves de race africaine [2].

Ainsi, il résulte déjà de ce qui précède, que,

1. Dont 64 508 en sucre. (*Tableau statistique* publié par le ministre de la marine, 1839.)

La culture de la canne à sucre n'occupe dans nos quatre colonies, d'après M. Charles Dupin, que 94 568 individus. Page 40. *Vérité des faits.*

2. La population du département du Nord est de 1 026 349; sa surface est de 567 863 hectares dont 382 152 cultivés, non compris les bois, les pâtis, vergers, pépinières et les pâturages. (*Statistique agricole.*)

considérée uniquement sous ses rapports agricoles et industriels, la fabrication du sucre indigène a pour la France une bien plus grande valeur que ses colonies.

Intérêts industriels, caractère de l'industrie moderne.

L'agriculture est le premier élément de la prospérité d'un pays, parce qu'elle repose sur des intérêts immuables et qu'elle forme la population saine, vigoureuse, morale, des campagnes. L'industrie repose trop souvent sur des bases éphémères, et quoique sous certains rapports elle développe davantage les intelligences, elle a l'inconvénient de créer une population malingre, qui a tous les défauts physiques, provenant d'un travail malsain dans des lieux privés d'air, et les défauts moraux résultant de la misère et de l'agglomération d'hommes sur un petit espace.

La fabrication du sucre indigène, loin de participer à ces défauts, réunit en elle, au contraire, tous les avantages de l'agriculture et de l'industrie, et même, à notre avis, elle résout, sinon complétement, au moins en grande partie, un des problèmes les plus importants du temps présent, le bien-être des classes ouvrières. Quelques mots suffiront pour développer notre idée.

Autrefois il n'y avait, à proprement parler, qu'une seule espèce de propriété, la terre; un petit nombre d'hommes la possédait; les nobles s'en étaient emparés. Mais les progrès de la civilisation ont fait naître une autre espèce de propriété, l'industrie, plus dangereuse que la première, parce qu'elle peut être plus facilement accaparée.

Quelque tyrannique que fût le joug du propriétaire foncier, quelque vexatoires que fussent les dîmes et les servages, le seigneur féodal ne pouvait séquestrer complétement à son profit cette terre sur laquelle ses vassaux respiraient, marchaient, dormaient, et où du moins le soleil venait éclairer leur misère.

Mais l'industrie n'a besoin ni de jour ni d'espace. Dans un carré de quelques centaines de mètres de côté, au-dessus comme au-dessous du sol, le fabricant a tout un peuple de vassaux. Si ses spéculations échouent ou si sa fortune est faite, il renvoie ses ouvriers, et ceux-ci, sans abri, sans pain, sentent tout à coup la terre, cette mère commune, se dérober sous leurs pas.

Le fabricant n'a pas besoin, comme le seigneur féodal, de créneler son château, de parcourir, armé de pied en cap, ses vastes domaines pour maintenir l'obéissance et châtier ses sujets; il

ferme la porte de ses ateliers, et le sort de plusieurs centaines d'individus est à sa merci.

L'aristocratie territoriale a été vaincue en France, la poudre a renversé ses donjons, et la révolution a dit au peuple : Cette terre que tu foules aux pieds, que tu arroses de tes sueurs, qui sans toi resterait inculte, prends-la, je te la donne. Le peuple se l'est partagée, et le sol n'en a été que plus fécond[1].

Mais comment combattre l'oppression d'une propriété qui n'est ni saisissable ni divisible? Dira-t-on au peuple d'attaquer les machines? chaque agresseur n'en retirerait que quelques livres de fer; ce serait une improductive et criminelle violence. Élément indispensable de la richesse des nations, l'industrie doit être étendue dans son action, tout en étant limitée dans ses effets oppressifs. Il faut encourager son essor et protéger en même temps les bras qu'elle emploie. Un gouvernement seul peut résoudre en entier ce problème

1. Il est vrai que le partage excessif des terres amène aussi de fâcheux résultats pour l'agriculture; mais c'est le sort commun à tous les changements d'institutions. Pour s'améliorer, elles se transforment, et chaque transformation entraîne avec elle des avantages patents et des inconvénients qui ne disparaissent que lorsqu'une nouvelle organisation est venue régler les intérêts nouveaux.

de l'organisation du travail, car seul il peut s'entourer de toutes les lumières et faire appel à toutes les intelligences. Cependant il est bon de méditer sur les exemples que nous offrent deux peuples commerçants, l'Angleterre et la Suisse.

La Grande-Bretagne, cette reine de l'industrie, occupe, dans *quatre ou cinq villes* principales, des milliers d'ouvriers. Tant que les produits de leurs travaux s'écoulent facilement, tant que les fabricants prospèrent, les ouvriers ne souffrent pas; mais qu'un événement quelconque ébranle le crédit, ferme les débouchés, ou qu'une production désordonnée amène la plénitude, et à l'instant des populations entières, comme nous en avons l'exemple aujourd'hui, sont en proie à toutes les angoisses de la misère et à toutes les horreurs de la faim; le sol, nous le répétons, se dérobe littéralement sous leurs pieds; ils n'ont plus ni feu, ni lieu, ni pain.

La Suisse présente un aspect différent : ce petit pays, qui, enfermé au milieu de l'Europe, entouré de douanes, aspire et exhale par terre les importations et les exportations de son industrie, est parvenu cependant à un degré prodigieux d'activité commerciale; ses produits luttent dans toutes les parties du monde avec ceux de la Grande-Bretagne.

Il ressent donc comme tous les autres les crises

qui suspendent momentanément le travail de ses manufactures; mais la population ouvrière n'est jamais réduite à mourir de faim. Voici pourquoi!

L'industrie en Suisse s'est répandue dans les campagnes au lieu de se réunir exclusivement dans les villes. Elle s'est disséminée sur toute la surface du pays, se fixant là où un cours d'eau, une route, un lac, favorisait son établissement. La conséquence de ce système a été d'habituer les classes agricoles à passer alternativement du travail des champs au travail des manufactures. En Suisse, même dans les villes, ce sont les habitants de la campagne qui viennent le matin dans les ateliers, et qui le soir retournent dans leurs villages. Aussi, lorsqu'une calamité vient affliger l'industrie, ils souffrent sans doute, mais ils retrouvent au moins dans les champs un abri et une occupation.

Eh bien! en France, la fabrication du sucre de betterave produit cet heureux effet. Elle retient les ouvriers dans les campagnes, les occupe dans les plus mauvais mois de l'année; elle répand dans la classe agricole les bonnes méthodes de culture, l'initie à la science industrielle, à la pratique des arts chimiques et mécaniques. Elle dissémine les centres de travail au lieu de les réunir sur un même point. Elle favorise donc les principes sur

lesquels repose la bonne organisation des sociétés et la sécurité des gouvernements, car créer l'aisance c'est assurer l'ordre.

Intérêts maritimes et coloniaux.

L'intérêt des colonies ne paraissant pas assez puissant pour émouvoir le pays contre la fabrication continentale, les adversaires de cette industrie invoquent les intérêts plus graves du commerce extérieur et de la marine marchande. Ils se complaisent surtout dans cette assertion que la navigation coloniale est la principale pépinière où se forment les bons marins, et qu'ainsi sacrifier les intérêts coloniaux c'est renoncer à tout jamais à la prépondérance de la France sur les mers.

Avant d'examiner la justesse de ce raisonnement, constatons d'abord l'état réel de nos relations coloniales.

Il résulte du premier examen des documents officiels (voyez tableaux B et C) que toutes nos colonies ne sont pas dans le même état de malaise. Nos relations avec Bourbon et Cayenne sont toujours en voie de progrès. Pour la dernière période quinquennale de 1835 à 1840, l'augmentation du mouvement de la navigation a été de treize navires

et de 7328 tonneaux pour Bourbon, et de neuf navires et de 2916 tonneaux pour Cayenne. Quant à nos importations et exportations, il y a eu dans leurs valeurs pendant la même époque une augmentation de 6110464 francs pour Bourbon, et de 1582929 francs pour Cayenne. On sait, en effet, que Bourbon surtout a accru immensément sa prospérité depuis quelques années. Saint-Denis et Saint-Paul, qui étaient naguère encore de véritables bourgs, sont aujourd'hui des villes de quatorze et de dix mille âmes. Pendant l'année qui vient de s'écouler (1841), les importations de Bourbon en France ont atteint un chiffre bien plus élevé que celui des douze années précédentes. Il est même présumable que l'accroissement de cette île a nui par la concurrence de ses produits aux Antilles françaises, car son sol est plus fertile; elle jouit d'une plus grande liberté commerciale, et ses sucres sont soumis à un droit moins élevé que ceux des autres colonies [1]. En 1838, elle a importé

1. On donne pour raison de cette infériorité de tarif la distance de Bourbon; mais il semble que la position plus avantageuse de cette île, la fertilité de son sol, son état prospère, enfin, devraient être des raisons suffisantes pour soumettre ses produits aux mêmes droits que ceux des Antilles. Les Anglais ont soumis leurs sucres de l'Inde à une plus forte taxe que les sucres des Antilles anglaises.

en France 26 millions de kilogrammes de sucre, et 28 millions en 1841.

Ainsi, il reste bien avéré que lorsqu'on parle du malaise de nos colonies, il faut entendre par colonies la Martinique et la Guadeloupe seules.

Mais prenons la question telle qu'on l'a présentée, en réunissant dans la même catégorie tous ces territoires, restes épars de notre grandeur coloniale.

On prétend que notre commerce décline journellement; cependant, consultons les chiffres officiels. (Voyez tableau B.) La valeur des importations en France a diminué, il est vrai; le tonnage total pendant la période de 1835 à 1840 a baissé de 2316 tonneaux, comparé au tonnage de la période quinquennale précédente; mais, d'un autre côté, les exportations des produits français ont toujours été en augmentant, et cela d'une manière sensible. Si l'on consulte la dernière publication de l'administration des douanes, on voit que dans l'année 1841 la navigation coloniale exprimée en navires et en tonnage a surpassé de beaucoup les années précédentes. Qu'on appelle donc cet état stationnaire, si l'on veut, mais qu'on ne dise pas qu'il y a une décadence rapide. (Voyez tableaux B et C.)

Pour savoir quel est l'effectif réel des navires

et des équipages employés à la navigation de nos quatre colonies, nous avons eu recours aux données suivantes, publiées par le ministère de la marine[1]. Elles sont faites dans les hypothèses les plus favorables aux colonies, car il en résulte, chose difficile à croire, qu'en moyenne, chaque bâtiment ne fait par an que deux voyages et demi, c'est-à-dire une traversée pour aller, une pour revenir et la moitié d'une autre traversée. Déduction faite des doubles voyages exécutés à la même colonie ou aux colonies diverses par les mêmes navires, on trouve :

ANNÉES.	ARRIVÉES ET DÉPARTS.	NOMBRE DE BATIMENTS.	NOMBRE DE MARINS.
1836	762	323	4408
1837	687	272	3837
1838	772	306	4179

La moyenne de ces résultats donne pour le nombre effectif des bâtiments employés 300, et pour

1. Appendice des Notices statistiques sur les colonies françaises, 1840. Nous ne nous permettrions pas de révoquer en doute l'authenticité d'un calcul officiel, si nous n'avions découvert dans le même ouvrage, comme nous le prouverons au chapitre IV, des inexactitudes volontaires des plus flagrantes en faveur des colonies.

le nombre des marins 4174. Mais comme ces navires nous apportent du café, du bois de teinture, des liqueurs, du coton, du cuivre, du cacao, de l'indigo, etc., il est clair que le transport du sucre seul emploie un nombre inférieur de navires et d'équipages.

Or, il y a annuellement, en moyenne, 32 637 marins embarqués, tant pour les voyages au long cours que pour le cabotage; le commerce de nos colonies sucrières n'emploie donc que le huitième des marins naviguant tous les ans, et le vingt-troisième de l'inscription maritime[1].

M. le baron Charles Dupin prétend, il est vrai, que la navigation coloniale est celle qui forme les meilleurs marins, le cabotage, suivant lui, n'habituant pas assez aux dangers de la mer. Nous ne nous permettrions pas de réfuter l'opinion d'un homme aussi compétent à juger de semblables matières, si nous ne savions que l'Angleterre, puissance essentiellement maritime, tire ses meilleurs marins militaires du cabotage établi entre Londres et le Northumberland pour approvisionner de houille la capitale britannique; et c'est pour laisser à la marine ce pénible apprentissage que l'exploita-

1. Qui était pour 1840 de 96 700 hommes.

tion des mines de charbon de terre est expressément interdite jusqu'à une certaine distance de Londres.

Certes, une navigation qui emploie quatre mille marins, mérite toute la sollicitude du gouvernement; mais dire que sans elle la France doit renoncer à être puissance maritime, c'est montrer qu'on veut défendre des intérêts privés sous le masque d'intérêts généraux. Plusieurs faits prouvent clairement, au contraire, que les colonies ont été plutôt jusqu'à présent une des causes qui ont maintenu l'infériorité de notre marine, et que le monopole dont elles ont joui et qui les étouffe maintenant, au lieu de développer nos relations maritimes, les a renfermées dans des limites restreintes. En effet, depuis que dure l'état de malaise de nos colonies, et qu'ainsi leur commerce offre moins de chances de bénéfice aux armateurs, ***la navigation générale*** de la France a augmenté dans une immense proportion; d'après les documents publiés par l'administration des douanes, en 1840, le tonnage, représentant le mouvement de la navigation générale de la France, a augmenté de plus d'un million de tonneaux depuis cinq ans (voyez le tableau B); et en prenant pour terme de comparaison 1835 et 1840, l'augmentation sur

l'ensemble du mouvement de la navigation de concurrence est de 59 pour 100. L'inscription maritime, elle aussi, a augmenté dans la même proportion, savoir :

1836........................	90 511 hommes.
1837........................	92 930
1838.......................	91 320
1839........................	95 009
1840........................	96 709 [1].
1842........................	119 000 [2].

Il résulte de cet examen, *que l'activité de la navigation de concurrence est en raison inverse de l'activité de la navigation réservée*, et on peut avancer que les intérêts généraux de la marine sont en opposition avec les intérêts coloniaux, puisque plus ceux-ci souffrent, plus les autres

1. M. Thiers, dans son discours à la Chambre des députés, séance du 8 mai 1840, dit que l'inscription maritime est de 110 000, parce que l'on peut ajouter au chiffre ci-dessus le nombre de 10 000 hommes, pris tant parmi les pêcheurs étrangers fixés depuis longues années dans nos ports, que parmi les ouvriers inscrits.

2. Quoique nous ne puisions pas ordinairement nos renseignements dans les journaux, le chiffre pour 1842 est pris d'un article du *National*, parce qu'il a en quelque sorte un caractère officiel; c'est la lettre de M. Marec, sous-directeur du personnel de la marine adressée au *National* le 19 octobre 1842.

augmentent. L'exemple de l'Amérique du Nord est une autre preuve non moins frappante que les colonies ne sont pas le seul élément de la navigation, car cette jeune république est arrivée, sans colonies, à avoir une inscription maritime de cent quatre-vingt mille hommes (*Rapport de M. Ducos*, 1839, p. 36), tandis que l'Angleterre ne présente qu'un effectif de cent vingt mille marins. Si les États-Unis avaient possédé les vastes et riches colonies de l'Angleterre, ils seraient peut-être parvenus à un plus haut degré de prospérité commerciale ; mais nous sommes persuadés que s'ils avaient eu au milieu de l'Océan deux ou trois îles sur lesquelles ils eussent compté comme sur les seuls moyens de développer leur navigation, ils fussent toujours restés dans un état stationnaire. Il leur serait arrivé ce qui nous arrive depuis vingt-six ans; ils eussent, à l'abri de droits prohibitifs, surexcité la production de leurs colonies, créé une prospérité factice, à laquelle ils eussent attaché d'autant plus de prix qu'elle eût alimenté une navigation privilégiée qui, sans crainte de rivalité, fût restée sans perfectionnement, et qui eût préféré des bénéfices certains et faciles sur un théâtre restreint aux chances qu'offre la navigation du monde, où les dangers sont en raison du gain, comme les

progrès en raison de la concurrence. Nul doute que dans leur congrès les Américains n'eussent eu de grands statisticiens qui, égarés par le noble désir de défendre les intérêts locaux dont ils sont les représentants, fussent venus étaler complaisamment, avec tout l'ascendant de la science et l'influence de l'éloquence, l'avantage de ces malheureuses îles; mais si leur avis eût triomphé, la navigation américaine fût restée dans l'enfance, au lieu d'embrasser l'univers et de parcourir les mers, comme les rivaux les plus dangereux de la Grande-Bretagne.

Nous ne sommes pas les seuls à regarder, comme funeste pour la France, le monopole colonial; les mêmes hommes qui aujourd'hui s'écrient : *Sans colonies point de marine !* s'expriment comme nous lorsqu'il s'agit de la liberté du commerce. « La France, » disait M. Ducos à la Chambre, le 22 mai 1837, « en adoptant le système de protection, condamnait les consommateurs à d'immenses sacrifices; dans un intérêt colonial, et dès lors très-restreint, elle imposait d'*étroites limites* à sa navigation; elle centralisait ses débouchés *dans trois ou quatre chétifs îlots*, elle arrachait à son industrie les magnifiques continents de l'Amérique et de l'Inde!... »

Sous le même rapport il importe de réfuter un autre calcul des délégués des ports de mer.

Les négociants du Havre ont adressé, en octobre 1841, une pétition au ministère de la marine, où ils s'expriment ainsi : « La France consomme environ 125 millions de kilogr. de sucre; les colonies en fournissent 80 millions; il reste donc 45 millions de kilogr. à fournir pour compléter la consommation. Si le sucre de betterave n'existait pas, nous aurions 45 millions de kilogr. de sucre étranger à importer annuellement en France, ce qui donnerait à notre *navigation déclinante* un nouvel aliment de 45 000 tonneaux. »

Ce calcul n'est pas exact[1]. La suppression du sucre indigène doit avoir pour premier effet, suivant l'aveu des négociants eux-mêmes, de faire monter le prix des sucres. Or, tout le monde sait que la consommation d'une denrée diminue dès que le prix augmente. Ainsi il est probable qu'au lieu de 45 000 tonneaux ils n'en auraient que 30 à 20 000 à transporter. Mais admettons ce chiffre de 45 000! ce tonnage rentrerait dans la naviga-

1. D'ailleurs la France ne consomme que 110 milliers de kil. de sucre, et sa navigation générale, au lieu de décliner, a considérablement augmenté, comme nous l'avons prouvé plus haut.

tion de concurrence où notre marine est dans une grande infériorité. Malgré les progrès qu'elle a faits dernièrement, on voit, d'après les documents officiels de la douane de 1840, que pour un même tonnage, 67 pour 100 appartiennent aux étrangers et 33 pour 100 appartiennent au pavillon français[1]. Dès lors sur 45 000 tonneaux de sucre la marine marchande française n'aurait que 14 850 tonneaux à transporter. Pour remédier à cet inconvénient, le gouvernement protége, il est vrai, la navigation française en mettant un droit moins élevé sur certains produits importés par navires français, et notamment sur les sucres. Supposons que cette protection double les proportions ordinaires, la marine française aurait donc 29 700 tonneaux à transporter, qui, divisés par 230, qui est le tonnage moyen, donneraient 128 arrivées; et comme les sept huitièmes viendraient de Cuba et de Porto-Rico, et feraient environ deux traversées et demie par an, on aurait 102 navires montés par 1326 marins. Voilà, dans les hypothèses les plus favorables, tout l'accroissement que retirerait no-

1. En prenant la moyenne de dix années, de 1830 à 1840, sur 1 987 000 tonneaux arrivés dans les ports français, 1 327 000 y sont venus sous pavillon étranger, et 660 000 sous pavillon français.

tre marine et notre commerce de la suppression du sucre indigène.

Enfin le fait suivant, dévoilé à la tribune (séance du 5 avril 1842) par M. Fould, député, prouve de la manière la plus évidente que l'intérêt de la navigation n'est qu'un prétexte jeté en avant pour intimider les partisans de l'industrie continentale. Le gouvernement, dit l'ex-député de Saint-Quentin, a abandonné à la navigation étrangère un approvisionnement annuel de 200 000 tonneaux, le double des importations coloniales, parce que le trésor y trouvait un bénéfice. On a donc le droit de dire au ministre de la marine : « Comment pouvez-vous appuyer une mesure qui ne doit donner à la navigation française que 29 000 tonneaux, lorsque vous en abandonnez bénévolement 200 000 aux étrangers [1] ? »

1. « Le gouvernement achète tous les ans 10 000 tonneaux de tabac à l'étranger. Il a acheté cette année 100 000 tonneaux de charbon pour les besoins de la marine; la totalité de ces chargements arrive dans nos ports par bâtiments étrangers, au préjudice de notre marine. J'estime que d'ici à l'année prochaine vous aurez 200 000 tonneaux à transporter! » Paroles de M. Fould, séance du 5 avril 1842.

Intérêts du Trésor.

Les reproches qu'on a adressés à la fabrication du sucre indigène comme diminuant les recettes du trésor ne sont pas plus fondés que les autres. Il suffit en effet de jeter les yeux sur les chiffres officiels, pour voir que les bénéfices du trésor sur l'importation des sucres ont toujours été en augmentant depuis quinze ans; et en comparant les recettes des cinq dernières années antérieures à 1840 avec la période précédente, on voit que les bénéfices du trésor ont surpassé 2 millions (voyez tableau A); mais comme il faut encore ajouter à cette somme les droits perçus sur la fabrication du sucre indigène depuis 1838, et qui se sont élevés à 8 638 220 francs jusqu'en 1840, les bénéfices du trésor durant les cinq dernières années se sont donc accrus, en moyenne, de près de 4 millions.

Avouons-le : il n'est pas possible de dire d'une telle situation que le trésor éprouve des pertes *toujours croissantes*. D'ailleurs le fisc retire encore de la fabrication indigène des profits qui n'en sont pas moins réels, quoiqu'ils soient d'une appréciation difficile, comme, par exemple, l'augmentation des impôts indirects, les droits de successions et

de mutations sur les biens ruraux, les patentes, les licences, les portes et fenêtres, perceptions qui augmentent en proportion de la prospérité des départements. Il faut encore ajouter les droits de navigation pour les transports des sucres et des charbons par les canaux, et les droits que payent aux douanes les houilles qui viennent en grande partie de la Belgique ou de l'Angleterre. Les négociants du Havre sont plus sincères dans leur calcul, car ils s'expriment ainsi : « Si le sucre étranger était appelé à fournir l'excédant de la consommation, il en résulterait pour le trésor le gain suivant :

« 45 millions de kilogr. de sucres étrangers, même à un droit réduit de 60 fr. 50 c., produiraient au trésor 27 225 000 francs, tandis que 45 millions de sucre de betterave ne produisent que 12 375 000 francs; la différence donc au profit du trésor serait de 14 850 000 francs. »

Ce calcul n'est pas exact. La France ne consomme que 110 millions de kilogr., les colonies en fournissent 80 millions, il ne reste donc que 30 millions pour compléter l'approvisionnement.

Ces 30 millions, à 60 fr. 50 c., donneraient.	18 150 000 fr.
La même quantité en sucre de betterave à 27 fr. 50 c. les 100 kil. donnerait......	8 250 000
Resterait donc comme profit du trésor.....	9 900 000

Or, comme les droits indirects dont nous avons parlé tout à l'heure se monteraient au moins à 2 ou 3 millions, le profit du trésor sur l'entrée des sucres étrangers ne serait donc tout au plus que de 7 à 8 millions.

Néanmoins si les restrictions ci-dessus ont été tant soit peu exagérées, la question y est au moins présentée sous son véritable jour, c'est-à-dire : « Le trésor n'est pas en perte, *au contraire*, mais il gagnerait davantage si le sucre étranger remplaçait le sucre de betterave. » A ce compte, pourquoi ne pas aussi sacrifier le sucre des colonies au sucre étranger? le trésor aurait un bénéfice encore plus considérable. Pourquoi mettre un droit différentiel sur les sucres venant par bâtiments français? Le trésor gagnerait bien plus à l'importation par navires étrangers. Pourquoi, en un mot, ne pas abandonner toutes nos industries? le trésor, sans aucun doute, y gagnerait : mais la France descendrait sous le rapport des intérêts matériels comme elle est déjà déchue sous le rapport politique; elle perdrait à la fois sa prospérité et son indépendance

Nous avons réfuté les assertions des antagonistes de la betterave, en leur opposant, non des arguments subtils, mais des chiffres officiels.

Résumons-les en peu de mots : « M. le baron Charles Dupin avance *que les colonies ont une étendue égale au quart de la France.* » En ôtant les terrains improductifs des deux pays comparés, les terres cultivées de nos quatre colonies sont le un cent soixante-quatrième de la France.

L'amiral Duperré a dit aux Chambres *que les colonies employaient quinze mille marins;* les chiffres publiés par le ministère de la marine prouvent que nos quatre colonies sucrières n'emploient que quatre mille marins.

M. Ducos, dans son rapport du 2 juillet 1839, dit *que notre commerce et notre navigation marchande ont perdu leur débouché et leur élément de transport.* (Voy. le tableau B.) Le tonnage représentant le mouvement général de la France a augmenté dans la dernière période quinquennale, de 1836 à 1840, de 1 060 000 tonneaux. Il ajoute: *Nos manufactures sont frappées dans nos exportations;* la valeur de nos exportations pour les colonies a augmenté, dans la dernière période quinquennale, de 7 963 697 francs. *Le trésor voit ses recettes s'amoindrir;* les recettes du trésor se sont accrues, dans la dernière période quinquennale, de 3 721 524 francs. *Notre flotte est menacée de*

perdre ses marins[1], et l'inscription maritime dépassait de 6198 hommes, en 1840, le recensement de 1836, et en 1842, elle le dépasse de 28 489 hommes.

Nous le demandons à nos lecteurs, est-il possible de contredire plus ouvertement l'évidence des faits?

Or, si des hommes aussi consciencieux et aussi honorables que MM. Duperré, Dupin et Ducos, tombent eux-mêmes dans de semblables exagérations, quelle foi peut-on ajouter aux reproches adressés à la fabrication indigène par les autres organes des intérêts coloniaux?

Lorsqu'on est obligé, pour la défense d'une cause quelconque, d'altérer la vérité, c'est une preuve évidente qu'on ne peut ni tout avouer, ni présenter les choses telles qu'elles sont. Or, dans cette question, tout le monde n'ose pas avouer que l'intérêt des colonies n'est qu'un prétexte, et que si les Chambres n'arrêtent pas court la marche suivie jusqu'ici, la ruine des colonies doit suivre de près la suppression de la fabrication indigène; pour laisser le champ libre aux sucres étrangers[2].

1. Toutes les phrases soulignées sont les propres paroles de M. Ducos, dans son rapport du 2 juillet 1839, p. 9.

2 M. Duvergier de Hauranne et M. Wurstemberg ont dit

Intérêt des consommateurs.

Les apôtres de la liberté illimitée du commerce ont admis comme principe cet axiome : *A chaque pays son produit naturel.*

Or, la betterave ne contenant que 10 pour 100 de matière saccharine, tandis que la canne à sucre en contient 21 pour 100, ils proscrivent impitoyablement cette première racine. Si ces principes recevaient leur application immédiate, nous verrions la ruine de toutes nos industries, et des populations entières mourraient de faim ; mais il est un fait important : un hectare planté en betteraves rapporte en moyenne 1500 à 1600 kilogr. de sucre brut[1], tandis qu'un hectare planté en cannes à sucre ne produit, dans nos colonies, que 1400 kilogr. (Voy. *Vérité des faits*, par Charles Dupin, page 31[2].) Ainsi donc, à surface égale, un hectare de betteraves donne en sucre 100 kilogr.

en 1840 : « Nous aimons mieux le sucre des colonies que le sucre de betterave ; mais nous aimons mieux le *sucre étranger* que le sucre des colonies. » (*Moniteur* du 9 mai 1840.)

1. On dit souvent qu'un hectare en betteraves produit 2000 kilogr. et plus de sucre brut ; mais c'est un fait isolé et non général.

2. Les chiffres ci-joints sont les moyennes de trois, quatre

de plus que s'il était planté en cannes. Cette production est donc tout aussi naturelle que l'autre ; et si le prix du sucre, à impôts égaux, est encore plus élevé, c'est que les procédés d'extraction ne sont pas encore arrivés au dernier degré de perfectionnement, et que la main-d'œuvre est plus chère en France que le travail de l'esclave. Le but évident auquel tendent les partisans de la liberté

ou de cinq années, de 1832 à 1836; ils prouvent également combien le rendement par hectare est limité.

	HECTARES en CULTURE.	SUCRE brut, nombre de kilogr	NOMBRE de kilogrammes de sucre par hectare
La Guadeloupe...........	24 840	37 436 472	1509
La Martinique............	21 179	29 258 716	1381
Ile Bourbon..............	11 530	21 793 110	1500
Guyane française...	1 571	2 120 119	1349
	62 090	90 608 417	
Moyenne de sucre produit par hectare.....			1459

M. Ducos, dans son rapport, p. 19, dit que le rendement de chaque hectare est de 2500 kilogr. de sucre à la Martinique, de 3000 à la Guadeloupe, de 4000 à 4500 à Bourbon. Si on admettait les chiffres ci-dessus, les 62 090 hectares consacrés à la culture du sucre dans nos quatre colonies rapporteraient 200 millions de sucre au lieu de 80 millions !

commerciale est de procurer le bien-être de la majorité des consommateurs, en faisant baisser le prix de tous les produits de première nécessité. C'est dans ce but qu'ils ont vanté les machines, dont le résultat immédiat a été la baisse des valeurs des objets fabriqués.

Tout en reconnaissant l'avantage de certaines libertés pour les objets de nécessité première, il faut convenir que l'intérêt des consommateurs n'est pas toujours l'intérêt général; car, par exemple, il est dans l'intérêt de la société entière de prélever certains impôts, quoique ceux-ci soient un fardeau pour tous.

Supposons qu'en abaissant encore la surtaxe sur les sucres étrangers, on fît tomber le prix actuel de 10 francs par 50 kilogr., quels en seraient les résultats, en portant à 110 millions la consommation intérieure de la France? Cette baisse de 20 centimes par kilogr. serait un bénéfice pour les consommateurs de 22 millions ou 67 centimes environ par individu; or, ce gain compenserait-il la ruine d'une industrie qui fait vivre cent mille familles, qui enrichit huit départements, qui donne un mouvement d'argent de 100 millions?

Le premier intérêt d'un pays ne consiste pas

dans le bon marché des objets manufacturés, mais dans l'alimentation du travail. Créer le plus d'activité possible, employer tous les bras oisifs, tel doit être le premier soin d'un gouvernement. Protéger le consommateur aux dépens du travail intérieur, c'est en général favoriser la classe aisée au détriment de la classe indigente, car la production c'est la vie du pauvre, le pain de l'ouvrier, la richesse du pays. L'intérêt du consommateur, au contraire, oblige le fabricant à devenir oppresseur. Pour dominer la concurrence et livrer ses produits au plus bas prix possible, il faut qu'il maintienne des millions d'individus dans la misère; qu'il réduise journellement les salaires; qu'il emploie de préférence les femmes et les enfants, et laisse sans occupation l'homme valide, qui ne sait que faire de sa force et de sa jeunesse.

L'Angleterre a réalisé le rêve de certains économistes modernes; elle surpasse toutes les autres nations dans le bon marché de ses produits manufacturés. Mais cet avantage, si c'en est un, n'a été obtenu qu'au préjudice de la classe ouvrière. Le vil prix de la marchandise dépend du vil prix du travail, et le vil prix du travail, c'est la misère du peuple. Il ressort d'une publication récente que pendant les dernières années, tandis

que l'industrie anglaise ***triplait*** sa production, la somme employée pour solder les ouvriers diminuait ***d'un tiers***. Elle a été réduite de 15 millions à 10 millions de livres sterling. Le consommateur a gagné, il est vrai, le tiers du salaire prélevé sur la sueur de l'ouvrier; mais de là aussi sont venus les perturbations et le malaise, qui ont affecté profondément la prospérité de la Grande-Bretagne.

Si, en France, les partisans de la liberté du commerce osaient mettre en pratique leurs funestes théories, la France perdrait en richesse une valeur d'au moins 2 milliards[1]; 2 millions d'ouvriers resteraient sans travail, et notre commerce serait privé du bénéfice qu'il tire de l'immense quantité de matières premières qui sont importées pour alimenter nos manufactures.

L'histoire de la naissance de toutes les industries en France, l'exemple de tous les peuples, les préceptes enfin de tous les hommes éminents qui ont marqué à la tête des gouvernements, s'accordent sur ce point, que les industries exis-

1. Énumération des principales industries qui doivent le jour au système protecteur; qui, sous l'empire de ce système, se sont développées et perfectionnées au point de pouvoir un jour lutter avec les produits étrangers, mais qui aujourd'hui

tantes d'un pays doivent être protégées tant qu'elles ont besoin de protection; et même le célèbre ministre Huskinson, quoique disciple de Smith, déclarait « qu'il ne fallait mettre les industries nationales en lutte sur le marché intérieur avec les rivalités extérieures que lorsqu'elles

seraient complétement ruinées si on laissait entrer librement les produits anglais, belges, suisses, allemands ou italiens. (D'après la statistique de Schnitzler.)

DÉSIGNATION DES INDUSTRIES.	NOMBRE D'OUVRIERS employés	VALEUR créée par CES INDUSTRIES.
Industrie du fer; extraction, fabrication de première fusion, gros fer, etc.	45 862	127 884 726
Coutellerie....................	50 000	»
Métaux exploités autres que le fer...	26 956	13 715 061
Exploitation des houilles, lignites, anthracites.....................	26 966	29 005 604
Verreries, cristaux, fabriques de glaces..........................	10 477	30 145 836
Fabriques de porcelaines et de faïences.	10 052	15 908 621
Fabriques de poteries grossières.....	10 433	11 517 504
Industrie linière..................	600 600	200 000 000
Industrie du coton................	600 000	600 000 000
Industrie de la laine..............	150 000	400 000 000
Industrie de la soie...............	190 000	185 000 000
Industrie du sucre................	50 000	60 000 000
Total..........	1 980 746	1 673 177 346

Il faut ajouter à ce tableau la fabrication des armes à feu, l'horlogerie, la papeterie, la librairie, les constructeurs de machines, le plaqué, la savonnerie, etc., qui occupent encore

pouvaient soutenir la concurrence; car alors, disait-il, non-seulement on multiplie les échanges, mais encore on donne aux fabricants indigènes une crainte qui leur sert de véhicule. » (*Paroles rapportées par M. Molroguier*, p. 321.)

En résumé, il n'y a que deux systèmes : l'un, qui place l'alimentation du travail bien avant le bon marché du produit; l'autre, qui considère le bas prix de la marchandise comme le premier élément de prospérité. Mais lorsqu'on propose une mesure qui doit avoir pour double résultat la diminution du travail et l'augmentation du prix de la denrée, aucun principe ne saurait la soutenir. Or, dans le cas spécial qui nous occupe, l'interdiction de la fabrication du sucre de betterave doit amener la cessation en France du travail de 50 000 ouvriers et l'augmentation du prix du sucre; l'intérêt des consommateurs se joint donc ici à l'intérêt du producteur pour réclamer son maintien.

D'après ce qui précède, l'agriculture, l'industrie,

bien 200 000 ouvriers, et dont le travail cesserait par la concurrence étrangère.

Enfin, il faut compter aussi la valeur des matières premières nécessaires à l'industrie, et qui figurent, dans l'importation de 1840, pour 507 millions de francs, et qui n'alimenteraient plus notre commerce si la France recevait les produits manufacturés de l'étranger.

la navigation de concurrence, les consommateurs sont intéressés à la fabrication continentale. Le commerce extérieur seul et le trésor trouveraient un avantage dans la suppression. Il s'agit de savoir quels sont les intérêts qui ont le plus d'importance pour la prospérité générale de la France. Or, l'empereur Napoléon a fait la classification suivante, qui montre les bases sur lesquelles l'économie politique de la France doit être fondée.

« L'agriculture est la base et la force de la prospérité du pays.

« L'industrie est l'aisance, le bonheur de la population.

« Le commerce extérieur, la surabondance, le bon emploi des deux autres.

« Celui-ci est fait pour les deux autres, les deux autres ne sont pas faits pour lui. Les intérêts de ces trois bases essentielles sont divergents, souvent opposés. »

Cette classification si claire indique quelle est pour la France l'importance des intérêts qui se rattachent à ces trois grands éléments de la prospérité des peuples.

L'agriculture et l'industrie étant les deux *causes* de vitalité, tandis que le commerce extérieur n'en est que *l'effet*, un gouvernement sage ne doit ja-

mais sacrifier les intérêts majeurs des premiers aux intérêts secondaires des derniers.

On peut donc admettre en principe que la fabrication du sucre de betterave, source de richesse pour l'agriculture et l'industrie, ne doit pas être sacrifiée à un intérêt commercial. Surtout elle ne doit pas l'être à un intérêt fiscal ; car, en lésant ces principes, on subirait le sort de l'Espagne, qui a déchu de l'empire du monde parce qu'elle a abandonné son agriculture et son industrie pour son commerce. On ferait descendre la France au rang de ces États américains, où l'agriculture est dans l'enfance, où l'industrie est nulle, et où le commerce extérieur est la seule source de richesse, les droits de douane les seuls revenus du trésor.

CHAPITRE III.

DROITS ET AVENIR DES DEUX INDUSTRIES.

Il ne suffit pas d'avoir énuméré les intérêts généraux et particuliers qui se rattachent à l'industrie sucrière continentale, il faut aussi repousser les attaques dont elle est l'objet, en rappelant les droits réels qu'elle peut invoquer à juste titre

Pour créer l'industrie il faut la science qui invente, l'intelligence qui applique, les capitaux qui fondent, les droits de douane qui protégent jusqu'au développement complet. C'est par l'heureux effet de semblables mesures que l'Angleterre est arrivée à un degré prodigieux d'activité industrielle; la France est également redevable à ce système de la plupart de nos industries; car c'est en poussant la science aux découvertes par l'appât de primes élevées, en suppléant à la rareté des capi-

taux par des avances considérables, en frappant de droits prohibitifs les produits étrangers, que l'empereur Napoléon dota la France du filage du coton, de la fabrication du casimir, de la garance, du pastel; imprima l'élan à la découverte du filage du lin à la mécanique, et donna un immense essor aux forges, aux fabriques de tissus de soie, de laine et de coton.

La fabrication du sucre de betterave, qui devait également la vie à ce système protecteur, s'était promptement développée, et, à la fin de la Restauration, il lui suffisait de quelques années encore de liberté pour arriver à ce dernier degré de perfectionnement qui lui permît de lutter à armes égales avec les produits des tropiques. La protection ne devait pas être illimitée, il était même naturel qu'elle diminuât en proportion des perfectionnements; mais il était souverainement injuste de grever tout à coup la fabrication indigène d'un impôt pesant. M. Matthieu de Dombasle le remarque avec raison : « C'est un principe de politique financière, observé partout, de n'imposer que les industries déjà anciennes, dont les produits et le développement ont déjà pu être fixés par l'expérience, et de donner le temps aux fabricants d'amortir par de justes bénéfices le capital qui repré-

sente leur première mise de fonds, leurs essais et leurs pertes. »

Pour légitimer la brutale transition d'un régime de protection à un régime vexatoire d'impôts, on prétendit que l'existence de la betterave empêchait le gouvernement de remplir envers les colonies le *pacte* auquel la métropole s'était engagée : tant il est vrai que, même dans les questions d'intérêts matériels, le droit est la première raison invoquée.

Mais il n'y a de pacte que d'égal à égal. Les colonies ont été établies dans l'intérêt de la métropole, afin de lui fournir les denrées que son sol ne pouvait produire, et même afin de les lui fournir à meilleur marché que les étrangers. Elles existent donc d'après des vues exclusives, égoïstes; la métropole a bien entendu se créer une nouvelle source de richesse, mais non des rivaux dangereux pour ses produits continentaux. Cela est si vrai, que dès l'origine on a prohibé l'entrée des produits coloniaux tant soit peu similaires, tels que les rhums et les tafias, qui pouvaient nuire par leur concurrence aux produits spiritueux de la métropole; et si, récemment on les a admis sur le marché français, c'est en les chargeant d'un droit énorme

Ainsi, dès que le sucre est devenu un produit du sol français, il a dû jouir de la protection et des avantages accordés à toutes les denrées continentales sur les denrées coloniales : droit inviolable, et jusqu'ici hors de question. D'ailleurs, dès que les colonies fournissaient cette denrée à un prix plus élevé que les étrangers, la condition même de leur établissement n'était plus accomplie.

On a dit, pour justifier l'idée barbare de supprimer la fabrication indigène : Le gouvernement, qui dans un intérêt fiscal s'est emparé de la ferme des tabacs, peut bien aussi, d'après le même principe, anéantir le sucre de betterave. Le raisonnement n'est pas exact : le gouvernement, tout en s'emparant du monopole du tabac, n'a pas violé le droit du territoire en le frappant de stérilité au profit d'un produit tropical, il l'a simplement restreint; il n'a pas privé le sol d'une de ses plus riches cultures, il s'en est fait le seul propriétaire.

Si le gouvernement s'adjugeait le monopole du sucre indigène afin d'en régler la production suivant les besoins de la consommation, comme il le fait pour les tabacs, nous n'approuverions pas cette mesure; mais elle ne serait cependant ni

contre le droit général ni aussi pernicieuse que la suppression totale; car l'agriculture ne perdrait pas une de ses plus riches cultures et l'industrie une de ses plus belles conquêtes.

Au nom de la justice s'élève une autre considération d'un ordre supérieur, celle des droits acquis par trente années d'efforts, par d'immenses succès, par des progrès croissant tous les jours.

Une industrie, qui peut invoquer également le passé et l'avenir, a le droit et la force d'être conservée, car le droit et la force des choses de ce monde se calculent d'après leur durée. Tuer ce qui doit vivre est un plaisir barbare, contraire aux lois de la nature. C'est un crime et une faute.

Démontrons maintenant quel peut être l'avenir de la fabrication indigène, en énumérant les principales améliorations qu'elle a successivement subies.

Suivre la marche du progrès, marquer le point où il se trouve aujourd'hui, mais en même temps montrer qu'il est loin de toucher à son terme, que les procédés et les systèmes varient tous les jours, c'est fournir la double preuve des lacunes à combler et des grands perfectionnements à conquérir.

La betterave se lave, se râpe, la pulpe se presse, le jus s'écoule dans une première chaudière, s'y

défèque, c'est-à-dire qu'il se sépare de toutes les matières étrangères et insolubles que le suc de betterave tient en suspension, et d'une partie de celles qui y sont dissoutes. Il passe successivement à travers des filtres et dans les vaisseaux d'évaporation, où il s'épure et se concentre. Il est porté dans sa chaudière de cuite, où il se condense; de là, dans le rafraîchissoir, et enfin dans les formes, où il se cristallise et se purifie par l'égouttage et par le clairçage, opération qui consiste à verser à travers les interstices du sucre, déjà cristallisé, un sirop très-décoloré qui chasse devant lui le sirop très-coloré qu'il y rencontre. Enfin la dernière opération s'appelle le lochage, c'est-à-dire qu'on extrait des formes le sucre pour le livrer au commerce.

Examinons les progrès qu'ont subis les divers procédés.

Nettoyage.

Les racines se lavaient autrefois à la main, ce qui était très-onéreux; aujourd'hui cette opération s'exécute dans un cylindre à claire-voie, appelé le laveur de M. Champonnois, dont l'axe est au niveau d'une caisse pleine d'eau, et auquel on imprime un mouvement de rotation.

Râpage.

Le suc de la betterave est renfermé dans des espèces de vaisseaux appelés utricules. Pour l'extraire il faut déchirer ces utricules. On se contentait autrefois d'une râpe plane, aujourd'hui on a des râpes adaptées sur la périphérie d'un cylindre, qui faisait dans le principe six à huit cents révolutions par minute, et qui maintenant en fait jusqu'à mille à douze cents.

Pression.

La pulpe, renfermée dans des sacs, est soumise à une forte pression; ces sacs, autrefois en toile, sont maintenant en laine, et cette simple substitution a facilité singulièrement l'opération. A la presse continue à double effet de M. Isnard ont succédé les presses à vis, à coins, à balancier, à percussion, auxquelles a succédé à son tour la presse hydraulique, qui est d'un immense effet. Remarquons ici que, malgré les perfectionnements qu'ont subis ces trois premiers procédés, les moyens de rasion et de pression sont encore si loin d'un perfectionnement complet, que M. A. Budrimonta, professeur à l'École pratique des mines et des arts, prétend,

dans sa brochure sur la fabrication du sucre, page 40, qu'en râpant des betteraves à la main, avec une râpe ordinaire à sucre, et en les exprimant dans un linge par la torsion, on en obtient plus de sucre que par la râpe de Burette et l'immense action des presses hydrauliques. Aussi M. Matthieu de Dombasle a-t-il inventé un système qui simplifierait les deux dernières opérations, et qui consiste à couper les betteraves en tranches très-minces, et à les laisser macérer dans l'eau bouillante. Mais il paraît que ce procédé éprouve encore quelques difficultés d'exécution.

Défécation.

Elle s'opérait autrefois au moyen d'une combinaison d'acide sulfurique, de chaux et de sang, opération difficile à laquelle on est parvenu à substituer la chaux seule, à cause de l'emploi du noir animal; on cherche maintenant si l'acide sulfureux, le tanin provenant d'une infusion de noix de galle, ne remplacerait pas avantageusement la chaux.

Filtrage.

Cette opération, qui a lieu plusieurs fois pendant la fabrication, a été très-perfectionnée. Au

filtre simple on a substitué le filtre de Taylor, qui offre une immense surface filtrante dans un petit espace; ensuite M. Dumont a employé le charbon animal en grain comme matière filtrante, ce qui réunit en une les deux opérations de la filtration et de l'action décolorante du charbon. En dernier lieu sont venus les filtres à charge permanente et à fonction continue de Peyron.

Clarification.

Elle a lieu avec du sang, lorsque le filtrage sur le noir en grain n'a pas suffi. On a trouvé le moyen de révivifier, après s'en être servi, le charbon animal, qu'on emploie en grande quantité pour décolorer le sirop, et c'est cette invention qui en a permis l'usage, en en restreignant la consommation.

Cuite.

Après la dernière filtration, on procède à la cuite, dont le but est de donner au sirop le dernier degré de concentration. Avant 1810, on ne connaissait que le procédé d'Achard, la cristallisation lente dans des vases plats disposés dans une étuve. La cuite au feu lui a succédé; à celle-ci, la cuite à la vapeur, dans des chaudières dont la

forme et la construction ont successivement éprouvé de nombreuses variations. Puis enfin sont venus les appareils de Howard, de Derosne, de Roth, de Degrand, destinés à opérer la cuite à une basse pression, en raréfiant l'air dans les chaudières, ce qui économise le combustible.

Empli.

Après la cuite, le sirop est versé dans des formes et abandonné à la cristallisation. Ces formes étaient autrefois en terre cuite; on y a substitué les formes en zinc, parce qu'elles ont l'avantage de ne point adhérer si fortement au sucre, et qu'elles se cassent moins facilement.

Comme complément de toutes les améliorations introduites, il ne faut pas oublier que, dans le nord de la France, le moteur de tous ces établissements est la vapeur, qui sert à la fois à chauffer, à mouvoir le laveur, la râpe, les presses, et quelquefois même les pompes.

C'est donc grâce à tous les efforts réunis de la chimie, de la mécanique, des arts et des sciences, que les fabricants sont parvenus à donner un développement immense à leur industrie, quoique le prix du sucre, qui était sous l'Empire à 9 francs

le kilogramme, fût tombé à 1 fr. 10 cent., quoique, alors, protégé et encouragé, il ait aujourd'hui à supporter un impôt de 27 francs par 100 kilogrammes.

Ce qui fait par 100 kilogrammes une différence, au détriment des fabricants, de 817 francs!

En présence de pareils faits, des éloges réservés aux colons exclusivement n'inspirent-ils pas un sentiment douloureux? Un homme qui a tant de supériorité dans l'esprit, et tant de nationalité dans le cœur, M. le baron Charles Dupin, devrait-il ne ressentir d'enthousiasme que pour eux, et s'écrier, comme si les autres n'avaient rien fait : « Les colons sont parvenus en vingt ans à sextupler leurs produits! » Or, sans porter le blâme sur personne, nous préférons garder notre admiration pour les succès que nous avons enregistrés; ils ont été obtenus par les efforts persévérants du génie humain, tandis que les autres sont dus uniquement à la sueur de l'esclave.

D'après ce qui précède, dans un avenir plus ou moins éloigné, il est facile de s'en convaincre, le sucre indigène pourra supporter l'égalité d'impôt. Les délégués des colonies et des ports de mer l'ont déjà proposé, parce qu'ils savent que, dans l'état actuel, le sucre de betterave ne pourrait pas la

supporter et succomberait; il nous suffit aujourd'hui de prendre acte de cette proposition, comme constatant tous les droits que possède la fabrication indigène.

En effet, supposons celle-ci capable de supporter la concurrence qu'on lui offre, sa proximité des lieux de consommation lui donnerait toujours l'avantage sur le marché, et elle serait, comme aujourd'hui, un rival dangereux pour les colonies; elle produirait donc les mêmes perturbations qu'on lui reproche, et cependant ses adversaires reconnaissent qu'alors ils n'auraient plus le droit de lui contester son existence. Ils ne l'ont pas davantage aujourd'hui, puisqu'ils avouent eux-mêmes que quelques simplifications dans les procédés anéantiraient ce qu'ils appellent avec emphase le pacte colonial et les intérêts majeurs des ports de mer et de la marine!

Si l'avenir de l'industrie sucrière continentale nous apparaît sous les plus brillantes couleurs, il n'en est pas de même des colonies, dont l'existence semble menacée par l'émancipation des esclaves. L'exemple des Antilles anglaises prouve que si l'émancipation ne détruit pas entièrement la prospérité de ces îles, elle diminue dans une immense proportion la production du sucre. C'est

un fait avéré et reconnu par tout le monde, que l'esclave affranchi préfère la culture du café et des autres denrées coloniales, à la culture fatigante et pénible de la canne à sucre.

Ainsi, d'après l'impulsion donnée par les hommes du pouvoir, il est dans le cours naturel des choses que le « gouvernement, après avoir indemnisé les fabricants français, afin qu'ils ne produisent plus de sucre de betterave, soit amené à indemniser à leur tour les propriétaires des colonies, afin qu'ils ne puissent plus produire de sucre de canne! »

Dans les Chambres on a répondu d'avance à cette objection par ce singulier argument : on a dit : C'est justement parce que l'émancipation inévitable des nègres doit amener une grande perturbation dans les colonies qu'il faut améliorer la position des colons en supprimant le sucre indigène, et les mettre plus en état de supporter la crise qui les menace. Ce qui équivaut à dire : L'émancipation des nègres doit ruiner les colonies! Eh bien! ***engraissez-les avant de les tuer***, engraissez-les surtout avec les débris d'une industrie florissante. Ce raisonnement est un véritable sophisme; il est d'autant moins logique, que d'après ce qui précède, la suppression de

la betterave n'arrêterait pas la décadence des colonies.

Dernière considération d'un ordre élevé en faveur du sucre indigène, et qui équivaut à un droit: l'indépendance. Une nation est coupable de remettre à la merci des autres son approvisionnement des denrées de première nécessité. Pouvoir d'un jour à l'autre être privé de pain, de sucre, de fer, c'est livrer sa destinée à un décret étranger, c'est une sorte de suicide anticipé qu'on a voulu prévenir en accordant une protection spéciale aux grains et aux fers français.

Si la guerre éclatait, nos colonies ne pourraient plus alimenter nos marchés, et nous nous retrouverions dans le même état où nous étions pendant l'Empire, avec cette différence que le prix élevé gênerait bien davantage la population; car l'usage du sucre a pris une bien plus grande extension.

On dit, il est vrai, qu'alors les neutres nous fourniraient le sucre, ou bien qu'on rétablirait à l'instant même les fabriques indigènes. Mais serait-ce notre intérêt de livrer à un allié suspect un approvisionnement qu'il nous ferait payer un prix exorbitant, et de lui laisser gagner tous les ans des millions sur une denrée que nous pourrions produire nous-mêmes?

Quant à la supposition de reconstruire nos fabriques, ce n'est pas, lorsqu'un pays est obligé de s'imposer extraordinairement pour organiser sa défense, qu'il peut employer ses capitaux à recréer une nouvelle industrie et à opérer un changement de culture, opération toujours longue, dispendieuse, et qui déplace tant d'intérêts.

En résumé, tout se réunit en faveur de la fabrication indigène : les droits inviolables de tout produit métropolitain sur les produits coloniaux, les droits acquis par trente années d'efforts, de sacrifices et de succès, les droits de la justice ordinaire, car c'est sur la foi de la protection dont elle a joui qu'elle a emprunté des capitaux, construit des établissements, hasardé des essais, donné un grand essor à son industrie; les droits que possède toute industrie, dont les perfectionnements journaliers permettent d'invoquer l'avenir; enfin, les droits qu'on peut appeler politiques, parce que la conservation du sucre indigène est une garantie d'indépendance pendant la guerre, comme elle est une source féconde de travail et de prospérité pendant la paix.

CHAPITRE IV.

DE L'ÉGALITÉ D'IMPOT.

En présence de deux systèmes tranchés, dont l'un est pour la suppression de la fabrication, et l'autre pour son maintien et son développement, il s'est formé un troisième parti qui, n'osant pas manifester d'opinion bien arrêtée, de crainte de froisser des intérêts contraires, se borne à demander *que deux produits également français soient soumis au même impôt.*

Quoi de plus juste en apparence? on évite les mots blessants d'interdiction et de ruine, et on a l'air de ne réclamer qu'une assimilation équitable; mais au fond, cette opinion est la plus dangereuse pour l'industrie française, car elle est la plus perfide. Au nom du droit commun, elle demande la plus flagrante injustice, l'inégalité la plus réelle. Nous allons le prouver.

Il est avéré que dans les circonstances actuelles le prix du sucre étant peu élevé, une aggravation quelconque d'impôt ruinerait la plupart des fabricants; n'oublions pas que la loi de 1837 a fait fermer près de deux cents fabriques, réduit de moitié la production; et si depuis 1840 le nombre des usines et leur rendement a repris une marche ascensionnelle, cette recrudescence, d'ailleurs insignifiante[1], n'est due qu'à l'appât offert par la suppression avec indemnité. M. Dumont, député de Lot-et-Garonne, qu'on ne taxera certes pas de partialité en faveur de la betterave, le déclare solennellement dans son rapport (page 5, séance du 29 avril 1842). « Il est de notoriété publique, dit-il, que l'espérance d'une indemnité a donné à la fabrication du sucre indigène une activité désordonnée; comme on pensait que la quotité de l'indemnité serait basée pour chaque fabrique sur la quotité de la production, on a voulu produire à tout prix, dans l'assurance ***que les pertes dans la fabrication*** seraient amplement compensées par la quote-part dans l'indemnité. Nous avons recueilli des renseignements conformes à la notoriété pu-

1. L'augmentation de 1840 à 1842 n'a été que de neuf fabriques et de 4 millions de kilogrammes de sucre.

blique. Des usines en chômage se sont rouvertes, les usines en activité ont exagéré leur production. » Ainsi donc les adversaires de la betterave le reconnaissent. Loin de réaliser de grands bénéfices, il y a des fabricants qui travaillent aujourd'hui même *avec perte*, et si pendant les deux dernières campagnes il y a une augmentation dans la production, cette surexcitation est due à l'espoir d'un remboursement avantageux et non à l'état encore trop prospère de l'industrie.

Or, si les droits sont déjà assez lourds pour que le travail soit onéreux pour les uns et à peine rémunéré pour les autres, une augmentation quelconque amènerait une ruine inévitable, et comme *l'égalité d'impôts* doublerait à peu près les droits dont les fabriques sont aujourd'hui grevées, cette mesure si bénigne en apparence serait en réalité *la suppression de la fabrication sans aucune indemnité*, une expropriation sans rachat. Si l'interdiction avec rachat est déjà une mesure monstrueuse sous tous les rapports, car entre autres inconvénients elle n'indemnise que les riches et laisse les pauvres sans travail, que doit-on penser de la suppression sans aucune espèce de compensation pour personne? Répétons-le donc : dans l'état actuel des choses, l'égalité d'impôt, appelée

par son nom, veut dire interdiction sans indemnité, ce qui signifie spoliation.

Voilà pour l'application immédiate. Quant à la mesure en elle-même, voyons si elle est équitable en principe. Supposons qu'on peut, sans léser les intérêts de la métropole, mettre sur le sucre de betterave un droit semblable à celui que la douane prélève sur les sucres d'outre-mer, cette assimilation serait une inégalité en faveur des colonies, par cette simple raison que le colon ne supporte pas les mêmes charges que le régnicole.

Pour le prouver, reproduisons un passage extrait de l'appendice aux notices statistiques officielles des colonies, page 25, ainsi conçu : « L'impôt foncier n'existe pas aux colonies, en ce sens que la terre n'y est pas directement imposée et que les immeubles des villes sont seuls taxés à raison de leur valeur locative; mais l'absence des contributions territoriales est compensée par l'impôt établi sur l'agriculture coloniale proportionnellement au nombre des bras employés par chaque habitant, impôt connu sous le nom de capitation des noirs. Cette contribution se perçoit à l'île Bourbon, en partie directement, et le surplus, ainsi que dans les autres colonies, sous forme de droit acquitté par les planteurs à la sortie de leurs

denrées. » Voici le relevé des contributions aux colonies d'après la même autorité.

Impôts payés par les habitants des quatre colonies à sucre en 1838[1].

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Capitation des noirs de grande et petite culture.	1 448 000 fr.
Capitation des villes et impôt sur les maisons.	604 000
Droit de patente..........................	342 000
Contribution personnelle..................	240 000
Total.........	2 634 000

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Droits d'enregistrement, d'hypothèques, de greffe, de douanes, etc................	3 149 087
Total...... ..	5 783 087 fr.

Ainsi les frais que supportent les habitants des quatre colonies pour leur administration intérieure sont de près de 6 millions par an. Ce chiffre divisé par la population, qui était dans la même année de 372418 âmes (*même appendice*, page 11), sans compter les employés civils et militaires, donne comme impôt moyen 17 francs par tête,

1. L'année 1838 a été choisie de préférence par le rédacteur officiel, comme exprimant plus exactement le chiffre ordinaire des impôts.

tandis qu'un calcul analogue appliqué à la métropole fait ressortir l'impôt moyen à plus de 38 francs par tête, en se basant sur 1 284 105 960[1] de contribution annuelle à répartir entre 38 540 910 habitants, nombre de la population d'après le recensement de 1837.

Mais l'auteur de l'ouvrage officiel, auquel nous avons emprunté les renseignements qui précèdent, est arrivé, par une soustraction commode, à un résultat tout différent. Premièrement, il ne compte pas comme faisant partie de la population des colonies (*le même*, page 11) 6683 fonctionnaires civils et employés militaires. Secondement, il ne porte la population libre qu'à 114 000 âmes, tandis qu'à la page 11 il l'a évaluée à 120 000, et enfin il retranche tous les esclaves, et fait supporter l'impôt de 6 millions seulement à 114 000 colons. Ce résultat obtenu, il le compare aux contributions totales de la France qu'il réduit à un milliard et qu'il divise par la population *entière*, en comprenant les propriétaires, les ouvriers, les employés, les domestiques, l'armée, la marine, etc.

1. Telle est l'évaluation des recettes pour l'exercice de 1843. On sait que les dépenses présumées surpassent les recettes de 27 millions, et que ce chiffre n'indique pas encore le montant du budget définitif.

Par ce calcul ingénieux, il arrive naturellement à prouver que le colon paye 52 francs d'impôt au lieu de 17, et le régnicole 31 au lieu de 38. (*Appendice des notices statistiques sur les colonies françaises, imprimé par ordre du ministre secrétaire d'État de la marine*, octobre 1840, page 28.)

L'inexactitude et la mauvaise foi d'un semblable calcul sont évidentes; on ne peut comparer que deux choses semblables, et si l'on veut peser avec équité les charges des deux pays, en les répartissant sur chaque habitant, il faut, dans les deux pays, diviser le montant des contributions par la population totale, ou bien ne compter de part et d'autre que la classe des contribuables. D'ailleurs l'esclave ne paye pas lui-même de contributions, parce qu'il n'a pas le bénéfice de son travail; son maître, ayant tout le profit, paye par conséquent l'impôt pour lui; mais en France, les contributions personnelles mobilières et immobilières, directes ou indirectes, étant comprises dans la valeur de l'objet manufacturé ou de la journée de l'ouvrier et de l'artisan, c'est en définitive, dans les deux pays, toujours l'homme qui fait travailler qui paye l'impôt. Le calcul officiel est donc complétement faux.

Lorsqu'on a intérêt à augmenter l'importance des colonies pour les comparer à la France on calcule, comme M. Charles Dupin, toute la surface géométrique des deux pays, parce que les colonies ayant beaucoup plus de terrains indéfrichables que défrichés, incultivables que cultivés, on arrive, en comptant les rochers, les marais, les forêts vierges, à prouver que nos quatre colonies à sucre sont le quart de la France. Lorsqu'il s'agit de comparer les populations, on compte les nègres, les négresses, les négrillons comme citoyens français. Mais lorsqu'il s'agit, par un calcul statistique, d'apprécier si les colons sont plus ou moins imposés que les régnicoles, on retranche d'un trait de plume toute la population esclave, une partie de la population libre, les employés civils et militaires, afin de prouver, contre l'évidence des faits, que les colonies sont plus imposées que la métropole.

Il est triste d'avoir à enregistrer de semblables inexactitudes dans un travail fait par ordre du ministre de la marine. Que doit-on penser d'une administration qui oublie à ce point son premier devoir, l'impartialité, et qui, dans le but de nuire à une industrie dont dépend la prospérité de tant de départements, n'hésite pas à donner

comme officiels des résultats complétement controuvés?

D'autres écrivains comptent, au nombre des contributions payées par les colons, les droits de douane qui pèsent sur leurs produits ; mais ce droit est en définitive payé par le consommateur de la métropole, tant que le prix de vente n'est pas au-dessous du prix de revient; et d'ailleurs le droit sur les sucres coloniaux est bien moins oppressif que celui qui frappe l'industrie indigène, parce qu'il se prélève sur la consommation et non sur la fabrication. En effet, le colon ne paye le droit sur le sucre qu'au moment où il le vend; jusque-là il est exempt de taxe. En France, au contraire, le fabricant est toujours en avance avec le fisc, qui pénètre dans son intimité, épie tous ses mouvements, sonde tous les coins et recoins de sa maison [1], et impose le droit avant même que le sirop soit cristallisé, avant que le produit de l'industrie ait reçu la forme qui lui donne sa valeur. Tant que le fabricant français n'a pas vendu

1. Les employés du fisc ont le droit de faire murer les portes de communication entre une usine et les maisons adjacentes. Si, en France, le charbonnier est maître chez lui, on ne peut, certes, pas en dire autant du fabricant de sucre.

son sucre, il perd tout l'intérêt de l'argent qu'il a donné aux contributions indirectes.

Les délégués des colonies comptent encore, comme un dépôt indirect des plus onéreux[1], l'effet du monopole qui oblige les colons à ne consommer que des produits de la métropole; mais cette obligation n'est onéreuse que pour la farine de froment, qui d'ailleurs est en partie consommée par les garnisons, et pour la morue, car tous les autres objets sont de la même nature que ceux que la France exporte dans les îles étrangères et dans l'Amérique en général, comme on peut s'en convaincre en consultant les documents de l'administration des douanes. Ce n'est donc pas une charge pour les colons d'être obligés à n'employer que des produits français, tels que les tissus de soie, de coton, de laine, de lin, les vins, poteries, merceries, parfumeries, peaux ouvrées, huile d'olive, chandelles, viandes salées, poissons de mer marinés, etc., puisque les habitants de Haïti, des possessions anglaises et espagnoles en Amérique, et surtout des États-Unis, trouvent avantageux de faire venir de France ces mêmes objets.

1. M. Jollivet évalue cette obligation à un impôt de 12 millions. On reconnaît là l'exactitude des calculs des colonistes.

Les colons sont exempts d'une autre charge qui pèse indistinctement sur le régnicole; c'est la conscription. Certes, l'obligation de rester huit ans sous les drapeaux doit compter comme un lourd impôt, à une époque où tout se mesure au poids de l'or, les droits politiques comme les devoirs du citoyen.

Le service militaire peut à la rigueur être évalué à un impôt annuel de 160 millions de francs, car, d'après la loi de la population, il y a tous les ans, sur 33 millions d'âmes, 286 000 hommes qui atteignent l'âge de 20 à 21 ans, et qui sont aptes à la conscription; retranchant de ce nombre 86 000 individus qui peuvent avoir des causes légales d'exemption, il reste au moins 200 000 hommes qui peuvent être appelés à tirer au sort, et qui, pour se prémunir contre les chances défavorables, auraient chacun 800 francs à payer aux sociétés d'assurance; c'est donc 200 000 fois 800 francs qu'il faut compter comme valeur de l'impôt de la conscription, si l'on veut réduire en chiffres le devoir sacré de servir son pays.

Non-seulement les colons ne sont point contraints à payer cette dette à la commune patrie, mais les hommes du continent sont enlevés à l'agriculture et envoyés aux colonies pour défendre les colons contre leurs esclaves, et cette protection

de la métropole lui coûte annuellement 7 millions.

Recettes pour 1840 des quatre colonies à sucre.

Recettes locales pour les quatre colonies à sucre	6 284 037 fr.
Crédits alloués par la métropole au budget de la marine............................	7 295 903
Total des recettes..........	13 579 940[1]

En résumé le colon profite du travail de l'esclave, moins cher que le travail de l'homme libre; ses impositions sont moins élevées, ses produits ne sont taxés qu'à la consommation; il jouit de l'exemption des devoirs militaires; il est donc plus favorisé que le régnicole. Les fabricants de sucre de betterave ont donc le droit de dire au gouvernement, aux Chambres, au pays : « Nous voulons bien ne pas invoquer les priviléges et la protection accordés jusqu'ici à toutes les industries métropolitaines sur les produits coloniaux; mais alors nous demandons une justice égale pour tous.

1. Dans les recettes, le rédacteur officiel a porté pour la Martinique les évaluations de 1839, de préférence à celles de 1840, à cause du tremblement de terre de 1839, qui a beaucoup réduit les recettes de l'année suivante. (Appendice, page 24.)

Nous consentons à l'égalité d'impôts sur les mêmes produits, si vous soumettez les producteurs des deux pays aux mêmes charges; que le sucre indigène soit taxé aussi haut que le sucre des tropiques, le jour où le sol français ne sera pas plus imposé que le sol de nos colonies, le jour où l'homme de couleur libre recevra le salaire dû à son travail, le jour enfin où tout habitant des colonies payera sa dette à la défense de la commune patrie; mais établir l'égalité de tarifs, avant d'avoir établi l'égalité des charges, serait la plus flagrante iniquité, car au nom de la justice vous auriez exproprié des milliers de Français, ruiné des milliers d'individus sans compensation; au nom de l'égalité vous auriez accumulé sur l'industrie de la métropole plus de charges que sur l'industrie coloniale; vous auriez donc commis un acte révoltant de tyrannie. « Car il n'y a point de plus cruelle ty- « rannie, dit Montesquieu, que celle que l'on « exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de « la justice, lorsqu'on va pour ainsi dire noyer « des malheureux sur la planche même sur la- « quelle ils s'étaient sauvés. »

CHAPITRE V.

ALLIANCE DES DIVERS INTÉRÊTS.

(**Intérêts de la fabrication indigène, des colonies et des consommateurs.**)

Les résultats présentés dans les chapitres précédents nous semblent prouver jusqu'à l'évidence que la fabrication du sucre indigène doit être maintenue et protégée comme une des plus belles conquêtes industrielles dont le génie de l'empereur Napoléon ait doté la France. Mais il est aussi de toute équité que le gouvernement cherche les moyens de protéger les intérêts coloniaux, sans cependant oublier l'intérêt général des consommateurs.

Depuis 1830, le gouvernement s'est montré dans cette question ou bien coupable, ou bien inhabile : coupable s'il a voulu, comme nous le

croyons, arriver par des voies détournées et des accusations exagérées à la suppression de la betterave; inhabile si tel n'est pas le résultat auquel il a voulu parvenir.

En effet, dans tous les pays, gouverner c'est conduire, et si dans un pays libre un gouvernement ne peut pas *trancher* à lui seul toutes les questions, son devoir consiste du moins à les *bien poser*. De l'énoncé d'un problème dépend souvent sa bonne ou mauvaise solution.

Les ministres, en demandant naïvement aux conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, s'il fallait ou non *détruire* le sucre de betterave, commettaient une grande imprudence; car ils éveillaient les passions hostiles à la fabrication indigène, et leur doute sur sa conservation montrait clairement la possibilité d'une suppression complète. En engageant la discussion sur ce terrain vis-à-vis des parties intéressées, ils n'avançaient en rien la solution, car il était clair que chacun demanderait la ruine de son rival, sans se préoccuper de l'intérêt général de la France. Si, au contraire, le gouvernement se fût prononcé énergiquement contre tout projet de destruction de la fabrication indigène; et, cette première base une fois posée, s'il eût mis au concours les moyens

d'allier les intérêts rivaux, nul doute que depuis longtemps les deux industries vivraient en paix à l'abri de lois protectrices.

Supposons, par exemple, que le gouvernement soumît demain aux mêmes conseils la question de savoir s'il faut supprimer ou non le filage du lin à la mécanique dans l'intérêt des consommateurs, du commerce et de la marine, il susciterait contre cette belle industrie un épouvantable orage, car il y a tout à parier que les négociants des ports de mer viendraient énumérer complaisamment, comme ils le font aujourd'hui pour le sucre, tout ce qu'ils gagneraient en tonnage et en échange de marchandises par l'importation des fils et des tissus de lin étrangers.

Le grand art du gouvernement est de consulter toutes les capacités, en leur marquant le but et la route qu'il faut suivre, car sans cela on a beaucoup de bruit sans effet, beaucoup de travail sans résultat. Jamais il n'y a eu en France autant de savoir et d'intelligence mis en mouvement et aptes à concourir au bien-être général; jamais pourtant on n'a si peu produit; c'est qu'il n'y a aucun ensemble, aucune direction, aucun système, et la société, remplie d'idées sans faits et de faits sans pensées, se lasse de théories sans appli-

cations, comme d'applications sans suite et sans portée.

Une remarque essentielle trouve sa place ici : Rien, à notre avis, ne pourra remplacer, surtout pour le bien-être des intérêts matériels, le conseil d'État tel qu'il était organisé sous l'Empire; car pour rédiger de bonnes lois spéciales il faut des hommes spéciaux et impartiaux, qui, dégagés d'influences politiques, placés sur un terrain neutre, s'occupent, après une discussion approfondie, à mettre dans les lois, à côté de la théorie scientifique, la pratique de l'expérience.

Sous l'Empire, le conseil d'État, composé d'hommes éclairés et divisés en sections spéciales, était chargé de rédiger et de discuter les projets de lois *avant de les soumettre* à l'approbation des Chambres; et, de même que les machines de guerre et d'industrie, avant d'être livrées au public, subissent dans l'atelier des épreuves que l'art a reconnues nécessaires, de même sous l'Empire, les lois, avant d'être lancées dans le monde politique, étaient pesées, analysées, discutées sans esprit de parti, sans emphase, sans précipitation, par les hommes les plus compétents de la France. Aujourd'hui, au contraire, toutes les lois sortent improvisées des portefeuilles des ministres, et sont com-

mentées ou morcelées par une commission dont les membres, souvent étrangers aux questions soumises, rédigent la loi suivant le désir de fortifier ou de renverser un ministère, selon que l'intérêt de la localité qu'ils représentent est favorable ou opposé à l'intérêt général.

Dans la question qui nous occupe, il y a eu rapports sur rapports, enquêtes sur enquêtes, lois sur lois; et depuis douze ans elle a toujours été en s'obscurcissant. Le mal s'est aggravé, les Chambres ont tantôt protégé par leurs votes le sucre indigène au détriment du sucre colonial, tantôt le sucre colonial au détriment du sucre indigène, ou enfin le sucre étranger au détriment des deux autres. Ce résultat est naturel; quelque capacité qu'ait un ministre ou les membres d'une commission, d'une assemblée législative, leur travail ne sera jamais aussi parfait que si, après l'élaboration des hommes spéciaux, il avait suivi préalablement une discussion approfondie.

Dans l'état actuel c'est la presse qui est chargée de faire le travail préparatoire du conseil d'État; mais elle ne le remplace pas, personne n'étant chargé de recueillir, d'analyser, de coordonner toutes les bonnes et utiles idées qui retentissent dans la presse quotidienne et périodique.

Pour allier les différents intérêts engagés dans la question des sucres, on a proposé plusieurs systèmes que nous croyons inutile de rappeler; nous nous bornerons à émettre uniquement notre opinion sur les moyens les plus propres à obtenir un résultat que tout le monde doit appeler de ses vœux.

Nous proposons les modifications suivantes à la législation actuelle :

1° Diminuer de 7 francs par 100 kilogr. l'impôt qui frappe la fabrication indigène, et reporter sur la *consommation* le droit qui frappe aujourd'hui la *fabrication*.

2° Soumettre les sucres de Bourbon au même taux que les sucres des Antilles françaises.

3° Supprimer l'élévation du droit qui place les sucres bruts blancs des colonies dans une position moins favorable que les sucres d'une autre nuance.

4° Réduire les taxes à l'entrée sur les produits coloniaux qui n'ont point de similaires en France.

5° Abaisser de 70 à 67 par 100 kilogr. le rendement des sucres coloniaux à leur sortie à l'état de raffinage, et porter de 70 à 75 par 100 kilogr. le rendement sur les sucres étrangers.

6° Permettre aux colonies l'exportation directe

à l'étranger de leurs sucres sur bâtiments français.

7° Les autoriser à raffiner chez elles le sucre qu'elles consomment et qu'elles peuvent exporter directement à l'étranger.

8° Enfin, établir dans l'intérêt des deux productions françaises, et pour l'avantage des consommateurs, une surtaxe sur les sucres étrangers, mobile et proportionnelle au prix courant des sucres.

Examinons les conséquences de pareilles mesures.

Sucres indigènes.

Le sucre indigène est une matière éminemment imposable, et le gouvernement a bien fait de le grever d'un impôt. Cependant il est positif que la transition a été trop brusque et contraire à tous les principes de justice et de bonne politique ; car l'effet produit par cet impôt a été de ruiner les fabriques qui ne se trouvaient pas en plein rapport, en état prospère, et d'augmenter, au contraire, l'activité des autres. On a tué le faible au profit des forts, on a empêché la fabrication de se répandre dans les départements où l'agriculture était moins perfectionnée, là où elle aurait produit un

immense avantage pour le sol comme pour le bien-être des classes ouvrières, et on l'a forcée de se concentrer là où la richesse du sol, l'abondance des capitaux, l'ancienneté enfin des établissements lui permettaient seules de lutter contre l'impôt. M. le baron Charles Dupin signale cet effet comme un inconvénient; mais la faute ne retombe-t-elle pas sur ceux qui ont toujours fait leurs efforts pour grever cette industrie et empêcher ses progrès? Le moyen de remédier à cet inconvénient serait de diminuer l'impôt de 7 francs par 100 kilogr. Cela permettrait à d'autres fabriques de s'établir dans d'autres départements; et l'intérêt du pays comme le devoir du gouvernement est de répandre les bienfaits de cette industrie sur toute la surface de la France, d'encourager les nouvelles fabriques au lieu de les concentrer sur quelques points privilégiés.

Une amélioration importante à introduire serait d'alléger la charge que supportent les fabricants, en rendant la perception de l'impôt moins vexatoire et en adoptant le système employé pour les eaux-de-vie, dont le droit se prélève à la consommation. Ce changement paraît d'autant plus facile et profitable, que M. Molroguier, l'un des chefs les plus distingués de l'administration des impôts

indirects, recommande ce changement dans son examen de la question des sucres, et prouve qu'il y aurait avantage, non-seulement pour les fabricants, mais même pour le trésor, qui éviterait par ce moyen toute chance de fraude.

Exportation directe à l'étranger du sucre des colonies, raffinage et rendement.

Permettre aux colonies d'exporter directement à l'étranger sur navires français le sucre qu'elles n'auraient pas trouvé à placer sur le marché de la métropole, serait relever leur commerce et augmenter leur bien-être. Cette mesure est tellement dans la nature des choses, que les gouvernements de la Martinique et de la Guadeloupe eurent recours à ce moyen, en 1839, pour faire écouler les produits qui encombraient ces colonies, et qui étaient, par extraordinaire, il est vrai, plus chers sur les marchés étrangers que sur les marchés français.

Il est probable néanmoins que les colonies en trouveraient le placement hors de France, puisque depuis 1834 on en a exporté des entrepôts français même à l'état brut, quoique une double traversée ait dû en augmenter le prix. Voici le tableau des

réexportations. (Voyez *Documents de l'Administration des Douanes*, pour 1841, page xiv.)

ANNÉES.	RÉEXPORTATION DES SUCRES COLONIAUX.	
	BRUTS.	RAFFINÉS.
	kilogr.	kilogr.
1834	53 056	53 351
1835	1 350 875	1 259 625
1836	5 570 000	6 538 732
1837	652 361	2 085 075
1838	9 305 962	2 779 177
1839	8 511 105	6 366 127
1840	172 702	166 107
1841	357 607	10 952

Récemment encore un journal rapportait une pétition des colonies où la demande d'une exportation libre était formulée.

Les États-Unis leur offriraient peut-être un débouché certain, car la Louisiane voit diminuer journellement la culture de la canne à sucre. Dans l'état actuel, nos quatre colonies sucrières reçoivent de l'Amérique et des colonies étrangères annuellement pour 9 millions de valeurs; elles n'y exportent en retour que pour 6 millions.

Le sucre les relèverait donc de leur infériorité dans la balance de leur commerce particulier.

Mais si, à cause de la cherté de leur production, il leur était impossible de placer à l'étranger

leurs sucres bruts, le devoir de la métropole serait de leur permettre de les raffiner tout en en prohibant l'entrée en France; car, ou les colonies n'exporteraient à l'étranger, à l'état de raffinage, que l'excédant de ce qu'elles n'auraient pas pu placer en France à l'état brut, et cette faible soustraction n'apporterait aucun changement dans leurs relations avec la métropole, ou bien elles exporteraient directement à l'étranger la plus grande partie de leurs sucres, et alors la France recevrait des colonies étrangères le sucre dont elle aurait besoin pour compléter son approvisionnement; mais dans ce cas cette introduction ne nuirait à aucun intérêt national, tout en offrant de plus grands bénéfices au trésor.

D'ailleurs en baissant le rendement sur les sucres raffinés des colonies et en élevant le rendement sur les sucres étrangers à leur sortie, les colonies trouveraient peut-être un avantage à faire raffiner leurs sucres en France, et se borneraient dans ce cas à raffiner leur sucre de consommation. Quoique cette quantité ne se monte qu'à 115 000 kilogr., ce serait toujours un grand bénéfice, car actuellement elles ne peuvent consommer leur production qu'après lui avoir fait traverser deux fois l'Atlantique.

Dans tous les cas et suivant toutes les probabilités, les exportations de France ne diminueraient pas; elles augmenteraient au contraire, la condition des Antilles venant à s'améliorer d'une manière sensible; car plus une colonie est florissante, plus ses relations commerciales avec la métropole se multiplient. L'Angleterre exporte ses produits dans l'Amérique du nord en bien plus grand nombre depuis que celle-ci a grandi dans l'indépendance. Le commerce espagnol profite bien plus de la liberté maritime accordée à l'île de Cuba que si on y avait maintenu un monopole oppressif. Nos colonies, objecte-t-on, s'approvisionneraient plutôt en Angleterre que chez nous! Mais d'abord nous consommerions probablement toujours une grande partie de leurs sucres, et le même échange aurait lieu; ensuite les habitudes, les goûts, les besoins des colonies ne changent pas, alors même qu'elles se séparent de la mère patrie. Les deux pays cités plus haut nous en offrent la preuve. Il en est une plus frappante dans l'exemple de Saint-Domingue, qui a continué à préférer nos produits à ceux de l'Angleterre; dans l'exemple de l'île Maurice, qui s'approvisionne encore chez nous d'un grand nombre de marchandises, quoique elle-même, passée sous la domina-

tion anglaise, ne nous apporte presque aucun de ses produits. En 1841, nous y avons exporté pour une valeur de 6 412 147 francs, et nous n'en avons tiré que pour 75 612 francs. (Voyez ***Documents de l'Administration des Douanes.***)

Enfin ce qui peut encore faire prévoir que nos colonies ne cesseraient pas pour cela de s'approvisionner en France, c'est que les États-Unis d'Amérique et les colonies étrangères viennent chercher chez nous les mêmes espèces de marchandises que nous exportons aux colonies, le froment excepté. La France exporte pour 21 millions de francs de valeur dans les possessions anglaises, danoises, hollandaises, espagnoles en Amérique, et n'en reçoit que pour 15 millions, et la valeur de son commerce avec les États-Unis s'est élevée, en 1841, à la somme énorme de 340 632 706 francs. (***Doc. de l'Adm. des Domaines.***) Il n'y a par conséquent aucune raison de croire que les colonies iraient chercher ailleurs les objets que les Américains eux-mêmes trouvent avantageux de recevoir de la France. D'ailleurs, cette liberté commerciale existe déjà en grande partie entre Bourbon et Cayenne ; a-t-elle nui en rien au commerce français ?

Il y a de plus un argument à faire valoir aux

yeux de ceux qui mettent les colonies sur le même pied que la métropole. Puisque, d'après leur avis, le sucre colonial est un produit aussi français que les produits qui viennent des rives de la Seine, c'est donc absolument la même chose que des navires français échangent à l'étranger du sucre colonial français contre des marchandises étrangères, ou bien qu'ils exportent des marchandises françaises pour rapporter du sucre étranger.

En examinant tous les faits, on s'étonne de voir combien, dans les rapports internationaux, la routine apporte encore d'entraves aux améliorations et au développement des relations commerciales.

Le monopole du commerce colonial a été institué dans l'intérêt de la métropole, afin de favoriser son commerce et d'accroître sa prospérité, et maintenant que la révolution opérée par la betterave et par la perte de nos autres possessions en Amérique, a rendu ce monopole nuisible et à la métropole et aux colonies, on s'obstine à le maintenir!

Sucres de Bourbon.

Nous avons déjà dit pourquoi on devait mettre sur les sucres de Bourbon les mêmes droits que sur les sucres de la Guadeloupe et de la Martini-

que; ce serait de l'équité : on doit protéger ceux qui souffrent et non ceux qui prospèrent. Les Anglais ont pris l'initiative de mesures semblables, puisque, à l'opposé de ce qui se pratique en France, ils ont mis un droit plus élevé sur le sucre de l'Inde que sur le sucre de leurs Antilles.

Sucres blancs.

Nous n'avons pas besoin de revenir sur l'opportunité de la mesure qui tendrait à faire disparaître le droit différentiel dont on a frappé les sucres blancs. Il est évident que l'obligation imposée aux colons de n'envoyer que des sucres très-impurs en France, afin de conserver à cette denrée toute sa pesanteur transportable, est une loi barbare

Produits coloniaux autres que le sucre.

On a conseillé depuis longtemps au gouvernement de réduire les taxes à l'entrée des produits coloniaux qui n'ont pas de similaires en France, comme un moyen avantageux pour les deux parties. Cela engagerait les colonies à ne plus persévérer dans une culture exagérée de la canne, et, au contraire, à reprendre la culture du café, du

cacao, du girofle et du coton. Le trésor, il est vrai, y perdrait momentanément; cependant le café, entre autres, devenant meilleur marché, il en serait fait une plus grande consommation, ce qui offrirait un double avantage : le premier, d'équilibrer la perte; le second, et il est précieux pour les classes pauvres de la société, de remplacer les boissons spiritueuses par des boissons chaudes, véritable bienfait hygiénique. Enfin, avec le café, la consommation du sucre augmenterait en proportion.

Surtaxe.

Quant à la surtaxe sur les sucres étrangers, il faut qu'elle soit mobile, et proportionnelle au prix courant des sucres, imitant ainsi ce qui existe déjà pour les blés étrangers. Sans cela deux écueils à redouter. Si on la fixe trop bas, comme cela a lieu depuis 1830, le sucre étranger devient un concurrent dangereux pour les produits français; si on la fixe à un taux trop élevé, on tombe dans l'inconvénient que l'enquête de 1829 révèle par ces paroles : « La surtaxe établie en 1822 avait été calculée de manière à expulser les sucres étrangers de notre consommation, alors même que *nos co-*

lonies ne pourraient satisfaire à toutes nos demandes. »

Or, en établissant la surtaxe proportionnelle, lorsque le prix des sucres serait trop élevé, on laisserait entrer les sucres étrangers, ce qui serait dans les intérêts des consommateurs, et même des raffineurs. Lorsque le sucre serait à un prix très-bas, la surtaxe sur les sucres étrangers atteindrait un taux prohibitif, afin que ce troisième produit ne vînt pas, par sa présence dans les entrepôts, peser sur le marché, encombrer la place, et produire les crises commerciales qu'on a si souvent eu à déplorer.

Ainsi donc, il ne dépend que du gouvernement et des chambres de rendre la vie à l'industrie indigène et aux colonies, sans nuire aux intérêts des consommateurs. Mais, pour arriver à cet immense résultat, il faut ne se proposer qu'un but, la prospérité générale de la France, et fouler aux pieds ces vues égoïstes et mesquines d'intérêts privés qui nuisent toujours à une nation, et qui déshonorent les représentants d'un grand peuple.

CHAPITRE VI.

RÉSUMÉ.

De graves intérêts français sont en souffrance; ils réclament un remède prompt, efficace. Un palliatif ne ferait qu'aggraver la situation : l'incertitude de l'avenir est le pire de tous les maux.

La question doit être nettement posée, la solution décisive.

Puisque c'est l'existence de la fabrication du sucre de betterave qui est compromise, il importe avant tout de savoir à qui profiterait la suppression, et dans quel intérêt on veut l'obtenir.

1° Est-ce en faveur des colonies?

2° Est-ce en faveur des étrangers?

Sortir de ce dilemme est une nécessité impérieuse, car les chambres doivent peser mûrement les conséquences des mesures qu'on leur propose.

Dans le premier cas, si c'est franchement, sin-

cèrement en faveur des colonies que le sacrifice intérieur doit s'accomplir, qu'on adopte alors les mesures les plus propres à amener ce résultat. Qui veut le but doit vouloir les moyens.

Il faut nécessairement élever la valeur du principal produit en haussant la surtaxe[1], et assurer l'avenir de la production en déclarant le maintien de l'esclavage; car, avec la concurrence étrangère, point de prix rémunérateur, partant point de soulagement; sans sécurité pour l'avenir, point de prospérité.

Or, la surtaxe est seulement aujourd'hui de 20 francs pour 100 kilogr. sur les sucres étrangers. Ceux-ci envahissent le marché dans une proportion toujours croissante, et remplacent ainsi ce que la fabrication indigène livre de moins depuis l'impôt dont on l'a grevée.

Si la betterave disparaissait entièrement, la lacune serait comblée à l'instant même. Pour améliorer la situation des Antilles, il faudrait donc élever la surtaxe, et l'élever considérablement ;

1. Ce que nous disons ici vient d'être confirmé par la pétition du conseil colonial de la Martinique, présentée par le maire de cette île, M. Hue. Les colons réclament : 1° interdiction avec indemnité de la fabrication indigène; 2° *élévation de la surtaxe sur les sucres étrangers!*

nous avons vu que, lorsque les produits des colonies étaient seuls en présence des produits étrangers, les taux de 27 fr. 50 cent., de 30 francs, de 40 francs, furent déclarés insuffisants en 1820, 1822, 1826, et les réclamations des colonies ne cessèrent que lorsque la surtaxe fut amenée au taux prohibitif de 50 francs.

Quant à l'avenir réservé aux esclaves, les colons ont besoin d'être rassurés. Autant vaut, nous le répétons, supprimer la culture de la canne que proclamer l'émancipation. Sans cesse sous le coup de cette mesure menaçante, les planteurs ne trouveront pas de capitaux qui veuillent s'aventurer à soutenir une industrie frappée de mort; leur malaise continuera à s'accroître, puisqu'une des causes de leur gêne est le taux élevé des capitaux dont l'emprunt leur est nécessaire.

Les deux moyens principaux que nous venons d'indiquer sont les seuls qui puissent réellement faire profiter les colonies de la suppression de la betterave; et, si le gouvernement y avait recours, son action serait franche, loyale; les conséquences en seraient immédiates et certaines [1].

1. Mais au contraire, on a déjà laissé entrevoir, comme dans la pétition des négociants du Havre, qu'après avoir détruit la betterave on baisserait aussi la surtaxe sur les sucres étrangers.

Cependant, d'un autre côté, cette première hypothèse serait totalement opposée à la prospérité générale de la France. On sacrifierait le travail libre de 100 000 français au travail forcé de 90 000 esclaves! (Tel est le nombre des esclaves occupés à la culture de la canne dans nos quatre colonies.)

On sacrifierait un revenu annuel de 14 millions pour l'agriculture, de 8 millions pour les classes ouvrières, enfin un mouvement d'argent de 100 millions, à une augmentation de recette pour le trésor de 7 à 8 millions tout au plus!

Il y aurait, dans ce cas, violation de tous les droits; car les produits du sol français doivent avoir la priorité sur les produits des tropiques; les colonies ont été établies dans l'intérêt de la métropole, et non la métropole dans l'intérêt des colonies.

Il y aurait violation de principes, car les intérêts de l'agriculture et de l'industrie ne doivent pas être lésés au profit du commerce extérieur et encore moins au profit du fisc.

Enfin, il y aurait violation manifeste des intérêts généraux; car la prospérité de sept départements, dont la population s'élève à 4 millions d'habitants, serait immolée à 31 000 colons [1], et

1. Il est clair que nous ne comptons pas les esclaves et les

l'intérêt des consommateurs à deux îles de l'Océan. (Nous avons prouvé que la Martinique et la Guadeloupe sont les seules colonies en souffrance.)

Cette première hypothèse est donc impossible. Il est impossible, en effet, de faire remonter le prix des sucres à ce qu'il était sous la restauration. Il est impossible de restreindre la consommation d'une denrée devenue indispensable. Il est impossible d'arrêter la marche de la civilisation, et de dire aux hommes de couleur qui vivent sous la domination française : « Vous seuls ne serez jamais libres. »

Il est donc impossible que la suppression de la fabrication indigène se fasse au profit des intérêts coloniaux.

Reste donc la seconde hypothèse, la seule réalisable, la seule probable, la seule qu'on ait en vue, l'abandon de notre approvisionnement aux étrangers. En ce cas, rien de plus clair; il faut abaisser la surtaxe en entier, afin que l'avantage des consommateurs devienne au moins une sorte de compensation à la ruine de tant d'existences. Alors, il est vrai, non-seulement on aura abandonné l'ave-

gens de couleur libres, puisqu'ils sont intéressés, au contraire, à la suppression de la canne à sucre.

nir de l'agriculture, de l'industrie, de notre indépendance, mais on aura perdu aussi les colonies et les intérêts qui s'y rattachent : intérêts dont aujourd'hui on exalte tant l'importance au profit seul des colonies étrangères.

La prospérité de la France est donc totalement opposée à la destruction de la betterave, de quelque manière que l'on s'y prenne, de quelque côté qu'on envisage les conséquences. La conserver en alliant son existence au bien-être des colonies est la seule mesure praticable. La raison l'indique au gouvernement, son devoir l'y oblige.

Dans ce but, la première décision à prendre est d'expulser les sucres étrangers en les tenant en réserve au moyen d'un droit mobile et proportionnel au prix courant, afin de permettre leur entrée dans le seul cas où les productions françaises ne suffiraient pas à la consommation.

Quant aux colonies, la métropole ne pouvant plus leur permettre de disposer à elles seules du marché et d'y fixer les prix suivant leur convenance, elle doit relâcher les liens du monopole qui les étouffe, leur ouvrir des débouchés à l'étranger, et prendre les mesures dont nous avons parlé plus haut pour allier leur bien-être avec celui de la mère patrie.

Ce système, ou tel système analogue, réconcilierait sans aucun doute les intérêts qui, aujourd'hui en présence, se font une guerre fratricide et acharnée. Mais nous craignons qu'aux yeux du pouvoir la prospérité de sept départements, le bien-être d'une grande partie de la classe ouvrière, la résurrection des colonies, tous ces grands avantages nationaux, enfin, disparaissent devant une question de fisc et surtout de condescendance pour les étrangers.

Il fut un temps où des hommes trop systématiques peut-être, mais honorables sans aucun doute, disaient : Périssent les colonies plutôt qu'un principe! Aujourd'hui on dit : Périssent colonies, industrie, principes, pourvu que la recette du trésor ne diminue pas d'un centime!

Cependant la France a droit de demander à ceux qui gouvernent depuis douze ans, de deux choses l'une, ou la paix ou la guerre. Ou la guerre avec toutes ses chances, ou la paix avec tous ses bienfaits. Or, le premier bienfait de la paix est d'avoir des impôts peu élevés, et d'employer les ressources du pays à donner une grande activité aux relations industrielles, commerciales, et aux communications des hommes entre eux. Si nous sommes en paix, pourquoi dépenser depuis 1830 près de qua-

tre milliards[1] pour dompter l'élite de la population au métier des armes, sans profit pour personne? ou bien, si la guerre nous menace, pourquoi ne pas employer ces hommes et ces millions à faire respecter la France?

Si nous avons la paix, pourquoi détruire une ndustrie florissante pour augmenter les revenus du trésor de 7 ou 8 millions, tandis que d'un autre côté on entretient une armée plus chère que celle qui vainquit à Eckhmühl et à Wagram[2]? et pourquoi sacrifier 300 millions à la fortification de Paris? pourquoi enfin être si prodigue d'un côté et si avare de l'autre?

Il semble que depuis douze ans on se soit im-

1. Budgets définitifs depuis 1830 à 1839........	2 683 648 944 fr.
Budgets provisoires depuis 1840 à 1843.........	1 120 955 459
Total...............	3 804 604 403

Dans quelle admirable situation ne serait pas aujourd'hui la France si elle eût employé la moitié de cette somme, c'est-à-dire près de deux milliards, à améliorer l'agriculture, à encourager l'industrie, ou à créer de nouvelles voies de communication!

2. L'armée française, en 1809, forte de 736 000 hommes, a coûté 320 000 000 fr. en comptant même la garde impériale.

En 1840, l'armée, forte de 500 000 hommes, a coûté 367 233 184 fr.
L'administration centrale de cette armée a coûté, en 1809, 5 017 194 fr.
L'administration centrale de la guerre a coûté, en 1840, 6 838 776 fr.

posé la tâche d'entraver toute attitude ferme et digne à l'extérieur, en montrant la crainte de la guerre, et d'entraver à leur tour à l'intérieur tous les grands projets que la paix protége et développe, sous le prétexte de guerre prochaine.

Ainsi, partout contradiction flagrante entre les paroles et les faits. On veut détruire, dit-on, l'industrie française au profit de la marine et des colonies, et l'on abandonne l'honneur et les intérêts de notre marine par l'adhésion au droit de visite, et l'on ruinera les colonies par l'émancipation des esclaves !

Cet abandon de tout système, cette confusion de toutes les notions du juste et de l'injuste, viennent du mépris où sont tombés les principes éternels sur lesquels se fondent la vie et la richesse des nations. On a voulu diviser ce qui est indivisible, mettant d'un côté les intérêts matériels, de l'autre les besoins moraux de la nation, comme si l'effet pouvait se séparer de la cause, comme si le corps pouvait se diriger et prospérer sans l'âme qui le conduit.

Pour un peuple l'honneur, pour un individu la morale évangélique, sont toujours les meilleurs guides et les meilleurs conseillers au milieu des embarras et des périls de la vie.

L'honneur montre aux peuples le chemin qu'ils doivent suivre, et il peut presque toujours se traduire en avantages positifs, palpables, en questions de tarif.

L'exemple des dernières années qui viennent de s'écouler ne suffit-il pas pour nous convaincre de cette vérité? Sous le prétexte de développer et d'encourager les intérêts matériels, on a abandonné une politique honorable, et les conséquences immédiates de ce système ont été l'établissement des douanes prussiennes, qui ferment l'est et le nord de l'Europe à notre commerce; la Confédération du Rhin s'est soustraite à notre influence et a repoussé nos produits. Bientôt nous ne fournirons même plus à notre intime et fidèle alliée, la Suisse, les deux principaux éléments de nos échanges, le sel et le sucre. L'Angleterre, pendant douze ans, nous a inondés de ses fils et tissus de lin sans abaisser les droits sur nos vins, cette première production du sol français. L'Espagne augmente ses tarifs pour restreindre nos exportations, et se livre à l'Angleterre, parce qu'elle sait qu'on ne peut pas compter sur l'alliance de la France. Enfin l'Amérique, à laquelle nous avons donné bénévolement 25 millions, a augmenté les droits sur nos produits. L'influence française a

semblé disparaître de l'autre côté de l'Atlantique du jour où a cessé le traité de commerce fait par l'empereur Napoléon en faveur de nos vins du Midi.

Qu'on ne sépare donc pas l'honneur des intérêts matériels, qu'on ne bâtisse pas de faux systèmes de prospérité commerciale sur la ruine d'une industrie florissante et nationale. Qu'on se souvienne enfin de cette maxime de Montesquieu : « L'injustice et la couardise sont mauvaises ménagères! »

Quant à l'industrie indigène, qu'elle relève la tête, ses ennemis hésiteront à lui porter le dernier coup. Les Chambres, nous l'espérons, la couvriront de leurs votes protecteurs, et cette fille de l'Empire reviendra à la vie, si, au lieu de s'abandonner elle-même et de quêter une aumône, elle revendique hautement ses droits et répond à ses adversaires : « Respectez-moi, car j'enrichis le sol, je fertilise des terrains qui, sans moi, resteraient incultes; j'occupe des bras qui, sans moi, resteraient oisifs. Enfin, je résous un des plus grands problèmes des sociétés modernes : j'organise et moralise le travail. »

SUCRES.

TABLEAU A.

ANNÉES.	SUCRES IMPORTÉS ET FABRIQUÉS.				SUCRES ACQUITTÉS		SUCRES RÉEXPORTÉS		PROFIT NET du trésor.		PRIX MOYEN des 50 kilogr. DE SUCRE dit bonne 4e		CONSOMMATION INTÉRIEURE.
	Moyenne de 5 ans.	COLONIAUX.	ÉTRANGERS.	INDIGÈNES.	DES COLONIES françaises.	de L'ÉTRANGER	des ENTREPÔTS en même nature	de L'INTÉRIEUR après raffinage	Moyenne de 5 ans.	SUR L'IMPORTATION des sucres.			
		kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.	kilogr.		francs.	fr.	c.	kilogr.
1826	75 448 420.	73 266 291	9 677 915	1 500 000	69 815 681	2 119 235	7 557 426	4 744 000	26 677 602.	31 273 444	74	00	69 219 919
1827		95 829 406	12 128 214	2 200 000	59 573 255	944 376	9 230 457	9 528 700		24 036 453	78	50	55 989 931
1828		79 474 978	8 713 216	2 685 000	70 922 969	079 687	9 550 853	6 813 900		28 774 619	77	32	07 471 856
1829		80 996 914	11 694 918	4 380 000	74 010 059	529 094	7 791 319	9 536 400		27 657 989	73	20	69 382 752
1830		78 675 558	10 601 893	7 000 000	69 684 944	776 860	9 663 919	12 028 300		22 045 507	71	58	64 633 810
1831	81 615 295.	67 872 404	9 584 928	9 000 000	81 289 571	445 903	10 700 915	13 827 200	26 394 631.	27 131 499	65	45	76 908 174
1832		77 307 799	3 439 624	12 000 000	82 247 661	346 543	0 292 835	22 111 600		20 485 620	68	43	72 482 604
1833		75 597 243	6 107 900	20 000 000	69 918 680	1 599 176	4 322 241	15 007 200		21 631 552	68	50	76 499 682
1834		83 049 141	12 080 451	30 000 000	66 475 430	4 366 801	8 109 790	3 923 100		31 729 750	66	50	96 919 134
1835		64 249 890	10 434 289	40 000 000	69 339 549	3 292 480	12 497 403	3 999 800		30 995 748	63	79	106 932 228
1836	79 212 596.	79 326 022	9 461 855	48 966 865	66 188 958	1 012 833	11 857 099	10 605 100	28 388 711.	26 638 986	65	00	105 565 496
1837		96 535 563	10 618 467	49 226 091	86 489 668	3 342 966	7 978 433	5 901 600		30 731 513	61	50	113 137 125
1838		99 992 809	12 309 707	38 199 409	68 146 085	3 309 480	19 141 320	7 454 200		29 564 724	57	50	103 201 173
1839		97 661 993	6 396 819	22 749 957	71 613 062	655 340	14 771 577	9 219 300		24 944 110	55	03	85 799 059
1840		75 543 696	17 355 299	26 959 987	76 445 086	6 666 360	9 406 920	4 902 400		30 164 826	64	00	112 031 343
1841		95 850 823	21 511 916	30 493 624	74 514 503	12 012 269	6 310 906	10 809 500	*	35 096 027	58	50	106 241 893

* Il faut ajouter au profit net du trésor les droits perçus sur le sucre de betterave, qui se montaient, en 1838, à 707 792 fr.; en 1839, à 3 372 994 fr.; en 1840, à 4 357 434 fr.; et en 1841, à 4 834 035 fr. Ajoutant ces trois premiers chiffres aux années correspondantes, on a, pour la dernière moyenne quinquennale du profit net du trésor, la somme de 30 116 355 fr.

Nota. Les chiffres contenus dans ce tableau sont tous officiels. La production indigène est approximative jusqu'en 1835, parce qu'avant cette époque elle était libre d'impôts et échappait à un recensement exact ; mais depuis 1836, les chiffres ci-dessus sont extraits des documents fournis par l'administration des contributions indirectes. — Les chiffres indiquant les quantités de sucres réexportés après raffinage expriment des quantités de sucres bruts. Pour obtenir la quantité de sucre raffiné correspondante, il faut diviser le nombre donné par le taux du rendement 75 ou 78, et multiplier le quotient de cette division par 100. — La consommation intérieure est calculée ainsi : On ajoute ensemble les sucres acquittés, tant des colonies que de l'étranger et la production indigène, et on retranche de la somme la quantité de sucre exportée après raffinage. Pour avoir la consommation réelle, il faudrait ajouter aux chiffres ci-dessus la quantité de sucre de betterave qui échappe au fisc, et la quantité de sucre de pomme de terre produite, et qu'on évalue à 3 ou 4 millions de kilogrammes par an.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION AVEC LES QUATRE COLONIES A SUCRE ET NAVIGATION GÉNÉRALE.

TABLEAU B.

(CHIFFRES OFFICIELS, D'APRÈS L'ADMINISTRATION DES DOUANES.)

COLONIES A SUCRE. — Entrées et sorties réunies.

ANNÉES.	MARTINIQUE. Moyenne de 5 ans.	MARTINIQUE. navires.	MARTINIQUE. Moyenne de 5 ans.	MARTINIQUE. tonnage.	GUADELOUPE. Moyenne de 5 ans.	GUADELOUPE. navires.	GUADELOUPE. Moyenne de 5 ans.	GUADELOUPE. tonnage.	BOURBON. Moyenne de 5 ans.	BOURBON. navires.	BOURBON. Moyenne de 5 ans.	BOURBON. tonnage.
1831	269.	290	69 204.	76 003	339.	389	85 610.	95 395	137.	112	42 318.	38 437
1832		284		73 449		354		87 276		132		41 151
1833		212		54 257		280		70 821		135		42 471
1834		279		71 435		335		88 368		149		46 496
1835		283		70 879		337		66 191		157		48 088
1836	247.	240	64 570.	63 142	290.	319	77 678.	85 872	150.	146	49 646.	44 842
1837		236		60 703		245		63 579		156		50 659
*1838		258		70 182		291		80 986		172		61 118
1839		260		67 899		316		62 953		146		47 839
1840		242		60 985		282		75 004		138		43 772
1841		261		71 386		319		65 493		193		63 122

ANNÉES.	CAYENNE. Moyenne de 5 ans.	CAYENNE. navires.	CAYENNE. Moyenne de 5 ans.	CAYENNE. tonnage.	TOTAUX. Moyenne de 5 ans.	TOTAUX. navires.	TOTAUX. Moyenne de 5 ans.	TOTAUX. tonnage.	MOUVEMENT général DE LA NAVIGATION de la France. Moyenne de 5 ans.	MOUVEMENT général DE LA NAVIGATION de la France. tonnage.
1831	42	50	8 031.	8 514	788.	841	205 164.	213 349	1 957 000.	1 888 000
1832		45		8 208		815		210 064		2 024 000
1833		40		7 736		667		178 238		1 861 000
1834		33		6 594		796		212 893		2 133 000
1835		45		9 103		822		214 261		2 183 000
1836	51.	57	10 947.	12 528	739.	762	202 848.	206 381	3 017 000.	2 499 000
1837		50		11 085		687		186 028		2 808 000
*1838		54		11 660		772		224 145		3 281 800
1839		44		9 375		766		208 068		3 369 000
1840		53		9 865		710		189 626		3 330 000
1841		53		10 067		826		230 068		3 355 800

* A partir de 1836 l'évaluation officielle du tonnage des navires a été réduite d'environ 15 pour 100; mais dans le Tableau ci-dessous, on a conservé l'ancien mode de jaugeage, afin de permettre d'établir la comparaison avec les années précédentes.

VALEUR DU COMMERCE DE LA FRANCE AVEC SES QUATRE COLONIES A SUCRE.

TABLEAU C.

(CHIFFRES OFFICIELS, EXTRAITS DES TABLEAUX DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES.)

ANNÉES.	IMPORTATIONS EN FRANCE de										EXPORTATIONS EN FRANCE pour										IMPORTATIONS et EXPORTATIONS réunies.	
	MARTINIQUE.		GUADELOUPE.		BOURBON.		CAYENNE.		TOTAL.		MARTINIQUE.		GUADELOUPE.		BOURBON.		CAYENNE.		TOTAL.		TOTAL.	
	Moyenne de 5 ans.	francs.	Moyenne de 5 ans.	francs	Moyenne de 5 ans.	francs.	Moyenne de 5 ans.	francs.	Moyenne de 5 ans.	francs.	Moyenne de 5 ans.	francs	Moyenne de 5 ans.	francs	Moyenne de 5 ans.	francs.	Moyenne de 5 ans.	francs.	Moyenne de 5 ans.	francs.	Moyenne de 5 ans.	francs
1831	16 726 396.	18 982 939	23 801 243.	26 183 619	16 187 597.	15 003 276	2 312 802.	2 426 758	58 988 354.	62 605 692	15 502 102.	12 837 930	15 848 270.	12 143 453	6 598 311.	3 715 508	2 044 065.	1 736 792	39 787 748.	30 233 683	98 778 780.	92 639 375
1832		16 403 337		23 386 978		14 911 218		2 000 528		56 682 661		21 259 168		22 908 491		5 537 403		2 027 046		51 732 108		198 414 789
1833		14 761 803		21 191 430		16 176 236		2 157 749		54 259 209		12 438 288		12 298 101		7 920 561		2 272 611		34 057 561		88 286 779
1834		17 230 360		24 558 013		45 313 882		2 248 732		60 349 987		14 464 877		14 594 955		8 743 725		2 158 572		38 730 129		100 100 118
1835		18 244 440		23 738 175		18 380 773		2 878 254		61 042 642		16 710 248		16 508 352		7 949 356		2 027 305		43 185 261		194 237 903
1836	16 002 086.	15 428 532	21 728 746	23 641 254	18 085 640.	16 134 257	3 019 881.	3 051 555	58 836 086.	58 255 598	17 180 124.	15 855 825	16 875 647.	20 203 758	10 775 732.	7 569 044	2 919 915.	2 758 345	47 751 420.	46 186 872	106 587 775.	104 442 570
1837		13 428 410		17 238 252		15 455 461		2 762 054		48 889 127		17 397 884		17 614 966		10 776 198		3 998 441		47 787 469		97 677 596
1838		17 112 492		21 511 860		21 120 609		2 731 991		82 479 882		15 594 485		15 192 701		13 745 876		3 417 307		47 950 369		110 430 231
1839		18 650 715		25 921 860		21 234 453		2 905 471		65 712 499		16 387 528		14 359 977		11 886 828		2 682 273		45 318 407		114 028 006
1849		15 399 374		20 332 506		16 485 470		3 845 338		55 853 886		29 854 924		18 806 836		19 100 917		2 843 212		50 505 886		106 358 572
1841		16 064 123		20 445 389		22 045 411		3 438 244		60 583 158		18 330 493		17 377 412		18 012 375		2 507 513		34 227 702		114 820 800

PROJET DE LOI

SUR LE

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

I.

Un des reproches les plus graves qu'on puisse adresser au gouvernement, reproche qui, tous les jours, devrait, si nous avions une opposition vraiment nationale, retentir à ses oreilles, c'est de n'avoir pas profité des douze dernières années de paix pour organiser militairement le pays, de façon que la France n'ait jamais à craindre une invasion.

Depuis 1830, les budgets de la guerre se sont élevés au chiffre immense de plus de *trois milliards* et demi, et lorsque, en 1840, des bruits de guerre vinrent effrayer les hommes du pouvoir, ils avouèrent hautement à la tribune que la France n'était pas prête, qu'il fallait un an pour se préparer; car il manquait à l'infanterie des cadres, à la cavalerie des chevaux, à l'artillerie et aux places

fortes du matériel, à toute l'armée enfin une réserve. Ce qui veut dire que depuis douze ans, nous avions dépensé plus de trois milliards pour n'avoir ni approvisionnements suffisants, ni bonne organisation militaire.

Il ne suffit plus aujourd'hui à une nation d'avoir quelques centaines de chevaliers bardés de fer, ou quelques milliers de condottieri et de mercenaires, pour maintenir son rang et son indépendance; il lui faut des millions d'hommes armés; car lorsque la guerre éclate, les peuples s'entrechoquent en masse, et, une fois la lutte engagée, c'est le génie du chef et la bravoure des troupes qui décident de la victoire; mais c'est en revanche *l'organisation seule* qui résiste dans le revers, et sauve la patrie. Une nation; a dit l'Empereur, ne manque jamais d'hommes, même après les guerres les plus désastreuses, mais elle manque souvent de soldats.

Cette maxime est pour nous de la plus haute importance : elle devrait être gravée dans tous les esprits. Notre rôle politique, notre isolement, notre position comme peuple, nous font un devoir d'organiser nos forces, non pour aller de nouveau conquérir le monde, mais pour nous mettre à jamais à l'abri de toute invasion. Profitons donc de nos

propres malheurs, et des exemples des peuples étrangers.

En 1792, il y avait un peuple en Europe qui ne vivait que de sa réputation militaire. Ayant eu à sa tête un grand homme, qui l'avait couvert de gloire, et ayant triomphé, dans maintes batailles, des Autrichiens, des Russes et des Français, il mettait toute sa sécurité dans ses souvenirs. Frédéric n'était plus, mais l'armée prussienne avait encore à sa tête quelques-uns de ses célèbres lieutenants. Confiante dans le talent de ses chefs et dans le prestige du passé, elle se lança orgueilleusement dans les combats; mais dès les premières marches, quelques bataillons français la mirent en déroute, et les lieutenants de Frédéric mordirent la poussière, et lorsque la République eut produit un homme qui dépassait le héros prussien de toute la différence qu'il y avait entre les impulsions qui les avaient élevés, la Prusse fut perdue en une seule bataille.

Mais les Prussiens surent profiter de leurs revers, et, pour empêcher qu'un nouvel Iéna vînt encore détruire en un jour leur patrie, ils établirent chez eux la plus belle organisation militaire qui ait jamais existé parmi les nations civilisées.

Eh bien! nous aussi, nous vivons sur notre gloire passée, nous avons à notre tête les vieux lieutenants de l'Empereur, mais le terrible exemple de Waterloo ne nous a pas profité. Nous sommes sans défense.

Nous insistons sur ce rapprochement pour prouver qu'il ne s'agit pas ici d'une loi de détails, mais d'une question de principes, d'une question d'existence. Le problème à résoudre est celui-ci : « Pour résister à une coalition, il faut à la France une armée immense composée d'hommes exercés ; de plus, il faut que cette armée puisse encore se reformer avec des hommes exercés, dans le cas d'un premier revers. » Or, comme aucun État du monde ne peut, sans s'épuiser, maintenir constamment en activité des centaines de mille hommes, il y a urgence à avoir recours à un système qui offre les plus grands avantages possibles en temps de guerre, sans occasionner de trop lourdes charges en temps de paix. Là est le problème, et par conséquent, ainsi posée, la question s'agrandit. La traiter sous ce point de vue spécial, c'est la dénaturer. En effet, si l'organisation militaire d'un peuple ne devait pas toujours se plier à sa nature, à sa position politique, à son état social, il ne faudrait pas beaucoup de temps pour trouver le meilleur

moyen d'avoir une bonne armée, car la question se bornerait à tâcher d'avoir le plus possible de soldats et à les garder le plus longtemps possible sous les drapeaux; car l'homme qui est resté six ans au régiment, comme en France, est mieux exercé que celui qui n'y est que trois ans, comme en Prusse; mais celui dont l'engagement dure dix ans, comme en Angleterre, ou vingt ans, comme en Autriche et en Russie, le sera beaucoup mieux encore. La question est politique plus que militaire.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 29 avril 1843.)

II.

Nous avons dit que la loi qui organise la défense d'un pays est une loi plus politique que militaire, c'est-à-dire que les bases sur lesquelles elle repose, seront bonnes ou mauvaises, suivant que la politique du pouvoir sera nationale ou ne le sera pas.

Si le gouvernement est jaloux de satisfaire les grands intérêts de la patrie, il s'efforcera de réduire les charges du pays en diminuant le nombre des troupes permanentes, et en augmentant considérablement les troupes de réserve; il établira

dans chaque grande division territoriale un arsenal pour armer les populations en cas d'invasion, au lieu de laisser tous les approvisionnements et les dépôts d'armes dans les places des frontières. Il organisera l'armée de manière qu'elle puisse passer en très-peu de temps et sans encombre, du pied de paix au pied de guerre. Il réduira le nombre des états-majors au strict nécessaire, créera l'esprit militaire en assurant l'avenir des officiers, sous-officiers et soldats, et leur réservera des emplois civils pour leurs vieux jours; enfin il maintiendra toujours son armée aux frontières, organisée en brigades et en corps d'armée; car il n'y a de bonne discipline que là où les troupes sont réunies en assez grand nombre, et où il y a des rapports journaliers entre les généraux et leurs subordonnés. Au lieu de cela, nous avons aujourd'hui une armée belle et brave, sans doute, mais qui ne compte que 344 000 hommes exercés, nombre insuffisant en temps de guerre et fardeau écrasant en temps de paix. L'armée n'a point de réserve; elle est encombrée de rouages inutiles et dispendieux. Elle a à sa tête 100 généraux de plus que les armées de l'Empire[1]. Elle est administrée par

1. Généraux en activité sous l'Empire à l'époque d'Auster-

des bureaux qui emploient 300 commis de plus que sous l'Empire, et dont le système administratif consiste à dépenser 100 pour épargner 5. Aussi coûte-t-elle plus cher que l'armée qui vainquit à Wagram et à Austerlitz. Enfin, il nous faut près d'un an pour passer du pied de paix au pied de guerre, et l'armée, dispersée sur tout le territoire et loin des frontières, non-seulement n'est pas réunie en corps d'armée, mais elle n'est embrigadée qu'au centre du royaume, à Paris, comme si c'était là que fût l'ennemi.

En présence d'un tel état de choses, le maréchal Soult a jugé qu'il y avait quelque chose à faire; mais il propose si peu, que, vraiment, ce n'était pas la peine de changer la loi et d'aggraver les charges du pays.

La nouvelle loi sur le recrutement propose de porter à huit ans la durée du service. La totalité de chaque contingent passerait sous les drapeaux, ce qui met huit contingents à la disposition du gouvernement. D'après le rapport de M. le général

litz, 253; généraux en activité en 1843, 353. — Budget de la guerre en 1809, comprenant 736 000 hommes de troupes, 320 millions; budget de la guerre en 1843 pour 344 000 hommes, 331 millions. L'état-major, sous l'Empire, coûtait 9 millions; l'état-major, en 1843, coûte 17 millions.

Préval, en retranchant ce qui appartient à la marine, les dispensés, les insoumis, les réformés au moment du départ, le contingent de 80 000 se réduit à 65 000. Cet effectif, multiplié par huit années de service, donne 520 000 hommes qui, par les pertes successives calculées sur des documents officiels, se réduisent à 421 000 hommes, et, en ajoutant les hommes en dehors des appels (comme la gendarmerie, les officiers, les engagés volontaires et les réengagés) qui se montent à 89 000 hommes, on a un total de 510 000 hommes.

L'article 31 de la loi dit que lorsqu'il y aura lieu d'accorder des congés illimités aux militaires sous les drapeaux, ils seront délivrés selon la nécessité du service. Les hommes en réserve pourront être soumis à des revues et à des exercices.

Maintenant supposons que sur les huit années de service le gouvernement conserve les soldats six ans sous les drapeaux et deux ans en congé illimité; l'effectif sera pour l'armée active, tout calcul fait et en comptant les hommes en dehors des appels,

De..................	415 000 h.	510 000 h.
Et la réserve de.......	95.000	

S'il ne les garde que cinq ans,

L'armée active sera de..	367 000 h.	510 000 h.
Et la réserve de.......	143 000	

On voit de prime-abord que ce nombre de 510 000 hommes est insuffisant pour une guerre moyenne, et que la réserve est un mot vide de sens ; car qu'est-ce qu'une réserve de 95 000 hommes ou de 143 000 hommes sans cadres, et dont toute l'organisation est comprise dans ces mots : *elle pourra être appelée à des revues et exercices?* Et cependant, pour avoir cette soi-disant réserve, la France se condamne pendant la paix la plus profonde, si elle veut avoir des soldats exercés, à maintenir constamment sous les armes 415 000 hommes, et à dépenser plus de 400 millions.

M. le général Préval, qui a rédigé le rapport de la commission, frappé sans doute du peu d'efficacité d'une telle réserve, propose de ne point soumettre les soldats en congé illimité à des exercices périodiques. Mais ce qui nous a vivement peiné, c'est de voir ce général se déclarer opposé en principe à toute organisation de réserve. Or, pourquoi un homme aussi éclairé et aussi capable que le général Préval combat-il un système qui paraît si avantageux? C'est que dans son esprit la question politique l'emporte sur la question militaire. Homme du gouvernement, lorsqu'il parle de l'organisation militaire de la Prusse, il a soin de la re-

présenter comme un joug de fer imposé aux populations et opposé à nos mœurs, à nos institutions françaises, oubliant que s'il y a en Europe un peuple capable de supporter une semblable organisation, c'est le peuple français; car l'institution prussienne est fondée sur l'égalité la plus complète et même sur des principes démocratiques. Elle est tyrannique sans doute, comme toutes les lois qui, adoptant de grands principes, soumettent tous les hommes aux mêmes charges, et obligent le riche comme le pauvre à payer sa dette à la patrie; mais cette tyrannie de la loi doit être l'apanage d'une société démocratique, car c'est là que gît la véritable égalité. L'homme du gouvernement se trahit encore lorsqu'il dit, page 33 :

« N'y aurait-il aucun inconvénient à éparpiller des dépôts d'armes dans toutes les localités indistinctement, et à déplacer, agglomérer, remuer des masses d'hommes, chez lesquels l'effervescence de l'âge et des passions n'est tempérée, ni par l'expérience, ni par la discipline et la hiérarchie? »

Ce qui veut dire que dans la France démocratique, le gouvernement n'est pas assez sûr de l'assentiment général pour adopter les institutions égalitaires, qui, depuis trente ans, font la gloire de la Prusse monarchique!

Dans un prochain numéro, nous dirons quelques mots de l'organisation de l'armée dans le pays de Frédéric le Grand, et nous exprimerons notre idée sur la manière dont nous voudrions voir naturaliser en France cette grande institution.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 3 mai 1843.)

III.

Avant de parler du système que nous voudrions voir adopter en France, disons quelques mots de l'organisation militaire de la Prusse.

La Prusse a 14 330 000 habitants ; l'armée est de 145 000 hommes, la landwehr de 385 000.

L'armée doit être considérée comme une grande école, où tous les citoyens viennent apprendre le métier des armes. Chaque soldat ne reste que trois ans sous les drapeaux ; à sa sortie de l'armée, il compte encore pendant deux ans dans la réserve, c'est-à-dire qu'en temps de guerre, il est obligé de rejoindre son corps ; en temps de paix, il est exercé pendant ces deux ans dans la landwehr du premier ban.

Les forces de l'État sont ainsi composées :

1° *L'armée* permanente, formée de tous les hommes de 20 à 25 ans. Il y en a plus de 100 000 qui atteignent annuellement cet âge, mais on n'en recrute qu'environ 25 000.

2° *La landwehr du premier ban*, composée de tous les jeunes gens de 20 à 25 ans, qui ne sont pas entrés dans l'armée; des soldats qui ont servi trois ans, et de toute la population de 25 à 32 ans. Il n'y a de payé et de permanent, pendant toute l'année, que l'état-major de chaque bataillon, et, par compagnie, un sergent-major, un fourrier et deux caporaux. Il en est de même pour la cavalerie. Le gouvernement entretient toute l'année, par escadron, un officier, un maréchal des logis, trois sous-officiers et un trompette. Elle est exercée deux fois par an pendant un mois.

3° *La landwehr du second ban*. Elle peut être considérée comme armée de réserve. Elle est composée des hommes les mieux exercés, et de ceux qui sont dans la force de l'âge; des hommes de 32 à 39 ans, qui tous ont servi, soit dans l'armée, soit dans la landwehr du premier ban. Elle n'a point de cadres permanents.

4° *Le landsturm*, ou landwehr du troisième ban, n'existe que sur le papier; il comprend tous

les hommes de 17 à 50 ans, mais il n'est rassemblé que dans les cas extraordinaires.

L'armée active, réunie à la landwehr du premier ban, monte à 330 000 combattants; si nous y joignons la landwehr du second ban, qui compte à elle seule à peu près 200 000 combattants, nous aurons un total de 530 000 hommes environ.

Le principe de cette organisation repose sur le système de recrutement par province. La Prusse est divisée en provinces, en districts, en cercles et en communes. Les districts sont composés de manière qu'ils recrutent en même temps les régiments de ligne et ceux de landwehr, qui portent le même numéro. Chaque cercle donne un bataillon de landwehr du premier ban, un bataillon du deuxième ban; un escadron du premier ban, un escadron du deuxième ban. Les divisions territoriales moins grandes donnent des compagnies. L'artillerie de la landwehr n'est destinée qu'à se joindre, en temps de guerre, à l'artillerie de ligne. Chaque bataillon d'infanterie de la landwehr donne à cet effet une compagnie de cent soldats, huit caporaux et un officier, qui, pendant le temps des manœuvres, est réunie et exercée par des officiers et sous-officiers d'artillerie, détachés de l'armée active avec des pièces de campagne. Chaque divi-

sion ou brigade a son quartier général dans la province où elle se recrute.

Ainsi la Prusse, dont la population est près de deux fois et demie moins nombreuse que celle de la France, peut, pour défendre son territoire, mettre sur pied 530 000 hommes exercés, et cette force armée ne lui coûte pas *cinquante millions* de francs par an, et il suffit d'un roulement de tambour pour réunir ces troupes, ou pour les renvoyer dans leurs foyers. Ce système offre donc des avantages immenses, qui font disparaître tous les défauts de détails qu'on peut lui trouver; car, nous le répétons, il ne s'agit pas de savoir si les soldats qui ont passé trois ans sous les drapeaux, sont aussi rompus au métier des armes que ceux qui y sont demeurés huit ans, mais de trouver une organisation qui, au jour du danger, donne des milliers d'hommes exercés, et qui, pendant la paix, ne soit pas une forte charge pour le budget, et enlève peu de jeunes gens à l'agriculture.

Le système prussien résout le problème, matériellement et moralement; car, non-seulement sous le rapport militaire, mais encore sous le rapport philosophique, il mérite d'être admiré, puisqu'il détruit toute barrière entre le citoyen et le soldat;

et qu'il élève le sentiment de chaque homme, en lui faisant comprendre que la défense de la patrie est son premier devoir. Là gît, en effet, la grande différence entre la landwehr et la garde nationale, organisée comme elle l'est aujourd'hui. En Prusse, tout le peuple est armé pour la défense du pays; en France, la bourgeoisie seule est armée pour la défense des intérêts privés; aussi a-t-on eu soin d'écrire sur ses drapeaux, non : *Gloire, indépendance*, mais : *Ordre public*. En Prusse, on ne connaît pas ce trafic, qu'on peut appeler *traite des blancs*, et qui se résume par ces mots : « Acheter un homme quand on est riche, pour se dispenser du service militaire, et envoyer un homme du peuple se faire tuer à sa place. » Il n'y a pas de remplaçants. L'organisation prussienne est donc la seule qui convienne à notre nature démocratique, à nos mœurs égalitaires, à notre situation politique, car elle se base sur *la justice, l'égalité, l'économie*, et a pour but, non la conquête, mais l'indépendance!

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 5 mai 1843.)

IV.

« On doit remarquer, dit Montesquieu, que ce qui a le plus contribué à rendre les Romains maîtres du monde, c'est qu'ayant combattu successivement contre tous les peuples, ils ont toujours renoncé à leurs usages dès qu'ils en ont trouvé de meilleurs. » Sans prétendre à l'empire du monde, suivons cet exemple, et prenons des étrangers les institutions qui peuvent s'adapter avec avantage à nos mœurs, mais repoussons au contraire avec énergie celles qui sont opposées à notre nature et à nos besoins. Le grand art consiste dans le choix; ainsi, au lieu de s'efforcer d'introduire en France la constitution aristocratique de l'Angleterre, nous voudrions que nos hommes d'État adoptassent de la Grande-Bretagne les institutions qui protégent la liberté individuelle, qui développent l'esprit d'association et forment l'esprit de légalité. Nous voudrions enfin qu'ils empruntassent à l'Allemagne son système d'instruction publique, d'organisation municipale et militaire. Cette dernière question nous occupant aujourd'hui, voyons comment on pourrait l'appliquer dans notre pays.

La France serait divisée en trente ou quarante arrondissements militaires. Chaque arrondissement suffirait au recrutement d'une division militaire composée de troupes de ligne et de gardes nationales. Le quartier général serait au chef-lieu de l'arrondissement, centre d'organisation de dépôt et d'équipement.

Les forces nationales se composeraient : 1° de l'armée permanente; 2° de la réserve de cette armée; 3° de la garde nationale du premier ban; 4° de la garde nationale du second ban.

Comme, sur près de 35 millions de population, la France fournit annuellement de 315 à 320 000 jeunes gens de 20 ans, on pourrait, dit M. le général Préval, dans son intéressant rapport, prendre tous les ans, de 140 à 150 000 conscrits, sans nuire ni à l'agriculture ni à l'industrie; et ceci est vrai surtout pour notre système qui réduit de près de moitié la durée du service.

Adoptant le chiffre de 145 000 jeunes gens par an, nous aurions :

1° L'armée permanente composée des jeunes gens de 20 à 27 ans, dont le contingent annuel serait de 80 000 hommes qui resteraient quatre ans sous les drapeaux et trois ans à la réserve.

2° La réserve de l'armée, composée des soldats

qui seraient restés quatre ans au régiment et qui compteraient encore trois ans dans la réserve, c'est-à-dire qu'en temps de guerre les soldats en congé seraient tenus à rejoindre leurs corps, tandis qu'en temps de paix ils seraient exercés tous les ans avec la garde nationale du premier ban.

3° La garde nationale du premier ban, composée des classes de la conscription de 20 à 27 ans qui n'auraient pas été appelées sous les drapeaux, dont le contingent annuel s'élèverait à 65 000 hommes. Elle aurait de permanent l'état-major de chaque bataillon et quelques sous-officiers, et on choisirait de préférence les officiers en retraite qui ne recevraient un supplément de solde que pendant les manœuvres.

Elle serait exercée deux fois par an, un mois au printemps après les travaux des champs, et un mois à l'automne après les récoltes.

Les chevaux de l'artillerie seraient donnés aux paysans à forfait, comme en Allemagne.

4° Enfin la garde nationale du second ban serait formée de tous les hommes de 27 à 35 ans, sortant, soit de la réserve, soit de la garde nationale du premier ban. Elle n'aurait point de cadres permanents et ne serait exercée que quinze jours tous les ans.

En faisant les calculs nécessaires d'après les do-

cuments officiels, en retranchant les hommes nécessaires à la marine, les insoumis et les pertes annuelles; en ajoutant d'un autre côté les hommes en dehors des appels, tels que les engagés volontaires, les réengagés, la gendarmerie, les officiers, les compagnies de discipline, etc., on a l'effectif suivant :

		Hommes.
1e armée permanente.	1er, 2e, 3e et 4e conting^ts^. 227 000 Hommes en dehors des appels........... 80 000	316 000
2e réserve et garde nationale du 1er ban.	Soldats en congé, 5e, 6e et 7e contingents... 146 828 Sept contingents de la garde nationale.... 374 370	521 198
3e garde nationale du 2e ban.	Comme elle se compose des deux septièmes contingents sortant de la réserve et de la garde nationale du 1er ban, qui se trouvent chacun réduit par les pertes annuelles à 48 356 hommes, on a....	677 000
	Total............	1 514 198

En se conformant au système prussien, cette armée d'un million et demi d'hommes ne coûterait pas aussi cher que les 344 000 hommes qui composent l'armée actuelle. En adoptant, en effet, le recrutement par provinces, tout se simplifie. Les soldats même de l'armée permanente ne sont pas

obligés de rester toute l'année sous les drapeaux, car ils peuvent être renvoyés chez eux et rappelés au corps sans grande dépense, puisqu'ils ne sortent pas de l'arrondissement. Sur les 316000 hommes de l'armée, il n'y aurait jamais l'hiver que les deux tiers des hommes présents sous les armes, et l'instruction n'y perdrait rien, car une fois le soldat fait au maniement des armes et arrivé à l'école de bataillon, il n'apprend rien l'hiver au régiment, si ce n'est à aller au cabaret et à dormir dix heures sur vingt-quatre.

La réunion en masse de l'armée et de la garde nationale aux grandes manœuvres du printemps et de l'automne serait l'occasion de fêtes populaires qui créeraient l'émulation parmi les différents corps de troupes, répandraient la vie dans toutes les parties de la France, entretiendraient le feu sacré et ce bon esprit militaire qui est la noblesse des nations. Le recrutement par arrondissement aurait encore cet immense avantage de diminuer la mortalité effrayante qui sévit parmi les jeunes conscrits, et qui a pour cause les longs trajets qu'ils sont obligés de faire pour rejoindre leurs corps, et le mal du pays qui s'empare d'eux lorsqu'on les envoie quelquefois dès les premiers mois à trois cents lieues de leur lieu natal. En

effet, d'après les tableaux du ministère de la guerre, les pertes de l'armée sont : la première année de sept et demi sur cent; la seconde, de six et demi; la troisième, de cinq et demi; la quatrième, de quatre et demi; la cinquième, de trois; les suivantes, de deux sur cent; et c'est d'après ces proportions que nous avons calculé les tableaux ci-dessus.

Maintenant considérons combien ces 1 500 000 hommes coûteraient à la France en chiffres ronds.

Administration centrale (personnel et matériel)..	1 500 000 fr.
États-majors..	10 000 000
Gendarmerie..	17 000 000
Justice militaire..	400 000
Solde et entretien des troupes, en tenant compte d'environ 100 000 hommes envoyés en congé temporaire pendant l'hiver.....	100 000 000
Habillement et campement..............	12 000 000
Lits militaires..	5 000 000
Transports généraux..	1 300 000
Remonte générale..	5 000 000
Harnachement..	400 000
Fourrages..	27 000 000
Solde de non-activité et de réforme........	400 000
Secours..	900 000
Dépenses temporaires..	800 000
Subvention au fonds de retraite des employés.	500 000
A reporter........	182 200 000

Report.........	182 200 000 fr.
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France..............................	300 000
Matériel d'artillerie, poudre et salpêtre.....	10 000 000
Matériel du génie.......................	8 000 000
École militaire..........................	2 400 000
Invalides de la guerre....................	2 700 000
	205 600 000
Solde et entretien de 521 000 hommes aux camps de manœuvres pendant deux mois.	23 000 000
Etats-majors et cadres dans la garde nationale du 1er ban.......................	3 000 000
Réunion pendant quinze jours de la garde nationale du 2e ban....................	8 000 000
Total...........	239 600 000

La France aurait donc, pour 239 millions de francs, un million et demi d'hommes exercés, car il faut remarquer que ces 1 500 000 hommes auraient tous, ou passé quatre ans sous les drapeaux, ou manœuvré pendant sept ans deux fois par an, pendant deux mois, avec les troupes de ligne; et cette force militaire serait d'autant plus imposante qu'il suffirait d'un ordre télégraphique pour mettre ces 1 500 000 hommes sous les armes, prêts à marcher et presque sans frais extraordinaires. Aujourd'hui, au contraire, la France dépense, avec les crédits supplémentaires, près de 400 millions pour son armée, et en retranchant

l'effectif de 30 000 hommes nécessaires à l'Algérie, les 14 000 gendarmes, les vétérans, la garnison de Paris et de Lyon, elle n'aurait pas 200 000 hommes à opposer aux frontières, lorsque sur la ligne du Rhin seul plus de 500 000 hommes pourraient être réunis en quinze jours contre nous. Nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, n'est-il pas temps de profiter de la paix pour mettre la France en état de résister à toute invasion, et le meilleur moyen à prendre ne serait-il pas d'adopter un système analogue à celui que nous proposons? système que l'Empereur lui-même émettait au conseil d'État lorsqu'il s'écriait : « Poursuivez donc les bans de la garde nationale. Que chaque citoyen connaisse son poste au besoin ; que M. Cambacérès, que voilà, soit dans le cas de prendre un fusil si le danger le requiert, et alors vous aurez vraiment une nation maçonnée à chaux et à sable, capable de défier les siècles et les hommes. »

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 7 mai 1843.)

CONSIDÉRATIONS

POLITIQUES ET MILITAIRES

SUR LA SUISSE

—

EXIL

AVANT-PROPOS.

Je recommande à l'indulgence de mes lecteurs ces réflexions que je soumets à leur jugement. Si, en parlant de la Suisse, je n'ai pu m'empêcher de songer souvent à la France, j'espère qu'ils me pardonneront mes digressions; car l'intérêt que m'inspire un peuple libre ne peut qu'augmenter mon amour pour mon pays.

Arenemberg, 6 juillet 1833.

Les progrès de la civilisation se font sentir au milieu des Alpes, et la secousse donnée par la révolution de Juillet en hâte les résultats heureux : aussi voyons-nous la Suisse se constituer en nation indépendante, et rompre les entraves qui, depuis 1815, gênaient les progrès de son développement social. Heureux le peuple qui, par son énergie, a su secouer le joug étranger! heureux le peuple qui peut lui-même se donner des lois! Honneur à lui lorsque, se souvenant de son antique esclavage, il prend pitié des maux qu'il a soufferts jadis, et tend une main secourable aux victimes des persécutions étrangères!

La Suisse est le seul coin de terre en Europe où la souveraineté du peuple soit encore en vigueur; nous en avons aujourd'hui un exemple par le pro-

jet de pacte fédéral qu'on soumet à l'acceptation du peuple. C'est ce pacte que je veux examiner sommairement.

Avant la révolution de 89, la Suisse, comme le disent les écrivains contemporains, était plus opprimée par l'aristocratie que les autres peuples qui vivaient dans des monarchies. Les priviléges et les abus du pouvoir étaient au plus haut degré. Il y avait des cantons souverains et des cantons sujets, des villes dominatrices et des campagnes esclaves. Les pays soumis étaient gouvernés par des baillis (landvogt), dont le pouvoir était entièrement arbitraire. En 98, les Français, en entrant sur le territoire helvétique, détruisirent toutes les souverainetés cantonales, et formèrent un seul pouvoir central semblable à celui de la France. Sans doute que les Français apportaient en Suisse, avec le fléau de la guerre, des maximes et des changements qui devaient un jour reconstituer sa force; mais les maux momentanés avaient tellement irrité la population, qu'elle préférait ses imperfections politiques à une liberté qui se présentait sous les formes hideuses de l'arbitraire et de la violence. Pour nous autres enfants de la révolution, il nous semble étonnant de voir la Suisse, quoique république, avoir comme les autres nations un joug à

rejeter et des droits à obtenir. C'est qu'en effet le mot de république n'est pas une désignation de principes, ce n'est qu'une forme de gouvernement. Ce n'est pas un principe, parce qu'elle ne garantit pas toujours la liberté et l'égalité. République, dans son acception générale, ne signifie que le gouvernement de plusieurs. Car, n'avons-nous pas vu jusqu'ici dans presque toutes les républiques le peuple soumis à une aristocratie tyrannique, à des priviléges révoltants. Rome, avec un gouvernement semblable à celui de l'Angleterre, avait une aristocratie éclairée ; mais elle enrichissait le peuple de la ville privilégiée des dépouilles et des droits qu'elle enlevait aux autres nations. En Italie, les républiques étaient despotiques. Les lois de Venise étaient écrites avec du sang ; et de même qu'une république sage et démocratique peut être le meilleur des gouvernements, une république tyrannique est le pire de tous, car il est plus facile de s'affranchir du joug d'un seul que de celui de plusieurs.

En 1801, au milieu de tant d'événements divers, Napoléon, premier consul, avait seul pensé à la Suisse. Il voulait que les gardiens des Alpes se constituassent eux-mêmes, et dans le traité de Lunéville (9 février 1801), il leur fait assurer le

droit *de se donner eux-mêmes le gouvernement qui leur conviendrait le mieux.* Mais tous les cantons étaient en fermentation, les uns pour les droits seigneuriaux qu'ils voulaient conserver, les autres pour la liberté qu'ils voulaient obtenir. Nulle union n'existait; partout l'intérêt local et les priviléges l'emportaient sur l'intérêt général et sur l'égalité. Les Suisses enfin ne pouvaient en venir à une conclusion; ils se trouvaient dans la cruelle nécessité de recourir à une intervention étrangère. Aujourd'hui le peuple est plus éclairé, il sent qu'il ne doit confier à personne le soin d'arranger ses affaires : d'ailleurs, il pourrait bien trouver des maîtres, mais point de médiateurs. En trois ans les Suisses avaient essayé quatre à cinq constitutions. Du milieu de toutes ces luttes, le principe aristocratique s'avançait toujours menaçant. Le gouvernement helvétique réclama la médiation de Napoléon; il la leur promit, et leur adressa ces paroles : « Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre. Si l'on vous abandonne à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans encore sans vous entendre davantage. Votre histoire prouve d'ailleurs que vos guerres intestines n'ont jamais pu se terminer que par l'intervention de la France. Il est vrai que j'avais pris le parti de ne plus me mêler

de vos affaires.... Je reviens sur ma résolution. Je serai le médiateur de vos différends ; mais ma médiation sera efficace, telle qu'il convient au grand peuple au nom duquel je parle. »

A la voix du chef de la république française et cisalpine, les armes tombent des mains des partis combattants, et de tous les points de la Suisse, les députés se rendent à Paris pour y rédiger une constitution sous les auspices de la France. Napoléon discute tous les intérêts de chaque canton en particulier, et leur dit que la nature a fait leur État fédératif, que vouloir la vaincre ne serait pas d'un homme sage, qu'il voulait la démocratie la plus étendue pour les petits cantons. « Vous voudriez anéantir, disait-il, les *landsgemeinden*[1]; mais alors il ne faudrait plus parler de démocratie. Ce sont ces formes de gouvernement qui vous distinguent. Songez bien à l'importance d'avoir *des traits caractéristiques*. C'est ce qui vous empêche de vous confondre avec d'autres États et de vous y incorporer. » Les élections, il les voulut immédiates et non exercées par des corps électoraux. Le *grabeau*, qui est le droit exercé par les électeurs contre leurs mandataires ou les employés nommés

1. Assemblées populaires.

par eux, lui semblait nécessaire, mais seulement pour les employés dont les places étaient à vie. Enfin, l'acte de médiation fut signé; il apporta à la Suisse, avec la pacification des troubles intérieurs, de grands avantages.

Il garantit la souveraineté du peuple, il abolit toute préséance d'un pays sur un autre : il n'y eut plus de sujets en Suisse, tous furent citoyens. L'acte de médiation fut donc un bien pour la Suisse, parce qu'il cicatrisa ses blessures et assura ses libertés. Mais ne nous faisons pas illusion : pourquoi l'Empereur avait-il laissé le pouvoir central sans force et sans vigueur? C'est qu'il ne voulait pas que la Suisse pût entraver ses projets; il désirait qu'elle fût heureuse, mais momentanément nulle; et d'ailleurs sa conduite pour ce pays est conforme à celle qu'il adopta pour tous les autres. Partout il n'installa que des gouvernements de transition entre les idées anciennes et les idées nouvelles. Partout on peut remarquer dans ce qu'il établit deux éléments distincts : une base provisoire avec les dehors de la stabilité. Provisoire, parce qu'il sentait que l'Europe voulait être régénérée; avec les dehors de la stabilité, afin d'abuser ses ennemis sur ses grands projets, et pour qu'on ne l'accusât pas de

tendre à l'empire du monde. C'est dans ce but qu'il surmonta d'un diadème impérial ses lauriers républicains, c'est dans ce but qu'il mit ses frères sur des trônes.

Un grand homme n'a pas les vues étroites et les faiblesses que lui prête le vulgaire. Si cela était, il cesserait d'être un grand homme. Ce n'est donc point pour donner des couronnes à sa famille qu'il nomma ses frères rois, mais bien pour qu'ils fussent, dans les divers pays, les piliers d'un nouvel édifice. Il les fit rois pour qu'on crût à la stabilité, et qu'on n'accusât pas son ambition. Il y mit ses frères, parce qu'eux seuls pouvaient concilier l'idée d'un changement avec l'apparence de l'inamovibilité, parce qu'eux seuls pouvaient être soumis à sa volonté quoique rois, parce qu'eux seuls pouvaient se consoler de perdre un royaume en redevenant princes français. Mon père, en Hollande, fut un exemple frappant de ce que j'avance. Si l'empereur Napoléon eût nommé un général français au lieu de son frère, en 1810, les Hollandais se fussent battus contre la France. Mon père, au contraire, ne croyant pas pouvoir concilier les intérêts du peuple qu'il était appelé à gouverner avec ceux de la France, préféra perdre son royaume plutôt que d'aller contre sa conscience

ou contre son frère. L'histoire nous offre rarement un aussi bel exemple de désintéressement et de loyauté.

Si l'on examine toute la conduite de Napoléon, on trouvera partout les mêmes symptômes de progrès, les mêmes apparences de stabilité. C'est là le fond de son histoire. Mais, dira-t-on, quand devait être le terme de cet état provisoire? A la défaite des Russes, à l'abaissement du système anglais. S'il eût été vainqueur, on aurait vu le duché de Varsovie se changer en nationalité de Pologne, la Westphalie se changer en nationalité allemande, la vice-royauté d'Italie se changer en nationalité italienne. En France, un régime libéral eût remplacé le régime dictatorial; partout stabilité, liberté, indépendance, au lieu de nationalités incomplètes et d'institutions transitoires. Mais revenons à la Suisse.

Jusqu'en 1814, la Suisse a joui d'une tranquillité parfaite : elle fut heureuse avec l'alliance française; elle nous donna des régiments de ligne qui cueillirent aussi leur part de gloire dans les rangs de la grande armée; mais les revers de Napoléon réveillèrent partout les vieilles prétentions du parti des priviléges; et la Suisse, trompée par ses chefs, alla se prosterner aux pieds des souverains étran-

gers auxquels elle ouvrait ses portes. De même que la confédération du Rhin abandonna son protecteur, de même la Suisse abandonna son médiateur, et les cohortes du Nord passèrent triomphantes près des champs de bataille de Sempach et de Morgarten. La trace de leur passage fut la violation des libertés que Napoléon avait assurées à la Suisse. L'aristocratie prit le dessus dans les grands cantons; le peuple perdit de ses droits et l'union fut affaiblie. Dans certains cantons, les élections ne se firent plus que par des colléges électoraux, où les grands propriétaires d'une part, et un tiers des grands et petits conseils de l'autre, avaient seuls le droit de siéger et de parler. Oui, ce fut au nom de la liberté que les souverains détrônèrent Napoléon; mais leur victoire n'en fut pas moins le triomphe du système aristocratique sur le parti démocratique, de la légitimité sur la souveraineté populaire, des priviléges et de l'oppression sur l'égalité et l'indépendance. 1815 fut pour la Suisse, comme pour les autres peuples, une réaction liberticide.

Au bout de quinze ans, la France, en Juillet, se ressouvint de ce qu'elle avait perdu, et de ce qu'elle avait encore à obtenir. Elle se souleva, et le bruit qu'elle fit en rompant les chaînes dont on

voulait l'étreindre, réveilla en sursaut les peuples. Quant aux rois, depuis 89 ils ne dormaient plus! Chaque nation jeta un triste regard sur elle-même, et mit la main sur ses blessures. Les fils de Guillaume Tell aussi avaient des droits à revendiquer. Ils se disaient : la confédération suisse est une république, mais elle n'est pas libre ; elle semble se gouverner elle-même, et c'est l'esprit de la sainte alliance qui la guide. Les élections ne sont point générales ; nulle part on ne peut exprimer librement sa pensée par écrit ; elle est république, et la publicité n'est garantie ni dans les cours de justice, ni dans les délibérations de la diète, ni dans celles des conseils législatifs ; elle ne forme qu'un seul État, et pourtant chaque canton est un petit peuple à part, qui tend journellement à se séparer davantage de la grande famille ; elle voudrait soutenir son indépendance, si elle était attaquée, et son armée, par une organisation vicieuse, n'a pas de point de réunion, ni de chefs qu'elle connaisse, ni de drapeau qui rallie les enfants d'une même patrie. — Tous ces abus, les Suisses veulent les réprimer d'un commun accord ; ils renversent, en 1830 et en 1831, tout ce qui gênait leur mouvement de progrès, et nous les voyons aujourd'hui se constituer eux-mêmes avec la fermeté

et la persévérance qui conviennent à un peuple libre[1].

Avant de parler du système fédératif, je dirai qu'en général il est impossible de reconnaître un système bon pour tous les peuples, et que vouloir étendre indistinctement la même forme gouvernementale sur tous est une idée fausse et malheureuse. Chaque nation a ses mœurs, ses habitudes, sa langue, sa religion; chacune a son caractère particulier, un intérêt différent, qui dépend de sa position géographique, ou de sa statistique. S'il y a des maximes bonnes pour tous les peuples, il n'y a pas de système bon pour tous. C'est ainsi que ce qui a fait le salut de la France, la centralisation du pouvoir pendant la République et l'Empire, faisait le malheur de la Suisse. Elle ne pouvait se faire à une unité qui lui semblait tyrannique, et que sa position géographique rendait encore plus insupportable; et cependant elle désirait être gou-

1. Il est nécessaire de remarquer que si la révolution s'est opérée successivement dans chaque canton, excepté dans les cantons purement démocratiques, le pacte fédéral n'a pas été changé jusqu'ici. La question que l'on agite maintenant n'a donc rapport qu'aux intérêts généraux. Les cantons du Tessin, de Vaud, de Lucerne et de Zurich, avaient déjà commencé la réforme de leurs constitutions dans les premiers mois de l'année 1830, avant la grande semaine de Juillet.

vernée par les mêmes maximes, c'est-à-dire être république, indépendante et libre.

Non-seulement un même système ne peut pas convenir à tous les peuples, mais les lois doivent se modifier avec les générations, avec les circonstances plus ou moins difficiles. L'empereur Napoléon, dont on admirera toujours davantage les intentions, à mesure qu'on scrutera avec plus d'impartialité ses actions, ses principes et sa tendance, disait au conseil d'État[1] : « Il ne faut pas se lier dans l'institution d'un nouveau gouvernement par des lois détaillées; les constitutions sont l'ouvrage du temps; *on ne saurait laisser une trop large voie aux améliorations.* » Montesquieu nous dit aussi « que c'est une chose qu'on a vue toujours, que de bonnes lois, qui ont fait qu'une petite république devînt grande, lui devinrent à charge lorsqu'elle s'est agrandie, parce qu'elles étaient telles que leur effet naturel était de faire un grand peuple, et non pas de le gouverner. » Et c'est ainsi qu'aujourd'hui la tyrannie de la Convention ne pourrait plus revenir; c'est ainsi que l'arbitraire de l'Empire serait inexécutable.

Suivant les besoins du moment, les hommes

1. Séance du 1er décembre 1803.

tournent leurs regards ou vers le passé, ou vers l'exemple d'un peuple étranger. S'ils se bornaient à n'imiter chez leurs voisins que les institutions qui peuvent leur convenir, ils ne suivraient en cela que les lois de la sagesse; mais trop souvent quand on copie, on adopte jusqu'aux défauts.

En 1815, en France, on ne rêvait que le gouvernement anglais; aujourd'hui on ne rêve que le gouvernement américain, quoique nous ne soyons ni Anglais ni Américains. Nous ne sommes pas Anglais, parce que depuis 89 nous n'avons plus d'aristocratie, parce que nous ne sommes pas entourés d'une mer, qui à elle seule protége notre indépendance, parce que nous n'avons ni les mêmes mœurs, ni le même climat, ni le même caractère, ni par conséquent les mêmes qualités et les mêmes défauts : les besoins sont donc différents. Nous ne sommes pas non plus Américains, parce que nous sommes 32 millions d'hommes sur 20 000 lieues carrées, tandis que les États-Unis d'Amérique n'ont que 10 millions sur une étendue de 280 000 lieues carrées, parce que l'Amérique est un pays neuf, où les terres à exploiter sont mmenses, où toutes les facultés se portent vers le commerce et l'agriculture; il n'y a pas de ces populations industrielles dont l'existence précaire est

un sujet de crainte et de difficulté pour tout gouvernement; il n'y a pas de partis acharnés qui, oubliant qu'ils sont fils d'une même patrie, se haïssent mortellement, et ébranlent sans cesse le gouvernement pour le remplacer par un autre plus en rapport avec leurs opinions et leurs intérêts; enfin, ils n'ont pas autour d'eux des voisins inquiets et redoutables qui hérissent de baïonnettes leurs frontières, dès que le mot de liberté a retenti à leurs oreilles.

Le système fédératif peut donc convenir à l'Amérique et à la Suisse, et rendre ces pays-là heureux, sans que nous devions en tirer la conséquence que le même gouvernement nous apporterait la même prospérité. Déjà la Suisse, qui nous ressemble davantage, se plaint de ce système; elle sent que ses forces sont paralysées, et qu'elle ne compte pas pour ce qu'elle pourrait compter dans la balance de l'Europe. Mais qu'elle ne se plaigne pas trop de sa nullité, elle lui a dû peut-être son salut en 1815.

Jusqu'à présent, c'est un danger pressant, c'est le besoin de s'unir contre un ennemi commun, qui a amené des États différents à une confédération : il en a été ainsi de la Suisse, de la Hollande, de l'Amérique; mais jamais un législateur

n'a pensé à donner comme principe de ses lois à une nation un germe de désunion. Le système fédératif peut unir, il est vrai, différents peuples; mais il divise une nation qui formait un tout compacte; il tue tout esprit de nationalité et d'indépendance. L'Allemagne est aussi divisée en États fédératifs qui ont leur diète fédérale, et leurs troupes réunies en un seul corps d'armée; mais forment-ils une nation? Pourquoi vante-t-on la politique cruelle de Louis XI et de Richelieu? C'est qu'ils abaissèrent les grands vassaux qui, commandant chacun une province, formaient une confédération et divisaient la force de l'État. Il faut, dans un grand pays, un centre qui soit le principe de la prospérité, comme le cœur est le principe de la vie dans le corps humain.

Zschokke, le célèbre écrivain suisse, peint ainsi l'esprit qui régnait dans les cantons : « On les vit toujours, dit-il, insouciants de la gloire et de la prospérité de la confédération, ne pensant qu'à l'avantage de leur petit territoire, et favorisant la cause des étrangers contre leurs propres confédérés. » Que serait-ce dans une nation où tant d'ambitions s'exhalent, où tant d'intérêts s'entre-choquent, où tant de passions s'agitent, où tant de préjugés surnagent toujours? Cela serait le com-

mencement de la ruine et du démembrement de la France. Divisez un grand État, et chaque portion voudra s'élever au détriment des autres; chaque province serait le foyer de nouveaux intérêts, de nouvelles prétentions; elle tendrait toujours à se séparer du centre. De même que les hommes réunis en corps font toujours passer l'esprit de corps avant l'intérêt général, de même, si la France était divisée en provinces, l'intérêt provincial l'emporterait sur l'intérêt commun; et je ne calcule pas la chance où chaque province, arborant son drapeau, deviendrait chef d'une nouvelle ligue, et voudrait imposer ses lois au reste du pays. Honorons plutôt ce décret de la Convention qui, comprenant combien l'union est nécessaire dans un gouvernement, déclara la République une et indivisible; honorons les administrateurs habiles qui, en divisant la France par départements, firent cesser toute distinction provinciale. Il n'y eut plus de Bourguignons ni de Normands; il n'y eut plus que des Français, tous soumis à la même loi, tous jouissant des mêmes bienfaits. Nous, nous n'avons pas besoin de chercher un modèle dans les pays étrangers; ce qu'il nous faut en France, c'est un gouvernement qui soit en rapport avec nos besoins, notre nature et notre condition d'existence.

Nos besoins sont l'égalité et la liberté ; notre nature, c'est d'être les ardents promoteurs de la civilisation ; notre condition d'existence est d'être forts, afin de défendre notre indépendance. Ainsi donc, pour être libres, indépendants et forts, il nous faut un pouvoir national, c'est-à-dire un pouvoir dont tous les éléments se retrempent dans le peuple, seule source de tout ce qui est grand et généreux. Quant à la Suisse, composée de différents peuples, elle est habituée depuis des siècles au système fédératif ; la nature en a jeté les bases en séparant les cantons par des chaînes de montagnes, des défilés, des lacs et des fleuves. Elle n'est pas, comme la France, à la tête des nations, objet de crainte et de jalousie pour les rois, objet d'espoir et de consolation pour les peuples. Ce que les Suisses veulent actuellement, c'est plus d'unité dans le gouvernement fédéral, afin de simplifier les rouages de l'administration, et pour être plus en mesure de résister à une invasion. Mais hélas ! les Suisses eux-mêmes ne sont pas d'accord. La plupart des cantons, qu'on appelait aristocratiques, ont fait leur révolution cantonale, et ceux-là désirent un changement fédéral ; les autres petits cantons, appelés démocratiques, se refusent à participer à l'alliance commune, car ils appellent

liberté, les abus qu'on leur a laissés et les priviléges qu'ils exercent. Leur vue étroite ne passant pas la limite de leur canton, ils oublient l'intérêt commun, et, par les malheureux effets d'un système qui tend toujours à l'isolement, ils se croient plutôt alliés des autres cantons, qu'enfants d'une même patrie.

Jetons maintenant quelques regards sur la position de la Suisse, et sur les constitutions partielles des cantons.

La confédération helvétique est une réunion de républiques toutes différentes les unes des autres. Le besoin de la défense commune les a rapprochées, et peu à peu les a réunies par des liens plus ou moins solides. Sa population est pauvre, mais industrielle, hospitalière et fière, courageuse sans orgueil. Elle s'élève à deux millions d'habitants.

Il y a vingt-deux cantons. On comptait autrefois comme cantons aristocratiques, Bâle, Berne, Fribourg, Lucerne, Schaffouse, Soleure, Zurich. Les petits cantons, ou cantons démocratiques, sont Appenzell, Glaris, Schwitz, Unterwalden, Uri, Zug. Les nouveaux cantons sont Argovie, Saint-Gall, Grisons, Tessin, Thurgovie, Vaud, Neufchâtel, Valais, Genève.

Il est presque impossible de faire un résumé

exact de la constitution qui régit les différents cantons; il n'y en a peut-être pas deux qui soient gouvernés de la même manière. A peu près partout, le peuple a aujourd'hui la souveraine puissance, nulle part il ne l'exerce de même. Dans les grands cantons, le gouvernement est confié à un ou deux premiers magistrats, que l'on nomme ou landamann, ou avoyer, ou bourgmestre. Celui-ci forme, avec le petit conseil qu'il préside, l'autorité exécutive. Le grand conseil, qui nomme le petit conseil, est l'assemblée délibérative; il est élu, en général, excepté à Genève, directement par le peuple de chaque canton. Ce grand conseil établit les impôts, vérifie l'administration du canton, et rectifie les arrêtés de la diète : il nomme les députés.

Dans les petits cantons, ce sont les landsgemeinden qui sont encore en vigueur. Une fois par an, ou tous les deux ans, suivant les cantons, tous les hommes, depuis l'âge de seize ans, se réunissent dans une grande plaine. Leur nombre se monte, d'après la population, de 3000 à 10 000 hommes. Le landamann et les conseillers sont élevés sur une espèce de tréteau ; de là ils parlent au peuple qui répond affirmativement ou négativement en élevant la main. C'est la majorité qui dé-

cide. Dans quelques cantons, ils sont tous armés ; et cependant ils ne se battent jamais. Ils approuvent ou rejettent les projets de lois ; ils nomment le landamann, et leurs autres employés ; ils nomment leurs députés à la diète, décident des traités d'alliance, font la paix ou la guerre. Le canton est encore divisé en cercles qui ont aussi leurs landsgemeinden. Ces autres assemblées nomment leur président, leurs juges, et un conseil de soixante membres. La première instruction manque à ces braves habitants des montagnes ; et quoique toute la puissance soit dans leurs mains, ils obéissent à un petit nombre de familles. Celles-ci devraient au moins profiter de leur influence pour leur faire comprendre que leur intérêt ne se borne pas à la limite de leur canton, et que le bien-être et la force d'une partie ne dépendent que du bien-être et de la force de la généralité. Jusqu'à présent ils se trompent sur leurs véritables intérêts. Au risque d'entraver toute résolution utile, ils ne donnent à leurs députés à la diète que des pouvoirs extrêmement restreints ; et regardent comme le premier des priviléges de sanctionner tous les arrêtés de l'assemblée fédérale. C'est précisément le contraire de ce qui existe en France. Là, par l'effet d'une trop grande centralisation, le pouvoir veut inter-

venir dans les affaires les plus minutieuses des communes, et les obliger, par exemple, à demander l'autorisation à Paris, avant de reconstruire un pont ou d'établir une fontaine. Dans ce cas, c'est le centre qui fait tout refluer vers lui au détriment de la circonférence; dans l'autre, c'est la circonférence qui entrave l'action et la réaction du centre. Ces deux abus sont aussi pernicieux l'un que l'autre; mais on peut, ce me semble, remédier à l'un sans faire de la France un état fédératif; et à l'autre sans établir en Suisse une seule autorité centrale. En général, la Suisse a les abus du système opposé à celui des États monarchiques; ainsi, chez eux, les employés sont réélus si souvent, qu'ils n'ont presque pas le temps de se mettre au courant des affaires. C'est le contraire de l'abus qui rend, chez d'autres peuples, les charges héréditaires.

Chaque canton de la Suisse a un code à part. Il y en a même qui n'en ont pas du tout. Chez ceux-ci, l'usage remplace la loi. Qui se douterait qu'il y a des cantons où le code criminel est encore barbare; où l'on force un aveu de la bouche des accusés par la torture ou par des coups de bâton; où l'on condamne à mort pour une violation de propriété; où l'on prolonge l'agonie des criminels

en les pendant à des potences? Quant au jury, il n'en existe nulle part. Il y a des endroits où, pour de grands crimes, on forme des commissions ou des tribunaux spéciaux qui enlèvent les accusés à leurs juges naturels[1]. La publicité en matière criminelle est plus ou moins en usage dans les différents cantons. Elle n'existe dans son entier qu'à Genève.

La diète est composée des députés de tous les cantons. Chaque canton envoie deux députés, mais n'a qu'une voix. La diète, pendant son absence, est remplacée par le conseil d'État du canton dans lequel elle siége. Ce conseil porte le nom de *vorort*. Il y a trois villes où la diète siége successivement pendant deux ans. Il y a donc trois *vorort*, qui sont Zurich, Berne et Lucerne.

Les séances de la diète n'ont pas été publiques jusqu'à ce jour. Depuis 1831 seulement, toutes les délibérations des conseils législatifs sont publiques.

La Suisse est divisée actuellement en deux partis : l'un, et c'est le parti du mouvement, sent tous les désavantages du système fédératif, et tend à un pouvoir central ; l'autre préfère sa vieille rou-

1. Voyez Franscini, *Statistique de la Suisse*, augmentée par Hagenaur, page 256.

tine gouvernementale ; il se concentre dans la souveraineté cantonale.

Tout ce que je viens de rapporter en abrégé me porte à croire qu'il faudrait à la Suisse un pouvoir central plus fort, sans changer son état fédératif ; et de même que les hommes, en passant de l'état de nature à l'état social, ont renoncé à quelques-uns de leurs droits naturels, afin que la société leur garantît l'entière jouissance de tous les autres, de même, les cantons devraient renoncer à quelques-uns de leurs droits, afin que le pouvoir fédéral pût leur garantir intacts les intérêts qui sont communs à tous.

Il y a pour toute la confédération helvétique deux intérêts bien distincts : l'un est l'intérêt général, l'autre est l'intérêt local. Tout ce qui est d'intérêt général doit donc être fait par les autorités fédérales ; tout ce qui est d'intérêt local doit être fait par le pouvoir cantonal. Le tout consiste donc à faire la distinction juste et précise entre ces deux intérêts. L'intérêt général comprend la défense du pays, les lois sur le commerce, les lois sur la presse, un même code civil et criminel, un même système de poids et mesures, un système financier pour subvenir aux dépenses fédérales. Tout Suisse en effet doit désirer

l'indépendance de sa patrie; mais elle n'est qu'une chimère, si elle n'est soutenue par un système militaire fortement organisé. Les lois sur le commerce doivent être uniformes, parce qu'il est dans l'intérêt de tous de lever des entraves qui arrêtent les communications, gênent les spéculations, et empêchent le développement de l'industrie.

Tout citoyen d'une république doit désirer d'être libre, et la liberté est un vain mot, si l'on ne peut exprimer librement par écrit ses pensées et ses opinions. Si la publicité avait des entraves dans un canton, elle irait porter ses lumières et ses bienfaits dans un autre; et le canton qui l'aurait exclue n'en serait pas plus à l'abri de ses atteintes. La liberté de la presse doit donc être générale.

Il faut un même code civil qui assure aux citoyens d'un même pays les mêmes droits et la même justice. Est-il naturel qu'un propriétaire, par exemple, qui a sa terre aux confins de deux cantons, puisse avoir deux procès qui seraient jugés par des lois différentes, et auraient des décisions contraires? Le code criminel doit être uniforme, car on ne peut être condamné dans un canton pour un délit qu'on absout dans un autre.

L'intérêt local comprend l'élection des membres du grand et du petit conseil, la levée des impôts pour subvenir aux frais d'administration du canton, l'élection des juges.

Tels devraient être, ce me semble, les attributs du pouvoir fédéral et du pouvoir cantonal. Il est en effet de toute nécessité de tirer entre ces deux autorités une ligne précise de démarcation. J'arrive à l'examen du nouveau pacte.

Le nouveau pacte fédéral a sur la Constitution de 1815 de grands avantages ; il se rapproche de l'acte de médiation, avec les changements que les progrès de la civilisation et la différence des circonstances devaient nécessairement apporter. Mais ce qui est d'une haute importance, et ce qui peut-être n'est pas senti assez généralement par les Suisses, c'est que cet acte est depuis longtemps la première émanation de leur souveraineté ; c'est leur propre ouvrage exempt de toute influence étrangère.

Le premier avantage du projet de pacte suisse est la loi fondamentale qui fixe à douze ans l'époque de la révision du pacte fédéral. Voici en effet la souveraineté nationale garantie. Sans de semblables lois, la souveraineté du peuple n'est qu'un vain mot que les gouvernants emploient pour

tromper les crédules, que les gouvernés timides répètent pour apaiser leur conscience qui leur disait de bâtir sur de larges bases les institutions de la patrie.

Dans le sénatus-consulte de l'an XII, qui établit les devoirs de la famille Bonaparte envers le peuple français, ce principe était reconnu ; car, au bout d'un certain temps, l'obligation d'un appel au peuple était consacrée.

On dit que dans un grand pays le système électif peut être la source de grands désordres ; mais tout a son bon et mauvais côté.

Les ennemis de la souveraineté populaire vous diront : Le système électif a partout amené des troubles. A Rome, il a partagé la république entre Marius et Sylla, entre César et Pompée ; l'Allemagne a été en feu pour l'élection des empereurs ; la chrétienté a été troublée par le choix des papes ; on a vu trois apôtres de saint Pierre se disputer son héritage ; la Pologne a été ensanglantée pour le choix des rois ; tandis qu'en France, le système héréditaire a pendant trois cents ans surmonté toutes les dissensions.

D'autres répondront : Le système électif a gouverné Rome pendant quatre cent cinquante ans, et Rome fut la reine du monde, le foyer de la civili-

sation. Le système héréditaire n'a pas arrêté les révolutions qui chassèrent une fois les Wasa, deux fois les Stuarts et trois fois les Bourbons. Si le principe héréditaire a empêché les *guerres d'élections*, comme celles de Pologne et celles d'Allemagne, il y a substitué les *guerres de successions*, comme la Rose rouge et la Rose blanche, la guerre pour le trône d'Espagne, celle de Marie-Thérèse ; et d'ailleurs, ce principe, souvent oppressif, a fait naître les seules guerres légitimes, c'est-à-dire les guerres d'indépendance.

Il est vrai que la stabilité fait seule le bonheur d'un peuple ; sans confiance dans l'avenir, point d'esprit vital dans la société, point de commerce, point d'entreprises bienfaisantes ; les masses souffrent de la stagnation de tous les éléments de prospérité qui sont arrêtés par la crainte d'un bouleversement prochain. Mais quel est le moyen d'acquérir cette stabilité ? Est-ce de s'attacher au passé comme à une base immuable, et à enchaîner l'avenir comme s'il était déjà en notre possession ? N'est-il pas tout aussi faux de regarder le présent comme supérieur à tout ce qui a existé, que de le croire au-dessus de tout ce qui arrivera par la suite ? On ne peut pas dire à une nation : Ton bonheur est là, il est fixé par des bornes insur-

montables; tout progrès serait un défaut, tout retour au passé un crime.

La nature n'est pas stationnaire. Les institutions vieillissent, tandis que le genre humain se rajeunit sans cesse. L'un est l'ouvrage fragile des hommes, l'autre celui de la Divinité. La corruption peut s'introduire dans le premier; le second est incorruptible. C'est l'esprit céleste, l'esprit de perfectionnement qui nous entraîne.

Le principe de chaque institution est ordinairement bon, parce qu'il se fonde sur les besoins du moment; il dégénère, dès que ces besoins sont changés, dès que l'effet qu'il devait produire est accompli.

Il existe, dans des moments de transition d'un progrès à un autre, des nécessités de changement pour détruire les abus, et pour remettre les lois en rapport avec les exigences du jour.

Si des bornes immuables empêchent la civilisation de s'étendre, le progrès est retardé; mais la transition, au lieu d'être douce et facile, sera marquée par une explosion qui bouleversera l'édifice social, et sera d'autant plus forte qu'il lui aura fallu plus de temps et d'efforts pour se faire jour.

Mais à ces moments de transition, qui décidera des nouvelles exigences de changements? qui dé-

cidera des différentes formes de gouvernement? — Le peuple, qui est le plus juste et le plus fort de tous les partis; le peuple, qui abhorre autant les excès que l'esclavage; le peuple, qu'on ne peut jamais corrompre, et qui a toujours le sentiment de ce qui lui convient.

Mais le peuple peut-il exercer son pouvoir indéfiniment? Ne doit-il pas se borner à approuver, à rejeter les propositions faites par la partie éclairée de la nation, par celle qui représente déjà ses intérêts?

Si le peuple ne se bornait pas au droit de sanction, mais qu'il choisît indifféremment, parmi tant d'individus et de codes, ses gouvernants et ses lois, les troubles se renouvelleraient sans cesse; car, choisir, c'est posséder le droit d'initiative. Or, l'initiative ne saurait être laissée qu'à un pouvoir délibératif, et des masses nombreuses ne peuvent point délibérer.

Donc, pour concilier tout à la fois la souveraineté populaire avec le principe d'ordre, il faudrait qu'en cas d'élection, les corps éclairés, ayant mandat spécial, ne fissent que proposer, et que le peuple ne fît qu'accepter ou rejeter leurs propositions. Je retourne à mon examen du pacte.

Dans le projet actuel, la Suisse aurait l'immense

avantage d'avoir l'autorité fédérale toujours siégeant à Lucerne. Elle n'aurait plus ce gouvernement nomade qui, tous les deux ans changeant de place, transportait ses pénates fédérales tantôt de Lucerne à Berne, tantôt de Berne à Zurich. Dans l'absence de la diète, il y aurait un landamann de la Suisse qui remplacerait son autorité; il serait réélu tous les quatre ans, directement par le peuple. Les quatre conseillers qui, conjointement avec lui, gouverneraient la confédération, seraient plus stables qu'ils ne l'étaient auparavant; ils pourraient donc être plus au courant des affaires. Chacun de ces conseillers aurait un département spécial, et, de plus, serait responsable de ses actes. Il présenterait une garantie dont on était totalement dépourvu.

Comme amélioration, on peut compter la faculté accordée aux habitants de tous les cantons de s'établir dans toute la Suisse. Cette liberté essentielle était garantie dans l'acte de médiation.

Une cour fédérale pour l'administration de la justice en matière fédérale est aussi un nouvel avantage obtenu.

Il y a donc dans le nouveau pacte trois pouvoirs : la diète, pouvoir délibérant et pouvoir su-

prême ; le conseil fédéral, pouvoir exécutif ; et la cour fédérale, pouvoir judiciaire.

Les arrêtés de la diète n'ont plus besoin de la ratification des cantons pour les alliances et les traités avec les pays étrangers, pour la mise sur pied du contingent militaire, pour le vote du budget. Ce mode de ratification entraînait tant de longueurs et d'inconvénients dans l'administration, qu'un mal pressant aurait pu envahir toute la Suisse avant qu'on eût pris des mesures pour le combattre. Mais la ratification est encore nécessaire pour les traités non politiques avec les pays étrangers, pour la création et la suppression d'emplois fédéraux permanents à l'intérieur, et de fonctions diplomatiques à l'extérieur, etc.

Le système des poids et mesures est uniforme pour toute la Suisse. Cette amélioration favorisera le commerce, rendra les communications plus faciles.

Le système pour la monnaie est assez heureux, en ce qu'il se trouve en rapport direct avec la monnaie française et la monnaie allemande.

J'ai parlé des avantages principaux du nouveau pacte ; qu'il me soit permis de faire aussi quelques objections. On peut avancer avec justice que si le projet n'a pas répondu à l'attente du parti libéral,

c'est que la commission chargée de la rédaction du pacte a assis son système sur un faux principe, car elle s'exprime ainsi : « Il n'y avait d'autre ressource que de procéder par une évaluation qui nous laisse espérer qu'en matière de centralisation les uns se contenteront d'un peu moins qu'ils ne désirent, les autres accorderont un peu plus qu'ils ne voudraient. Le seul moyen de succès consistait à ne contenter pleinement personne[1]. » Rien assurément n'est plus conforme aux maximes des doctrinaires. Ce qui distingue cette secte, c'est que, dans tous les pays, elle met toujours ses théories et ses désirs à la place de la réalité. Ainsi, dans une révolution fondamentale, elle ne voit qu'une révolte de palais; dans les besoins du peuple, que des menées révolutionnaires; dans les hommes qu désirent l'honneur et la liberté de leur pays, que de vils ambitieux. Même quand ses vues sont bienfaisantes, comme dans le cas présent, c'est encore ce qui devrait être qu'elle substitue dans sa pensée à ce qui est réellement. Ainsi elle croit que deux partis opposés céderont chacun de leurs prétentions pour se réunir. Cela serait sans doute con-

1. Voyez *Rapport de la commission de la diète aux vingt-deux cantons*, page 12.

forme à la raison ; mais cela ne s'est jamais vu. Malheureusement, en politique comme en religion, on préfère trop souvent celui qui est entièrement opposé à vos principes, au schismatique qui n'en diffère que par des nuances imperceptibles. Les institutions doivent favoriser tout le monde ; mais l'esprit qui les dicte ne doit être assis que sur un seul principe. Oui, c'est l'énergie, c'est la profonde conviction, qui seules triomphent. Pour être digne de créer l'enthousiasme, il faut avoir des principes arrêtés, choisir une bannière et vaincre ou mourir avec elle. Heureux quand on est dans la bonne voie sous le drapeau national !

On pourrait encore désirer que les membres de l'assemblée fédérale eussent des pleins pouvoirs plus étendus, afin que la ratification des cantons ne fût plus nécessaire que dans le cas où l'on toucherait à la loi fondamentale. La diète étant pouvoir délibératif, et en quelque sorte pouvoir exécutif, doit vaquer à l'accomplissement le plus immédiat de ses décisions ; car le pouvoir exécutif doit toujours être prompt et fort. D'ailleurs, à quoi bon une assemblée délibérative quand les membres ne peuvent voter d'après leur conviction? l'éloquence et la vérification des faits sont alors inutiles : car à quoi bon con-

vaincre un député lorsqu'il est retenu par ses instructions?

La publicité dans les procédures criminelles devrait être garantie.

Il faudrait que la diète établît la liberté de la presse pour tous les cantons, comme faisant partie du droit public.

Le nouveau pacte ne base point son système représentatif sur le nombre des habitants; il donne indifféremment aux grands comme aux petits cantons une seule voix délibérante à la diète. Il rejette en cela l'exemple de l'acte de médiation, qui augmentait le nombre des députés suivant les populations. Est-il juste, en effet, que dans une même assemblée un député représente les intérêts de 300 000 âmes, tandis qu'un autre ne représentera les intérêts que de 11 000? Est-il juste que le canton qui, en temps de guerre, fournit 400 hommes de troupes, ait la même puissance pour décider de la paix ou de la guerre que celui qui fournit 11 000 hommes? Aux États-Unis d'Amérique, le nombre des députés des provinces augmente en proportion des différents rapports de la population. C'est, en effet, le seul moyen d'avoir la véritable représentation des volontés d'un peuple.

Si le pacte fédéral adopté par la majorité des

cantons est rejeté par quelques-uns, ces cantons, qui se refuseraient à l'alliance fédérale, se sépareront-ils de la confédération? mettront-ils l'État en péril par égoïsme? donneront-ils aux ennemis de la liberté le pouvoir de dire que le principe électif apporte avec lui un germe de désorganisation? Non : il faut espérer qu'ils comprendront l'intérêt de former une nation indivisible, et qu'ils ne sacrifieront pas ainsi les destinées de leur patrie. Ils se rendront à l'évidence, et peu à peu ils se joindront aux autres.

Mais pour empêcher les résultats funestes que pourraient amener des refus d'adhésion au vœu de la majorité, le nouveau pacte doit sanctionner que la confédération suisse est indissoluble, et que, la souveraineté populaire étant la base de son gouvernement, la minorité doit se soumettre au plus grand nombre. Ce principe est la base essentielle, non-seulement de tout gouvernement populaire, mais encore de toute assemblée délibérante, de toute réunion d'hommes discutant sur leurs propres intérêts.

S'il n'en était pas ainsi, si le plus grand nombre n'était pas le plus fort, ou si le plus petit n'était pas assez sage pour adhérer au vœu général, il n'y aurait plus de souveraineté du peuple possible,

car l'accord parfait ne se trouve nulle part. Si la liberté n'était pas assez forte pour se gouverner elle-même, si elle ne pouvait maîtriser les dissensions, elle préparerait la voie à l'envahissement d'une autorité tyrannique ou d'un pouvoir étranger. C'est ce qui arrivera à la Suisse, si elle ne puise assez de force dans sa majorité pour en imposer à la minorité. Si le pacte fédéral établi par tous les représentants de la Suisse, accepté par la majorité des cantons, n'est pas adopté par tous ; si les petits cantons se séparent de la mère patrie ; si les villes se mettent en hostilité avec les campagnes, les troubles croîtront sans cesse, et il se trouvera bientôt quelque puissance *amie* qui, par *sollicitude* pour le bonheur de la Suisse, et par amour pour le *repos* de l'Europe, viendra avec des bataillons mettre tout le monde d'accord, en établissant cet ordre si vanté, qui n'est pas la tranquillité résultant d'intérêts satisfaits, mais le morne silence qui règne dans les cimetières!

Les impôts sont minimes en Suisse, et d'ailleurs, le mode de les percevoir offre partout la plus grande difficulté, car partout il faut venir au secours de la classe industrielle.

Tout système financier doit se réduire désormais à ce problème : soulager les classes pauvres. Cette

maxime philanthropique est reconnue de tous les bons esprits ; le moyen seul est le sujet des contestations et des discussions des publicistes.

Et si des priviléges pécuniaires peuvent jamais exister, ne doivent-ils pas être plutôt pour ceux qui manquent du nécessaire, que pour ceux qui jouissent du superflu?

En Suisse, les impôts indirects sont presque les seuls existants.

Sous un gouvernement sage, et où le chef veille à ce que les deniers du peuple ne soient pas dilapidés, on peut faire de grandes économies sans entraver les différentes branches d'administration. Le budget de Napoléon, malgré la guerre, n'excéda jamais 6 ou 700 millions. En 1814 seulement, il fut porté à 1 076 800 000 francs, et il fit face à cette énorme dépense sans emprunt. Il disait qu'un budget de 600 millions devait suffire à la France en temps de paix ; et aujourd'hui, malgré la paix, il est de 1 160 053 658 francs, ainsi de 400 millions plus fort qu'il n'était sous Napoléon, et de 500 millions plus fort qu'il ne devrait être en temps de paix[1].

1. On reproche souvent à l'Empereur d'avoir introduit de nouveaux impôts; on ne pourrait tout au plus lui reprocher que de les avoir déplacés. Il établit les droits réunis pour pou-

Pour que l'impôt ne soit pas une charge, il faut que tous aient confiance à la stabilité du gouvernement; sans cela le roi, les ministres et les autres fonctionnaires, incertains de leur position, ne considèrent leur emploi que comme un moyen de s'enrichir, et de pourvoir aux événements futurs. La Suisse, heureusement pour elle, n'est pas dans ce cas-là; elle croit avec raison à la stabilité de sa république, et non-seulement aucune charge de l'État ne rapporte assez pour pouvoir enrichir l'administrateur, mais généralement elle ne suffit même pas à son entretien. C'est un mal, car alors les fonctionnaires ne peuvent être choisis que dans les classes riches. Il y a encore là un principe aristocratique, qui a son origine dans la pauvreté.

Au reste, dans presque tous les gouvernements, le pouvoir a toujours été malheureusement dans

voir ôter les taxes vexatoires des barrières sur les routes, et réduisit de plusieurs millions l'impôt foncier. La force des circonstances, les guerres perpétuelles, l'obligèrent à recourir à ces moyens extrêmes, qui seraient en partie disparus à la paix. Ce système, il est vrai, était très-impopulaire; mais il valait encore mieux que de grever l'État de dettes par le moyen d'emprunts qui ruinent la nation, ou de recourir aux derniers expédients, comme la fausse monnaie de Frédéric le Grand ou les assignats de la République.

la main d'une seule classe. Dans une théocratie, il est dans la main des prêtres; dans un gouvernement militaire, dans celle des généraux; dans une monarchie aristocratique, dans la main d'une noblesse; dans une monarchie fondée sur l'aristocratie d'argent, dans la main des riches; enfin, même dans une république, l'autorité est trop souvent confiée à un petit nombre de familles, comme celles du livre d'or à Venise, ou seulement aux jurisconsultes, comme cela est actuellement aux États-Unis d'Amérique. Pendant notre révolution française, le pouvoir fut aussi tour à tour dans la main d'une seule portion de la nation [1].

On peut donc avancer avec justice que le gouvernement de Napoléon, empereur plébéien, nous offrit peut-être le premier exemple d'un gouvernement où toutes les classes étaient accueillies, aucune repoussée. C'est ainsi qu'on doit comprendre

1. Mignet, dans son *Histoire de la révolution de* 89, peint ainsi les triomphes successifs des différents partis : « Les privilégiés voulurent établir leur régime contre la cour et contre la bourgeoisie, par le maintien des ordres et des États Généraux; la bourgeoisie voulut établir le sien contre les privilégiés et contre la multitude, par le Code de 91, et la multitude voulut établir le sien contre tout le monde, par la Constitution de 93. Aucun de ces gouvernements ne put se consolider, parce que tous furent exclusifs. »

l'égalité : les institutions ne doivent pas être faites pour une seule classe ou pour un seul parti ; elles doivent favoriser également tout le monde. J'ai décrit en abrégé les avantages et les inconvénients qui m'ont le plus frappé dans le projet de pacte fédéral ; je n'ai rien dit du système militaire, parce que je veux développer ce sujet dans un chapitre séparé. Au reste, le nouveau pacte reconnaît lui-même les défauts de l'organisation militaire actuelle, et s'accorde sur la nécessité de l'améliorer.

Le système militaire repose essentiellement sur le système de neutralité. Or, on ne peut être neutre que de deux manières : ou en armant pour défendre son territoire s'il était attaqué, ou en considérant son pays comme un cadavre, sur lequel tout le monde peut marcher impunément. Cette dernière politique ne conviendra, j'espère, jamais à la Suisse. Il faut donc adopter la neutralité armée. Mais celle-ci oblige à traiter en ennemis tous ceux qui voudraient s'approcher des frontières. Ce système est-il sage pour un petit État?

La neutralité de la Suisse ne peut avoir de consistance que si la France et l'Autriche la respectent. Or, dans une guerre générale, la France et

l'Autriche trouveraient intérêt à violer le territoire helvétique, car ces deux puissances auraient besoin de la Suisse, pour lier les opérations des armées qui manœuvreraient en Allemagne et en Italie.

Le véritable intérêt de la Suisse est donc dans ce cas de se choisir un allié. Le choix n'est pas difficile. La Suisse est l'alliée naturelle de la France, parce qu'elle couvre une partie de ses frontières.

L'empereur Napoléon disait : « C'est l'intérêt de la défense qui lie la France à la Suisse, c'est l'intérêt de l'attaque qui peut rendre la Suisse importante pour les autres puissances. Le premier est un intérêt *permanent,* le second n'est que *passager* et de caprice. » Ce peu de mots ne révèlent-ils pas d'une manière frappante la véritable position et le véritable intérêt de la Suisse ?

Pour un grand pays, la neutralité le met à l'abri des attaques, car tous ont un intérêt à ne pas avoir à dos un puissant ennemi de plus. Nous avons vu souvent que, pour un État de premier ordre, ce système permet d'attendre l'issue des premiers combats, afin de se mettre du côté du vainqueur. Pour un petit État, le fantôme de neutralité n'est qu'une chimère qu'on embrasse avec

plaisir, parce qu'elle cache les dangers d'une position difficile ; mais en effet, elle ne protége nullement l'indépendance.

On se fie sur un traité signé par toutes les puissances ; mais les différents États ne sont jamais retenus par la froide observation des traités ; c'est la force irrésistible du moment qui les allie ou les divise.

En 1796, Venise cessa d'exister parce qu'elle voulut rester neutre au lieu d'accepter le traité d'alliance offensif et défensif que lui offrait Napoléon. N'ayant su ni maintenir son rôle passif au milieu de si puissants ennemis, ni s'allier franchement à aucun d'eux, de quelque côté que la fortune se fût déclarée, elle devenait toujours la proie du vainqueur.

Eh ! pourquoi un peuple libre resterait-il spectateur indifférent, s'il s'élevait une lutte opiniâtre entre la cause de la liberté et celle de l'esclavage ? Pourquoi la Suisse resterait-elle inactive, lorsque le triomphe de l'une assurerait son indépendance, lorsqu'au contraire le triomphe de l'autre la remettrait sous un joug de fer ? Supposons un moment qu'une nouvelle coalition de rois se fît contre la France, et que les parties belligérantes trouvassent même de leur intérêt de respecter la

neutralité helvétique. Si la coalition avait le dessus, quel changement ne subiraient pas les destinées de la Suisse! Elle retomberait sous le joug de l'aristocratie et des puissances étrangères : on la partagerait peut-être comme la Pologne. Si au contraire, la France, en se vengeant de Waterloo, renouvelait Iéna, Austerlitz, les libertés de la Suisse, comme celles de l'Europe, n'en recevraient qu'un nouvel affermissement. Son intérêt réel est donc de s'allier franchement avec le parti dont les succès lui assurent le maintien de ses libertés et de son indépendance.

Je sais que malheureusement le bonheur rend égoïste. Quelques Suisses croient que, séparés du reste de l'Europe par leurs institutions et par leurs montagnes, ils pourraient rester tranquilles au milieu d'un bouleversement général. Qu'ils se détrompent! toute l'Europe se tient par des liens indissolubles. La France est à la tête de la chaîne, et du salut de Paris dépend le salut des libertés de l'Europe entière. D'ailleurs, l'égoïsme ne profite ni aux individus ni aux peuples, et c'est une mauvaise politique que celle qui fait abandonner ses amis de peur de déplaire à ses ennemis. La politique craintive est la pire de toutes : elle donne du courage à ceux qu'on devait intimider.

Quoi qu'il en soit, la Suisse est reconnue neutre. Examinons donc le système militaire actuellement adopté; nous verrons ensuite quels sont les moyens les plus propres à l'améliorer.

Le système militaire actuel est vicieux, car il n'y a aucune unité dans les éléments qui le composent. Les affaires militaires sont confiées à une commission qui ne s'assemble que deux fois par an. Elle est formée d'officiers qu'on réélit tous les deux ou trois ans, de sorte qu'ils ne sont que difficilement au courant des besoins de l'administration, et le président de cette commission est le président du *vorort*, qui ordinairement n'est point militaire. Il n'y a pas de loi générale qui fixe l'âge auquel les jeunes gens commencent à compter dans les contingents, et le temps qu'ils doivent servir varie suivant les cantons. Il n'y a pas de chefs reconnus : si la guerre éclatait, il faudrait les nommer à la hâte, et ils seraient tout à fait étrangers aux troupes qu'ils seraient appelés à commander. Depuis les chefs de bataillons et ceux qui remplissent les fonctions de généraux de brigade et de division, tous ont le titre de colonel. Le seul élément de l'armée est le bataillon; en temps de guerre seulement on les réunit en brigades et en divisions. Tous les officiers, jusqu'au

grade de colonel, sont nommés par les autorités cantonales, et ne subissent ordinairement aucun examen. L'instruction est donc très-négligée, et ne suit pas la hiérarchie des grades. — Les règlements militaires des cantons manquent d'uniformité. Les contingents ne se réunissent que tous les quatre ou cinq ans. L'organisation actuelle n'a pas assez simplifié les grades inutiles et les bagages et les voitures.

Le règlement forme les bataillons sur deux rangs. Il me semble que, surtout pour une armée peu exercée, cet ordre est moins bon que la formation sur trois rangs : il présente moins de résistance, il est plus flottant, il multiplie les manœuvres pour la formation des carrés; il offre moins de consistance dans l'attaque, et avec deux rangs on est privé de l'avantage de pouvoir réparer les pertes des premiers par le troisième. Un bataillon sur deux rangs occupe moitié plus d'espace sur son front que s'il était sur trois ; il est plus difficile de le mouvoir sur un terrain aussi accidenté que l'est celui de la Suisse. L'extension de la ligne de bataille, bien loin d'être un avantage, peut devenir un inconvénient.

Jusqu'à présent, chaque canton a eu son drapeau ; le nouveau pacte fédéral n'en reconnaît plus

qu'un seul. C'est une grande amélioration ; car, indépendamment de l'avantage réel d'avoir un seul signe de ralliement, si les Suisses couraient en commun les mêmes dangers ; si, comme à Nafels et à Sempach, ils se couvraient des mêmes lauriers, ne doivent-ils pas avoir un seul et unique emblème, qui leur rappelle leur courage et leur victoire commune ?

Le projet d'organisation militaire porte qu'on formera une école *pour l'instruction des officiers supérieurs*. Ce projet est un problème que je ne puis résoudre, car la commission ne veut pas entendre par là des écoles de théorie, où les officiers se livreraient à l'étude approfondie de l'art de la guerre. On ne peut pourvoir à l'instruction des grades supérieurs qu'en surveillant celle des grades inférieurs. Il serait aussi ridicule de faire des écoles de colonels que de faire des séminaires d'évêques ; car alors ce serait supposer qu'ils sont arrivés à ces grades sans le mérite nécessaire pour en bien remplir les fonctions. L'avancement s'obtient par le mérite, le courage et l'ancienneté ; il suppose toujours une instruction préalable, acquise dans des écoles ou en particulier. Le moyen le plus simple d'avoir en Suisse des officiers instruits, c'est d'établir que nul ne pourra devenir officier

avant d'avoir subi un examen. Je reviendrai plus loin sur ce sujet. Je vais exposer quelques idées sur l'organisation militaire. Comme malheureusement je n'ai pas encore eu le bonheur de servir ma patrie, je suis privé de l'expérience que donne la pratique; mais j'appuierai mes théories sur des systèmes déjà adoptés dans d'autres pays étrangers, ou sur les exemples de nos immortelles campagnes, dont la lecture a été ma plus agréable occupation.

L'organisation que je propose tend à faciliter la réunion des contingents, à habituer les troupes à la fatigue, à simplifier l'administration, les équipages militaires, les grades inutiles et les dépenses en temps de guerre; à obliger les officiers à acquérir une certaine instruction avant d'être nommés.

Et en effet, l'endurcissement aux fatigues, la légèreté du matériel, l'habileté des chefs, sont les premières nécessités d'une armée suisse; car elle sera obligée de suppléer au nombre par la rapidité des marches, à l'infériorité de son artillerie et de sa cavalerie par la nature des manœuvres et le choix des positions.

Elle doit suppléer au nombre par la rapidité des marches, en tâchant de surprendre l'ennemi, de tomber sur des divisions isolées, d'intercepter des

convois, de faire de fausses attaques sur une aile pour tourner l'autre, d'attirer l'ennemi sur un point, afin de séparer les corps d'armée par des obstacles naturels. La campagne de 1814 nous en a donné l'exemple, en nous montrant tout ce que pouvait la bravoure, commandée par le génie.

Elle suppléera à l'infériorité de son artillerie et de sa cavalerie par la nature des manœuvres et le choix des positions, en prévenant aux débouchés des défilés les têtes de colonnes, avant qu'elles aient pu se déployer, en choisissant un terrain accidenté et couvert, où l'artillerie puisse difficilement se faire jour, où la cavalerie ne puisse avoir d'accès. Les batailles de Rivoli et d'Arcole, en 96, nous en donnent un exemple frappant. L'armée autrichienne était divisée en six colonnes : elles furent surprises au débouché du Tyrol, près de Rivoli, par l'armée française. Celle-ci, quoique bien inférieure en nombre, put, par les manœuvres habiles de Napoléon, tomber sur les corps autrichiens, qui n'eurent pas le temps de déployer leur artillerie et leur cavalerie, qui, formant la sixième colonne, furent obligés de rester en échelons sur la chaussée de la rive droite de l'Adige. L'armée fut défaite sans avoir pu se servir de ses plus grandes ressources. La bataille d'Arcole fut gagnée par

les mêmes manœuvres. Napoléon abandonne les positions de Caldiero, en avant de Vérone, où l'ennemi a l'avantage du nombre et du terrain; il le tourne par sa gauche, après avoir jeté un pont sur l'Adige, l'attaque à l'improviste et l'oblige à accepter le combat sur des chaussées, au milieu de marais, où l'artillerie ne peut agir, où la cavalerie ne peut parvenir, où les têtes de colonnes étant seules aux prises, la supériorité du nombre est plus nuisible qu'utile. Et en effet, tous les exemples des batailles nous prouvent bien que le succès ne dépend pas du nombre des troupes présentes, mais seulement de celles qu'on peut faire agir.

Le problème à résoudre pour la Suisse est, premièrement, d'avoir une force imposante qui puisse se réunir le plus tôt possible, en cas d'attaque; secondement, que les troupes soient disciplinées, sans avoir d'armée ni de cadres permanents; et troisièmement, d'établir un système qui, exerçant la population, présente l'organisation la plus économique.

Dans ce cas, rien ne convient mieux, ce me semble, à la Suisse, que de calquer son système, autant que le permettent les circonstances particulières dans lesquelles elle se trouve, sur celui de la landwehr prussienne; car les Prussiens ont

trouvé le moyen d'avoir le plus grand nombre de soldats bien exercés, avec le moins de dépense possible.

Mais il y aura toujours pour la Suisse, la différence, qu'en Prusse la landwehr se forme en partie des soldats qui ont passé trois ans consécutifs dans des régiments, tandis qu'en Suisse la landwehr sera l'armée réelle.

Sans chefs, point d'ensemble! Il faut qu'il n'y ait dans une armée qu'une seule volonté, qu'un seul pouvoir, qui puisse réunir tout à coup les corps détachés; que toutes les divisions partielles se rattachent à des centres communs, qui eux-mêmes dépendent d'une force centrale unique.

Le pouvoir fédéral devrait donc nommer un état-major permanent, composé d'un général en chef, commandant toutes les troupes fédérales; d'un chef d'état-major, d'un inspecteur d'infanterie, d'un inspecteur de cavalerie et d'un inspecteur d'artillerie et du génie.

Le général, dès que le landamann lui en aurait donné l'ordre, rassemblerait l'armée sur telle partie du territoire qui lui paraîtrait convenable.

L'inspecteur d'infanterie aurait à vaquer à l'instruction et à l'équipement des soldats dans chaque canton.

L'inspecteur de cavalerie inspecterait la cavalerie de chaque canton, verrait si les hommes sont exercés et si les chevaux nécessaires sont dans le pays.

Le commandant d'artillerie réunirait tous les ans un certain nombre d'officiers de son corps pour les exercer, et veillerait à l'observation exacte des règlements concernant le matériel.

Le commandant du génie rassemblerait aussi ses officiers, et aurait l'inspection de toutes les fortifications.

Les forces militaires de la Suisse seraient : le premier contingent, le contingent de réserve, et le landsturm.

La population étant de deux millions d'âmes, la levée d'hommes de 20 à 40 ans s'élèvera au moins à 100 000.

En prenant pour le premier contingent les hommes de 20 à 32 ans, on en aura à peu près 70 000. La [réserve au second contingent, composé des hommes de 32 à 40 ans, s'élèverait à 30 000.

Le landsturm comprendrait tous les hommes de 17 à 50 ans.

Les autorités cantonales ne nommeraient les officiers d'aucun grade; tous seraient nommés par le pouvoir fédéral.

Chaque canton fournirait, comme cela arrive déjà, un nombre de bataillons ou de compagnies qui serait fixé d'après sa population.

Le bataillon serait de 1000 hommes.

Il se composerait de quatre compagnies.

Chaque compagnie de 250 hommes.

Capitaine	1
Premier lieutenant	1
Seconds lieutenants	3
Sous-officiers	20
Tambours	4
Soldats	221
Total	250

On n'aurait donc par bataillon que 20 officiers au lieu de 24 que porte le règlement suisse.

Trois ou quatre bataillons formeraient un régiment, sous le commandement d'un colonel. Cette variété est nécessitée par l'inégale population que présentent les cantons. Elle n'est point un inconvénient, car elle donne au commandant en chef la faculté d'employer, suivant le besoin, des régiments à trois ou quatre bataillons, et elle ôte à l'ennemi la facilité de se faire une idée juste des forces qu'il a devant lui, en comptant les régiments.

Chaque bataillon aurait, outre son chef, un

adjudant qui ferait l'office de quartier-maître, un chirurgien, un tambour-major, un fourrier d'état-major et un armurier.

Le dernier bataillon du régiment serait composé de deux compagnies de chasseurs et de deux compagnies de carabiniers, qui est l'arme nationale de la Suisse, et la plus avantageuse dans un pays de montagnes.

Ces deux armes, chasseurs et carabiniers, seraient réunies dans un même bataillon, parce que leur service est à peu près semblable. Dans les pays ouverts, les chasseurs tiraillent et forment un rideau pour masquer les manœuvres du corps d'armée qu'ils précèdent; s'il y a un abri, les carabiniers peuvent les appuyer; mais c'est surtout dans les bois et sur les rochers que leur service offrira le plus d'avantage. Il peut être utile de rassembler ces corps de troupes, parce que leur service étant tout à fait différent de celui de l'infanterie ordinaire, il est avantageux qu'ils soient sous la dépendance d'un chef spécial, que leur administration soit séparée du reste du régiment, car ils ont besoin de plus de munitions, de plus d'outils, d'une surveillance plus active.

Le régiment de cavalerie serait composé de quatre escadrons.

L'escadron serait composé :

Capitaine	1
Premiers lieutenants	2
Seconds lieutenants	2
Sous-officiers	12
Trompettes	2
Soldats	128
Maréchal ferrant	1
Total	148

Une compagnie d'artillerie servirait une batterie qui serait composée de huit bouches à feu, dont six canons et deux obusiers[1].

La compagnie se composerait :

Officiers	4
Sous-officiers	12
Caporaux	16
Chirurgien	1
Canonniers	108
Ouvriers	2
Canonniers-conducteurs pour les voitures	19
Total	162

Une batterie complète de 6 s'élèverait donc à 160 hommes et 114 chevaux.

1. Les Prussiens ont des obusiers de sept livres pour les batteries de six livres, et de dix livres pour les batteries de

Une batterie de 12, à 220 hommes et 166 chevaux. Les pièces de 6 sont attelées de 6 chevaux; celles de 12 de 8 chevaux.

Une batterie de 6 se composerait de 15 voitures, 8 bouches à feu et 7 voitures.

Une batterie de 12 se composerait de 21 voitures.

Les voitures pour une batterie de 6 canons et 2 obusiers de 6 pouces, sont deux caissons pour les canons, deux caissons à obus, deux chariots de munitions et une forge de campagne. Dans la batterie de 12, chaque bouche à feu aurait son caisson.

Les canonniers conduisant eux-mêmes leurs pièces et leurs caissons, le train ne servirait que pour les parcs, les convois et les bagages de l'armée. Quinze compagnies d'artillerie formeraient une brigade, et seraient commandées par un colonel. Chaque brigade se diviserait en trois parties.

Le génie se diviserait en huit compagnies de sapeurs et deux compagnies de pontonniers.

douze livres. Il y a peu de différence entre ces pièces et les obusiers français de cinq pouces sept lignes et six pouces. Leur dénomination vient du poids d'un boulet de marbre du même calibre. Les Suisses ont adopté les obusiers de douze et de vingt-quatre, ou de six et huit pouces.

Les batteries, composées de huit bouches, présenteraient le rapport d'un quart d'obusiers sur le nombre total, au lieu d'un tiers. Cela peut être avantageux, car le tir des obusiers est moins prompt, leur approvisionnement est plus cher et plus difficile [1].

Du reste, cela ne change rien à la proportion adoptée aujourd'hui en Suisse, où les batteries sont de quatre pièces, trois canons et un obusier; mais en rassemblant un plus grand nombre de bouches à feu, on peut avoir moins de caissons à leur suite dans les parcs de réserve. Malgré l'infériorité du calibre, les Prussiens ont adopté pour leur artillerie de campagne les pièces de 6, au lieu de 8 françaises, parce qu'aux pièces de 6 seulement, le coffret de l'avant-train est assez grand pour contenir un nombre suffisant de munitions pour un combat. Les caissons ne sont pas alors sous le feu. Chaque pièce de 6 porte 70 coups dans son coffret.

Il y a donc une grande analogie entre le système d'artillerie suisse déjà adopté et en vigueur, avec le système prussien.

1. Il faut cependant remarquer que si en Prusse les obusiers ne forment que le quart des bouches à feu, c'est qu'il y a aussi des batteries qui ne sont composées entièrement que d'obusiers.

D'après mon projet, la Suisse serait partagée en divisions militaires, au nombre de sept, dont la circonscription pourrait être fixée comme il suit, en calculant le contingent de chaque canton d'après les chiffres adoptés dans le nouveau pacte.

La plus forte de ces divisions monterait à plus de 14 000 hommes, la plus faible à environ 7000 hommes.

Chaque division formerait une espèce de petit corps d'armée qui aurait infanterie, cavalerie, artillerie et génie, suivant les ressources des cantons. Rien ne serait changé de la force des contingents actuels, et la répartition en serait faite ainsi :

PREMIÈRE DIVISION.

CONTINGENT.

	Hommes.
Saint-Gall	5 260
Appenzell	1 944
Thurgovie	3 040
	10 244

Répartition des différentes armes.

		Hommes.
Infanterie, trois régiments nos 1, 2, 3, formant 9 bataillons à 1000 hommes	9 000	9 600
Cavalerie, un régiment n° 1, formant 4 escadrons à 150 hommes	600	
A reporter		9 600

			Hommes.
Report..................			9 600
Artillerie, deux compagnies de deux batteries, une de 6 livres et une de 12 livres :			644
De 6 livres......... ...	162 hommes.	382	
De 12 livres	220 —		
Une compagnie..........................		100	
Train.................................		162	

DEUXIÈME DIVISION.

CONTINGENT.

Schaffouse............	932
Zurich................	7 400
	8 332

Répartition des différentes armes.

Infanterie, deux régiments n°s 4 et 5 ; le 5e à 4 bataillons...........................	7 000	8 332
Cavalerie, un régiment n° 2................	600	
Artillerie, deux batteries, une de 6 livres, une de 12 livres............................	382	
Génie, une compagnie.....................	150	
Pontonniers, une compagnie..............	100	
Train..................................	100	

TROISIÈME DIVISION.

CONTINGENT.

Bâle..................	1 836
Soleure...............	1 808
Argovie...............	4 820
	8 464

A reporter...........	18 576

		Hommes.
Report		18 576

Répartition des différentes armes.

Infanterie, deux régiments nos 6 et 7; le 7e à 4 bataillons	7 000	8 464
Cavalerie, un régiment no 3	600	
Artillerie, deux batteries, une de 6 livres et une de 12 livres	382	
Génie, deux compagnies	200	
Pontonniers, une compagnie	150	
Train	132	

QUATRIÈME DIVISION.

CONTINGENT.

Berne	11 648

Répartition des différentes armes.

Infanterie, trois régiments nos 8, 9, 10; le 10e à 4 bataillons	10 000	11 648
Cavalerie, un régiment no 4	600	
Artillerie, trois batteries, deux de 6, une de 12.	544	
Génie, deux compagnies	200	
Train	304	

CINQUIÈME DIVISION.

CONTINGENT.

Neufchâtel	1 920	
Fribourg	2 480	
A reporter	4 400	
A reporter		38 688

	Hommes
Report	38 688

Report	4 400
Vaud	5 928
Genève	1 760
Valais	2 560
	14 648

Répartition des différentes armes.

Infanterie, quatre régiments nos 11, 12, 13, 14; le 14e à 4 bataillons	13 000	14 648
Cavalerie, un régiment no 5	600	
Artillerie, deux batteries de 6, une de 12	382	
Génie, deux compagnies	260	
Train	406	

SIXIÈME DIVISION.

CONTINGENT.

Lucerne	3 468
Zug	500
Schwitz	1 204
Glaris	964
Uri	472
Unterwalden	764
	7 372

Répartition des différentes armes.

Infanterie, deux régiments nos 15, 16; le 16e à 4 bataillons	7 000	7 372
Artillerie, deux batteries de 6 livres	332	
Train	40	
A reporter		60 708

	Hommes.
Report....................	60 708

SEPTIÈME DIVISION.

CONTINGENT.

Grisons................	3 200
Tessin.................	3 608
	6 808

Répartition des différentes armes.

Infanterie, deux régiments n°s 17, 18.......	6 000	6 808
Artillerie, deux batteries de 6 livres.........	324	
Génie, deux compagnies..................	200	
Train................................	284	
Total du 1er contingent.........		67 516

RÉCAPITULATION.

FORCE FÉDÉRALE DU PREMIER CONTINGENT.

Infanterie.

	Hommes.
18 régiments, 59 bataillons, dont 18 carabiniers et chasseurs..............................	59 000

Cavalerie.

5 régiments à quatre escadrons................	3 000
A reporter..........	62 000

	Hommes.
Report............	62 000

Artillerie.

Une brigade composée de 15 compagnies.......	2 720
15 batteries, dont 10 de 6 livres et 5 de 12 livres.	
60 canons de 6 livres.	
20 obusiers de 6 pouces.	
30 canons de 12 livres.	
10 obusiers de 8 pouces.	
120 bouches à feu, etc.	

Génie.

10 compagnies à 100 hommes.................	1 000

Pontonniers.

2 compagnies à 150 hommes..................	300

Train pour les équipages militaires.

....	1 426
Total............................	67 516

Dans un pays de plaine, la cavalerie doit être, suivant les calculs reçus, l'infanterie étant prise pour unité, dans le rapport d'un quart ou d'un cinquième; mais dans les hautes montagnes elle ne doit plus être que d'un vingtième. 3000 chevaux sont à peu près le nombre voulu, l'infanterie étant de 59 000 hommes. Le génie, fort de 1000 hommes, est un peu moins du quarantième, qui est le rap-

port fixé. Le train est la seule partie trop faible, puisqu'on compte ordinairement que le nombre d'hommes pour les équipages militaires est égal à un trentième de l'infanterie. Dans le cas présent, il faudrait donc 400 hommes de plus, nombre facile à suppléer.

Gribeauval avait compté quatre pièces par mille hommes; mais sous l'empire, l'équipage impérial était de 120 bouches à feu pour 40 000 hommes : ainsi donc trois pièces par mille hommes.

Le rapport de l'artillerie prussienne est à peu près le même. On compte 98 bouches à feu pour un corps d'armée de 31 000 hommes.

Pour le cas présent, il faudrait donc à trois pièces par mille hommes, 201 bouches à feu. Je n'en ai compté que 120; mais je pense qu'indépendamment de ces batteries, on formerait encore un parc de réserve, dont le matériel pourrait être toujours réuni dans un des cantons du centre, comme à Berne ou à Lucerne.

Il serait aussi très-avantageux d'établir un parc d'artillerie de montagne, composé de pièces d'un calibre moins grand, avec affûts de traîneaux ou affûts de montagnes [1].

1. Il peut être intéressant pour les Suisses de mettre ici la

On voit que dans ce projet les forces sont réparties, autant que possible, d'après les ressources des cantons. Ainsi, les 6e et 7e divisions, composées des petits cantons montagneux, n'ont point de cavalerie. Zurich et Argovie fournissent des pontonniers recrutés parmi les bateliers de l'Aar et de la Reuss. Les cantons les plus industrieux fourniront les compagnies du génie. Le train n'a aucun rapport à l'artillerie; ce ne sont que les

description d'une batterie de montagne telle qu'elle existe en France. On y a adapté les nouvelles mesures décimales.

COMPOSITION D'UNE BATTERIE DE MONTAGNE.

PERSONNEL.

	HOMMES.	MULETS ou CHEVAUX de bât.
Capitaine-commandant	1	»
Lieutenants	3	»
Total des officiers	4	»
Maréchal-des-logis-chef	1	1
Fourrier	1	1
Maréchaux-des-logis	3	3
Brigadiers	6	6
Maréchaux-ferrants	3	»
Cannnniers	50	»
Clairons	3	»
Total des sous-officiers et cannnniers	67	11
Bâtiers suivant la batterie	3	

La batterie se divise en trois sections.

COMPOSITION D'UNE SECTION.

Lieutenant	1	»
Maréchal-des-logis	1	1
Brigadiers	2	2
Maréchal-ferrant	1	»
Chefs de pièces	2	»
Pointeurs	2	»
Servants	4	»
Pourvoyeurs	4	»
Clairon	1	»
Canonniers (réserve)	4	»
Total	22	3

hommes et les chevaux nécessaires pour le transport des bagages et des voitures de munitions.

Le pouvoir fédéral élira pour chaque régiment un colonel, un adjudant-major, un lieutenant-colonel faisant le service de major. Chaque division sera commandée par un colonel divisionnaire élu par le pouvoir fédéral, qui aura sous ses ordres un intendant en chef, un vaguemestre pour la police des équipages, un chef d'état-major et deux aides de camp. Ce colonel aura toujours l'inspection sur sa division, et, à un ordre du général en chef, sera tenu de rassembler ses troupes. Les

MATÉRIEL.

	BOUCHES À FEU et voitures.	MULETS.	CONDUCTEURS.
Obusiers de 12	6	6	6
Affûts, dont 2 de rechange	6	6	6
Caisses à munitions	60	30	15
— pour maréchaux et bâtiers	12	6	3
— pour la comptabilité	6	3	
Mulets pour les sacs des canonniers	6	12	15
— haut le pied	6	0	
Total	0	74	47

POIDS.

		kilogr.
L'obusier		07,50
Le corps d'affût avec ses deux roues		64.50
Les deux roues		46.50
Les deux caisses à munitions		100,00
L'obus chargé de 0.16 de poudre	4,08	4.75
Le sabot, les bandelettes, le sachet, etc	0,46	
La charge de poudre	0,27	

DIMENSIONS PRINCIPALES DE L'AFFUT.

Longueur totale de l'essieu, 0m,960.
Hauteur de la roue, 0m,970.
Hauteur de l'axe de l'obusier pointé horizontalement au-dessus du sol, 0m,703.
Ecartement des sous-bandes derrière l'encastrement des tourillons, 0m,180.
Longueur totale de l'affût, 1m,50
Le centre de gravité de l'obusier est à 0m,06 en arrière de l'axe des tourillons; celui de l'affût avec les roues à 0m,106 du derrière de l'essieu; celui de l'affût sans roues à 0m,217 du derrière de l'essieu.

autorités cantonales ne pourront s'y refuser dès que le colonel divisionnaire leur enverra la copie de l'ordre du général en chef. Les colonels des régiments recevront l'ordre du colonel divisionnaire de rassembler leur régiment en même temps que le conseil militaire de chaque canton ordonnera aux chefs de bataillon de rassembler leur monde.

De cette manière les troupes pourront en peu de temps être rassemblées au lieu indiqué par le colonel divisionnaire.

Le colonel divisionnaire ne pourra s'absenter de sa division sans en prévenir le général en chef, qui nommera un substitut.

Tous les officiers d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie, nommés par le pouvoir fédéral, ne pourront avoir leur grade qu'après avoir passé un examen dont toutes les conditions seront fixées par un programme.

La Suisse a trop peu de ressources pour établir des écoles de théorie militaire; elle ne peut tout au plus qu'établir des écoles de pratique; mais pour que ces écoles puissent être utiles, il faut que ceux qui les fréquentent soient déjà pourvus d'une certaine instruction. Le seul moyen de s'en assurer est donc d'obliger à des examens sévères : alors ceux qui auront l'ambition de s'élever et de

servir leur patrie avec succès acquerront en particulier les connaissances nécessaires pour être admis aux premiers grades.

D'après ce court aperçu, on voit premièrement que les troupes fédérales seraient facilement concentrées, et ne dépendraient que d'un chef. Les divisions militaires, en forçant les contingents de se réunir, auraient l'heureux effet de fondre ensemble les populations des différentes parties de la Suisse, qui, pour ainsi dire, sont étrangères l'une à l'autre.

Sous le rapport militaire, il serait d'un grand avantage d'avoir, sur sept points de la Suisse, sept petits corps d'armée, qui s'habitueraient à manœuvrer ensemble, qui connaîtraient leurs chefs, et acquerraient en eux cette confiance si importante.

Les Suisses n'ont ni généraux, ni régiments; les colonels commandent des brigades dont la force n'excède pas celle des régiments que je propose. Il me semble donc plus simple de former des régiments qui présentent plus d'ensemble et de régularité, dont le numéro est à lui seul un signe de ralliement, et forme l'esprit de corps qui est si nécessaire. Les chefs porteront alors avec justesse le titre de colonels.

En temps de guerre, les colonels divisionnaires commanderaient, suivant les besoins du moment, deux, trois ou quatre régiments. D'ailleurs, les Suisses, malgré leur répugnance, nommeraient, je pense, aussi des généraux qui commanderaient les corps d'armée composés de plusieurs divisions.

Tous les ans les divisions seraient réunies, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre, et seraient exercées pendant dix jours.

Dans les exercices de la landwehr prussienne, les chefs s'appliquent plutôt à donner aux soldats une idée exacte de la guerre, qu'à les façonner à des manœuvres régulières. Ce doit être aussi le but des chefs des troupes suisses. Leurs montagnes leur facilitent cette instruction.

Ainsi, pour l'infanterie, il faut plutôt tenir à l'exercer au service de tirailleurs, aux marches de défilés, aux passages de rivières, aux attaques et aux défenses d'avant-postes et de villages, aux surprises, à la protection des convois, etc., qu'à des évolutions exactes et précises. Il en sera de même pour la cavalerie : on l'habituera plus au service d'avant-postes, de patrouilles, de flanqueurs, de reconnaissances, qu'aux manœuvres de régiment.

L'armée doit avoir un chef permanent, d'où

émanent les ordres : sans quoi il n'y a ni unité, ni force. Quand on pense qu'avant le projet actuel de constitution, non-seulement la diète ne pouvait pas, en cas de guerre, discuter à elle seule la levée des troupes, mais qu'encore il fallait la ratification des cantons, on ne peut s'empêcher de voir dans cette organisation le doigt de la sainte-alliance, qui veut bien que la Suisse ait une armée, pourvu qu'elle ne puisse pas s'en servir en temps de guerre. Comment y a-t-il des Suisses qui puissent défendre encore cette organisation ? Hélas ! pourquoi faut-il donc que, dans un État libre, ce soit toujours la méfiance envers ses concitoyens qui l'emporte sur la crainte des étrangers ? Comment croire que, parce que la Suisse nomme un général en temps de paix, qui ne reçoit aucuns appointements, dont l'influence ne peut être grande qu'en temps de guerre, s'il est homme de génie, ce général devienne dangereux pour la liberté de la Suisse, dans un temps où sa seule autorité dépendrait de la volonté du pouvoir fédéral. L'empereur Napoléon disait, en parlant des impôts qu'on était obligé de lever en temps difficiles : « Il vaut mieux se payer à soi-même des impôts, quand le salut de la patrie est menacé, que de les payer aux Russes ou aux Autrichiens. »

Je dirai aussi : « Il vaut mieux se nommer un général, que d'attendre qu'un étranger vienne remplir cette fonction. »

Pour la formation des divisions, on m'objectera peut-être la difficulté pour les cantons de se réunir; mais puisque cette difficulté doit être surmontée en temps de guerre, il faut s'y habituer en temps de paix. D'ailleurs, elle se réduit à peu de chose. Ainsi, par exemple, la septième division est composée des Grisons et du Tessin; ils sont séparés par la montagne du Bernardin; mais quelle difficulté y aura-t-il donc pour le contingent du Tessin, fort de 3608 hommes, de passer le Bernardin par la belle route qui existe, et cela au moment où les montagnes sont privées de neige?

Cette obligation d'aller d'un canton dans un autre offre en outre l'avantage d'habituer les milices aux marches militaires.

Dans le système actuel de la Suisse, les bataillons n'étant qu'à sept ou huit cents hommes, au lieu de 74 bataillons qui composent actuellement l'infanterie suisse, on n'en aurait, suivant mon projet, que 59 : donc 15 bataillons de moins.

Le bataillon serait composé de quatre compa-

gnies à cinq officiers, au lieu de six compagnies quatre officiers. Il y aurait quatre officiers de moins par bataillon.

Ainsi, sur 59 bataillons, il y aurait une réduction de..................................	236 officiers,
et pour les 15 bataillons de moins, chaque bataillon à 24 officiers......................	360 —
Total..............	596 officiers.

En évaluant, d'après le tarif, à 5 fr. de France par jour la paye moyenne d'un officier, on aura, pour 596 officiers de moins, une économie de 2980 fr. par jour et de 89 400 fr. par mois.

Pour la cavalerie, l'escadron est de 150 chevaux, au lieu de 64, nombre adopté pour l'escadron suisse. Ainsi 3000 hommes de cavalerie qui, dans l'exemple ci-dessus, ne donnent que cinq régiments et 20 escadrons, d'après le règlement suisse, donneraient 47 escadrons : donc 27 escadrons de moins qui, à cinq officiers, donnent une réduction de 135 officiers, dont la dépense, à 5 fr. de France par tête par jour, égale 675 fr., et par mois 20 250 fr.

Pour l'artillerie, forte de 120 bouches à feu, on compte en Suisse 30 batteries, ainsi 30 compagnies d'artillerie, sans compter le train.

Il y aurait donc................	120 officiers d'artillerie,
et..................................	30 officiers du train.
En tout........................	150 officiers.
Tandis que dans le système proposé, il n'y aurait que 15 batteries et.....	60 officiers.

Donc une réduction de 90 officiers qui, à 5 fr. de France, font 450 fr. par jour, ou 13 500 fr. par mois.

Donc l'économie réelle serait, dans le système proposé, pour les officiers d'un grade inférieur seulement :

Infanterie...............	89 400	122 650 fr.
Cavalerie...............	20 250	
Artillerie..............	13 000	

122 650 fr. de France par mois, 1 471 800 fr. par an.

Cette économie sera encore augmentée si l'on compte la diminution des états-majors, des sous-officiers, des voitures de munitions et de la simplification de l'administration.

Ainsi donc le système présent offrirait à la Suisse les avantages :

1° D'une économie en temps de guerre de plus d'un million et demi ;

2° D'une force militaire plus imposante, parce qu'elle serait plus unie et mieux exercée.

On trouvera peut-être cette organisation trop chère pour la Suisse ; mais cependant, puisque tout le monde est d'accord sur la question de faire quelques sacrifices pour l'instruction, qu'y a-t-il de plus modeste et en même temps de plus utile que la réunion de quelques mille hommes manœuvrant seulement pendant dix jours tous les ans? D'ailleurs, chaque canton aurait les mêmes charges en rapport avec ses moyens. Pour la mise sur pied d'un contingent, on compte comme moyenne de tous les frais 1 franc de Suisse par jour, par soldat, pour toute la dépense. Le rassemblement d'une division de 6000 hommes coûterait donc 6000 fr. de Suisse par jour, ou 60 000 fr. pour dix jours : ainsi 700 000 fr. par an pour la réunion, pendant dix jours, de toutes les divisions. Mais on pourrait ne rassembler par an que la moitié du contingent dans chaque division ; alors, la dépense diminuant de moitié, elle ne s'élèverait plus qu'à 350 000 fr. de Suisse, somme très-modique.

Mais il y aurait encore un mode d'organisation qui présenterait de grands avantages, en réunissant celui d'être peu dispendieux.

Supposons toujours la Suisse partagée en sept divisions militaires, il y aurait une école centrale où tous les cadres de la milice fédérale viendraient s'instruire. D'après l'organisation projetée, le premier contingent, fort de 70 000 hommes, aurait à peu près 1400 officiers et 7000 sous-officiers; total, 8400, et avec les officiers supérieurs, à peu près 8500 hommes.

Chaque année, pendant trois mois, le général en chef rassemblerait les sept chefs de division, les colonels des régiments, un tiers des officiers et sous-officiers de tout le contingent, ce qui porterait leur nombre de 2800 à 3000. Ce petit corps d'armée manœuvrerait et ferait tous les exercices nécessaires pendant trois mois consécutifs.

Les sous-officiers feraient le service de soldats, les officiers le service de sous-officiers; les chefs de division ne feraient réellement que le service de chefs de bataillon.

Cette réunion de 3000 hommes aurait un échantillon de toutes les armes. Deux bataillons à 1000 hommes; deux batteries, 382 hommes; deux escadrons, 300 hommes; une compagnie du génie, 100 hommes, une de pontonniers, 100 hommes. Total, 2882 hommes. Le reste serait l'état-major.

On voit qu'en trois ans tous les officiers et

sous-officiers du contingent suisse auraient passé par une instruction assez suivie; et, réunis ainsi pendant quatre mois en corps d'armée, ils auraient acquis plus d'expérience et d'instruction qu'ils n'en auraient jamais pu avoir dans leurs cantons respectifs.

Quant aux dépenses, en calculant de la même manière, à 1 fr. de Suisse par jour pour chaque homme, on aurait pour 3000 hommes, pour quatre mois, 270 000 fr. de Suisse : car, quoique ces 3000 hommes soient des officiers et des sous-officiers, ils ne seraient payés que comme des sous-officiers et soldats. Les dépenses seraient encore diminuées en les casernant.

A leur retour dans leur canton, ils instruiraient leurs soldats avec plus d'ardeur et de connaissance. Les divisions ne seraient alors rassemblées que tous les quatre ou cinq ans.

Les avantages d'une école semblable sont frappants, car la force d'un corps dépend de la bonté de ses cadres : ce sont les véritables nerfs de l'armée.

Tout en approuvant ce projet, on le trouvera peut-être encore trop dispendieux; mais comment faire quelque chose avec rien?

Mais ce n'est pas tout que d'avoir des troupes,

il faut calculer d'avance les différentes chances d'invasion, et, d'après la topographie du pays, arrêter les points les plus avantageux pour les rassemblements, ainsi que les lignes les plus propres à favoriser la défense. Si la Suisse est attaquée, fût-elle même sur ses gardes, il lui faudrait dans l'état présent, un temps infini pour réunir ses troupes. Il y a tant de rouages inutiles et si peu de force motrice dans l'organisation actuelle, qu'avant d'être rassemblés, les contingents subiraient tant de combinaisons et de remaniements, que leur action en serait considérablement ralentie.

Comme une des premières maximes de stratégie est de rassembler les cantonnements sur le point le plus éloigné et le plus à l'abri de l'ennemi, on ne peut guère compter que les Suisses pourraient défendre les premières lignes de leurs frontières. Ainsi, la vallée du Rhin à l'est, la ligne de la Thur et celle de la Thoss ne peuvent guère être comptées comme pouvant être défendues. Ces rivières d'ailleurs sont souvent guéables, et peuvent être facilement tournées. Donc la ligne de première importance est celle de la Limatt, dont le centre est à Zurich. Cette ligne, si illustrée par Masséna, a sa droite appuyée au lac de Wallenstatt, qui est encaissé dans des montagnes impraticables, et la

gauche est flanquée par le Rhin. Zurich est donc un point important, non comme place forte, quoiqu'elle soit fortifiée, mais comme tête de pont pour protéger une retraite ou pour faciliter un retour d'opérations offensives. Si, comme le conseil de Zurich vient de le décider, on rase les fortifications, les mouvements d'une armée sur les hauteurs en avant de Zurich, sur la rive droite de la Limatt, seront paralysés en quelque sorte, car une armée est toujours dangereusement placée quand elle ne peut faire sa retraite que sur un pont, et que sa retraite sur ce pont n'est protégée par aucun ouvrage de fortifications [1].

Après la Limatt, la Reuss présente encore de grandes ressources : son cours est rapide; elle a de hautes montagnes à sa source, la Limatt et l'Aar à son confluent, le Rhin à son embouchure; elle partage la Suisse en deux parties, du nord au midi. En supposant l'armée se retirant toujours vers le sud-ouest pour regagner les montagnes

1. Quoique les fortifications de Zurich ne puissent pas résister à une attaque en règle, elles arrêteraient toujours un ennemi qui n'aurait pas d'artillerie de siége; comme tête de pont, ses ouvrages sont excellents, et des troupes enfermées dans ses murailles pourraient tenir longtemps en échec une armée supérieure, et donner le temps aux contingents de se former derrière la ligne de la Limatt.

par le cours de l'Aar, on remarquera que toutes les petites rivières qui se jettent dans l'Aar, comme la Suerra, le Wigger et l'Emmen, rejoignent ce fleuve perpendiculairement à son cours. Elles présentent ainsi tout le front de leurs cours à l'ennemi, et offrent des lignes de défense plus ou moins bonnes, suivant la profondeur de leurs eaux.

Enfin l'Aar est une bonne ligne de défense, soit que l'armée qui se retire vers l'ouest considère Berne et Aarberg comme les points centraux de la ligne dont la droite s'appuie à Thun, et la gauche au lac de Bienne; soit qu'appuyant sa droite à l'Aar et sa gauche au Rhin, à Bâle, elle occupe la base d'un triangle, et refoule l'ennemi dans le sommet entre l'Aar et le Rhin.

Le terrain que nous venons de parcourir rapidement peut s'appeler plaine en Suisse. Quant aux Alpes, l'ennemi serait arrêté à chaque pas par des montagnes et des défilés que depuis Lecourbe et Suwarow nous ne pouvons cependant plus appeler inaccessibles. Depuis 99 on ne peut donc plus s'étonner si l'on fait entrer dans les calculs de stratégie la possibilité de voir des soldats suspendus au milieu des abîmes, ou se battant au-dessus des nuages.

Un des points les plus importants de la chaîne des Alpes, est le Saint-Gothard. De ce point on est maître de tous les débouchés des vallées formées par les fleuves qui prennent leurs sources sur les différents revers de cette montagne. Par le Pont-du-Diable, on est maître des débouchés qui ouvrent la vallée de la Reuss. Si l'on occupe tout le cours de cette rivière, on est maître de la plus courte communication entre l'Italie et l'Allemagne. Le lac de Lucerne, qui est au centre de cette ligne, serait muni de chaloupes canonnières, afin de faciliter les communications. On peut, par la vallée de la haute Reuss, passer dans le canton de Berne par le Mayenthal et le Sturten-Pass, dans le canton d'Unterwalden par l'Iserthal ou par l'Engelberg, passage que fit une division française en 99 pour rejoindre le général en chef Lecourbe, qui venait par eau de Brunnent. On peut, par le Schechenthal, arriver à Linthal dans le canton de Glaris, ou, comme Suwarow, faire le prodigieux passage d'Altorf dans le Muottathal, canton de Schwitz, à travers les rochers les plus escarpés.

Du Saint-Gothard on peut, par l'Ober-Alp, descendre dans la vallée du Rhin, entrer dans les Grisons, et tomber sur les derrières d'un ennemi qui aurait passé le Splugen, ou le Petit-Bernardin.

Par Airolo on descend dans la vallée du Tessin, et là on peut occuper les positions de Bellinzona et du Monte Cenere.

Du Saint-Gothard par la Furka, on descend dans la vallée du Rhône. On peut tomber sur les derrières d'un ennemi qui aurait débouché par le Simplon ou le Saint-Bernard, tandis que les ouvrages faits à Saint-Maurice arrêteraient ses têtes de colonnes. Enfin, par la Furka et le Grimsel, on se mettrait de même en communication avec la vallée de l'Aar.

En m'occupant des points stratégiques, je dirai un mot sur Bâle. Les souverains alliés, en 1815, forcèrent la France d'abattre les fortifications d'Huningue, alléguant que ses canons inquiétaient les Suisses. Ce prétexte pour découvrir un des points de la frontière de France est d'autant plus ridicule qu'il est facile de voir que l'intérêt des Suisses serait qu'Huningue fût rebâtie, et eût une tête de pont sur la rive droite; car, alors la France ayant un débouché en Allemagne pourrait plus facilement se passer du pont de Bâle. Quoi de plus humiliant, pour nous Français, que de voir des canons sur les remparts d'une ville suisse, et de penser que la sainte-alliance ose nous empêcher de relever nos murailles!

En 1830, la révolution de Juillet réveillant partout les sentiments nationaux, réveilla en même temps la crainte que les puissances ne voulussent les étouffer. Les Suisses aussi comprirent tout ce qu'ils auraient à redouter d'une invasion étrangère, et ils se préparèrent à la défense. Parmi les patriotes qui, à cette époque, réclamèrent hautement des mesures énergiques, je citerai avec plaisir le colonel Dufour, homme d'un mérite supérieur, ancien lieutenant-colonel du génie sous l'Empire. La diète fit rassembler l'état-major de tout le contingent, et donna des pleins pouvoirs au général en chef Guiger pour faire intercepter les passages les plus rapprochés des frontières. On fortifia Saint-Maurice dans le Valais, où l'on établit deux redoutes sur les hauteurs et un front bastionné comme tête de pont pour fermer la vallée du Rhône.

Au Simplon, on fit miner le pont et créneler les galeries de Gondo. A Luziensteig dans les Grisons, on établit un front bastionné pour défendre ce passage, qui, s'il était ouvert, permettrait à un corps d'armée de prendre à dos les troupes qu'on aurait rassemblées dans les Grisons pour garantir les frontières du Midi, en surveillant les débouchés de l'Inn et de l'Adda.

Enfin on avait pris les mesures les plus urgentes pour montrer à l'Europe que l'Helvétie n'était pas endormie.

En parlant militairement de la Suisse, mon cœur a souvent battu en pensant à ces belles campagnes de Masséna et de Lecourbe. Et, en effet, quel lieu d'Europe peut-on parcourir sans y voir des traces de la gloire française! Passez-vous un pont, le nom vous rappelle que nos bataillons l'ont emporté à la baïonnette. Traversez-vous les Alpes et les Appennins, les routes qui aplanissent ces montagnes ont été faites sur les traces de nos soldats, qui, les premiers, en ouvrirent les passages. Enfin, la terre que nous foulons aux pieds, depuis Moskou jusqu'aux Pyramides, a été le champ de bataille où les enfants de la République et de l'Empire ont donné un nouveau lustre au nom français. Et ce qu'il y a peut-être encore de plus glorieux, c'est que chez tous les peuples étrangers, si nous voyons des améliorations dans leurs codes, des ouvrages utiles, des travaux durables, des institutions bienfaisantes, ce sont les jeunes bataillons de la République qui ont préparé ce changement en renversant tout ce qui entravait leur marche; ce sont les vieilles cohortes de l'Empire qui l'ont affermi en jetant les premières bases

d'un nouvel édifice que la révolution de Juillet était appelée à terminer.

Et depuis 1815, que sont devenus ces restes glorieux de nos grandes armées? Qu'on me permette de leur rendre justice. Excepté quelques sommités de l'Empire, tous les autres se sont montrés dans tous les temps, dans tous les pays, ardents à seconder toute noble entreprise. En France, ils ont rougi de leur sang les échafauds de la restauration. En Grèce, ils ont aidé des esclaves à recouvrer leur indépendance. En Italie, ils sont les chefs de cette malheureuse jeunesse qui aspire à la liberté. Ils ont rempli les prisons de leurs corps mutilés. Enfin, en Pologne, quels étaient les chefs de ce peuple héroïque? des soldats de Napoléon. Partout on trouve encore des soldats du grand homme, quand il s'agit d'honneur, de liberté et de patrie.

En Suisse même, si la liberté helvétique était menacée, ce seraient encore des soldats de Napoléon qui voleraient les premiers à la défense des frontières.

Je viens de passer rapidement sur les lois qui gouvernent la Suisse, et sur les moyens de défense. Je laisse à d'autres le soin de développer un sujet si plein d'intérêt. Je me borne à féliciter

un peuple qui se gouverne lui-même, qui tend journellement à se rendre plus digne de la liberté et de ce grand nom de république dont nous n'avons eu jusqu'ici que de si imparfaits modèles. Je me borne à conseiller aux Suisses d'être toujours les alliés de la France, parce que leurs intérêts de pays les y engagent, leur intérêt de nation civilisée les y oblige. S'ils étaient attaqués, je ne doute pas qu'ils ne défendissent la patrie de Guillaume Tell : avec une armée mieux organisée, à la faveur de leurs montagnes, ils peuvent opposer une longue résistance. L'amour de la patrie et de la liberté ne rendent-ils pas souvent invincibles? ou si l'on succombe, les cyprès ne sont-ils pas alors aussi beaux que des lauriers?

QUELQUES MOTS

SUR

JOSEPH-NAPOLÉON

BONAPARTE

Joseph Napoléon, le frère aîné, l'ami le plus intime de l'Empereur, est mort à Florence le 28 juillet 1844, après une longue et douloureuse maladie.

En présence de cette tombe qui se referme sur un vieillard qui porta deux couronnes; en présence de cet homme qui meurt à l'étranger au bout d'un exil de vingt-neuf ans, un sentiment général de regret s'est manifesté dans le pays et a retenti dans la presse.

Cependant, comme ce triste événement a donné lieu à des assertions fausses et à des attaques peu généreuses, nous avons cru qu'il était de notre devoir de relever les unes et les autres par le simple exposé des faits.

Pour rendre un digne hommage à une mémoire

vénérée, nous ne croyons pas qu'il faille amasser louanges sur louanges sans égard pour la vérité; mais aussi nous ne saurions approuver la marche qu'a adoptée un des organes les plus estimables de la presse, qui, oubliant la haute estime que le roi Joseph avait pour ses rédacteurs, oubliant la sympathie, l'intimité même qui existait entre lui et eux en 1833, ne relève de l'histoire du roi Joseph que le fait le moins glorieux, et exagère à plaisir la part qui lui revient des événements malheureux de 1814.

Nous ne voulons pas mutiler l'histoire; mais nous dirons, sans crainte d'être démentis, que, lorsqu'un homme a servi glorieusement son pays pendant quarante-sept ans, lorsque dans sa vie on peut choisir à volonté une foule d'actes honorables dont un seul suffirait aujourd'hui pour faire toute une réputation, il n'est pas généreux de passer tous ces faits sous silence pour ne faire ressortir qu'un jour de faiblesse. Foy, Benjamin-Constant, Lamarque, La Fayette, Laffitte, Clauzel, Pajol, Drouet d'Erlon meurent; tous ces hommes comptent dans leur vie des années de gloire, mais aussi quelques jours d'erreur : eh bien! en présence de leur cercueil, la presse supprime avec raison tout reproche; elle ne trouve que des

louanges. Pourquoi n'a-t-on pas agi de même vis-à-vis du frère de l'empereur? C'est que tous les hommes illustres dont nous venons de parler sont morts en France au milieu des leurs, tandis que Joseph est mort en exil!

La gloire de l'Empire a été si grande qu'elle a éclipsé toutes les individualités des acteurs secondaires, et il n'est resté de ce drame, dans l'esprit des masses, que deux immenses figures : le grand homme et le grand peuple. Mais qu'on approfondisse tous les faits partiels, et on verra que les frères de l'Empereur peuvent aussi revendiquer leur part de gloire, et que leur conduite peut encore briller quand on la compare à celle des hommes éminents qui, dans tous les temps, ont illustré leur pays.

Né en 1768, Joseph Bonaparte était, à l'âge de vingt-deux ans, député du district d'Ajaccio à l'assemblée corse d'Ozezza; il s'y fit remarquer par son dévouement à la France et à la révolution. Ambassadeur à vingt-huit ans, il représenta dignement à Rome les intérêts de sa patrie, et une émeute excitée contre le drapeau tricolore vint échouer devant sa fermeté. Élu membre du conseil des Cinq-Cents, il se distingua par son éloquence et par la chaleur avec laquelle il défendit

les grands principes de la révolution, principes qu'il avait embrassés de bonne heure avec enthousiasme.

Créé membre du conseil d'État, il conclut, en 1800, avec les États-Unis, de concert avec Rœderer et Fleurieu, un traité de commerce avantageux pour la France, et eut l'insigne honneur de conclure la paix avec l'Allemagne, à Lunéville, en 1801 ; de participer au concordat et de signer la paix avec l'Angleterre, à Amiens, en 1802.

A propos du traité de Lunéville, Moreau lui écrivit en date du 12 pluviôse an IV une lettre de félicitations où l'on trouve cette phrase : « Recevez, citoyen ministre, mes compliments pour la manière dont vous avez assiégé et pris Mantoue sans quitter Lunéville. » C'était, en effet, à l'habileté de Joseph que la France devait de conserver cette importante place de guerre.

Sénateur en 1803, il participa à un grand acte, le traité de garantie qui ratifiait les changements advenus en Allemagne et qui fut signé par l'Autriche, la Russie, la Prusse et la Bavière. Par ce traité, l'Allemagne, naguère divisée en 284 États, n'en compta plus que 147.

L'Empire venait d'être créé, et, à défaut d'héritier mâle de l'Empereur, la sanction populaire

avait désigné comme successeurs à Napoléon ses frères Joseph et Louis et leurs descendants.

Joseph, qui jusque-là ne s'était distingué que dans la diplomatie, fut appelé à commander un régiment au fameux camp de Boulogne. L'Empereur voulait que ses frères, qui devaient désormais être les piliers d'un nouvel édifice, fussent capables de diriger à la fois les affaires militaires et les affaires civiles.

A cette époque, la couronne de Lombardie fut offerte à Joseph, qui la refusa, parce que l'Empereur lui avait imposé comme conditions de renoncer à ses droits au trône qu'il venait de fonder, et de payer annuellement un tribut à la France.

Peu après la campagne d'Austerlitz, Joseph est mis à la tête d'une armée qui doit faire la conquête du royaume de Naples, et repousser les Anglais et les Russes, qui y soutiennent le gouvernement cruel et tyrannique de Caroline.

Quarante mille Français s'avancent, et bientôt les ennemis sont mis en déroute à Capoue, à San-Lorenzo, à Lago-Negro, à Campo-Tenese; et le frère de l'Empereur monte sur le vieux trône de la maison d'Anjou.

Certes, la conquête du royaume de Naples, la régénération de cette partie de l'Europe sont des

événements dont l'importance disparaît devant Marengo, Austerlitz, Iéna; mais l'impartiale histoire ne doit pas se laisser éblouir par les grands événements seuls; il est de son devoir de rendre à chacun la justice qui lui est due, sans faire dépendre le mérite de l'acteur de l'étendue du théâtre.

Nous sommes encore vivement impressionnés en lisant le récit de l'expédition de Charles VIII en 1494. Nous sommes fiers de voir, au XVe comme au XIXe siècle, les petits tyrans d'Italie trembler devant le drapeau français, et les peuples, alors comme aujourd'hui, invoquer l'appui de la France contre ses oppresseurs. Mais Charles VIII ne sut pas profiter de sa victoire, et les peuples d'Italie avaient beau crier liberté! liberté! « *le roi*, dit Philippe de Commines dans ses *Mémoires* (liv. VII, chap. VI), *ne savait pas bien ce que ce mot valait.* » En effet, il employa son temps à donner des tournois et des fêtes, et son passage en Italie ne laissa d'autres traces que le souvenir de la valeur française; Joseph, au contraire, profita de son autorité passagère pour ancrer profondément dans ce coin de l'Europe les institutions, les idées françaises et des principes d'égalité qui ont survécu à sa chute. Il entreprit

la tâche difficile de faire pénétrer dans ce pays, avili par le despotisme le plus brutal, le soleil de 89, en employant pour moyens la persuasion et la douceur. Au lieu de rester comme Charles VIII à Naples, occupé à rompre des lances, il parcourut deux fois, suivi de peu de monde, toutes les provinces du royaume, de Reggio à Tarente, s'enquérant dans chaque localité des besoins de la population, mettant à honneur de faire cesser cette déchirante misère du peuple qui, sous ce beau climat, contraste à si haut point avec la richesse de la nature; et c'est à lui qu'on doit la diminution et le commencement de civilisation de cette classe nombreuse d'ilotes qu'on nomme à Naples lazzaroni. Il les employa au travail des champs et des routes, et ce sont eux qui ouvrirent le beau passage de Capo di Monte. Des plans furent dressés pour mettre à exécution l'ancien projet de réunir par un canal la mer Ionienne à la mer Tyrrhénienne. Et ainsi, tandis que l'Empereur au milieu de ses gigantesques travaux formait le plan de creuser le lit de la Seine et de faire de Paris un port de mer, ses frères imitaient hors de France le même exemple civilisateur. Car, pendant que Joseph, à l'extrémité de la péninsule italienne, travaillait à réaliser une idée qui datait des Ro-

mains, le prince Eugène commençait à creuser le lit du Pô, ouvrage de la plus grande utilité pour la haute Italie, et qui, d'après les devis, devait être terminé en 1830; et d'un autre côté le roi Louis, en Hollande, se préparait à dessécher le lac d'Haarlem.

Dès que Joseph se trouva à la tête d'un gouvernement, il s'entoura, à l'exemple de son frère, d'un conseil d'État composé de tous les hommes les plus distingués, qu'il divisa en sections spéciales. C'est au concours de cette assemblée, où tous les plans étaient discutés avec la plus grande sagesse, qu'il faut attribuer les changements importants que subirent bientôt les finances, l'administration, la justice; car les impôts furent également répartis, la loi fut proclamée égale pour tous, et la justice fut remise en des mains intègres et indépendantes.

Par son esprit conciliant, par la création des gardes nationales, Joseph fit cesser les brigandages qui infestaient le pays; par l'habileté de ses mesures, il abolit les droits féodaux par la propre intervention des nobles; il supprima les couvents par la propre intervention du clergé, et il prépara l'avénement d'une nouvelle génération éclairée, en fondant un grand nombre d'écoles civiles et

militaires qui, la plupart, existent encore aujourd'hui. Enfin il fit ouvrir une grande route jusqu'à Reggio ; il fit défricher une partie considérable du territoire surnommé Tavoliere di Pulglia ; il recula les douanes jusqu'aux frontières, il commença les embellissements de la capitale, et, au bout du court espace de deux ans, ce pays, naguère barbare, se trouva pacifié, régénéré, enrichi par l'effort persévérant d'un digne fils de notre révolution.

Mais le frère aîné de l'Empereur devait avoir une tâche plus rude à remplir. Ses soins ne devaient pas se borner au royaume de Naples, lorsque l'Europe était en feu, et que les vieux trônes croulaient les uns sur les autres au bruit de notre canon.

Ce ne fut pas sans regrets que Joseph quitta les rives enchanteresses de Caprée et d'Ischia, et qu'il se rendit en 1808 auprès de son frère à Bayonne. Il fallut même un concours de circonstances impérieuses pour le forcer d'accepter la couronne d'Espagne; mais l'Empereur lui ayant dit que Charles IV avait déclaré ne pas vouloir rentrer en Espagne sans le prince de la Paix, objet de l'animadversion populaire, que Ferdinand était un homme sans mérite et sans foi, auquel il ne pour-

rait se fier, et que, d'ailleurs, l'exemple d'un fils détrônant son père était une trop grande immoralité pour en donner le spectacle à l'Europe, et qu'enfin la junte réunie à Bayonne regardait son acceptation comme le seul moyen de sortir des difficultés présentes, Joseph accepta, non par ambition, mais par devoir.

La première félicitation que reçut le nouveau roi fut de Ferdinand, de celui-là même dont il allait occuper le trône, preuve évidente de la lâcheté de celui qu'il allait remplacer!

Fort de l'assentiment de tous les Espagnols réunis à Bayonne, Joseph crut que le sol ibérien était aussi prêt que celui de Naples pour une complète régénération. Fidèle à ses antécédents, désirant n'employer que la persuasion et la douceur pour fonder son autorité, il demanda à son frère de retirer toutes les troupes françaises de l'Espagne, se faisant fort d'obtenir les suffrages de la nation sans troupes étrangères, et espérant le succès d'un appel loyal fait au caractère chevaleresque du peuple espagnol. Si le cours des événements rendit cette proposition impossible, il faut reconnaître du moins qu'elle ne manquait pas de grandeur, et que ce n'était pas le pouvoir seul qu'ambitionnait Joseph, mais le bonheur de l'Espagne. Comme à

Naples, il commença à réunir autour de lui les hommes les plus distingués et à remplacer tous les abus de l'ancien régime par des institutions calquées sur celles de la France. Mais ni l'esprit élevé de Joseph, ni la valeur de nos troupes ne purent vaincre le fanatisme espagnol, excité contre nous par la haine des moines, et soutenu par les armées anglaises. La mission de Joseph, celle qui convenait le plus à la bonté de son cœur, à la disposition philosophique de ses idées, était toute pacifique; les événements le forcèrent à n'être que soldat. Quoiqu'il ne manquât ni de courage, ni même de décisions très-saines au milieu des événements critiques de la guerre, il ne pouvait pas toujours imprimer aux mouvements des différents corps d'armée cet ensemble, si nécessaire aux succès, parce qu'il n'y avait que l'Empereur capable de réprimer cette jalousie des maréchaux, qui souvent faisait échouer les plans les mieux combinés. Cependant Joseph faisait tout le bien qu'il lui était permis d'accomplir dans le court intervalle que lui laissaient les soins de la guerre, et tous ses efforts tendaient surtout à éviter l'effusion du sang et à recevoir la couronne du libre consentement du peuple espagnol. Dans ce but, il fit une déclaration solennelle par laquelle il appe-

lait à Grenade une junte centrale qui devait décider cette simple question : ***Devons-nous ou ne devons-nous pas accepter le Roi et la Constitution offerte par la junte de Bayonne?*** Si la nation consentait à la réunion de cette assemblée générale, Joseph promettait le départ des troupes françaises et sa soumission complète à la volonté nationale légalement exprimée. Mais que sont les intentions les plus pures au milieu d'événements qui se précipitent et de passions qui se heurtent? des pieux plantés au travers d'un torrent qui s'écoule. La furie des flots les emporte; l'histoire seule les recueille.

Cependant, malgré les triomphes partiels des troupes françaises, et quoique les offres généreuses de Joseph lui eussent ouvert les portes de Séville, de Grenade, de Jaën, l'Empereur fatigué de cette guerre, qui traînait en longueur, supprima tout à coup les secours d'argent qu'il envoyait en Espagne, et, par un décret, soumit une grande partie du territoire à l'état de siége. Ces deux mesures, qui devaient contribuer à augmenter l'exaspération du peuple espagnol, affligèrent profondément Joseph; il partit pour Paris dans l'intention d'expliquer ses vues à son frère, et de protester contre ces mesures. Celui-ci lui assura que l'état de siége

devait promptement cesser, que cette décision avait produit un bon effet sur le gouvernement anglais, qui offrait de retirer ses troupes du Portugal si les troupes françaises évacuaient l'Espagne; de reconnaître le roi Joseph s'il recevait la sanction des cortès, et si la France reconnaissait, de son côté, la maison de Bragance en Portugal. De retour en Espagne, le roi Joseph vit bien que tous ses plans de pacification ne pouvaient se réaliser, et il écrivit alors à son frère la lettre suivante, qui peint complétement le caractère honorable de l'homme :

Madrid, 23 mars 1812.

A L'EMPEREUR.

« SIRE,

« Lorsqu'il y a un an je demandai l'avis de V. M., avant de revenir en Espagne, vous m'engageâtes à retourner; c'est pour cela que je suis ici. Vous eûtes la bonté de me dire, que j'aurais toujours la faculté d'abandonner ce pays, si l'espoir que nous avions conçu ne se réalisait pas.

Dans ce cas, V. M. m'assurait un asile dans le midi de l'Empire, entre lequel et Morfontaine je pourrais partager ma résidence. Sire, les événements ont déçu mon espoir : je n'ai fait aucun bien et je n'ai plus l'espoir d'en faire. Je prie donc V. M. de me permettre de déposer entre ses mains le droit à la couronne d'Espagne qu'elle daigna me transmettre il y a quatre ans. En acceptant la couronne de ce pays, je n'ai jamais eu autre chose en vue que le bonheur de cette vaste monarchie. Il n'a pas été en mon pouvoir de l'accomplir. Je prie V. M. de me recevoir comme un de ses sujets, et de croire qu'elle n'aura jamais de serviteur plus fidèle que l'ami que la nature lui a donné.

« Joseph. »

On comprend que l'Empereur ne put accepter cette abdication, car il voulait, à tout prix, que la guerre d'Espagne eût bientôt un terme, et qu'elle ne l'entravât pas dans ses projets. Aussi, malgré la résistance des Espagnols et l'appui des Anglais, l'Espagne eût été soumise si la fortune n'eût pas abandonné nos aigles dans la campagne de Russie.

Les États ne périssent que par trop d'orgueil ou

trop de lâcheté. L'Empire tomba pour avoir étendu trop loin son action civilisatrice. Il n'était donné, ni à la plus grande nation ni au plus grand génie, de combattre à la fois l'ancien régime sur les bords du Tage et sur ceux de la Moscowa, et de régénérer l'Europe en dix ans!

Les revers de la patrie ramenèrent en France tous ces rois plébéiens, qui avaient été, dans les diverses parties de l'Europe, répandre, à l'ombre d'une couronne, les principes de 89. La victoire les avait faits rois; la défaite les retrouva citoyens et soldats. En 1814, l'Empereur confia à Joseph la défense de Paris et la garde de son fils et de l'Impératrice : il lui enjoignit fatalement d'éviter, à tout prix, que son fils ne tombât entre les mains des ennemis : Joseph accomplit fidèlement cet ordre, qui eut un funeste résultat.

Cet acte de la vie du roi d'Espagne a toujours été très-sévèrement jugé, mais jamais avec autant d'acrimonie et d'exagération que dans l'*Histoire des deux Restaurations de* 1814 *et de* 1815, par M. Achille de Vaulabelle, histoire dont *le National* a reproduit des extraits dans son numéro du 8 août.

La vénération, que nous portons à la mémoire de l'homme que nous venons de perdre, ne nous

aveuglera pas au point de nier la part de responsabilité qui lui revient des malheurs de 1814. Mais si nous avouons qu'il manqua à cette époque de toute l'énergie qu'exigeait cette circonstance difficile, nous soutiendrons que Joseph ne se rendit jamais coupable de la lâcheté qu'on lui reproche dans l'article du *National*. Rappelons les faits en peu de mots. Pendant que l'Empereur manœuvre entre la Marne et la Seine pour arrêter la marche des ennemis, ceux-ci s'avancent sur Paris par Reims et Soissons; mais Napoléon espère que la capitale pourra résister quelques jours et qu'il aura le temps de revenir la défendre en personne. Cependant il n'ignore pas la gravité des circonstances, et redoute surtout que son fils, tombé entre les mains des alliés, ne serve d'otage aux ennemis.

Aussi, dans la prévoyance que Paris ne puisse pas tenir, il écrit la lettre suivante à son frère le roi Joseph :

Reims, 16 mars 1814.

« D'après les instructions verbales que je vous ai données, comme d'après l'esprit de mes lettres, vous ne devez, en aucun cas, *permettre que l'Im-*

pératrice et le Roi de Rome tombent entre les mains des ennemis. Je vais manœuvrer de telle manière qu'il est possible que vous restiez quelques jours sans que vous puissiez avoir de mes nouvelles. Si l'ennemi s'avance sur Paris avec des forces telles que toute résistance devienne inutile, faites partir dans la direction de la Loire la Régente, mon fils, les grands dignitaires, les ministres, les officiers du sénat, les officiers du conseil d'État, les grands officiers de la couronne, le baron de la Bouillerie et le Trésor. *Ne quittez pas mon fils*, et rappelez-vous que je préférerais le savoir dans la Seine plutôt qu'entre les mains des ennemis de la France. Le sort d'Astyanax, prisonnier des Grecs, m'a toujours paru le sort le plus malheureux de l'histoire.

« Napoléon. »

Joseph, malheureusement, accomplit fidèlement les ordres qu'il avait reçus. Il déclara qu'il resterait à Paris; il y resta même tant qu'il crut la défense possible. Mais lorsqu'il vit que les partisans des Bourbons semaient partout la désaffection et la crainte, lorsque le ministre de la guerre, le duc de Feltre, lui eut assuré qu'il n'y avait point d'ar-

mes à distribuer à la population, et qu'enfin l'ennemi fut parvenu jusqu'à Montmartre, il crut le moment venu de suivre ses instructions, et autorisa la capitulation. On sentait, hélas! qu'il n'y avait que l'Empereur seul qui pût, par sa présence, dompter les ennemis intérieurs et extérieurs; car Lavalette écrivait le 28, au quartier général, une lettre contre-signée dans le manuscrit de 1814, où on lit le passage suivant : « Les partisans de l'étranger, encouragés par ce qui se passe à Bordeaux, lèvent la tête; des menées secrètes les secondent. La présence de Napoléon est nécessaire s'il veut empêcher que sa capitale ne soit livrée à l'ennemi. Il n'y a pas un moment à perdre. »

Certes, il est à jamais regrettable que Joseph ne se soit pas senti inspiré d'une de ces résolutions magnanimes qui changent quelquefois une défaite en triomphe ou qui du moins illustrent toujours le malheur! Il devait désobéir aux instructions de l'Empereur, et comprendre qu'il y a des moments suprêmes où l'on ne reçoit d'ordres que de son cœur. Mais il y a loin de sa conduite à ce rôle ignoble que veut lui faire jouer M. Achille de Vaulabelle.

Cet auteur le représente, pendant l'agonie de

l'Empire, ne songeant qu'à sa sûreté personnelle, ne pensant qu'à son trône d'Espagne, refusant d'abdiquer ; et même il fait tenir à l'Empereur ces paroles : « En vérité, ne dirait-on pas que je lui enlève la part de l'héritage du feu roi notre père ! » On voit, par la lettre que nous avons citée plus haut, la fausseté et l'invraisemblance de cette supposition. Eh quoi ! Joseph, qui, en 1812, abdiquait à Madrid la couronne d'Espagne parce qu'il ne croyait pas pouvoir y faire le bien, refuserait d'abdiquer en 1814, au milieu des désastres de l'Empire, alors qu'il s'agit de sauver la France et l'Empereur ! Non-seulement cette accusation est invraisemblable, mais elle est absurde. Les paroles qu'on prête à l'Empereur sont vraies ; mais elles ont été prononcées à une tout autre époque et adressées à une tout autre personne.

C'est à sa sœur, la reine de Naples, que l'Empereur adressa ces paroles empreintes d'une si mordante ironie, alors qu'elle réclamait en 1806, comme un droit, un pouvoir que l'Empereur ne déléguait que dans l'intérêt des peuples : quand on se mêle d'écrire l'histoire, on devrait au moins s'assurer de la vérité des citations.

Accuser Joseph et Jérôme d'avoir craint les boulets ennemis en 1816 sous Paris, c'est émettre

une calomnie que toute leur vie dément. Joseph, dans la campagne de Naples, se conduisit avec le plus grand courage; à Gaëte, il se présente bravement sur la brèche; en Espagne, aux batailles de Talavera, d'Almonacid, d'Ocana, il s'expose lui-même aux premiers rangs; et, quant à Jérôme, il prouva bien à Waterloo, comme il l'avait déjà prouvé en Silésie, que le sang de l'Empereur coulait dans ses veines.

Joseph, nous le répétons, n'était pas l'homme énergique dont les grandes conceptions enfantent les indomptables courages et les résolutions les plus audacieuses. La guerre et les grands événements qu'elle amène n'électrisaient pas ses facultés; la victoire le trouvait toujours modeste, la défaite toujours résigné, toujours esclave des ordres qu'il recevait de son frère. L'Empereur lui eût dit de rester inébranlablement à son poste en 1814, il y fût resté; il lui ordonna, au contraire, de partir avec son fils, il partit.

Nous ne pouvons rien faire de mieux pour sa mémoire que de reproduire ici un passage d'une lettre que le célèbre et patriote général Lamarque lui écrivit en 1824 :

AU COMTE DE SURVILLIERS.

« . . . .

« Comme vous, j'ai été proscrit; comme vous, j'ai erré en pays étrangers, formant sans cesse des vœux pour ma patrie. Je sais combien, dans de telles circonstances, on devient irritable et sensible, combien on sent vivement les attaques des ennemis; mais à mon retour je m'aperçus que dans l'exil on s'exagérait toujours l'importance de semblables attaques. La générosité de la nation française est un immense bouclier qui protége ceux qui souffrent, et les coups dirigés contre eux retombent sur l'agresseur.

« Vous auriez plus à craindre, sire, si vous étiez encore sur le trône. Soyez tranquille là-dessus, et que les calomnies qui vous arrivent à travers l'Océan ne troublent pas un moment votre bonheur intérieur ni la quiétude de votre retraite. C'est le dernier coup de la tempête, le dernier flot de la vague expirante.

« Mon général, comptez sur mon attachement qui égale presque celui que je porte à la mémoire de mon père. Recevez l'assurance de ma recon-

naissance et l'hommage du sincère et respectueux dévouement de votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Max. Lamarque. »

Paris, 27 mars 1824.

Retiré en 1814 près de Lausanne, Joseph fit prévenir l'Empereur que plusieurs assassins avaient été envoyés de Paris pour le tuer, et cet avertissement amena l'arrestation, à l'île d'Elbe, de deux individus qui avouèrent leur crime et nommèrent les auteurs de cette infernale machination.

Pendant les Cent-Jours, le roi Joseph partagea plus intimement encore les projets, les craintes, les espérances de son frère. Il suggéra à celui-ci l'idée d'envoyer une personne de confiance à Pozzo di Borgo, afin de le gagner à la cause française, et d'employer son influence à diviser la coalition au Congrès de Vienne. L'envoyé qui portait cinq millions et la promesse d'une grande position en Corse, arriva trop tard. Pozzo di Borgo, séduit par ces offres, répondit au mandataire : « Je sors du Congrès, j'ai employé toute mon éloquence et toutes mes forces à ranimer la coalition

contre l'Empereur, je ne puis plus revenir maintenant sur ce que j'ai fait; je me perdrais sans sauver l'Empereur. Que n'êtes-vous venu quelques heures plus tôt!» A quoi tiennent les destinées des empires!

Joseph vit son frère pour la dernière fois à Rochefort; il lui proposa de se livrer, à sa place, aux Anglais, qui, trompés par la ressemblance, croiraient emmener l'Empereur en Angleterre, tandis qu'il passerait tranquillement aux États-Unis. Napoléon refusa; et alors les deux frères se dirent un éternel adieu : l'un partit pour Sainte-Hélène et l'autre pour les États-Unis d'Amérique.

Ici commence pour Joseph une nouvelle vie qui sera diversement jugée, parce qu'elle ne peut échapper entièrement aux passions politiques qui divisent encore aujourd'hui la France. Il s'établit à Point-Breeze près de Philadelphie, où il acquit bientôt l'influence et l'estime que donnent un nom illustre, une grande fortune, des manières simples et prévenantes, et une grande générosité. De nombreux débris de nos dissensions politiques vinrent chercher un refuge auprès de lui, et Clauzel, Lallemant, Lefèvre-Desnouettes, Bernard et une foule d'autres, dont nous avons oublié les noms, reçurent des preuves réitérées de la bonté

de son cœur. Napoléon, ayant fait à Sainte-Hélène un appel à sa famille, afin que chacun se cotisât pour mettre à sa disposition les sommes dont il avait besoin, Joseph, sans hésiter, offrit toute sa fortune à son frère. L'Empereur ne profita que peu de cette offre généreuse.

Le 5 mai 1821 fut un jour de déchirante douleur pour tous les membres de la famille Bonaparte : le grand homme était mort captif, et son fils l'était encore. Joseph, désirant faire tout ce qu'il croyait devoir être agréable à l'ombre de l'Empereur, demanda à l'Autriche la permission de se rendre auprès du duc de Reichstadt, afin que celui-ci pût recevoir les conseils et les consolations du frère et de l'ami de son père; M. de Metternich refusa.

Tandis que Joseph vivait en philosophe sur les bords de la Delaware, ne songeant qu'à faire du bien à ceux qui l'entouraient, il reçut une proposition qui le surprit autant qu'elle dut le toucher. Une députation de Mexicains vint lui offrir la couronne du Mexique. L'ancien roi de Naples et d'Espagne répondit à peu près en ces termes à cette députation : « J'ai porté deux couronnes, je ne ferais pas un pas pour en porter une troisième; rien n'est plus flatteur pour moi que de voir des

hommes, qui, lorsque j'étais à Madrid, ne voulurent pas reconnaître mon autorité, venir aujourd'hui dans l'exil me chercher pour me mettre à leur tête; mais je ne crois pas que le trône que vous voulez élever de nouveau puisse faire votre bonheur, chaque jour que je passe sur la terre hospitalière des États-Unis me démontre davantage l'excellence des institutions républicaines pour l'Amérique; gardez-les donc comme un don précieux de la Providence; apaisez vos querelles intestines, imitez les États-Unis, et cherchez au milieu de vos concitoyens un homme plus capable que moi de jouer le grand rôle de Washington. »

Lorsque La Fayette fit son voyage triomphal aux États-Unis, il vint voir le frère de l'Empereur; il lui exprima hautement les regrets que lui inspirait la conduite qu'il avait tenue en 1815, et lui adressa ces propres paroles : « La dynastie des Bourbons ne pourra pas se maintenir; elle froisse trop ouvertement le sentiment national; nous sommes tous persuadés en France que le fils de l'Empereur peut seul représenter tous les intérêts de la révolution : mettez deux millions à la disposition de notre comité, et je vous promets qu'avec ce levier, au bout de deux ans, Napoléon II sera sur le trône de France. » Joseph crut

les moyens trop faibles, en raison du but qu'il s'agissait d'obtenir. Il n'accepta point ces offres.

Cependant le fond de la prédiction de La Fayette devait se vérifier, et le mot de liberté traversant les mers vint bientôt apprendre à Joseph que la France avait de nouveau arboré le drapeau tricolore.

Le roi Joseph, imbu des idées de la révolution de 89, ne pouvait méconnaître le grand principe de la souveraineté populaire; mais, à ses yeux, il fallait que l'application de ce principe fût régulière et légale; et lorsqu'il apprit avec quelle promptitude on avait établi en 1830 un nouveau gouvernement, il adressa à la Chambre des députés la protestation suivante, que nous reproduisons comme document historique, telle qu'elle a été publiée par tous les journaux de l'époque.

A MM. LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

A PARIS.

« MESSIEURS,

« Les mémorables événements qui ont relevé en France les couleurs nationales et détruit l'ordre

de choses établi par l'étranger, dans l'ivresse du succès, ont montré la nation dans son véritable jour; la grande capitale a ressuscité la grande nation.

« Proscrit loin du sol de la patrie, je m'y serais présenté aussitôt que cette lettre, si je n'avais lu, parmi tant de noms avoués par la libéralité de la nation, celui d'un prince de la maison de Bourbon. Les événements des derniers jours de juillet ont mis dans tout son jour cette vérité historique : il est impossible à une maison régnante par le droit divin de se maintenir sur le trône lorsqu'elle en a été une fois expulsée par la nation, parce qu'il n'est pas possible que des princes nés avec la prétention d'avoir été prédestinés pour régir un peuple, s'élèvent au-dessus des préjugés de leur naissance. Aussi le divorce entre la maison de Bourbon et le peuple français avait-il été prononcé, et rien au monde ne pouvait détruire les souvenirs du passé. Tant de sang, de combats, de gloire, de progrès dans tous les genres de civilisation, tant de prodiges opérés par la nation, sous l'influence des doctrines libérales, étaient des brandons de discorde tous les jours rallumés entre les gouvernants et les gouvernés; fatigués de tant de révolutions, et désireux de trouver la paix sous une charte donnée et acceptée comme

ancre de salut, après tant d'orages, les bons esprits étaient en vain disposés à tous les sacrifices; plus puissante que les hommes, la force des choses était là, et rien ne pouvait mettre d'accord les hommes d'autrefois restés stationnaires, et ceux qu'une révolution de trente ans avait grandis et régénérés. En vain le duc d'Orléans abjure sa maison au moment de ses malheurs; Bourbon lui-même, rentré en France, l'épée à la main, avec les Bourbons à la suite des étrangers, qu'importe que son père ait voté la mort du roi, son cousin, pour se mettre en sa place? Qu'importe que le frère de Louis XVI le nomme lieutenant général du royaume et régent de son petit-fils! En est-il moins Bourbon? En a-t-il moins la prétention de devoir être appelé au trône par le droit de sa naissance? Est-ce bien sur le choix du peuple, ou sur le droit divin qu'il compte pour s'asseoir au trône de ses ancêtres? Ses enfants penseront-ils autrement? et le passé et le présent ne font-ils pas assez prévoir quel sera l'avenir sous une branche de cette maison? Le 14 juillet, le 10 août n'annonçaient-ils pas assez les derniers jours de juillet 1830? et ces journées à leur tour ne menacent-elles pas la nation d'un nouveau 28 juillet, à une époque plus ou moins rapprochée?

« Non, messieurs, jamais les princes institués par le droit divin ne pardonnent à ceux auxquels ils sont redevables ; tôt ou tard ils les punissent des bienfaits qu'ils en ont reçus, leur orgueil ne plie que devant l'auteur du droit divin, parce qu'il est invisible. Les annales de toutes les nations nous redisent ces vérités ; elles ressortent assez de l'histoire de notre première révolution, elles sont écrites en lettres de sang sur les murs de la capitale ; à quoi ont servi et le milliard prodigué aux ennemis de la patrie et les condescendances de tous les genres dont on a salué les hommes d'autrefois?

« Vous construiriez sur le sable si vous oubliiez ces éternelles vérités ; vous seriez comptables à la nation, à la postérité des nouvelles calamités auxquelles vous les livreriez : non, messieurs, il n'y a de légitime sur la terre que les gouvernements avoués par les nations ; les nations les créent et les détruisent selon leurs besoins ; les nations seules ont des droits : les individus, les familles particulières ont seulement des devoirs à remplir.

« La famille de Napoléon a été appelée par trois millions cinq cent mille votes : si la nation croit dans son intérêt de faire un autre choix, elle en a le pouvoir et le droit ; mais *elle seule.*

« Napoléon II a été proclamé par la Chambre des députés de 1815, qui a reconnu en lui un droit conféré par la nation; j'accepte pour lui toutes les modifications discutées par la Chambre de 1815, qui fut dissoute par les baïonnettes étrangères.

« J'ai des données positives pour savoir que Napoléon II serait digne de la France; c'est comme Français surtout que je désire que l'on reconnaisse les titres incontestables qu'il a au trône, tant que la nation n'aura pas adopté une autre forme de gouvernement : seul,,pour être légitime dans la véritable acception du mot, c'est-à-dire légalement et volontairement élu par le peuple, il n'a pas besoin d'une nouvelle élection; toutefois la nation est maîtresse de confirmer ou de rejeter des titres qu'elle a donnés, ***si telle est sa volonté :*** jusque-là, messieurs, vous vous devez à Napoléon II, et jusqu'à ce que l'Autriche le rende aux vœux de la France, je m'offre à partager vos périls, vos efforts, vos travaux, et, à son arrivée, à lui transmettre la volonté, les exemples, les dernières dispositions de son père, mourant, victime des ennemis de la France, sur le rocher de Sainte-Hélène. Ces paroles m'ont été adressées sous la plume du général Bertrand : « Dites à mon fils qu'il se rap-

« pelle avant tout qu'il est Français; qu'il donne « à la nation autant de liberté que je lui ai donné « d'égalité : la guerre étrangère ne me permit pas « de faire tout ce que j'aurais fait à la paix géné- « rale. Je fus perpétuellement en dictature; mais « je n'ai eu qu'un mobile dans toutes mes actions, « l'amour et la gloire de la grande nation : qu'il « prenne ma devise : *Tout pour le peuple français,* « puisque tout ce que nous avons été, c'est par « le peuple. »

« Messieurs, j'ai rempli un devoir qui me paraît sacré. Puisse la voix d'un proscrit traverser l'Atlantique, et porter au cœur de ses compatriotes la conviction qui est dans le sien! *La France seule* a le droit de juger le fils de Napoléon : le fils de cet homme de la nation peut seul réunir tous les partis dans une constitution vraiment libérale, et conserver la tranquillité de l'Europe : le successeur d'Alexandre n'ignore pas que ce prince est mort avec le regret d'avoir éloigné le fils de Napoléon. Le nouveau roi d'Angleterre a un grand devoir à remplir, celui de laver son règne de l'opprobre dont se sont couverts les geôliers ministériels de Sainte-Hélène : les sentiments de l'empereur d'Autriche ne sauraient être douteux; ceux du peuple français sont pour Napoléon II.

« La liberté de la presse est le triomphe de la vérité; c'est elle qui doit porter la lumière dans toutes les consciences; qu'elle parle, et que la volonté de la grande nation s'accomplisse, j'y souscris de cœur et d'âme.

« Joseph-Napoléon Bonaparte,

« Comte de Survilliers. »

New-York, le 18 septembre 1830.

Nous croyons devoir mettre en regard de cette lettre l'article où *le Constitutionnel* du 7 août 1844 rend compte à sa manière des opinions politiques du frère de l'Empereur; on verra comment l'esprit de parti défigure les caractères, quand cela convient à sa politique.

« Il est bien, dit ce journal, de rappeler aux Bonaparte comment le frère aîné de Napoléon avait abdiqué ses vieux titres devant les titres nouveaux et éclatants de la dynastie de Juillet. Le chef de la famille de Napoléon témoignait, par *tous ses actes*, de son respect profond pour la volonté nationale qui avait élevé le trône de 1830. »

Le frère aîné de l'Empereur, on le voit par ce

qui précède, était prêt à abdiquer tous ses vieux titres, mais en présence seulement de la souveraineté du peuple.

Après la mort du duc de Reichstadt, Joseph vint se fixer en Angleterre. Il y arriva en 1832 et appela auprès de lui ses frères Lucien et Jérôme, et son neveu le prince Louis-Napoléon. On comprendra facilement que les événements qui se développaient devant ses yeux et l'opposition si menaçante que rencontraient les actes du gouvernement français devaient être le sujet de ses méditations.

Persuadé que le gouvernement ne pourrait se maintenir s'il n'entrait pas franchement dans une voie plus nationale, le chef de la famille de l'Empereur crut qu'il était nécessaire au triomphe de ce qu'il appelait la cause populaire qu'une union sincère et complète eût lieu entre le parti républicain et le parti bonapartiste. Dans ce but plusieurs amis de Carrel, et entre autres MM. B.... et T.... vinrent le trouver. Ils eurent ensemble de longues conférences, et si leurs souvenirs leur rappellent la haute estime que le roi Joseph avait pour eux et la conformité de leurs opinions sur toutes les grandes questions, ils doivent, nous en sommes persuadés, regretter d'avoir laissé imprimer dans

leur journal, pour toute oraison funèbre de l'homme qui les avait reçus avec tant de cordialité : ***Non, Joseph ne mérite pas les regrets de la France.*** Plusieurs généraux vinrent également trouver le roi Joseph, et MM. F. D.... et S..., ne pouvant aller jusqu'à Londres, vinrent porter au prince Louis-Napoléon, jusqu'à Ostende, pour qu'il les reportât à son oncle, des paroles de consolation et d'espoir de la part de Jacques Laffitte et de La Fayette.

Cependant, ces conciliabules n'eurent aucun résultat, et voici pourquoi : le gouvernement français n'était pas indifférent à cette fusion de deux partis nationaux, qui menaçaient d'unir contre lui leurs efforts communs, et, pour les diviser, il eut recours à une de ces tactiques dont nous avons souvent vu des exemples. Comme dans tous les partis nombreux il y a toujours malheureusement des faux frères, il sut introduire dans les clubs républicains à Paris des hommes qui furent chargés d'exciter la susceptibilité démocratique contre l'Empire, et qui poussèrent les hommes les plus fougueux et les plus irréfléchis à attaquer toute cette époque glorieuse dans le journal ***la Tribune***, et à remettre en honneur les crimes de Marat, de Lebon, de Saint-Just, de Robespierre, oubliant

ainsi toutes les grandes vérités de la révolution pour ne faire valoir que ses excès. Quoique *le National* ne se soit jamais rendu coupable de ces déclamations furibondes, elles irritèrent profondément Joseph et le disposèrent à se montrer plus exigeant envers les conditions qu'on voulait lui faire accepter. L'alliance projetée fut rompue, et le but du gouvernement atteint. En général, le prince Louis Napoléon était d'accord avec son oncle sur toutes les questions fondamentales; mais il différait de lui sur un point essentiel, ce qui offrait un bizarre contraste. Le vieillard, dont les jours étaient comptés, ne voulait rien précipiter, résigné à tout attendre du temps; tandis que le jeune homme, impatient, voulait agir et accélérer les événements.

L'insurrection de Strasbourg du mois d'octobre 1836 eut donc lieu sans l'autorisation et sans la participation de Joseph; aussi en fut-il très-mécontent, surtout parce que les journaux le trompèrent sur le but et les intentions de son neveu; et, en 1837, il repartit pour l'Amérique. De retour en Europe, en 1839, il retrouva son neveu en Angleterre, et éclairé alors sur le but et sur les moyens, sur les intentions du prince Louis Napoléon, il lui rendit toute sa tendresse. La pu-

blication des idées napoléoniennes mérita toute son approbation, et à cette occasion il déclara ouvertement qu'en sa qualité d'ami et de dépositaire des pensées les plus intimes de l'Empereur, il pouvait dire hautement que ce livre était le résumé exact et fidèle des intentions politiques de son frère.

Jusqu'en 1840, Joseph avait conservé toute sa force, toute son énergie, toutes les brillantes facultés de son âme. Mais il eut alors une attaque de paralysie dont il ne se releva jamais complétement. Il alla aux eaux d'Allemagne pour se remettre; il revint après l'affaire de Boulogne en Angleterre; puis enfin, il obtint la permission de se rendre à Florence où on espérait que le climat, que les soins de sa femme rétabliraient sa santé. Dans les dernières années de sa vie, les malheurs seuls de sa famille le préoccupaient vivement. Il témoigna à plusieurs reprises combien la captivité de son neveu sur le sol français lui tenait à cœur, et combien il était injuste à la France de laisser mourir en exil tous ces hommes qui l'avaient bien servie.

Ayant près de lui la reine Julie, qui fut toujours un ange de consolation, et dont le dévouement ne se démentit jamais, entouré de ses frères Louis

et Jérôme, qu'il aimait tendrement, il s'éteignit doucement; et, comme l'homme juste, il aurait vu la mort s'approcher sans regret, si le fantôme de l'exil ne fût venu, jusqu'à ses derniers moments, lacérer son cœur et empoisonner ses derniers adieux. Joseph mourut le 28 juillet à neuf heures du matin, et la nouvelle de sa mort fut un sujet de douleur amère, non-seulement pour sa famille, mais encore pour ceux qui l'avaient connu et qui l'avaient aimé. Et, à ce sujet, il y a une réflexion bien pénible à faire, c'est qu'une absence de vingt-neuf ans hors de sa patrie avait naturellement diminué le nombre de ceux qui s'étaient en France attachés à sa personne, tandis qu'elle avait sans cesse augmenté le nombre de ceux qui, à l'étranger, avaient pu apprécier ses nobles qualités. De sorte que, triste effet de l'exil! quoiqu'à Paris un sentiment général de regret se soit manifesté, c'est peut-être à Florence, aux États-Unis, à Londres même que les larmes les plus sincères ont été versées sur la mort du frère de Napoléon!

Disons maintenant quelques mots de son caractère :

Joseph était né pour briller dans les arts de la paix, tandis que le génie de son frère ne se trouvait à l'aise qu'au milieu des événements que la

guerre enfante. Dès le jeune âge, cette différence de capacité et d'inclination se manifesta ouvertement. Réuni au collége d'Autun avec son frère, Joseph faisait pour lui les compositions latines et grecques, tandis que Napoléon aidait Joseph dans tous les problèmes de physique et de mathématiques. L'un faisait des vers, tandis que l'autre étudiait Alexandre et César.

Joseph, doué d'une vaste érudition littéraire, exercé de bonne heure aux combats de la parole, sachant par cœur les plus beaux morceaux des auteurs classiques de France et d'Italie, était fait pour vivre dans un gouvernement constitutionnel où des opinions patriotiques, éloquemment énoncées, l'affabilité des manières, la pureté du caractère, sont les principales qualités qui distinguent les hommes. Quoiqu'il se conduisît toujours avec honneur et habileté dans les différentes circonstances de sa vie, s'il ne brilla pas de tout l'éclat que lui donnaient ses facultés, c'est que, homme de paix, de constitution, de liberté, le hasard le fit naître à une époque de bouleversement qui l'obligea à devenir un des principaux instruments d'une politique de guerre, d'indépendance, de pouvoir absolu. Mais ce qui à nos yeux nous paraît être un des principaux mérites de Joseph,

c'est qu'il resta toujours, jusqu'à sa dernière heure, un véritable patriote de 89. La lutte du peuple contre l'ancien régime avait profondément impressionné son âme; et ces impressions de la jeunesse restent toujours quand on leur a dû des années de gloire et de bonheur. Les couronnes de Naples et d'Espagne, qu'il avait successivement portées, n'étaient pour lui que des événements accessoires; l'Empire même n'était à ses yeux qu'un épisode au milieu du grand drame révolutionnaire qui avait remué tout son être et pour lequel il avait conservé toutes ses sympathies. Les adulations, les honneurs, les délices même du pouvoir, dont il avait joui comme tant d'autres, avaient glissé sur lui sans atteindre, sans entamer son cœur; et, sous la pourpre comme sous le manteau de l'exil, l'homme était resté le même, adversaire violent de toute oppression, de tout privilége, de tout abus, avocat passionné de l'égalité et de la liberté des peuples.

Joseph, comme tous les acteurs retirés de la scène, comme tous les hommes qui ont un long passé et un court avenir, aimait à rappeler les événements dont il avait été témoin, et les épisodes qu'il racontait avec charme émouvaient par leur touchante simplicité ou par leur palpitant intérêt.

Il rappelait avec plaisir l'origine plébéienne, et la pauvreté de cette famille qui devait compter tant de rois parmi ses membres. Un jour, il racontait que son frère Louis, pour lequel il avait eu, dès l'enfance, tous les soins et la tendresse d'un père, devait partir de Marseille pour aller faire ses études à Paris : Joseph le conduisit jusqu'à la diligence, et, au moment de le quitter, s'aperçut qu'il faisait froid, et que son frère n'avait point de manteau. Alors n'ayant pas les moyens de lui en acheter un, mais ne voulant pas cependant exposer son jeune frère à l'intempérie de l'air, il se dépouilla de son propre vêtement et en vêtit Louis au moment du départ. Cette action qu'ils se rappelèrent mutuellement alors qu'ils étaient rois, était toujours restée gravée dans leur cœur comme un tendre souvenir de leur constante intimité.

Une autre fois Joseph racontait un incident qu'un hasard fit manquer et dont le succès eût changé complétement la destinée de l'Empereur et le sort de la France. C'était en 94 ; le général Bonaparte avait été dénoncé au tribunal révolutionnaire, et mis en état d'arrestation à Nice. Joseph, craignant pour ses jours, s'entendit avec Junot, et forma avec celui-ci un projet d'évasion.

Le jour était fixé, la barque qui devait déposer le général Bonaparte en Piémont était prête, lorsqu'une réflexion soudaine, passant par la tête de Junot, vint faire échouer tout le complot : « Délivrer Bonaparte, dit Junot, le mettre en sûreté, rien de mieux, car je hasarderais dans ce but mon existence ; mais si nous passons à l'étranger, ne serons-nous pas considérés comme *émigrés?* » A ce mot d'émigrés, ils se regardèrent consternés, car jusqu'alors ils n'avaient pas réfléchi à toutes les conséquences de leurs démarches ; et comme aux yeux de soldats républicains la mort était préférable à la honte d'être considérés comme émigrés, ils abandonnèrent à l'instant même leur projet, et Napoléon resta.

Lorsque Joseph, plénipotentiaire de la République française, s'acheminait avec ses collègues vers Amiens pour conclure, en 1802, la paix avec l'Angleterre, ils étaient, disait-il, très-occupés durant la route, du cérémonial à observer vis-à-vis des diplomates anglais. Dans l'intérêt de leur mission, ils désiraient ne point manquer aux convenances. Cependant, représentants d'un État républicain, ils ne voulaient pas montrer trop de prévenance envers les grands seigneurs anglais qui venaient traiter avec eux. Les mandataires

français étaient donc très-embarrassés de savoir à qui il appartenait de faire la première visite. Jeunes encore, ils ignoraient que les diplomates étrangers cachent toujours l'inflexibilité de leur politique sous la souplesse des formes. Aussi furent-ils promptement tirés d'embarras ; car, à leur grand étonnement, ils trouvèrent, dès leur arrivée à Amiens, lord Cornwallis qui les attendait sur le seuil de la porte de l'hôtel, et qui, sans autre forme de cérémonie, leur ouvrit lui-même la portière de la voiture et leur donna une cordiale poignée de main.

Le roi Joseph racontait aussi une foule d'anecdotes intéressantes qu'on trouvera à leur place dans les Mémoires qu'il a laissés. Nous nous bornerons à rapporter, d'après lui, une parole de l'Empereur, qui a d'autant plus d'intérêt qu'elle explique, en quelque sorte, pourquoi les hommes qui nous gouvernent depuis 1830, malgré leur distinction personnelle, n'ont rien produit. L'Empereur disait donc un jour à son frère : « T.... a infiniment d'esprit, n'est-ce pas ? eh bien ! sais-tu, Joseph, pourquoi il ne fera jamais rien de grand ? c'est que les grandes pensées ne viennent que du cœur, et T.... n'en a pas ! »

Quoique la bonté et la douceur fussent la base

du caractère de Joseph, il s'emportait souvent avec violence lorsqu'on touchait quelques-unes de ces cordes sensibles dont la vibration rappelait dans son cœur les malheurs de son frère, ou ceux de la patrie. Il y avait deux sujets surtout qu'il ne pouvait aborder avec calme : Sainte-Hélène et la politique du gouvernement français depuis 1830. Le souvenir déchirant de l'agonie de son frère arrachait sans cesse des paroles de feu de sa bouche, des larmes brûlantes de ses yeux, et la politique si peu énergique du gouvernement français depuis 1830, sa conduite si peu généreuse envers les Bonaparte, excitaient en lui un courroux qu'il n'était pas facile d'apaiser. Il était permis à ce vénérable vieillard, d'un patriotisme si éprouvé, témoin de si grandes choses, d'accuser la France d'ingratitude et son gouvernement de faiblesse.

Nous avons passé rapidement en revue les principaux traits de la vie du roi Joseph. On a pu voir que si sa participation aux événements qui ont illustré la République et l'Empire s'efface à côté de l'immense figure de son frère, elle s'efface non à cause de l'insignifiance de ses efforts, mais parce que tout paraît petit à côté d'un géant. Car si aujourd'hui il existait parmi nous un homme qui, député, diplomate, roi, citoyen ou soldat, se fût

constamment distingué par son patriotisme et ses brillantes qualités; si cet homme pouvait se glorifier de ses triomphes oratoires et de traités avantageusement conclus pour les intérêts de la France; si cet homme eût refusé une couronne parce que les conditions qu'on lui imposait blessaient sa conscience; si cet homme eût conquis un royaume, gagné des batailles et porté sur deux trônes le flambeau des idées françaises; si enfin dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il fût toujours resté fidèle à ses serments, à sa patrie, à ses amis : cet homme, disons-nous, occuperait le plus haut point dans l'estime publique; on lui élèverait des statues, et des couronnes civiques viendraient orner ses cheveux blancs. Eh bien! cet homme existait naguère avec tous ces glorieux, avec tous ces honorables antécédents; cependant, sur son front on ne voyait que l'empreinte du malheur. La patrie avait reconnu ses nobles services par un exil de vingt-neuf ans!

Nous en gémissons sans nous en étonner : il n'y a que deux partis en France : les vaincus et les vainqueurs de Waterloo; les vainqueurs sont au pouvoir, et tout ce qui est national porte encore le poids de la défaite.

A une époque, où l'on condamne comme un

crime tous les sentiments généreux et patriotiques, à une époque où notre drapeau recule partout devant les exigences étrangères ; où, pour ne signaler qu'un fait, l'on donne la grande croix de la Légion d'honneur au duc de Baylen, à l'homme qui fit passer nos troupes sous les fourches caudines, et qui envoya vingt mille Français mourir sur les pontons anglais ; à cette époque-là, disons-nous, il est naturel, il est logique même que les parents de Napoléon languissent dans les prisons ou meurent dans l'exil.

LE CANAL DE NICARAGUA

OU PROJET DE JONCTION

DES OCÉANS ATLANTIQUE ET PACIFIQUE

AU MOYEN D'UN CANAL

INTRODUCTION.

Dans le courant de l'année 1842, plusieurs personnes considérables de l'Amérique centrale écrivirent au prisonnier de Ham, par l'intermédiaire d'un Français établi à la Jamaïque, pour l'engager à demander sa mise en liberté et à passer en Amérique, où, disaient-elles, le prince serait reçu avec enthousiasme et pourrait entreprendre des travaux dignes de son nom et de son esprit actif. Le prince Louis-Napoléon Bonaparte crut devoir, à cette époque, décliner cette invitation. Touché, néanmoins, de marques de sympathie venues de si loin et qui traversaient les portes d'une prison pour lui arriver, il entretint une correspondance avec les personnes qui s'étaient ainsi adressées à lui.

Plus le corps est étroitement resserré, plus l'esprit est disposé à se lancer dans les espaces imaginaires et à agiter la possibilité d'exécution de projets auxquels une existence plus active ne lui aurait peut-être pas laissé le loisir de songer : c'est ainsi que le prince, ayant reçu la visite d'un officier de la marine française sur le point de partir pour l'Amérique centrale, l'engagea à faire des observations sur la possibilité de creuser un canal navigable pour les vaisseaux, qui reliât l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, par les lacs de Nicaragua et de Léon. Par une coïncidence assez singulière, à peu près à la même époque où le prince Napoléon faisait faire des études préliminaires sur le tracé le plus avantageux à adopter pour un canal maritime, le gouvernement français envoyait un ingénieur (M. Garella), pour lever les plans et préparer les devis d'une coupure projetée à travers l'isthme de Panama.

En 1844, les États de Guatemala, de San-Salvador et de Honduras, envoyèrent M. Castellon, en qualité de ministre plénipotentiaire, auprès de Louis-Philippe, avec mission de réclamer pour ces États la protection du gouvernement français et

d'offrir, en retour, de grands avantages commerciaux à la France. Le gouvernement français n'accueillit pas les ouvertures de M. Castellon, qui sollicita alors la permission de visiter le prisonnier de Ham. Cette demande ayant été accordée, M. Castellon eut avec le prince une entrevue, dans le cours de laquelle il s'étendit longuement sur l'importance et la possibilité d'une jonction des deux Océans, et pressa vivement le prince de se rendre dans l'Amérique centrale pour se mettre à la tête de cette entreprise gigantesque : ses instances étant demeurées sans résultat, il conclut plus tard un traité avec une compagnie belge.

Quelques mois s'étaient écoulés, lorsque le bruit d'une amnistie prochaine commença à circuler. Le prince, craignant qu'il ne lui fût pas permis d'aller voir son père à Florence, reporta ses pensées vers l'Amérique et repassa dans son esprit le grand projet qui lui avait été récemment soumis, et dont l'exécution était de nature à faire tant d'honneur à son nom.

M. Castellon avait pu reconnaître, pendant son séjour à Ham, que le prince était parfaitement au courant de tout ce qui se rattachait au projet en

question, et comprenait toute l'importance que les contrées de l'Amérique centrale ne pouvaient manquer d'acquérir dans un avenir peu éloigné : il l'avait donc prié de rédiger par écrit ses idées à ce sujet. Pour répondre au désir de M. Castellon, le prince lui adressa en Amérique certaines notes, qui comprenaient plusieurs des considérations qu'on trouvera développées dans sa brochure ; il l'informait en même temps que, s'il était rendu à la liberté, son intention bien arrêtée était de passer en Amérique et de se mettre à la tête de cette entreprise. Le père du prince n'avait encore, à cette époque, fait aucune démarche pour obtenir la mise en liberté de son fils. Sa santé n'avait pas encore été altérée comme elle le fut depuis, et l'on ne pouvait, d'ailleurs, prévoir la difficulté que le gouvernement français opposa plus tard à la mise en liberté du prince.

M. Castellon, ayant reçu la communication à laquelle il a été fait allusion plus haut, la fit traduire en espagnol, et à peine eut-elle reçu la publicité nécessaire, qu'un grand nombre des plus notables habitants du pays adressèrent à leur gouvernement une pétition tendant à ce que l'exécu-

tion du canal projeté fût confiée exclusivement au prince Louis-Napoléon Bonaparte. En conséquence, le 5 décembre 1845, M. Castellon écrivait au prince la lettre suivante :

Léon de Nicaragua, 6 décembre 1845.

« Prince,

« J'ai reçu avec le plus vif plaisir la lettre de Votre Altesse, en date du 12 août, qui m'apporte l'expression de vos sentiments d'estime et d'amitié dont je me sens si fort honoré. Vous y joignez le développement de vos idées relatives au canal de Nicaragua, dirigées dans le sens qui me paraît le mieux calculé pour la prospérité de l'Amérique centrale. Vous m'annoncez en même temps que vous êtes beaucoup plus disposé maintenant à vous rendre dans ce pays pour y activer, par votre présence et votre concours, l'exécution de cette grande œuvre, qui suffirait à l'ambition la plus noble, et que vous êtes prêt à en accepter la direction, sans autre vue que d'accomplir une tâche

digne du grand nom que vous portez. Avant d'aborder ce sujet, qui intéresse à un si haut point ma patrie, je demande à Votre Altesse la permission de lui dire, en retour des termes flatteurs dont elle se sert vis-à-vis de mon peu de mérite, que rien ne prouve mieux la magnanime et bienveillante disposition de votre cœur.

« Lorsque je vins en France, en qualité de ministre plénipotentiaire, j'étais fort désireux, avant mon départ d'Europe, de vous faire une visite à Ham. J'aspirais à l'honneur de vous voir, non pas seulement à cause de la popularité qui entoure votre nom dans le monde, mais aussi parce que j'avais pu juger par moi-même, dans votre pays natal, de la haute estime qui s'attache à votre caractère et de la sympathie qu'inspirent vos malheurs.

« J'admirai, prince, votre résignation et votre amour pour cette France où vous vivez emprisonné; mais j'eus une secrète joie en voyant votre esprit s'exalter à la peinture de l'immense travail dont mon pays se préoccupe et qui pourrait si vivement agir sur les progrès de la civilisation.

« Les dispositions que vous m'annoncez, et les notes qui sont jointes à votre lettre, ont excité ici le plus réel enthousiasme, auquel se mêle une profonde gratitude.

« Je suis heureux de faire savoir à Votre Altesse que le gouvernement de cet État, pleinement convaincu que le vrai moyen de réaliser le capital nécessaire à cette entreprise, est de la placer sous le patronage d'un nom indépendant comme le vôtre par la fortune et la position, et qui, en attirant la confiance des deux mondes, éloigne ici toute crainte de domination étrangère ; que ce gouvernement, dis-je, s'arrête à Votre Altesse comme à la seule personne qui puisse remplir ces diverses conditions. Élevé dans une république, Votre Altesse a montré par sa noble conduite en Suisse, en 1828, à quel point un peuple libre peut compter sur votre abnégation, et nous sommes assurés que si votre oncle, le grand Napoléon, s'est rendu immortel par ses victoires, Votre Altesse peut acquérir parmi nous une gloire égale par les travaux de la paix, qui ne font couler que des larmes de reconnaissance.

« Du jour où vous poserez le pied sur notre sol,

une nouvelle ère de prospérité commencera pour ses habitants.

« Ce que nous demandons à Votre Altesse la permission de lui proposer, n'est pas indigne de sa sollicitude; car, dès avant 1830, le roi Guillaume de Hollande avait accepté quelque chose de semblable. Si nous ne vous remettons pas immédiatement les pouvoirs nécessaires à l'ouverture de ces grands travaux, cela tient à l'absence actuelle des Chambres législatives, dont l'intervention est obligatoire pour l'examen d'un traité signé par moi l'année dernière, avec M. le comte de Hompesch, président de la Compagnie belge de colonisation. Ce traité n'ayant pas été aussi favorablement accueilli que j'avais lieu de le croire, il est plus que probable que le gouvernement sera autorisé à s'adresser à vous, et pourra ainsi satisfaire le vœu national. Il paraît résolu à m'envoyer près de vous avec les instructions nécessaires pour nous mettre à même l'un et l'autre de nous entendre à ce sujet.

« Une autre cause de retard est la récente commotion populaire de ce pays. Mais, comme le nombre des mécontents est minime, et que le

gouvernement a l'appui de l'opinion publique, je pense que cette révolution touche à son terme et que le calme prochain permettra de donner à notre grande entreprise l'impulsion la plus prompte. Le gouvernement est convaincu que la construction du canal, en donnant de l'ouvrage à tous les bras inoccupés, sera un nouveau moyen de pacification et de bien-être pour ce peuple depuis si longtemps fatigué des horreurs de la guerre civile.

« Autant par impatience de voir le début d'une œuvre à laquelle je veux employer toutes mes facultés, que par désir de voir Votre Altesse régler les destinées de ma patrie, j'aspire à l'honneur de vous revoir à Ham, ne fût-ce que quelques heures, en conservant l'espoir d'assister à votre délivrance, pour laquelle je ne cesse d'adresser à Dieu de ferventes prières.

« Je prie Votre Altesse d'agréer, etc [1].

« Franc. Castellon. »

1. On retrouvera cette lettre et l'histoire de la négociation de M. F. Castellon, dans l'ouvrage qu'a publié à Londres M. Brifaut, sous ce titre : *The prisoner of Ham*.

Quelques mois plus tard, le prince recevait à Ham une lettre de M. de Montenegro, ministre des affaires étrangères, qui lui conférait officiellement tous les pouvoirs nécessaires pour organiser une compagnie en Europe, et l'informait en outre que, par une décision du 8 janvier 1846, le gouvernement de Nicaragua avait résolu de donner à ce grand ouvrage d'art, destiné à ouvrir une nouvelle route au commerce du monde, le nom de *Canale Napoleone de Nicaragua.* Par suite de cette décision, M. de Marcoleta, chargé d'affaires de Nicaragua en Belgique et en Hollande, se rendit à Ham, conformément aux instructions qu'il avait reçues, afin d'y signer avec le prince un traité qui donnait à ce dernier plein pouvoir pour réaliser l'objet en vue.

Pendant le cours de cette négociation, des démarches actives, mais infructueuses, se poursuivaient à Paris pour la délivrance du prince, qui, résolu, avant d'employer la dernière ressource, d'épuiser tous les moyens compatibles avec l'honneur qui pouvaient lui ouvrir les portes de sa prison et satisfaire en même temps ses affections filiales en lui permettant d'aller à Florence rendre

visite à son père âgé et infirme, informa le gouvernement français des propositions qu'il avait reçues d'Amérique, s'engageant, dans le cas où on lui laisserait la faculté de passer quelques mois en Toscane, à se rendre ensuite directement en Amérique pour l'objet en question.

Aucune espèce de réponse n'ayant été faite à cette demande, le prince se décida dès lors à mettre fin lui-même à sa captivité, si l'occasion s'en présentait.

Il y a maintenant (1846) deux mois que le prince est en Angleterre, attendant de jour en jour la permission de se rendre en Toscane; mais une politique insensée a toujours mis obstacle à ce qu'il reçût la bénédiction de son vieux père, qui est mort à Florence le 25 juillet dernier, sans avoir pu presser encore une fois son fils entre ses bras. Aujourd'hui que le prince se trouve dans l'exil, il est plus éloigné que jamais de renoncer à l'idée d'une entreprise qui a été l'objet d'instances si pressantes auprès de lui, et, afin de répondre à la confiance que lui a témoignée le gouvernement de Nicaragua, dans le temps même de sa captivité, il a résolu de profiter de son séjour en Angleterre pour

obtenir et assurer, autant qu'il dépendra de lui, le concours de tous les esprits intelligents et élevés à cette même entreprise, qui ne saurait manquer d'avoir les résultats les plus heureux pour le commerce de toutes les nations.

I.

IMPORTANCE DE LA POSITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉTAT DE NICARAGUA, ET TRACÉ GÉNÉRAL DU CANAL.

La jonction des océans Atlantique et Pacifique, au moyen d'un canal traversant le centre du Nouveau-Monde, est une question dont l'importance ne saurait être mise en doute : cette jonction des deux océans aura pour effet de raccourcir, de trois mille milles, la distance qui sépare l'Europe de tout le littoral occidental de l'Amérique, ainsi que de l'Océanie ; de rendre les communications avec la Chine, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Hollande, rapides et faciles, par la navigation à vapeur ; d'élever immédiatement à un degré prodigieux de prospérité les contrées qu'une pareille entreprise fera traverser chaque année par deux à trois mille navires marchands ; d'ouvrir de

nouvelles voies au commerce et de nouveaux débouchés aux produits européens ; de hâter, en un mot, de plusieurs siècles, les progrès du christianisme et de la civilisation sur la moitié du globe.

L'entreprise en question se présente donc sous un aspect également favorable aux intérêts de l'humanité en général et à ceux de l'Amérique en particulier. Ce point admis, il reste à examiner dans quelles conditions un canal de grande navigation peut contribuer le plus efficacement au développement du commerce européen et à la prospérité de l'Amérique centrale. Si nous prouvons qu'il n'existe qu'un seul tracé qui satisfasse à la fois à ce double intérêt, que ce tracé est celui qui présente le moins de difficultés et qui exige le moins de dépenses, nous aurons singulièrement simplifié le problème.

On peut considérer l'Amérique centrale comme un grand isthme qui sépare l'océan Atlantique de l'océan Pacifique, et qui s'étend de l'isthme de Tehuantepec au golfe de Darien. Elle possède environ douze cents milles de côtes ; sa superficie est de 26 650 lieues carrées, c'est-à-dire presque égale à celle de la France ; sa population, de trois millions d'habitants. Les naturels des-

cendent des anciens Espagnols et Ladinos, ainsi que des Indiens aborigènes, et l'esclavage n'existe pas chez eux. Le nord de l'Amérique centrale appartient au Mexique, le sud à la Nouvelle-Grenade; la région intermédiaire forme la république de Guatemala, qui, en 1823, se constitua sous une forme fédérale, composée de cinq États : Costa-Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua et San-Salvador. Ces États sont aujourd'hui indépendants les uns des autres; mais, dans leurs relations diplomatiques, Honduras, San-Salvador et Nicaragua agissent de concert. Suivant Thompson et Montgomery, de vastes étendues de territoire, avantageusement situées, jouissant d'un climat admirable et d'une merveilleuse fertilité, sont encore inhabitées et entièrement incultes. On y trouve aussi d'immenses forêts, dont l'exploitation procurera d'énormes bénéfices à ceux qui voudront l'entreprendre. Telle est la richesse du sol, qu'on peut y faire, chaque année, trois récoltes de toute espèce de céréales, notamment de maïs, qui rend de cent à cinq cents pour un. Toutes les productions des climats chauds et tempérés y prospèrent. La température y est aussi variée que l'aspect du pays. Les côtes et les terres basses qui avoisinent la mer, sont exposées aux chaleurs tropicales,

tandis que sur les plateaux et dans l'intérieur règne un printemps perpétuel. Les fruits, comme tous les autres produits de la terre, s'y succèdent sans interruption. Dans les plaines et les vallées, le sol est formé de matières alluviales jusqu'à une profondeur de cinq à six pieds ; il est assez riche pour servir d'engrais aux terrains moins fertiles.

C'est dans cette partie du continent américain que cinq points principaux ont été signalés comme propres à l'ouverture d'une communication entre les deux mers. Le premier, au nord de l'Amérique centrale, sur le territoire mexicain, à travers l'isthme de Tehuantepec; le second, à travers l'isthme de Nicaragua ; le troisième, à travers l'isthme de Panama ; et enfin, deux autres à travers le golfe de Darien.

De ces cinq passages, celui qui coupe l'isthme de Tehuantepec présente, d'après les reconnaissances du général Orbegoso, des difficultés presque insurmontables. Suivant M. Moro, ces difficultés pourraient être vaincues, mais au prix d'énormes sacrifices, car, bien que son devis ne s'élève qu'à 3 334 000 liv. st., on arrive, en lui appliquant les bases d'évaluation adoptées par M. Garella, l'ingénieur chargé par le gouvernement français d'étudier le passage par l'isthme de Panama, à un chiffre

de près de 8 000 000 liv. st.[1] De plus, ce canal aurait l'immense inconvénient de déboucher dans le golfe du Mexique, dangereux pour la navigation, et aussi d'allonger de quelques centaines de milles la route pour l'Amérique du sud : les ports situés à ses deux extrémités ne seraient d'ailleurs pas aussi bons que ceux de la ligne qui traverse le Nicaragua, et le pays lui-même n'offre pas, à beaucoup près, les mêmes avantages pour la colonisation, ni les mêmes éléments de prospérité. Quant aux deux coupures proposées dans le golfe de Darien, les opinions recueillies par M. Michel Chevalier leur sont tout à fait défavorables.

Il ne reste donc que deux projets susceptibles d'être pris en sérieuse considération : la coupure par l'isthme de Panama, et celle par la rivière San-Juan et les lacs de l'État de Nicaragua. Or, nous maintenons que, dans le cas même où tous les projets ci-dessus mentionnés seraient exécutables, ce dernier est le seul qui devrait être adopté,

1.

1° Terrassements, 90 kilom. à 500 000 francs.	45 000 000 fr.
2° 150 écluses, à 600 000 francs chaque...	90 000 000
3° Creusement de marais................	11 200 000
4° Canalisation du Guazacoalco..........	34 500 000
5° Fossés, 30 kilom. à 25 000 francs......	750 000
	181 450 600

parce qu'il est le seul qui satisfasse aux véritables intérêts de l'Amérique centrale et du monde en général. Quelques observations préliminaires expliqueront notre pensée.

Il y a certains pays qui, par leur position géographique, sont destinés à l'avenir le plus prospère; richesse, puissance, tous les avantages nationaux y affluent, pourvu que, là où la nature a tout fait pour l'homme, l'homme ne néglige pas de tirer parti des ressources qu'elle a mises à sa disposition.

Les pays placés dans les positions les plus favorables, sont ceux qui, situés sur la grande route du commerce, lui offrent les ports et les havres les plus sûrs, ainsi que les moyens d'échange les plus avantageux. Ces pays, trouvant des ressources illimitées dans leurs rapports avec le commerce étranger, peuvent tirer parti de la fertilité de leur propre sol, et ainsi se crée peu à peu un commerce intérieur, qui reçoit l'impulsion et suit le progrès du mouvement général. Voilà comment Tyr, Carthage, Constantinople, Venise, Gênes, Amsterdam, Liverpool et Londres ont atteint un si haut degré de prospérité, s'élevant, de misérables bourgades qu'elles étaient, au rang de grandes et riches cités commerçantes, et offrant aux nations étonnées le

spectacle d'États puissants, sortis tout à coup de lagunes ou de marécages insalubres. Venise, en particulier, dut sa grandeur merveilleuse à sa position géographique, qui en fit, pendant des siècles, l'entrepôt du commerce de l'Europe avec le Levant. Ce fut seulement après que la découverte du cap de Bonne-Espérance eut ouvert aux navigateurs une route nouvelle vers l'Orient, que la prospérité de Venise commença à décroître. Cependant, telle était son opulence, et, par suite, son influence commerciale, qu'elle put lutter pendant trois siècles contre la formidable concurrence que lui suscitait cette découverte.

Il existe une autre cité, fameuse dans l'histoire, quoique aujourd'hui déchue de son antique splendeur, et dont l'admirable position est un objet d'attention pour toutes les grandes puissances de l'Europe; elles sont d'accord pour y maintenir un gouvernement qui leur paraît avoir moins de tendance qu'un autre à tirer parti des avantages que lui a prodigués la nature. La position géographique de Constantinople en a fait la reine de l'ancien monde : occupant le point central entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, elle pourrait devenir l'entrepôt du commerce de toutes ces contrées, et acquérir sur elles une immense pré-

pondérance. Assise entre deux mers, qui sont comme deux grands lacs dont elle commande l'entrée, elle pourrait y renfermer, à l'abri des attaques de toutes les autres nations, les flottes les plus formidables, à l'aide desquelles elle assurerait sa domination dans la Méditerranée comme dans la mer Noire; maîtresse à la fois des bouches du Danube, qui lui ouvriraient la route de l'Allemagne, et des sources de l'Euphrate, qui lui ouvriraient la route des Indes, elle dicterait alors des lois au commerce de la Grèce, de la France, de l'Italie, de l'Espagne, et de l'Égypte; voilà ce que pourrait être l'orgueilleuse cité de Constantin, et voilà ce qu'elle n'est pas, parce que, comme le pense Montesquieu, le rétablissement d'un Empire menaçant pour l'équilibre européen ne saurait entrer dans l'esprit des Turcs.

Il existe, dans le nouveau monde, un pays aussi admirablement situé que Constantinople, et nous devons ajouter, jusqu'à ce jour inutilement occupé : c'est l'État de Nicaragua.

De même que Constantinople est le centre de l'ancien monde, de même la ville de Léon, ou plutôt Massaya, est le centre du nouveau; et si une coupure était pratiquée à travers la langue de terre qui sépare ses deux lacs de l'océan Pacifi-

que, elle commanderait, par sa position centrale, toutes les côtes de l'Amérique du nord et de l'Amérique du sud. Comme Constantinople, Massaya est placée entre deux grands havres naturels, où les plus grandes flottes seraient en sûreté et à l'abri de toute attaque. Mieux encore que Constantinople, l'État de Nicaragua peut devenir la route obligée du grand commerce du monde, car il serait, pour les États-Unis, la route la plus courte vers la Chine et les Indes-Orientales, et pour l'Angleterre et le reste de l'Europe, vers la Nouvelle-Hollande, la Polynésie et toute la côte occidentale de l'Amérique. L'État de Nicaragua paraît donc destiné à un degré extraordinaire de prospérité et de grandeur : ce qui rend, en effet, sa position politique plus avantageuse que celle de Constantinople, c'est que les grandes puissances maritimes de l'Europe le verraient avec plaisir, et non pas avec jalousie, prendre dans l'échelle des nations un rang non moins favorable à ses intérêts particuliers qu'au commerce du monde.

La France, l'Angleterre, la Hollande, la Russie et les États-Unis ont un grand intérêt commercial à l'établissement d'une communication entre les deux Océans ; mais l'Angleterre a, de plus que les autres puissances, un intérêt politique à l'exécu-

tion de ce projet. L'Angleterre ne peut que se réjouir de voir l'Amérique centrale devenir un État florissant et considérable, qui rétablira l'équilibre du pouvoir en créant dans l'Amérique espagnole un nouveau centre d'activité industrielle assez puissant pour faire naître un grand sentiment de nationalité et pour empêcher, en soutenant le Mexique, de nouveaux empiétements du côté du nord. L'Angleterre verra avec satisfaction l'ouverture d'une route qui lui permettra de communiquer plus rapidement avec l'Orégon, la Chine et ses possessions de la Nouvelle-Hollande; elle trouvera, enfin, que les progrès de l'Amérique centrale auront pour effet de relever le commerce languissant de la Jamaïque et des autres Antilles anglaises, et d'arrêter ainsi leur décadence. C'est une heureuse coïncidence, que la prospérité politique et commerciale de l'État de Nicaragua se rattache intimement aux intérêts politiques de la nation qui est en possession de la prépondérance maritime.

Faire voir l'immense importance qu'acquerrait l'État de Nicaragua, si la jonction des deux mers avait lieu à travers son territoire, c'est résoudre tout d'abord la question de sa nécessité; mais ce que nous avons à examiner en ce moment, c'est si cette ligne satisferait, mieux que celle de Panama,

à toutes les conditions nécessaires pour réaliser les avantages que l'Europe et l'Amérique sont en droit d'attendre d'une entreprise de cette nature.

Le canal proposé ne doit pas être une simple coupure, destinée uniquement à faire passer d'une mer à l'autre les produits européens ; il faut surtout qu'il fasse de l'Amérique centrale un État maritime, prospère par l'échange de ses produits intérieurs, et puissant par l'étendue de son commerce. Dans ce but, il convient d'adopter un tracé qui présente dans son cours, et notamment à ses extrémités, les meilleurs mouillages et qui soit en communication avec le plus grand nombre de rivières.

Si l'on pouvait faire traverser ce territoire de l'Amérique centrale par un canal qui partirait de San-Juan de Nicaragua, sur la mer des Antilles, pour aboutir à Realejo, sur l'océan Pacifique, ce canal remplirait complétement les conditions voulues, car Realejo est un bon port, et San-Juan offre une bonne rade, abritée contre les vents du nord-est, les seuls qui soufflent avec violence sur cette côte. On ne trouve, d'un autre côté, ni à Panama, ni à Chagres, ni sur aucun autre point de ce littoral, de mouillage comparable à celui-là.

Mais il ne suffit pas que ce canal ait deux bons

ports à ses extrémités : il faut encore qu'il possède, le long de son cours, une suite de bassins naturels, servant de *docks*, où un grand nombre de vaisseaux puissent charger et décharger leurs cargaisons avec promptitude et sûreté.

A Londres, à Liverpool, à Venise, à Cherbourg, au Havre, à Anvers, les différents gouvernements de l'Europe ont, pendant les cinq derniers siècles, dépensé des centaines de millions pour créer des bassins artificiels, de quelques centaines de mètres de superficie, tandis qu'il existe, à Léon et à Grenade, deux bassins naturels qui présentent, sur une vaste échelle, sans frais ni travail, ce que nous n'avons obtenu en Europe, sur une petite échelle, qu'avec des peines infinies et au prix d'énormes sacrifices pécuniaires. C'est en vain que nous chercherions, à Panama ou sur aucun des autres points indiqués plus haut, un tracé aussi avantageux à tous égards.

Si l'on veut que le canal devienne le principal élément des progrès de l'Amérique centrale, il faut qu'il traverse, non pas la partie la plus étroite de la langue de terre, mais la partie du pays la plus peuplée, la plus saine, la plus fertile, arrosée par le plus grand nombre de rivières, afin que son activité puisse se communiquer aux points les

plus éloignés de l'intérieur. Or, un canal allant de San-Juan à Realejo, profiterait de la rivière San-Juan, qui reçoit beaucoup de petits affluents, dont trois notamment sont navigables pour des bateaux jusqu'à une distance considérable dans l'intérieur des terres. De l'embouchure de cette rivière jusqu'à l'océan Pacifique, le canal parcourrait en droite ligne environ 278 milles, répandant par ses deux rives la prospérité sur plus de mille milles de territoire, eu égard aux sinuosités des lacs et au cours des rivières intérieures. Que l'on songe aux effets presque miraculeux que produirait le passage annuel à travers ce beau pays, de deux à trois mille bâtiments qui échangeraient les produits étrangers contre ceux de l'Amérique centrale, et feraient circuler partout la vie et la richesse! On peut se figurer ces rives, aujourd'hui solitaires, peuplées de villes et de villages; ces lacs, aujourd'hui mornes et silencieux, sillonnés de navires; ces terres incultes, fertilisées; ces forêts et ces mines exploitées, et les rivières qui se jettent dans les lacs et dans le San-Juan portant au cœur du pays tous les bienfaits de la civilisation.

A Panama, au contraire, un canal de ce genre ne traverserait qu'un pays marécageux, malsain,

inhabité et inhabitable, n'offrant qu'un trajet de trente milles, au milieu d'eaux stagnantes et de rochers arides, où l'on ne trouve pas un point propre à un grand établissement commercial, à l'abritage des flottes, au développement et à l'échange des produits du sol.

Ainsi, un canal par les lacs offrirait, sous tous les rapports, des avantages qu'on ne rencontre nulle part ailleurs; mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est que la Providence paraît avoir indiqué cette coupure du Nicaragua comme présentant les difficultés d'exécution les moins formidables.

Il résulte, en effet, des plans dressés par M. Garella, qu'un canal à travers l'isthme de Panama présente des difficultés insurmontables. La longueur de ce canal, tel qu'il est proposé, ne serait, il est vrai, que d'environ trente milles (48 kilomètres) et la plus grande élévation à atteindre, de 54 mètres seulement [1]; mais la principale difficulté, dans l'établissement des canaux en général, consiste dans l'alimentation du bief de partage. Or, comme il paraît que c'est aussi à Panama le

1. *Projet d'un canal de jonction à travers l'isthme de Panama*, par M. Garella, Paris, 1845.

grand obstacle, l'audacieux ingénieur propose de percer un souterrain monstre, qui coûterait deux millions sterling (50 000 000 de francs) et offrirait les plus graves inconvénients pour le passage des grands navires.

Nous allons faire voir qu'un canal qui traverserait les lacs serait moins dispendieux, quoique beaucoup plus long. Pour cela, il est nécessaire de faire connaître le pays dont il s'agit.

II.

DESCRIPTION DES LIEUX PAR LESQUELS DOIT PASSER LE CANAL DE NICARAGUA. — LONGUEUR DE SON PARCOURS.

Le canal proposé entre les océans Atlantique et Pacifique, partant du port de San-Juan et aboutissant au port de Realejo, traverserait : 1° la rivière de San-Juan, qui, avec ses sinuosités a, suivant M. Baily, quatre-vingt-dix milles anglais, et cent quatre d'après le journal de M. Lawrence, aide-ingénieur à bord du navire le ***Thunder***, chargé en 1840 d'une mission d'exploration ; 2° le lac de

Nicaragua, qui a quatre-vingt-dix milles géographiques de longueur; 3° la rivière de Tipitapa, qui unit le lac de Nicaragua à celui de Léon, vingt milles; 4° le lac de Léon ou de Managua, dont la longueur est de trente-cinq milles; 5° enfin l'isthme qui sépare le lac de Léon du port de Realejo, vingt-neuf milles.

RÉCAPITULATION.

Rivière San-Juan	104 milles.
Lac de Nicaragua	90 id.
Rivière Tipitapa	20 id.
Lac Léon	35 id.
Isthme entre le lac Léon et l'océan Pacifique.	29 id.
Longueur totale de la communication entre les deux mers (457 kilomètres)	278 milles.

Mais hâtons-nous de dire que, sur tout ce parcours, il n'y a de travaux à exécuter que sur une étendue de quatre-vingt-deux milles (131 kilomètres).

Hauteur au-dessus du niveau de l'Océan.

D'après les plans levés en 1837-38, par M. Baily, ingénieur anglais, le lac de Nicaragua est à 39^{m},10 au-dessus du niveau de l'o-

céan Pacifique, à marée basse et à la pleine lune.

Le lac de Léon est à 8^{m},70 au-dessus du niveau du lac de Nicaragua.

Enfin le point culminant de l'isthme qui sépare le lac de Léon de Realejo est à 16^{m},85 au-dessus du niveau du lac.

Hauteur totale du niveau supérieur, 64^{m},65.

La différence de niveau entre la marée haute dans l'océan Pacifique et la marée basse dans l'Atlantique étant, d'après M. Garella, de 5^{m},90, il est nécessaire d'ajouter ce chiffre au total ci-dessus, afin de savoir de combien le niveau supérieur du canal excédera celui de l'océan Atlantique. Quelques personnes, peu familiarisées avec les constructions hydrauliques, ont pensé que cette différence de niveaux était un obstacle à l'achèvement du canal; mais cette opinion est dénuée de fondement : les différences de niveaux sont des questions d'écluses, et pas autre chose. Dans le cas actuel, il faut considérer les lacs comme deux grands réservoirs placés au-dessus du niveau des deux mers, dans lesquelles on les fait déverser leurs eaux par des moyens artificiels. Si le niveau de l'une de ces mers est supérieur au niveau de l'autre, il en résultera simplement que la descente

des eaux dans la plus élevée de ces deux mers sera moins rapide et exigera un moins grand nombre d'écluses que la descente du côté opposé.

RÉCAPITULATION.

	AU-DESSUS DE L'OCÉAN.			
	Atlantique.		Pacifique.	
Hauteur du lac de Nicaragua.	45 m.	0 c.	39 m.	10 c.
Hauteur du lac de Léon	53	70	47	80
Hauteur du niveau supérieur.	70	55	64	65

Nous allons maintenant donner tous les renseignements que nous possédons sur les lieux par lesquels doit passer le canal, afin de faire voir quels sont les travaux nécessaires au succès de l'entreprise.

Rivière San-Juan.

« La rivière San-Juan, dit M. Baily, sort de l'extrémité sud-est du lac de Nicaragua, à l'endroit où s'élevait jadis le fort Saint-Charles, aujourd'hui entièrement détruit. C'est le seul canal d'écoulement qu'aient les eaux des deux lacs. La longueur totale de cette rivière, en suivant toutes ses sinuosités depuis le fort Saint-Charles jusqu'au

port San-Juan del Norte, est de 90 milles (d'autres disent 104) ou 145 kilomètres ; elle forme un magnifique cours d'eau, d'une largeur irrégulière, de 100 à 200 mètres, parsemé de petites îles qui ont, pour la plupart, un chenal de chaque côté. Sa profondeur varie d'une brasse et demie à sept, huit et neuf brasses. Dans le milieu du courant, elle est, en général, de trois à cinq brasses ; mais, pendant la saison des pluies, c'est-à-dire de mai à novembre, la rivière San-Juan grossit considérablement : il résulte d'observations faites au fort en ruines qui est près de Grenade, par un temps calme, au mois d'octobre 1838, quand la saison des pluies venait de finir, et au mois de mai 1839, avant qu'elles eussent recommencé, et lorsque les eaux du lac étaient au plus bas, que la différence de niveau entre ces deux points extrêmes était de $1^{m},98$. Au mois de novembre 1839, quand les pluies eurent cessé, on recommença les mêmes observations et l'on trouva que les eaux avaient monté de $0^{m},35$ de moins que l'année précédente.

« Les bords du San-Juan, et particulièrement la rive droite, sont couverts d'arbres de toute espèce et de toute grandeur, s'élevant du milieu d'un épais fourré de broussailles, ce qui forme une

forêt presque impénétrable : aussi cette partie du pays n'est-elle pas habitée, et la terre, quoique d'une merveilleuse fertilité, y reste en friche. Les bords de la rivière, proprement dits, sont onduleux; ils ne s'élèvent, dans certains endroits, que de quelques pieds au-dessus de la surface de l'eau; dans d'autres, ils ont de vingt à trente pieds de hauteur.

« Deux rivières considérables, le San-Carlos et le Sarapiqui, et en outre une multitude de petits cours d'eau, se jettent dans le San-Juan. »

Il y a aussi, suivant M. A. G..., de très-grandes rivières qui prennent leur source dans les montagnes limitrophes du pays des Mosquitos, et qui versent leurs eaux dans le San-Juan par sa rive gauche.

« Par suite de la pente douce du San-Juan, le courant n'en est pas fort; on peut l'évaluer d'un mille à un mille et demi par heure, à l'exception des temps de crue, où sa marche est diversement accélérée, selon les circonstances. On y navigue pendant toute l'année avec des barques de huit à dix tonneaux, manœuvrées ordinairement par dix à douze hommes, indépendamment du patron. Ces barques peuvent porter une centaine de surons d'indigo, ou cinq cents cuirs, ou une quantité pro-

portionnelle de brésillet. Les obstacles que présente aujourd'hui la navigation du San-Juan, sont d'abord les *rapides ;* ensuite l'épuisement résultant de son écoulement partiel dans une autre rivière, appelée le Colorado, à dix-sept milles du port de San-Juan ; enfin les labyrinthes de petites îles qui se succèdent sur une étendue de dix à douze milles, depuis l'embranchement du Colorado jusqu'à l'embouchure du San-Juan. On suppose qu'à quelque époque antérieure les Espagnols élargirent à dessein l'ouverture de cette branche, afin d'épuiser sur ce point la rivière principale de manière à la rendre innavigable, espérant ainsi mettre la ville de Grenade à l'abri de toute attaque du dehors. La science de nos ingénieurs aurait facilement raison de ce dernier obstacle. Quant aux *rapides*, ils sont au nombre de quatre, appelés *del Toro*, *del Castillo-Viejo*, *de las Balas* et *de Machuca*, tous compris dans un espace de dix milles; le plus long n'a pas plus d'un mille (1^{kilom},60). Les rochers qui les occasionnent sont tous placés transversalement au courant, laissant de chaque côté un étroit chenal, et montrant, pendant la saison de sécheresse, leurs arêtes inégales et tranchantes au-dessus de la surface de l'eau.

« La largeur de la rivière, à partir de ce point, est de 100 à 120 mètres ; le courant se précipite avec violence et se brise entre les pointes saillantes qu'il rencontre. Cependant les *bongos* passent sans danger, et nous n'avons jamais entendu parler d'un accident.

« Le Colorado se sépare du San-Juan par 10° 50' de latitude nord, et, après avoir couru dans la direction du sud-ouest, se jette dans la mer par 10° 46', formant à son embouchure une barre dangereuse. Cette rivière enlève au San-Juan une masse d'eau considérable, car son ouverture, au point de jonction, est de 360 mètres, avec 2m,70 d'eau dans sa partie la plus profonde, lorsque la rivière est au plus bas. Il a été constaté par des calculs basés sur des observations faites avec soin à deux époques différentes, en mai, au moment des plus basses eaux, et en juillet, dans la saison des crues, que la perte éprouvée par le San-Juan était, à la première époque, de 21 416 mètres cubes d'eau par minute, et à la seconde, de 65 238 mètres cubes. Le principal cours d'eau se trouvant ainsi tout à coup affaibli, son mouvement se ralentit, et, comme conséquence naturelle, il se forme des dépôts de sable et de limon qui augmentent graduellement dans les endroits où le

mouvement de l'eau est le plus lent; des troncs d'arbres et d'autres corps flottants venant à atterrir sur ces dépôts, il se forme, à l'aide de ces agrégations successives, de petits îlots qui ne tardent pas à se couvrir de grandes herbes, de roseaux et d'autres plantes d'un rapide développement : un grand nombre de monticules ont ainsi surgi au milieu de la rivière, et ce procédé de formation se poursuit incessamment. On pourrait facilement et utilement faire ici l'application des moyens ordinairement employés pour curer le lit des rivières, car ces bancs ne sont autre chose que de la vase et du sable, sous lesquels se trouvent parfois enfouis des troncs d'arbres. Il serait indispensable de construire, à l'embranchement du Colorado, un barrage d'après le plan le mieux adapté aux localités. La masse d'eau du San-Juan étant ainsi renforcée et aidée au besoin par les ressources de l'art, se creuserait bientôt, par l'effet de la plus grande force d'impulsion qu'elle aurait reçue, un chenal aussi profond qu'on le voudrait : on pourrait opérer de la même manière dans les autres parties de la rivière où cela serait jugé nécessaire, car le fond se compose presque partout de vase et de sable, excepté dans les *rapides*, où il est formé de rochers et de pierres détachées. »

De l'exposé qui précède, ainsi que des plans levés en 1840 par M. Lawrence, et des renseignements que nous avons reçus du capitaine A. G., qui a visité ce pays en 1842, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

Le cours de la rivière San-Juan peut être divisé en quatre parties. La première commence au lac et s'étend à la distance de vingt-sept milles, jusqu'au premier *rapide;* la seconde comprend tout l'espac occupé par les *rapides*, c'est-à-dire quinze milles; la troisième s'étend des *rapides* à l'embranchement du Colorado (quarante-trois milles); la quatrième, de l'embranchement du Colorado jusqu'à la mer (dix-neuf milles).

La première partie, celle qui s'étend du lac jusqu'à la rivière Savalos, où commence le *rapide del Toro*, présente une navigation facile; le courant est très-modéré, et la rivière, à sa sortie du lac, a de six à sept pieds de profondeur en temps de sécheresse; mais, à mesure qu'on avance, cette profondeur augmente de neuf à vingt pieds. Elle n'a pas plus d'un quart de mille de largeur. Ces vingt-sept premiers milles exigent très-peu de travaux; car, dans toute cette distance, un tiers seulement du lit de la rivière, c'est-à-dire neuf milles, a besoin d'être dragué au moyen d'une machine à vapeur.

Dans la seconde partie, qui comprend les *rapides*, les travaux suivants seraient nécessaires :

Les rives du *rapide del Toro* s'élevant graduellement, une écluse placée à son extrémité inférieure donnerait la profondeur nécessaire, car il existe un chenal de neuf à dix pieds de profondeur. La longueur de ce *rapide* est d'un mille, et la vitesse de la rivière y est seulement de quatre milles à l'heure. Sur un espace de quatre milles, on trouve ensuite une eau tranquille, dont la profondeur est de douze à vingt-quatre pieds. Les rives sont basses, sauf une petite portion de la rive gauche, qui s'élève à huit pieds au-dessus du niveau de l'eau. Leur élévation n'augmente pas jusqu'aux *rapides* de *Mico* et de *las Balas*. A Castillo-Viejo, on rencontre d'autres *rapides*, qui ont un kilomètre de longueur sur douze à vingt-quatre pieds de profondeur. Il faudrait ici quelque draguage.

Après deux milles et un quart de courant navigable, avec treize pieds d'eau, on arrive aux *rapides* de *Mico* et de *las Balas*, qui ont ensemble un mille et un huitième de longueur. Ces deux *rapides* se touchent presque et sont considérés comme n'en faisant qu'un. La profondeur du chenal est de six à dix-huit pieds ; les bords s'élèvent de six à huit jusqu'à vingt pieds au-dessus du niveau de l'eau.

A ce point, une écluse serait nécessaire. Entre ce *rapide* et celui de *Machuca*, s'étend, sur une distance de trois milles, une nappe d'eau tranquille et d'une profondeur considérable, où il n'y aurait presque rien à faire.

Le dernier *rapide* est celui de *Machuca;* il a plus d'un mille de longueur, et il est considéré comme le plus dangereux de tous, quoiqu'il ait moins de pente que les deux derniers mentionnés. La vitesse du courant n'y excède nulle part cinq milles à l'heure, dans les basses eaux. Il présente, pendant la sécheresse, l'apparence d'un long bas-fond, sur lequel sont éparses un grand nombre de roches à peine couvertes par l'eau. Sur ce point aussi, les rives ont assez d'élévation pour permettre d'y établir une écluse.

La troisième partie du San-Juan, dans laquelle se déchargent deux grands cours d'eau, le San-Carlos et le Sarapiqui, est profondément encaissée, en sorte que quatre à cinq écluses et moins de dix milles (16 kilomètres) de draguage, suffiraient pour la rendre navigable.

Quant à la quatrième partie, qui s'étend du Colorado à la mer, elle présente neuf milles de bonne navigation; mais le reste, étant rempli de bas-fonds, aurait besoin d'être creusé, et il faudrait

augmenter le volume d'eau, en l'empêchant de s'écouler dans le Colorado. Dans le cas où l'on jugerait indispensable d'ouvrir un canal latéral, sa longueur n'excéderait pas dix milles (16 kilomètres).

En récapitulant les travaux à exécuter dans la rivière, nous trouvons :

	Yards.
Pour la première partie, à creuser neuf milles, soit	15 840
Pour la deuxième partie, au premier *rapide*......	1 760
Pour la deuxième partie, au deuxième *rapide*.....	1 090
Pour la deuxième partie, au troisième *rapide*.....	2 000
Pour la deuxième partie, au quatrième *rapide*....	2 016
Pour la troisième partie, travaux................	17 600
Pour la quatrième partie, travaux................	17 600
Total..........	57 906

Soit, 33 milles (53 kilomètres).

La longueur des écluses à construire à chacun des quatre *rapides* sera de 79m,65 à 108m,50.

Les explorations faites en 1833 par M. A. G..., confirment de tout point ce que nous venons de dire, et nous arrivons à la conclusion suivante : 1° que sur toute l'étendue de son parcours jusqu'à dix milles de son embouchure, la rivière San-Juan a, dans son état ordinaire, six pieds de profondeur

au *minimum;* 2° que, sauf quelques exceptions insignifiantes, ses rives ont assez de hauteur pour permettre, à l'aide de digues et d'écluses, d'augmenter le volume d'eau de manière à lui donner la profondeur requise; 3° que, dans certaines parties de la rivière, ainsi qu'à son embouchure, la nature de son lit se prête aux opérations nécessaires du draguage à la vapeur.

Ainsi, en enfermant chacun des quatre *rapides* entre deux écluses, et en en plaçant, en outre, une ou deux à l'embouchure de la rivière, on aura sur le San-Juan neuf à dix écluses qui, dans un canal ordinaire, suffiraient seulement pour une chute de 26m,75; mais comme la chute de la rivière, dans le cas actuel, resterait la même, les écluses serviraient simplement à augmenter sa profondeur, sans contrarier l'écoulement naturel de ses eaux.

Port de San-Juan del Norte.

Le port de San-Juan de Nicaragua, ou del Norte, est, d'après ce qu'en ont dit MM. Baily, Rouhaud, Dumartray et plusieurs autres officiers français, très-vaste et très-sûr. La barre permet l'entrée de grands navires, et la rade offre un excellent abri

contre les vents du nord, qui soufflent avec beaucoup de violence sur cette côte[1].

Lac de Nicaragua ou de Grenade.

M. Baily nous donne, dans sa brochure, les détails suivants :

« Le lac de Grenade a 90 milles géographiques (166 kilomètres) de longueur; sa plus grande largeur est de 40 milles, et sa largeur moyenne de 20. Sa profondeur varie ; elle est, en quelques endroits, de deux brasses près du bord : dans d'autres, à un demi-mille seulement; puis elle augmente graduellement, jusqu'à huit, dix, douze et quinze brasses : le fond est ordinairement de vase (M. A. G... a trouvé 45 brasses au milieu du lac). Ce bassin est le réceptacle des eaux d'une zone de six à dix lieues de largeur, qui borde le lac des deux côtés; elles y sont apportées par de nombreux ruisseaux et rivières, dont aucune n'est navigable, à l'exception du Rio Frio, qui prend sa source fort loin, dans les montagnes de Costa Rica, et qui verse dans le lac une grande masse d'eau, près de l'endroit d'où en sort le San-Juan.

1. Voir le plan levé en 1832 par M. Peacock.

L'embouchure du Rio Frio a deux cents mètres de largeur, sur près de deux brasses de profondeur. Il existe, dans différentes parties du lac, plusieurs îles et groupes d'îlots ; mais aucune de ces îles ne gêne la navigation, qui n'est non plus interceptée nulle part par des bancs ou des bas-fonds, et ne rencontre d'autre obstacle que le peu de profondeur de l'eau dans le voisinage immédiat du bord ; encore, cet inconvénient est-il fort peu de chose ; on pourrait même dire qu'il n'en est pas un pour les embarcations actuellement en usage, les marins du pays étant dans l'habitude de se tenir toujours à une très-petite distance du rivage, afin de choisir à la chute du jour un endroit convenable pour s'y arrêter, car il est très-rare qu'ils continuent leur voyage de nuit.

« Le pays qui s'étend jusqu'à la côte orientale s'appelle Chontales. Le sol de cette région, quoique couvert d'arbres, présente en plusieurs endroits d'excellents pâturages divisés en fermes, sur lesquelles les naturels se livrent surtout à l'élève des bestiaux.

« Les îles les plus considérables du lac sont Omotepe, Madera et Zapatera. Prises ensemble, les deux premières de ces îles ont douze milles de longueur. Zapatera est presque triangulaire et longue

de cinq milles. Sanate, Salentinane et Zapote, sont plus petites et inhabitées; mais quelques-unes d'elles, la dernière surtout, sont susceptibles de culture.

« Près de la ville de Grenade se trouve le meilleur mouillage pour les navires des plus grandes dimensions. »

Rivière Tipitapa.

« Le lac de Nicaragua, dit M. Baily, communique avec le lac de Léon par la rivière Panaloya (ou Tipitapa), navigable pour les barques du pays jusqu'à une distance de douze milles, c'est-à-dire jusqu'à l'endroit appelé Pasquiel, où l'on exploite le bois de teinture. Les quatre milles qui restent, de cet endroit au lac de Léon, ne sont navigables pour aucune espèce d'embarcation, de quelque forme que ce soit, parce que, au delà de Pasquiel, le chenal est obstrué par une veine de roches qui, lors des crues, sont couvertes d'eau; mais pendant la sécheresse, l'eau baisse tellement, qu'elle ne peut s'échapper qu'à travers les fissures des rochers, fissures qui vont en se rétrécissant graduellement. A un mille au delà de cette première veine de roches, on en rencontre une autre plus massive

et qui, coupant la rivière à angles droits, forme une cascade de treize pieds de chute.

« La rivière Tipitapa[1], qui se jette dans le lac de Nicaragua, est la seule voie d'écoulement qu'ait le lac de Léon. Les terres qui bordent cette rivière sont un peu basses, mais fertiles, et on y trouve d'excellents pâturages : comme dans le Chontales, elles sont divisées en fermes consacrées surtout à l'élève des bestiaux. Toute cette contrée, couverte de bois de teinture, est peu peuplée. Le seul village est celui de Tipitapa, situé dans le voisinage de la cascade dont nous avons parlé plus haut. Il se compose d'une petite église et d'une centaine de chaumières. On traverse la rivière sur un pont de bois. »

Pour rendre cette rivière tout à fait propre à la navigation, il faudrait y construire trois écluses et la canaliser d'un bout à l'autre; cependant M. A. G... est d'avis que, pour les douze premiers milles,

1. D'après M. Stephens, dit M. Michel Chevalier, toute la pente de la rivière Tipitapa, qui est de vingt-huit pieds, se trouve comprise dans les six premiers milles, à partir du lac de Léon. M. Rouhaud, qui a pris part aux opérations topographiques faites dans ce pays, m'a dit que la pente de vingt-huit pieds était répartie comme suit : dix-huit pieds en une chute à Tipitapa, et les dix pieds restant, de Tipitapa au lac de Nicaragua.

il suffirait d'une écluse qui augmentât la profondeur de l'eau. Suivant M. Lawrence, la partie navigable de la rivière a de trois à dix-huit pieds de profondeur, et la chute de Pasquiel est de treize pieds : il estime le parcours de la rivière à vingt milles (32 kilomètres).

Lac de Léon ou de Managua.

Le lac de Léon a de trente-deux à trente-cinq milles de longueur, et sa plus grande largeur est de seize milles. Il reçoit de la contrée environnante, mais principalement de la côte orientale, un grand nombre de cours d'eau, dont aucun ne peut être considéré comme important. A en croire M. Lawrence, il n'est pas aussi profond que le lac de Nicaragua ; il le serait davantage, suivant M. A. G....

Ses bords sont plus élevés et plus escarpés que ceux du lac de Nicaragua, ce qui permettrait, au besoin, d'en exhausser le niveau, par la construction d'un barrage au-dessus du point où ses eaux s'écoulent par la rivière Tipitapa.

Isthme entre le lac de Léon et Realejo.

M. Michel Chevalier dit que les rapports du célèbre navigateur Dampier, qui avait guerroyé dans ces contrées, tendent à faire croire que, sur toute l'étendue des différents tracés qui conduisent du lac de Léon à Realejo et du lac de Nicaragua au golfe de Papagayo ou à celui de Nicoya, le terrain se compose en général de plaines unies, et qu'entre le lac de Léon et la côte de Realejo, le sol est tout à fait plat. M. Stephens, en rendant compte de ses impressions personnelles, dit aussi que ce pays est parfaitement de niveau. M. Rouhaud a parlé dans les mêmes termes de l'espace compris entre la corne nord-ouest du lac de Léon, et le port de Realejo et de la région qui s'étend entre le même point et le port de Tamarindo. Il pense que le bord du lac peut avoir de dix-neuf à vingt-deux pieds au-dessus du niveau de l'eau. Puis vient, dit-il, une petite zone sensiblement de niveau, par laquelle on descend doucement à l'océan Pacifique. Cette unanimité d'opinions est assez rassurante :

« Je vois, ajoute M. Michel Chevalier, dans une description de l'Amérique centrale et du Mexique,

publiée à Boston en 1833[1], que le point le plus élevé entre le lac de Léon et l'océan Pacifique n'est qu'à 15^{m},55 au-dessus du niveau du lac. Du lac à la rivière Tosta, il n'y a que onze milles; et cette rivière n'est pas à plus de 0^{m},91 au-dessus du niveau du lac, au point où l'on pourrait opérer une jonction. Ce fait, s'il était bien établi, serait fort important; car on pourrait alors éviter une tranchée extraordinaire, et à plus forte raison un souterrain. Une tranchée de 22 mètres, au *maximum*[2], n'est pas une chose insolite dans les opérations des ingénieurs des ponts et chaussées.

« Au moyen des machines et des outils perfectionnés dont les ingénieurs disposent aujourd'hui, on peut, en l'absence des terrains rocheux, exécuter des tranchées profondes à peu de frais. Sur le canal d'Arles à Bouc, par exemple, le plateau de la Lèque a été coupé par une tranchée de 2100 mètres, et d'une profondeur extrême de 40 à 50 mètres. La dépense ne s'est pas élevée à 4 000 000 de fr., quoique les travaux aient été exécutés d'après l'ancien système[3]. Aujourd'hui,

1. *Mexico and Guatimala.*

2. En ajoutant six mètres pour la profondeur du canal au-dessous de la ligne d'eau, qui serait alors au niveau du lac.

3. Cette tranchée, pratiquée à travers un terrain de roche et

les travaux de cette nature s'exécutent à l'aide de puissantes machines ; la main-d'œuvre se borne à la fouille et au chargement, et même, pour ce dernier objet, une machine a été employée avec succès et économie, sur le chemin de fer du Nord. »

Nous voici maintenant arrivés à un des points capitaux de notre travail. Jusqu'à présent, l'opinion générale des personnes compétentes qui se sont occupées de la question de la jonction des deux mers à travers l'État de Nicaragua, est que la canalisation des rivières San-Juan et Tipitapa ne présente pas de difficultés extraordinaires. Le seul point important à constater était l'élévation du sol entre le lac de Léon et l'océan Pacifique. On a vu que les ingénieurs s'accordent à représenter cette élévation comme n'étant pas considérable. Dampier, Stephens, Rouhaud, Baily, prétendent que le sol s'abaisse graduellement vers l'Océan. Suivant d'autres autorités, la ligne de faîte serait à 15 mètres au-dessus du lac de Léon ; mais M. A. G..., qui a exploré ce pays en 1842, en a étudié avec soin la configuration, et nous a fourni les détails suivants :

d'argile, a coûté 3 667 345 francs. Le canal n'a que sept mètres de largeur.

Le bord occidental du lac de Léon s'élève de 8 mètres au-dessus du niveau du lac. A partir du lac, le terrain s'élève graduellement jusqu'à une distance de 2490 mètres, où il atteint une élévation de 16^{m},85. C'est là le point culminant, et le terrain descend ensuite doucement vers l'Océan.

A une distance de onze milles du bord occidental du lac, sur la ligne que doit suivre le canal pour atteindre Realejo, on rencontre la rivière Tosta, qui est, à cet endroit, à 10^{m},30 au-dessus du lac, et dont la source, qui sort du pied du volcan Telica, est nécessairement beaucoup plus élevée. Cette rivière qui a, en moyenne, 20 mètres de large sur 2 de profondeur dans les basses eaux, contribuerait largement à l'alimentation du canal. La vitesse de son cours, qui paraît être considérable, n'a pas été mesurée. En la supposant de 20 pouces par seconde, on trouve que le volume d'eau fourni sera de 10 mètres cubes par seconde, quantité plus que suffisante, puisque M. Garella a calculé que la perte d'eau occasionnée par l'ouverture des écluses et par l'évaporation, n'excéderait pas 196 000 mètres cubes par vingt-quatre heures, ce qui correspond à une perte de 2^{m},27 cubes par seconde.

Ces faits, en prouvant suffisamment la possibi-

lité de la coupure proposée près de Realejo, nous dispensent de pousser plus loin nos investigations sur ce point. Cependant, nous citerons encore l'opinion du capitaine sir Edward Belcher, qui a exploré ce pays en 1838 :

« Nous établîmes notre observatoire près du bord de la mer, au pied du volcan de Conseguina ou Quisiguina, et après avoir achevé les observations nécessaires, nous partîmes avec le *Starling* et les embarcations, pour explorer l'Estero Real, qu'on m'avait dit pouvoir être remonté jusqu'à une distance de 60 milles; auquel cas, et d'après ce que j'avais pu juger de la direction de son cours lors de ma visite au volcan *el Viejo*, il devait presque communiquer avec le lac de Managua.

« Après beaucoup de peines, nous parvînmes à faire remonter le *Starling* à 30 milles de son embouchure, et nous aurions pu aller plus loin, si la force du vent n'eût rendu le travail du halage trop pénible.

« Nous montâmes sur une petite colline située à un mille environ au-dessous du point extrême que nous avions atteint, et de là nous relevâmes la mesure angulaire de toutes les sommités principales. Le résultat de cette opération, joint à ce que j'avais déjà remarqué du haut du *Viejo*, me

confirma dans l'idée que nous aurions pu suivre le cours de la rivière beaucoup plus loin, et qu'elle devait remonter bien près du lac de Managua. J'aperçus les montagnes de l'autre côté de ce lac, à l'est, et il n'y avait pas, dans toute cette direction, de terres assez élevées pour cacher les arbres interposés. Ce serait donc là la ligne la plus avantageuse pour un canal, qui, au moyen de la navigation des lacs, se relierait à l'intérieur des États San-Salvador, Honduras, Nicaragua, et s'étendrait jusqu'à l'Atlantique. Nous pouvons garantir une distance de trente milles navigable pour des bâtiments tirant 10 pieds d'eau, et les naturels, ainsi que des étrangers habitant le pays, nous ont affirmé qu'il fallait y ajouter soixante autres milles. Mais des vapeurs seront absolument nécessaires pour lutter contre la violence des vents. » (*Voyage round the World;* London, 1843.)

Il ajoute, dans un *appendix :*

« Il y a, dans le port de Realejo, une rivière, la Donna Paula, qui vient du côté de Léon et qui est navigable jusqu'à trois lieues de cette dernière ville. On a eu l'idée d'établir un chemin de fer de Léon au lac de Managua. Quant à un canal de communication avec l'océan Pacifique, à moins

qu'il n'aille rejoindre l'Estero Real, en passant derrière la chaîne du Momotombo, du Telica et du Viejo, le projet me paraît peu praticable. »

Il est donc évident que les observations de sir Edward Belcher, bien qu'ayant une autre ligne en vue, confirment la possibilité de creuser un canal à travers l'isthme de Realejo.

Nous avons déjà parlé de la salubrité du climat sur toute l'étendue de la ligne que nous avons adoptée, et aussi du bas prix de la main-d'œuvre. Nous croyons devoir citer à ce sujet les observations personnelles de M. Baily :

« Dans l'exécution d'une entreprise aussi gigantesque, dit-il, la salubrité du climat et les moyens de faire vivre dans l'abondance et avec économie le grand nombre de travailleurs qu'il faudrait réunir, sont des considérations qu'on ne saurait passer sous silence. Quant au premier point, l'auteur peut déclarer que, pendant les quatre mois qu'il a passés entre l'océan Pacifique et le lac de Grenade, avec un détachement de quarante hommes, il n'y en eut pas un seul qui fût empêché, pour cause de maladie, de vaquer à ses travaux journaliers, encore bien qu'ils bivouaquassent continuellement en plein air. Sur le lac et dans la rivière San-Juan, avec un fort détachement, la

santé des hommes se maintint également en bon état, quoiqu'ils fussent exposés, sur la rivière, à des pluies fréquentes. Mais une fois arrivés au port del Norte, et même aux approches de cette ville, la maladie se mit parmi eux, ce que j'attribue principalement à l'usage ou plutôt à l'abus des liqueurs fortes et aux autres excès si communs dans ces sortes d'endroits. Il ne serait cependant pas exact de ne tenir aucun compte d'autres causes qui purent agir simultanément : San-Juan est, en effet, exposé à toutes les dangereuses influences de climat et de température particulières à la région des Mosquitos et à tout le littoral qui s'étend depuis le cap Gracias à Dios jusqu'à Carthagène et au delà.

« On peut dire que la population de l'État de Nicaragua ne s'étend pas, au sud, beaucoup au delà des environs de la ville de Nicaragua, en sorte que la ligne d'exploration, n'en approchant nulle part à moins de quatre lieues, traversait un pays comparativement désert et qu'il fallait tirer tous les approvisionnements de cette ville, ce qui n'empêcha pas que les vivres fussent toujours en abondance; et, en cas de besoin, d'autres parties du pays offriraient, sous ce rapport, des ressources illimitées. Les principaux articles de consommation

sont la viande (bœuf), le maïs, les *frixoles*, le riz, les bananes et les fruits, qu'on peut se procurer à des prix modérés. Ainsi, la viande vaut 3 1/2, 4 et 4 1/2 réaux l'arrobe de 25 livres (le *réal* équivaut à 60 cent.); le maïs, suivant les saisons, 6, 8 ou 10, rarement 12 réaux la fanègue (la fanègue pèse environ 260 livres); les *frixoles* et le riz, dans la même proportion; les bananes, dont l'usage est général, surtout parmi les classes ouvrières, sont en telle abondance, qu'on peut en avoir, pendant toute l'année, la charge d'un mulet, c'est-à-dire de 2 à 3 quintaux, pour 2 ou 2 1/2 réaux. On voit par là que, s'il était nécessaire de réunir un grand nombre de travailleurs dans cette direction, on n'éprouverait aucune difficulté pour leur procurer les moyens de satisfaire aux besoins ordinaires de la vie.

« Les salaires alloués aux travailleurs pendant le cours de cette exploration étaient de 7 1/2 dollars par mois, en sus de la nourriture, qu'on peut évaluer en moyenne à un demi-réal par jour; mais ces salaires étaient plus élevés que ceux qu'on paye habituellement pour les travaux des champs, attendu que ces hommes étaient emmenés et tenus loin de leurs familles pour un temps indéfini. Pour des travaux comme ceux dont il

s'agit, on trouverait, à la vérité, peu de ressource parmi les naturels ; mais on ne manquerait pas pour cela de bras, car la certitude et la régularité de la paye attireraient des travailleurs, non-seulement de toutes les parties de cet État, mais aussi des États adjacents de Costa-Rica, Honduras et San-Salvador, en même temps qu'un système judicieux de règlements équitables assurerait parmi eux la discipline et le bon ordre. L'accusation de barbarie, dont certains auteurs ont flétri cette population, n'a pas besoin d'être réfutée : il suffit de nier le fait. Concevrait-on, en effet, que les paysans d'un pays pussent différer beaucoup de ceux des pays voisins, lorsqu'ils parlent la même langue, lorsqu'ils ont les mêmes habitudes de vie et les mêmes coutumes ? »

Havre de Realejo, sur l'océan Pacifique.

Le capitaine sir Edward Belcher, qui a levé, en 1838, le plan de ce port, nous donne les détails suivants :

« L'île Cardon, à l'entrée du port de Realejo, est située par 12° 28′ de latitude nord, et environ 87° 12′ de longitude ouest. Ce port a deux entrées, qui sont sûres toutes deux, en tous temps,

moyennant les précautions convenables. Sa profondeur varie de 2 à 7 brasses, et on trouve jusqu'à la distance de plusieurs milles un bon mouillage. La marée y monte de 11 pieds. Il serait facile d'y creuser des bassins et d'y établir des cales de construction, et l'on s'y procurerait sans difficulté du bois de toute dimension. Le bois, l'eau, et tout ce qui peut satisfaire aux besoins immédiats et même aux jouissances de la vie, s'y trouve en abondance et à bon marché. Le village de Realejo est à neuf milles environ de la mer, et sa population peut s'élever à un millier d'âmes. La principale occupation des hommes est sur l'eau, et consiste à charger et à décharger les navires : il y a une douane et des agents sous les ordres d'un collecteur, d'un contrôleur et d'un capitaine de port. » (*Voyage round the World.*)

Il ressort évidemment de tout ce qui précède, que le canal ouvert à travers l'État de Nicaragua présenterait tous les avantages désirables. Il traverserait les parties les plus fertiles, les plus saines et les plus peuplées de l'Amérique centrale, et n'en serait, par conséquent, que plus susceptible d'atteindre un haut degré de prospérité et de grandeur. Il déboucherait dans les plus grands lacs du monde, communiquerait avec de grandes

rivières, et, appuyé à ses extrémités sur deux grands ports de mer, répandrait les bienfaits de la civilisation sur une vaste étendue du pays.

III.

DIMENSIONS DU CANAL.

Avant d'entrer dans le calcul de la dépense probable du canal, nous allons établir les dimensions qu'il devrait avoir, en adoptant les chiffres posés par M. Garella dans son ouvrage sur Panama, quoique la largeur de 44 mètres, donnée par lui, soit un peu plus qu'il n'est nécessaire. Le canal Calédonien, le plus grand de tous les canaux existants, n'a que 36m,36 de largeur à la ligne d'eau; mais, pour rendre plus facile le remorquage à la vapeur, nous adoptons le chiffre de 44 mètres.

M. Garella a calculé les dimensions de son canal de manière à pouvoir admettre des navires marchands de 1200 tonneaux. Or, un bâtiment de commerce de ce tonnage peut être comparé à une

frégate de second rang, qui a les dimensions suivantes :

Longueur extrême........................	59 m.	50 c.
Longueur du pont........................	52	65
Largeur au maître-bau....................	13	50
Tirant d'eau à charge, *maximum*...........	6	40

Voici, maintenant, les dimensions du canal :

Profondeur excédant de $0^m,60$ le maximum du tirant d'eau du plus fort bâtiment...........	7 mètres.
Largeur à la ligne d'eau (trois fois la largeur du plus fort bâtiment)........................	44
Largeur au fond.............................	20
Largeur au niveau du chemin de halage (trois pieds au-dessus de la ligne d'eau)............	47

L'inclinaison de la face intérieure de la levée sera dans la proportion d'une base et demie à une hauteur, ce qui suffit pour empêcher l'éboulement des terres. Le chemin de halage, établi des deux côtés du canal, aura 6 mètres de largeur.

Dans les parties rocheuses, il suffira de donner aux levées une pente d'un dixième.

Les écluses, pour pouvoir recevoir des bâtiments de 1200 tonneaux, auraient les dimensions suivantes :

Largeur	14 m. 25 c.
Longueur en dedans des portes	64 »

Ces dimensions suffiraient pour admettre à la fois dans une même écluse :

Deux navires marchands de 300 tonneaux chaque, la plus grande longueur de ces bâtiments étant de 35 mètres, et leur largeur de 10 mètres.

Ou bien deux bricks de seize canons, la longueur de ces bâtiments étant de 34 mètres, et leur largeur de 9 mètres;

Ou bien encore, deux alléges de 380 tonneaux chaque, leur longueur extrême étant de $35^{m},50$.

Ces dimensions excèdent d'un cinquième celles du canal Calédonien, fait pour recevoir des frégates de troisième rang.

IV.

ÉVALUATION DES FRAIS DE CONSTRUCTION DU CANAL.

Il y a, ainsi que nous l'avons déjà dit, trois points distincts sur lesquels des travaux d'art seraient nécessaires, savoir :

1° Sur la rivière San-Juan ;

2° Sur la rivière Tipitapa ;

3° Sur l'isthme compris entre le lac de Léon et l'océan Pacifique.

Nous suivrons encore ici les estimations de M. Garella pour des travaux analogues projetés à Panama, tout en faisant remarquer que les prix fixés par cet ingénieur sont fort élevés : c'est ainsi qu'il calcule la journée d'un terrassier à 3 francs, tandis que nous savons qu'on peut s'en procurer, à Grenade et à Léon, moyennant 60 c. par jour.

Travaux de la rivière San-Juan.

D'après ce que nous avons dit, les travaux nécessaires sur ce point, sont :

A la rivière San-Juan : 10 écluses de barrage à 600 000 fr., soit......................	6 000 000 fr.
51 040 *yards* ou 46 650 mètres du lit de la rivière à creuser et à nettoyer au moyen de la machine à draguer. En comptant 90 *yards* cubes par *yard* courante, on trouve 4 593 600 *yards* cubes, à 1 sh. 6 d. (1 fr. 65 c.) par *yard*, 344 520 liv. st....................	8 613 000
6866 *yards* (6275 mètres) pour lesquelles il faudra pratiquer des opérations de minage;	
A reporter.................	14 613 000 fr.

Report..................	14 613 000 fr.
à 16 liv. st. (400 fr.) par *yard* courante, 109 856 liv. st.........................	2 746 400
Chemin de halage, à 16 sh. par *yard* courante, sur une longueur de 183 040 *yards* (167 298 mètres), 146 432 liv. st.................	3 660 800
Barrage du Colorado, 20 000 liv. st........	500 000
Total pour les travaux sur le San-Juan, 860 808 liv. st., soit..............	21 520 200 fr.

Travaux à la rivière Tipitapa.

Quoique la rivière Tipitapa, pour être rendue navigable au moyen de travaux de mine et de draguage, n'ait, à la rigueur, besoin de ces opérations que sur une étendue de 7040 *yards* (6434 mètres), cependant nous pensons qu'il conviendrait de les pratiquer sur toute l'étendue de son parcours de vingt milles. Il faudrait aussi trois écluses pour racheter la chute, ce qui donnerait :

Trois écluses, 72 000 liv. st................	1 800 000 fr.
35 200 *yards* (32 172 mètres) de la rivière à creuser, à raison de 8 liv. st. par *yard* courante, 281 600 liv. st....................	7 040 000
Chemin de halage sur une longueur de 35 200 *yards*, à 16 sh. par *yard* courante, 28 160 liv. st................................	704 000
Total pour les travaux à exécuter sur la rivière Tipitapa, 381 760 liv. st.	9 544 000 fr.

Travaux sur l'isthme de Realejo.

En ce qui concerne l'isthme de Realejo, nous croyons être dans le vrai en accordant pour toute l'étendue de 51 040 *yards* (46 650 mètres) qui sépare le lac de Léon de l'océan Pacifique, une tranchée d'une profondeur moyenne de 10 mètres, ce qui donne pour la superficie de la section 484 *yards* carrées (400 mètres carrés).

484 *yards* carrées × 51 040 *yards* = 24703360 *yards* cubes, soit, à 1 sh. 2 d., 1 441 029 liv. st.	36 025 725 fr.
La plus grande élévation étant de $64^m,60$ au-dessus du niveau de l'océan Pacifique, et de $16^m,80$ au-dessus du lac de Léon, la pente occidentale sera rachetée au moyen de 23 écluses, et la pente orientale au moyen de 6 écluses; en tout 29 écluses, soit 696 000 liv. st.	17 400 000
Le sol étant un pâturage uni, nous calculons les frais du chemin de halage à raison de 8 sh. par *yard*, soit pour les 51 040 *yards*, 20 416 liv. st.	510 400
Total pour les travaux à exécuter sur l'isthme de Realejo, 2 157 445 liv. st.	53 936 125 fr.

Travaux à exécuter aux ports formant les extrémités du canal (pour mémoire).

Bien que les ingénieurs pensent que le port de Realejo et celui de San-Juan n'exigeraient que des travaux insignifiants, nous évaluons la dépense probable du creusement de la barre à 80 000 liv. sterl., soit 2 000 000 de fr.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Travaux sur la rivière San-Juan...........	21 520 200 fr.
Travaux sur la rivière Tipitapa............	9 544 000
Travaux sur l'isthme de Realejo...........	53 936 125
Travaux aux ports extrêmes..............	2 000 000
Achat d'outils, machines, chariots, etc.....	3 000 000
Dépense totale.....	90 000 325
Dépenses imprévues et fonds de réserve....	9 999 675
Total.....	100 000 000 fr.

Le lecteur voudra bien remarquer que, contrairement à ce qui se pratique généralement, nous avons exagéré les devis au lieu de les atténuer, ayant supposé une quantité de grands travaux nécessaires, là où les rapports s'accordent à les représenter comme tout à fait insignifiants; nous avons, d'ailleurs, pris pour base les calculs de

M. Garella, qui, ainsi qu'il le déclare lui-même, a adopté pour tous ces travaux le taux de la main-d'œuvre en Europe, avec une augmentation de 50 pour cent. D'un autre côté, si l'on tenait compte des indications fournies par le capitaine sir Edward Belcher sur l'existence d'une rivière, qu'il considère comme navigable depuis la mer jusqu'au lac de Léon et à laquelle il serait facile de faire recevoir de gros bâtiments, — il en résulterait dans les dépenses une réduction d'au moins un million sterling (25 000 000 fr.).

V.

REVENU PROBABLE DU CANAL.

§ I.

Les revenus du canal peuvent provenir de deux sources : d'abord des droits de péage auxquels seront assujettis tous les navires ; ensuite de la plus-value qu'acquerront les terrains que le gouvernement de Nicaragua donnera à la Compagnie.

Voyons quels seront les vaisseaux qui adopteront

cette nouvelle route. Ce seront, non-seulement tous les navires qui n'auraient d'autre alternative que de doubler le cap Horn pour aller au Pérou, au Chili, à l'Orégon, en Californie et sur tous les autres points de la côte occidentale de l'Amérique, ainsi qu'aux îles de l'Océanie ; non-seulement tous les baleiniers qui se rendent en si grand nombre dans l'océan Pacifique, mais encore tous les navires partant d'Europe à destination de la Chine, de Manille, de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande ; car, encore bien que le voyage d'Europe en Chine, par ce canal, soit presque aussi long que par le cap de Bonne-Espérance, les vaisseaux y trouveront l'avantage d'être comparativement exempts des dangers de mer, d'être aidés par les vents alizés et les courants équatoriaux. Il est vrai que, pour le retour, ces deux derniers avantages n'existeraient pas. D'un autre côté, le plan proposé à sir Robert Peel par M. Mac Geachy, de la Jamaïque (***Kingston Morning Journal*** du 11 mars 1846), pour l'établissement d'une communication par bateaux à vapeur, prouve qu'une coupure à travers l'isthme de Panama ou de Nicaragua rendrait la correspondance avec Canton beaucoup plus rapide, au moyen de ce genre de bâtiments, qu'elle ne l'est par la route actuelle de l'Égypte.

Grâce à l'ouverture de ce canal, le Japon viendrait peut-être, comme la Chine, offrir un nouveau stimulant au commerce du monde.

Le canal de Nicaragua raccourcirait de 2846 milles le voyage d'Europe à la côte occidentale d'Amérique, et donnerait en moyenne une économie de quarante-huit jours. C'est en effet le chiffre moyen auquel on arrive en additionnant le nombre de milles et de jours employés pour l'aller et le retour de Londres au Callao, à Valparaiso et à l'Orégon par le canal, et en les comparant avec le nombre de milles et de jours employés pour faire le même voyage par le cap Horn. Pour aller à Canton, à Singapour et à Sydney, on trouve, il est vrai (sans tenir compte du retour), une augmentation moyenne de 932 milles ; mais, par suite des vents et des courants, on obtient en réalité une économie de temps qui s'élève à vingt-six jours.

Quant aux navires partant des États-Unis[1], toutes ces distances seraient abrégées de 1400 milles et de quinze jours de navigation (les navires partant de la Nouvelle-Orléans auraient encore un

1. Ceci ne s'applique pas à la Californie, qui ne faisait pas encore partie du territoire des États-Unis, en 1846.

(*Note du traducteur.*)

plus grand avantage). Ainsi, l'Europe gagnerait quarante-sept jours dans un voyage à la côte occidentale d'Amérique, tandis que les États-Unis en gagneraient soixante-deux : pour la Chine et Sydney, l'Europe gagnerait vingt-neuf jours, et les États-Unis quarante-quatre.

Si donc une coupure était pratiquée à travers l'Amérique centrale, cette voie serait prise, d'abord par tous les navires qui sont aujourd'hui forcés de doubler le cap Horn; en second lieu, par une grande partie de ceux qui doublent aujourd'hui le cap de Bonne-Espérance.

Voyons maintenant quel est le nombre de ces vaisseaux.

Il résulte des documents publiés en France par ordre du ministre du commerce, que le nombre de navires appartenant aux quatre grandes puissances maritimes, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas et les États-Unis, qui avaient doublé le cap Horn et le cap de Bonne-Espérance dans le cours de l'année 1841, était de 2966, jaugeant ensemble 1 203 762 tonneaux. Dans ce chiffre ne sont pas comprises les puissances maritimes de second ordre, qui peuvent figurer pour au moins 200 000 tonneaux.

Or, on admettra bien que, sur ces 1 400 000 ton-

neaux, 700 000 au moins ont doublé le cap Horn. En effet, en 1835,

L'Angleterre et les États-Unis ont expédié	205 000 tonneaux.
La France	30 000
La Hollande (48 000), l'Espagne, le Danemark et la Suède	65 000
Total	300 000 tonneaux.

Ce qui donne un mouvement de 600 000 tonneaux.

Depuis lors, la navigation a pris un plus grand essor. En 1843, l'Angleterre expédiait, à elle seule, au delà du cap Horn, 300 navires, jaugeant ensemble 110 040 tonneaux : le mouvement d'aller et de retour était donc de 220 080 tonneaux. D'après le *Newbury-Port Herald*, journal publié aux États-Unis, le nombre des baleiniers seulement, employés en 1844, pour la plupart dans l'océan Pacifique, était de 625, représentant ensemble un tonnage de 200 000 tonneaux.

En 1843, le tonnage de la marine marchande anglaise à destination de la Chine et des Philippines, a été de	58 901 tonneaux.
A destination de l'Australie et de l'Océanie	65 890
Total	124 791 tonneaux.

Ce qui donne pour l'aller et le retour 250 000 tonneaux.

Il est donc constant que le mouvement annuel de la navigation par le cap Horn, dépasse actuellement 700 000 tonneaux, et qu'il en est de même de la navigation par le cap de Bonne-Espérance. Sur ces 1 400 000 tonneaux, on peut calculer que 900 000, au moins, prendraient la voie du canal, sans parler de l'accroissement inévitable que produiraient, dans les relations commerciales, la plus grande facilité des communications et l'ouverture de nouveaux débouchés aux produits de l'industrie européenne.

Pour évaluer ce que rapporterait à la Compagnie le péage auquel seraient soumis ces navires, nous prendrons encore les calculs de M. Garella. On a déjà vu, par ce que nous avons dit plus haut, que la coupure de l'isthme abrégerait, en moyenne, d'un mois au moins, le voyage des bâtiments européens qui adopteraient cette voie, et de deux mois celui des bâtiments des États-Unis. L'économie qui en résulterait pour les armateurs peut se résumer comme suit, pour un navire de 300 tonneaux :

Entretien de l'équipage........................	3 000 fr.
Intérêt de 1 1/2 pour 100 sur la valeur de la cargaison évaluée à 100 000 fr..................	1 500
A reporter...............	4 500 fr.

Report..................	4 500 fr.
Intérêt de 1 pour 100 sur la valeur du bâtiment, évaluée à 90 000 fr.........................	900
Économie pour un mois....	5 400
Réduction de l'assurance sur le bâtiment et la cargaison, 1 pour 100.........................	1 900
Économie totale...........	7 300 fr.

Soit 24 fr. 33 c. par tonneau.

Les navires des États-Unis, dont le voyage serait abrégé de deux mois, gagneraient le double, c'est-à-dire 48 fr. 66 c. par tonneau. Il serait donc juste, pour les traiter sur le même pied que toutes les autres nations, de leur faire payer un double péage. En admettant qu'on prélève seulement 10 shellings (12 fr. 50 c.) par tonneau sur les navires européens, et 20 shellings (25 fr.) sur ceux des États-Unis, on pourra compter sur :

600 000 tonneaux à 12 fr. 50 c., soit.......	7 500 000 fr.
300 000 tonneaux à 25 fr., soit............	7 500 000
Produit annuel du canal......	15 000 000 fr.

Cette entreprise donnerait, comme on le voit, un très-beau dividende aux actionnaires. En déduisant, en effet, 2 pour 100 pour les frais d'entretien du canal, et 1 pour 100 pour le fonds

d'amortissement, il leur resterait 12 pour 100 par an de leur capital.

Afin de développer les ressources de l'État de Nicaragua et d'y créer des intérêts commerciaux et maritimes, il serait convenable d'établir en principe que tout navire sous pavillon centro-américain, ayant la moitié de son équipage, y compris un officier, composée de naturels du pays, payerait un cinquième de moins que les navires de toute autre nation. De cette manière, l'Amérique centrale aurait bientôt de bons matelots et une marine commerciale respectable, formés aux frais des armateurs étrangers, qui, pour jouir du bénéfice de la réduction des péages, navigueraient sous le pavillon de Nicaragua et se hâteraient de composer la moitié de leurs équipages de matelots indigènes.

§ II.

Nous avons dit que la seconde source de profits pour le canal, serait dans la plus-value du sol. D'après les informations que nous possédons, le gouvernement de Nicaragua abandonnerait à la Compagnie tous les terrains situés à droite et à gauche de la ligne du canal, dans toute la lon-

gueur de son parcours et sur une largeur de deux lieues, ce qui formerait une zone de trois cents lieues carrées, ou environ 1 200 000 acres. Ces terrains valent à présent 1 sh. 6 d. (1 fr. 87 c.) l'acre (40 ares). Le don que ferait le gouvernement de Nicaragua à la Compagnie, représente donc aujourd'hui une valeur de 2 250 000 francs. Si l'on en retranche 200 000 acres, comme n'étant pas susceptibles d'être mis en rapport, et 300 000 autres qui seraient nécessaires pour le service de la Compagnie, et qui ne produiraient aucun revenu, ou qui seraient concédés, à titre gratuit, aux ingénieurs, employés, etc., il restera 700 000 acres à exploiter et à bonifier. Le canal achevé, on nous accordera bien que, selon toute probabilité, ces terres vaudront au moins 50 francs l'acre : mettons-les à 25 francs seulement, et nous aurons là une propriété d'une valeur de 17 500 000 francs à la disposition de la Compagnie. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici d'un sol extrêmement fertile et qui donne souvent plus de deux récoltes par an; que l'indigo de ces contrées est supérieur à celui des Indes orientales; que le tabac vaut celui de la Havane; que le caféier et la canne à sucre y viennent facilement; que les forêts y sont remplies de vanilliers et de bois de teinture; qu'il y a des

mines à exploiter; et enfin, que le trop-plein des écluses fournirait des forces motrices pour des établissements industriels. En supposant donc que la Compagnie se bornât à vendre ces terres après l'achèvement du canal, elle en tirerait évidemment un grand profit, ne fût-ce que la plus-value qu'elles auraient acquise; mais, selon nous, elle aurait plus d'avantage encore à les garder.

Nous avons l'intime conviction qu'il importe de combiner avec la construction du canal, un système de colonisation, afin que ces deux entreprises se prêtent un mutuel appui, et d'engager comme actionnaires les masses d'émigrants qui partent chaque année pour les États-Unis, et qui, d'après les renseignements recueillis jusqu'à ce jour, emportent en moyenne un petit capital de 500 francs par tête[1]. Les actions se trouveraient ainsi placées dans les mains les plus intéressées au succès de l'entreprise; car la solidité d'une entreprise par

1. Il est arrivé, en 1845, à New-York seulement, 30 567 émigrants allemands, possédant, en moyenne, chacun 500 francs. 12 225 venaient du Havre, à bord de 78 bâtiments; 9647 de Brême, à bord de 77 bâtiments; 3718 d'Anvers, à bord de 25 bâtiments; 2525 de Hambourg, à bord de 24 bâtiments; 1959 de Rotterdam, à bord de 13 bâtiments; et 493 de Gand,

actions n'est assurée que par les actionnaires sérieux qui font un placement de leur capital, et non pas par les spéculateurs qui n'achètent que pour revendre.

Le capital de 100 millions de francs, que nous supposons nécessaire pour la construction du canal, serait divisé en 400 000 actions de 250 fr. En payant comptant la valeur d'une ou de plusieurs actions, l'émigrant actionnaire aurait droit, à son arrivée en Amérique, à certaines facilités qui lui permettraient de surmonter les premières difficultés inséparables de tout début dans la colonisation. Tout actionnaire émigrant recevrait de la Compagnie 20 acres de terre à cultiver, avec tous les accessoires nécessaires.

Les 700 000 acres de terre seraient ainsi distribués entre 35 000 émigrants, à qui la Compagnie les céderait aux conditions suivantes. Il serait accordé dix années à l'actionnaire émigrant pour payer les 20 acres qui lui auraient été alloués, et rembourser à la Compagnie les avances qu'elle

Londres et Liverpool, à bord de 5 bâtiments. La plupart se sont dirigés vers les États du Midi. En 1844, il n'était arrivé à New-York que 17 999 émigrants allemands. (Voy. pour l'émigration aux États-Unis, en 1847 et 1848, la *Revue Britannique*, livraison de janvier 1849, page 14, note.)

aurait faites pour lui procurer une habitation, des vivres et des outils. Ce payement aurait lieu par versements annuels et proportionnés à la plus-value progressive que devrait acquérir chaque année la propriété.

La première année tout entière ayant été employée à défricher et à façonner la terre, on n'exigerait, pendant cette année, aucun payement de l'actionnaire émigrant. Les versements annuels commenceraient à la fin de la seconde année et auraient lieu suivant la progression indiquée dans le tableau suivant :

	Par année et par acre.		
A la fin de la première année........	0 fr.	00 c.	
A la fin de la deuxième année.......	1	25	
A la fin de la troisième année........	1	87	1/2
A la fin de la quatrième année.......	2	50	
A la fin de la cinquième année.......	3	12	1/2
A la fin de la sixième année.........	3	75	
A la fin de la septième année........	4	37	1/2
A la fin de la huitième année.........	5	•	
A la fin de la neuvième année........	5	62	1/2
A la fin de la dixième année.........	6	25	
A la fin de la onzième année.........	6	87	1/2
	40 fr.	62 c.	1/4

Ainsi, chaque acre de terre procurerait à la Compagnie, dans le cours de onze années, un

bénéfice net de 40 fr. 62 1/2 cent., soit, pour les 700 000 acres, 28 437 000 francs dans le même laps de temps.

La Compagnie fonderait autant de villages qu'il serait nécessaire, en raison du nombre des colons. Chaque village serait établi sur un emplacement sain et à proximité d'une rivière : il se composerait de deux cents habitations, chaque habitation appropriée à l'usage d'une famille. La dépense d'un village serait de

200 habitations, à 100 fr. chaque..........	20 000 fr.
Entretien pendant les six premiers mois et semences, à raison de 100 fr. par famille.	20 000
Églises, magasins et écoles...............	7 000
Dépenses imprévues......................	3 000
	50 000 fr.

En divisant cette somme par le nombre de familles, on trouvera que la dépense est de 250 fr. par famille, remboursables en dix années, comme il est dit ci-dessus. Supposons maintenant que, dans le cours de dix années environ, la Compagnie ait fondé 175 villages, contenant 35 000 familles : la dépense aura été de 8 750 000 fr., qui lui seront remboursés successivement au moyen des versements annuels progressifs. Cependant, comme

chacune de ces familles aura pu acheter et payer ses vingt acres de terre, de la manière qu'il a été dit plus haut, la Compagnie aura reçu, pour 700 000 acres, la somme de 28 437 500 fr.; si l'on en déduit les 8 750 000 fr. qu'il aura fallu avancer pour la construction des villages, et dont le remboursement aura lieu ultérieurement, il restera encore un bénéfice net de 19 687 500 fr., sans parler de l'intérêt reçu sur les capitaux avancés. Remarquons d'ailleurs que les colons étant en même temps actionnaires, se seront, par le fait, payé à eux-mêmes ces 19 687 500 fr. : il y aurait ainsi fusion complète d'intérêts entre les simples actionnaires et les colons, qui seraient également intéressés au succès de l'entreprise. Déduisant cette somme des 100 millions de francs nécessaires pour la construction du canal, le capital dépensé ne serait plus que d'environ 80 millions, donnant, ainsi qu'on l'a vu, un revenu annuel de 15 millions, c'est-à-dire de 18 pour 100.

Aujourd'hui, quand un colon va aux États-Unis, il n'y trouve pas d'habitation prête à le recevoir, pas d'avance des premiers fonds nécessaires, souvent même pas de travail. D'après notre plan, au contraire, il lui suffira d'une action pour être sûr de trouver, en arrivant en Amérique, une bonne

habitation, des vivres pendant six mois, des terres fertiles, une communauté déjà formée; une partie de l'argent qu'il aura payé pour l'achat de sa terre, lui rentrera en sa qualité d'actionnaire, et au bout d'une dizaine d'années, non-seulement cette terre ne sera plus grevée d'aucune charge, mais il y a tout lieu de croire que son action dans le canal et sa propriété foncière auront doublé de valeur.

Notre plan protége donc tous les intérêts; le capitaliste réalise de grands bénéfices, et les émigrants participent à ces bénéfices, avec la certitude morale d'un avenir de prospérité. Ce pays négligé voit bientôt s'élever des villes florissantes, ses lacs se couvrent de navires, et sa richesse s'accroît avec les progrès de l'agriculture et du commerce.

L'Amérique centrale ne peut sortir de son état actuel de langueur qu'en suivant l'exemple des États-Unis, c'est-à-dire en commençant par emprunter à l'Europe des bras et des capitaux. Indépendamment des avantages de sa position géographique et de la fertilité de son sol, l'État de Nicaragua offre aux émigrants européens d'autres avantages qu'on ne rencontre pas aux États-Unis. Dans le nord de l'Amérique, la population s'est établie d'abord sur le littoral oriental, puis s'est

étendue peu à peu dans l'intérieur. Tant que les terres incultes n'étaient pas éloignées de la mer, les émigrants européens trouvaient facilement du travail; mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et il en résulte que les masses d'étrangers qui arrivent journellement aux États-Unis deviennent un fardeau pour la nation; les terres incultes où ces aventuriers pourraient trouver à s'occuper sont maintenant à trois cents lieues de la côte, et les émigrants, dénués la plupart du temps des moyens de se rendre jusque-là, sont forcés de rester dans les villes du littoral, en proie à l'oisiveté et à la misère.

Dans l'Amérique centrale, ce serait le contraire. La population indigène s'est portée de préférence sur le littoral de l'océan Pacifique, abandonnant toute la partie du pays qui regarde l'ancien monde; en sorte que, quand le pays sera en position d'appeler des colons et des travailleurs européens, ceux-ci pourront arriver par le canal sur des points déjà habités; la population s'étendra peu à peu de l'ouest à l'est, et non pas, comme aux États-Unis, de l'est à l'ouest, se rapprochant ainsi de l'Europe à mesure qu'elle augmentera, et offrant toujours les mêmes facilités aux nouveaux colons, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la limite extrême du pays.

La prospérité de l'Amérique centrale se rattache aux intérêts de la civilisation en général, et le meilleur moyen de travailler au bien-être de l'humanité, c'est d'abattre les barrières qui séparent les hommes, les races et les nations. C'est la marche qui nous est indiquée par le christianisme et par les efforts des grands hommes qui ont paru par intervalles sur la scène du monde. La religion chrétienne nous enseigne que nous sommes tous frères, et qu'aux yeux de Dieu, l'esclave est égal au maître, — de même que l'Asiatique, l'Africain et l'Indien sont égaux à l'Européen. D'un autre côté, les grands hommes de la terre ont, par leurs guerres, mêlé ensemble les différentes races, et laissé derrière eux quelques-uns de ces impérissables monuments, tels que l'aplanissement des montagnes, le percement des forêts, la canalisation des rivières, monuments qui, en facilitant les communications, tendent à rapprocher et à réunir les individus et les peuples. La guerre et le commerce ont civilisé le monde. La guerre a fait son temps; le commerce seul poursuit aujourd'hui ses conquêtes. Ouvrons-lui une nouvelle route. Rapprochons de l'Europe les peuplades de l'Océanie et de l'Australie, et faisons-les participer aux bienfaits du christianisme et de la civilisation.

Pour mener à fin cette grande entreprise, nous faisons appel à tous les hommes religieux et intelligents, car elle est digne de leur zèle et de leurs sympathies. Nous invoquons l'appui de tous les hommes d'État, parce que toutes les nations sont intéressées à l'établissement de communications nouvelles et faciles entre les deux hémisphères. Enfin, nous nous adressons aux capitalistes, parce que, tout en prenant part à une entreprise glorieuse, ils ont la certitude d'en recueillir de grands avantages pécuniaires.

FIN DU TOME DEUXIÈME.





TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
Rue de Vaugirard, 9







